

Rapport 2026 sur le développement durable en Afrique



Des actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées à l'appui de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en vue de bâtir un avenir durable pour tous

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS





Rapport 2026 sur le développement durable en Afrique

Des actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées à l'appui de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en vue de bâtir un avenir durable pour tous

Élaboré conjointement par
l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Table des matières



Avant-propos	iv
Remerciements	vii
Abréviations	viii
Guide du lecteur	ix
Résumé exécutif	xiii
Chapitre 1 : Aperçu régional	1
1.1 Introduction	1
1.2 Progrès au niveau des objectifs	11
1.3 Progrès au niveau des cibles	15
Chapitre 2 : ODD 6 : Eau potable et assainissement	19
2.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 6 et des objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063	24
2.2 Conclusion	44



Chapitre 3 : ODD 7 : Énergie propre et abordable.....	45
3.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 7 et des objectifs stratégiques correspondants de l'Agenda 2063.....	50
3.2 Conclusion	68
Chapitre 4 : ODD 9 : industrie, innovation et infrastructures	70
4.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 9 et des objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063.....	75
4.2 Conclusion	105
Chapitre 5: ODD 11 : Villes et communautés durables	106
5.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 11 et des objectifs stratégiques connexes de l'Agenda 2063	111
5.2 Conclusion	136
Chapitre 6 : ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	137
6.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 17 et des objectifs stratégiques connexes de l'Agenda 2063	143
6.2 Conclusion	199
Chapitre 7 : Faire progresser la réalisation des programmes	200
7.1 Recommandations transversales	201
7.2 Recommandations pour l'ODD 6 : eau propre et assainissement.....	202
7.3 Recommandations pour l'ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable	203
7.4 Recommandations pour l'ODD 9 : industrie, innovation et infrastructures	205
7.5 Recommandations pour l'ODD 11 : villes et communautés durables	207
7.6 Recommandations pour l'ODD 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs.....	208
Chapitre 8 : Annexe Évaluation des ODD : méthodologie et disponibilité des données	212
1. Méthodologie.....	212
2. Évaluation de la disponibilité des données.....	218
Références	219



Avant-propos



Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2026 (ASDR) est publié à un moment charnière pour le développement de l'Afrique. Il intervient alors que les pays africains entrent dans la phase finale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en poursuivant la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ce progrès s'inscrit dans un contexte mondial caractérisé par une incertitude persistante, une gouvernance économique fragmentée et des pressions croissantes d'ordre climatique, budgétaire et démographique, qui influencent le rythme et la trajectoire des résultats de développement à travers le continent. L'instabilité au Moyen-Orient a amplifié la volatilité des prix de l'énergie et des produits alimentaires, perturbé les routes commerciales et renforcé l'incertitude mondiale, avec des effets de contagion directs sur les économies africaines. Si ces dernières années ont nécessité des réponses soutenues face à des chocs multiples et concomitants, le défi central consiste désormais à dépasser la gestion de crise pour s'engager dans des actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées, capables de soutenir les progrès du développement à moyen et à long terme.

Malgré une croissance économique continue dans certaines régions du continent, les avancées dans la réalisation des objectifs de développement durable restent inégales. La persistance de la pauvreté, des inégalités et des vulnérabilités témoigne de contraintes structurelles profondes, caractérisées notamment par une faible productivité, une transformation structurelle limitée, un secteur informel étendu et une marge de manœuvre budgétaire restreinte. Ces défis sont encore aggravés par les dynamiques démographiques, l'intensification des risques climatiques et l'inadéquation entre compétences et besoins du marché, autant de facteurs qui continuent d'affaiblir le lien entre croissance

et amélioration des conditions de vie pour le plus grand nombre. Pour surmonter ces contraintes, il est essentiel de renforcer les moyens nationaux, d'améliorer la cohérence des politiques publiques et d'accélérer la mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental.

Le paysage mondial du développement connaît lui aussi des transformations profondes. Les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement confirment la nécessité urgente de réformer l'architecture internationale du financement du développement afin de mieux aligner les ressources sur les besoins de développement. Dans le même temps, le rôle croissant de l'Afrique dans la gouvernance économique mondiale, notamment à travers l'adhésion de l'Union africaine au G20, ouvre de nouvelles perspectives pour faire entendre les priorités du continent dans les débats sur la viabilité de la dette, le financement de l'action climatique, la réforme des banques multilatérales de développement et les politiques commerciales axées sur le développement. La concrétisation de ces opportunités dépendra d'une coordination soutenue entre les acteurs africains et de la capacité à traduire efficacement les engagements mondiaux en actions au niveau des pays.

La fragmentation croissante des échanges, le recours accru aux politiques industrielles et la montée des mesures commerciales liées au développement durable redéfinissent les chaînes de valeur mondiales. Pour l'Afrique, ces tendances soulignent à la fois les risques de marginalisation et la nécessité de renforcer l'intégration régionale par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le renforcement des capacités de production, des infrastructures régionales et des politiques coordonnées sera essentiel pour améliorer la résilience et la compétitivité dans un environnement commercial mondial de plus en plus complexe.

Ce rapport souligne que le défi du développement en Afrique ne tient pas à un manque de cadres ou de visions stratégiques. De multiples programmes mondiaux et régionaux – notamment ceux qui répondent aux vulnérabilités spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement – offrent des voies complémentaires pour faire progresser le développement durable. Lorsqu'ils sont alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, ces cadres peuvent renforcer les efforts visant à surmonter les contraintes structurelles, à accroître la résilience et à accélérer les progrès. Cependant, la fragmentation de la mise en œuvre, les financements insuffisants et les contraintes de capacités continuent d'en limiter l'impact, d'où la nécessité d'approches plus cohérentes et mieux coordonnées.

Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2026 se concentre sur les objectifs de développement durable 6(Eau potable et assainissement), 7(Énergie propre et abordable),

9(Industrie, innovation et infrastructures), 11(Villes et communautés durables) et 17(Partenariats pour la réalisation des objectifs), qui sont essentiels à la transformation structurelle du continent. Ensemble, ils soulignent l'importance d'élargir l'accès aux services de base, de renforcer les capacités de production, de construire des infrastructures résilientes, d'encadrer l'urbanisation rapide et de mobiliser des moyens de mise en œuvre efficaces.

Les dynamiques émergentes façonneront la trajectoire de développement de l'Afrique au cours des dix prochaines années. Les mutations numériques et technologiques offrent des opportunités capables de stimuler la productivité et les capacités de l'État, mais les changements climatiques pèsent de plus en plus sur la stabilité macroéconomique, la viabilité budgétaire et la planification du développement. Les pressions sur les systèmes alimentaires, les dynamiques migratoires et l'urbanisation renforcent encore la nécessité de trouver des réponses intégrées et intersectorielles.

Le présent rapport appelle à un engagement renouvelé en faveur d'actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées. En renforçant la cohérence de l'action politique, en mobilisant des financements adéquats et en alignant les différents programmes autour d'objectifs communs, l'Afrique et ses partenaires peuvent accélérer les progrès vers un avenir durable pour tous, conformément aux ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.



Mahmoud Ali Youssouf

Président
Commission pour
l'Union africaine



Claver Gatete

Secrétaire exécutif
Commission économique
des Nations Unies pour
l'Afrique



Sidi Ould Tah

Président
Groupe de la
Banque africaine de
développement



Alexander De Croo

Administrateur
Programme des
Nations Unies pour le
développement

Remerciements

Le présent rapport est une publication annuelle conjointe de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Banque africaine de développement (BAD), du Programme des Nations Unies pour le développement – Bureau régional pour l'Afrique (PNUD-BRA) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Il a été élaboré sous la direction générale de Mahmoud Ali Youssouf, président de la CUA ; Sidi Ould Tah, président de la BAD ; Claver Gatete, sous-secrétaire général des Nations Unies et secrétaire exécutif de la CEA ; et Alexander De Croo, administrateur du PNUD. Les conseils techniques ont été fournis par Botho Kebabonye Bayendi, directeur de la planification stratégique et de la mise en œuvre au sein du cabinet du président de la CUA ; Hanan Morsy, secrétaire exécutif adjoint de la CEA ; Stephen Karingi, directeur de la division de la macroéconomie, des finances et de la gouvernance de la CEA ; Anthony Nyong, directeur du Département du changement climatique et de la croissance verte (PECG) de la BAD ; Al Hamndou Dorsouma, responsable de la division du changement climatique et de la croissance verte I (PECG.2) de la BAD ; Ahunna Eziakonwa, directrice du Bureau régional pour l'Afrique (BRA) du PNUD ; et Raymond Gilpin, économiste en chef du Bureau régional pour l'Afrique (BRA) du PNUD.

La préparation du rapport a été coordonnée par une équipe centrale dirigée par Oyebanke Abejirin, fonctionnaire chargée de l'intérim, section de la planification du développement, division de la macroéconomie, des finances et de la gouvernance de la CEA ; Farzana Sharmin, chargée des affaires économiques, section de la planification du développement, division de la macroéconomie, des finances et de la gouvernance de la CEA ; Charles Wangadya, chef par intérim de la planification, division du suivi et de l'évaluation, Commission de l'Union africaine ; Balgis Osman-Elasha, spécialiste en chef du changement climatique et de la croissance verte et coordonnatrice régionale du Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique du Nord, Banque africaine de développement ; et El-Hadji Fall, conseiller stratégique, Bureau régional pour l'Afrique du PNUD.

Les chapitres du rapport ont été rédigés par les auteurs principaux suivants : Oyebanke Abejirin et Zhuyu Li, CEA (chapitre 1 – Aperçu régional) ; Charles Wangadya, CUA (chapitre 2 – Eau potable et assainissement) ; Balgis Osman-Elasha, BAD (chapitre 3 – Énergie propre et abordable) ; Etayibtalnam Koudjom, CEA (chapitre 4 – Industrie, innovation et infrastructures) ; Bruno Avila-Aravena, PNUD (chapitre 5 – Villes et communautés durables) ; El-Hadji Fall, PNUD, et Farzana Sharmin, Etayibtalnam Koudjom et Gaochao Deng, CEA (chapitre 6 – Partenariats pour les objectifs).

Nous remercions vivement les personnes suivantes pour leurs contributions techniques : Afework Temtime, Charles Akol, Molla Hunegnaw, Lerato Martha Makana, Thandile Gule, Thomas Sinmegn et Zodwa Florence Mabuza (CEA) ; ainsi qu'Utku Teksoz (Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique). Nous remercions également chaleureusement le Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA pour les données qu'il a fournies. Nous apprécions les contributions des points focaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que celles des responsables des organismes des Nations Unies, dont les observations formulées lors des consultations tenues dans le cadre d'une réunion d'un groupe d'experts à Addis-Abeba, du 16 au 17 décembre 2025, ont enrichi le rapport. En matière de recherche, de rédaction, de traduction, d'impression, de médias et de communication, ainsi que d'appui administratif, le rapport a bénéficié du soutien des personnes suivantes : Oyebanke Abejirin, Farzana Sharmin, Etayibtalnam Koudjom, Gaochao Deng, Iman Mohamed, Chensi Li, Zhuyu Li, Torcia-Chanelle Banengai-Koyama, (CEA) ; Rosette Y. Randrianarivelo (CUA) ; et Faustine Ekor (PNUD).

Abréviations

CAS	Centre africain pour la statistique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine	PPP	Partenariat public-privé
BAD	Banque africaine de développement	ppp	Parité de pouvoir d'achat
IA	Intelligence artificielle	CER	Communauté économique régionale
RDDA	Rapport sur le développement durable en Afrique	R&D	Recherche et développement
UA	Union africaine	SACU	Union douanière d'Afrique australe
CUA	Commission de l'Union africaine	ODD	Objectif de développement durable
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019	ZES	Zone économique spéciale
DESA	Département des affaires économiques et sociales	PEID	Petits États insulaires en développement
IFD	Institution de financement du développement	PME	Petites et moyennes entreprises
CEA	Commission économique pour l'Afrique	STIM	Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	STYIP	Deuxième plan décennal de mise en œuvre
IDE	Investissement direct étranger	CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
PIB	Produit intérieur brut	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RNB	Revenu national brut	CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
HLPF	Forum politique de haut niveau sur le développement durable	CEE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
TIC	Technologies de l'information et de la communication	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
AIE	Agence internationale de l'énergie	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international	UNSD	Division des statistiques des Nations Unies
PI	Parc industriel	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAI	Valeur ajoutée industrielle	EAH	Eau, assainissement et hygiène
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	OMS	Organisation mondiale de la santé
PMA	Pays les moins avancés	WUE	Utilisation efficiente de l'eau
PDSL	Pays en développement sans littoral		
GPL	Gaz de pétrole liquéfié		
BMD	Banque multilatérale de développement		
VAM	Valeur ajoutée manufacturière		
CDN	Contribution déterminée au niveau national		
APD	Aide publique au développement		

Guide du lecteur



Qu'est-ce que ce rapport ?

Le Rapport sur le développement durable en Afrique est une publication annuelle qui suit l'état d'avancement de la mise en œuvre de deux cadres de développement à long terme complémentaires, à l'échelle mondiale et régionale : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons.

Qui a préparé ce rapport ?

Depuis 2017, le Rapport sur le développement durable en Afrique est élaboré conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Le Rapport sur le développement du-

nable en Afrique 2026 est le neuvième de la série.

Le rapport a bénéficié des consultations menées lors d'une réunion d'un groupe d'experts à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 16 et 17 décembre 2025. Au cours de cette réunion, le projet de rapport a été examiné, commenté et officiellement approuvé. Le groupe d'experts était composé de points focaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 venus de pays africains, ainsi que d'experts thématiques d'organismes des Nations Unies.

Comment le thème central du rapport est-il défini ?

Le rapport s'aligne sur le thème et les objectifs de développement durable (ODD) rete-

nus chaque année par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Conformément à la session 2026 du Forum, le présent rapport se concentre sur les objectifs suivants : objectif 6 – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; objectif 7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; objectif 9 – Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation ; objectif 11 – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables ; objectif 17 – Renforcer les moyens de mise en

œuvre et redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable.

Le présent rapport suit également les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063. À cette fin, les objectifs de l'Agenda 2063 liés aux cinq ODD susmentionnés font également l'objet d'un suivi. Le rapport propose une analyse pour chacun des cinq ODD, de leurs cibles et indicateurs, ainsi que des objectifs, cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063. Toutefois, les limites des données ne permettent pas d'analyser l'ensemble des cibles et indicateurs des deux programmes.

Tableau 0.1 : Axes thématiques du RDDA 2026 relatifs aux ODD et objectifs stratégiques correspondants de l'Agenda 2063

Objectifs de développement durable	Objectifs stratégiques STYIP de l'Agenda 2063
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer une croissance économique inclusive, équitable et durable
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer une croissance économique inclusive, équitable et durable Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique sur la scène internationale
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Objectif stratégique 1.2 : Accroître la résilience économique Objectif stratégique 2.2 : Développer les infrastructures de connectivité qui relient les pays entre eux Objectif stratégique 6.1 : Améliorer l'accès à un système d'éducation et de formation de qualité, inclusif et adapté aux besoins de tous les citoyens Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique sur la scène internationale

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer une croissance économique inclusive, équitable et durable Objectif stratégique 1.6 : Renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe en vue d'un développement socioéconomique durable Objectif stratégique 5.1 : Intégrer la culture et le patrimoine africains dans les programmes d'enseignement formel à tous les niveaux, en mettant l'accent sur l'importance de la diversité culturelle, de la tolérance et du respect mutuel
ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Objectif stratégique 1.2 : Accroître la résilience économique Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique sur la scène internationale Objectif stratégique 7.2 : Renforcer la capacité de l'Afrique à financer son développement

Source : Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Agenda 2063 de l'Afrique

À qui s'adresse ce rapport ?

1. Il s'adresse aux parties prenantes engagées dans les discussions de politique publique relatives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons. Elles comprennent des responsables gouvernementaux, des représentants de groupes intergouvernementaux, des membres de la société civile, des représentants d'organisations non gouvernementales, des professionnels des médias, des universitaires et des représentants du secteur privé.
2. Il s'adresse aussi aux analystes régionaux et spécialistes nationaux qui souhaitent suivre les progrès accomplis et identifier les principaux enjeux nécessitant des analyses complémentaires, et qui élaborent des méthodologies permettant d'évaluer les progrès des pays dans la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063.

D'où proviennent les données ?

Le rapport s'appuie sur des données provenant de plusieurs sources, notamment la base de données mondiale des indicateurs des ODD des Nations Unies, la base de données du Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA et les rapports continentaux sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des ODD, les indicateurs sont sélectionnés sur la base de la disponibilité d'au moins deux points de données pour plus de 40 % des pays au sein des groupes de pays concernés. Les données relatives aux pays de la région africaine sont tirées de la base de données mondiale sur les indicateurs des ODD, tenue par la division de statistique du Département des affaires économiques et sociales (DAES), disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database>.

Des enseignements tirés des expériences nationales sont également présentés tout au long du rapport, afin de mieux comprendre la manière dont les pays œuvrent à la réalisation des

deux programmes. Ces expériences ont été recueillies auprès d'experts nationaux et à partir de rapports.

Comment interpréter les résultats

Il est conseillé aux lecteurs de tenir compte des éléments suivants lors de l'examen des conclusions du présent rapport.

- Les résultats présentés dans ce rapport ne peuvent être comparés à ceux des rapports précédents en raison de l'utilisation d'un ensemble distinct d'indicateurs des ODD¹ et de données historiques actualisées. Des modifications sont également apportées chaque année afin d'intégrer les nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles.
- Deux mesures différentes sont utilisées dans l'analyse.²
 1. L'indice de situation actuelle offre un aperçu des progrès réalisés au niveau des objectifs et une analyse de la position de la région africaine pour chacun d'eux. L'analyse repose sur les progrès réalisés depuis 2015 au regard des progrès nécessaires entre 2015 et 2030.
 2. L'indice de progrès anticipés présente un tableau de bord des progrès atten-

dus d'ici 2030 au niveau des cibles et des indicateurs des ODD, ainsi qu'une évaluation de la probabilité que la région atteigne les différentes cibles des ODD compte tenu du rythme des progrès. Il mesure l'écart entre les progrès projetés et les progrès visés d'ici 2030. En d'autres termes, il indique dans quelle mesure les cibles ont des chances d'être atteintes d'ici 2030.

Comment le rapport est-il organisé ?

Le rapport est structuré en sept chapitres principaux. Outre le présent guide à l'intention des lecteurs, il comporte un résumé analytique qui contient les principaux messages et les recommandations de politique publique issus du rapport. Il comprend également un chapitre d'introduction (chapitre 1), qui présente le contexte socio-économique nécessaire à la mise en œuvre du développement durable en Afrique en 2026, et un aperçu global des progrès accomplis au niveau des objectifs pour les cinq ODD examinés, tant au niveau continental que régional, depuis 2015. Les cinq chapitres suivants (chapitres 2 à 6) proposent une analyse approfondie des perspectives et des progrès réalisés pour chacun des cinq ODD et des objectifs associés de l'Agenda 2063. Le chapitre 7 présente une synthèse des conclusions et des recommandations de politique publique fondées sur cette analyse.

¹ Chaque année, le RDDA se concentre sur cinq ODD. À l'exception de l'ODD 17, qui est évalué chaque année, les quatre autres varient annuellement conformément aux ODD examinés par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

² Des explications détaillées sur la méthodologie figurent en annexe (chapitre 8).

Résumé exécutif

Le RDDA 2026 examine les progrès actuels de l'Afrique dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine – L'Afrique que nous voulons, en mettant particulièrement l'accent sur les cinq objectifs de développement durable (ODD) examinés lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026 : l'ODD 6 (eau potable et assainissement), l'ODD 7 (énergie propre à un coût abordable), l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures), l'ODD 11 (villes et communautés durables) et l'ODD 17 (partenariats pour le développement durable). Cette évaluation analyse les progrès réalisés au regard des cibles et indicateurs des deux programmes, tout en tenant compte des contraintes structurelles et des limites persistantes liées aux données qui empêchent d'obtenir une vue d'ensemble complète des performances.

Les progrès de l'Afrique sont réels en matière de développement, mais les trajectoires actuelles restent en deçà des ambitions du Programme 2030.

L'Afrique continue d'enregistrer des progrès appréciables selon de nombreux indicateurs de développement, avec des avancées constatées pour 12 des 17 ODD, ce qui corrobore les conclusions des évaluations précédentes. Toutefois, le rythme global reste insuffisant pour atteindre les ODD d'ici 2030 si l'on se base sur les trajectoires actuelles. Des contraintes structurelles – notamment les insuffisances de financement, les capacités institutionnelles limitées et la fréquence des chocs climatiques et économiques – ont ralenti les progrès et, dans certains domaines, entraîné des reculs.

Le paysage du développement en Afrique demeure inégal, comme en témoignent les importantes disparités entre les sous-régions et entre les populations urbaines et rurales. Le profil démographique jeune du continent représente à la fois une opportunité et un impératif urgent : la valorisation de ce dividende démographique repose sur le renforcement des systèmes éducatifs, la promotion de l'inclusion économique et l'amélioration de l'accès aux technologies modernes.

Principaux résultats

1. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les progrès en matière d'accès à l'eau potable de base masquent la lenteur des avancées concernant les services gérés en toute sécurité

Depuis 2015, l'Afrique a enregistré des progrès limités, mais insuffisants, en matière d'élargissement de l'accès aux services d'eau et d'assainissement. En 2023, environ 81 % de la population avait accès à des services d'eau potable de base, mais l'accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité n'a que légèrement progressé, passant d'environ 33 % en 2015 à environ 36 % en 2023, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne mondiale, qui dépasse 70 %. Les disparités entre sous-régions restent marquées : la couverture en services d'eau gérés en toute sécurité dépasse 70 % en Afrique du Nord, mais demeure inférieure à 20 % dans certaines parties de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale.

L'assainissement reste un obstacle majeur

Les progrès en matière d'assainissement continuent d'accuser un retard important. L'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passé d'environ 24 % en 2015 à environ 30 % en 2023, contre une moyenne mondiale de près de 60 %. En conséquence, on estime que 650 millions de personnes en Afrique restent privées de services d'assainissement de base, et la défécation en plein air persiste dans plusieurs pays. L'accès à des installations de base pour se laver les mains avec de l'eau et du savon s'élevait à environ 35 % en 2023, soit moins de la moitié de la moyenne mondiale.

La qualité de l'eau, le traitement des eaux usées et l'utilisation efficace des ressources en eau sont à la traîne

La qualité de l'eau et le traitement des eaux usées restent des défis majeurs. Seul environ un tiers des eaux usées domestiques est traité en toute sécurité à l'échelle du continent, avec des tendances à la baisse observées dans certaines sous-régions. L'utilisation efficace des ressources en eau s'est légèrement améliorée, passant d'environ 8,8 dollars américains par mètre cube en 2015 à 9,8 dollars américains en 2022, un niveau qui reste nettement inférieur à la moyenne mondiale, supérieure à 21,5 dollars américains par mètre cube. Bien que de nombreux pays fassent état de niveaux élevés de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, les contraintes de financement demeurent importantes : l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement a diminué après avoir atteint un pic en 2019, pour s'établir à environ 3,3 milliards de dollars américains en 2023. Si la tendance actuelle se poursuit, une accélération significative sera nécessaire à la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'ODD 6.

2. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

L'Afrique continue de faire face au plus grand déficit d'accès à l'électricité au monde

L'Afrique demeure la région accusant le plus grand déficit d'accès à l'énergie à l'échelle mondiale. L'accès à l'électricité est passé d'environ 46 % en 2015 à environ 53 % en 2023, mais près de 600 millions de personnes restent privées d'électricité. Les taux d'électrification en milieu urbain dépassent 80 %, tandis que l'accès en milieu rural reste inférieur à 40 % dans de nombreux pays, ce qui met en évidence la persistance d'inégalités spatiales et de revenus.

L'accès à des moyens de cuisson propres reste extrêmement faible

Les progrès en matière d'accès à des modes de cuisson propres restent extrêmement lents. En 2023, seulement 34 % environ des Africains avaient accès à des combustibles et technologies de cuisson propres. Cela signifie que plus de 970 millions de personnes dépendent encore de la biomasse traditionnelle et d'autres combustibles polluants. La pollution de l'air intérieur associée à ces combustibles contribue à environ 400 000 décès prématurés chaque année, avec des conséquences disproportionnées sur les femmes et les enfants.

Le déploiement des énergies renouvelables ne suit pas le rythme de la demande

Malgré un vaste potentiel en matière d'énergies renouvelables, la capacité installée par habitant en Afrique reste faible – environ 40 watts par personne, contre une moyenne mondiale de près de 480 watts. Des évaluations récentes font état d'un recul de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie, reflétant des insuffisances d'investissement, des difficultés d'intégration aux réseaux et des contraintes d'accessibilité financière.

Les insuffisances d'investissement constituent le principal obstacle

On estime à 4 milliards de dollars américains les investissements annuels consacrés à l'accès à l'énergie, soit un niveau bien inférieur aux montants nécessaires pour atteindre l'ODD 7 d'ici 2030. Sans une augmentation rapide des financements et une intégration énergétique régionale accrue, la pauvreté énergétique risque de s'aggraver.

3. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La connectivité numérique progresse plus rapidement que les autres dimensions de l'ODD 9

Les progrès réalisés au titre de l'ODD 9 restent inégaux et insuffisants pour soutenir la transformation structurelle de l'Afrique. La connectivité numérique constitue un domaine de progrès notable : l'accès aux technologies de l'information et de la communication est

jugé satisfaisant, avec 92,8 % de la population africaine couverte par au moins un réseau 2G en 2023. Cette expansion a favorisé le développement des services numériques et l'émergence de nouvelles opportunités économiques.

Les lacunes en matière d'infrastructures et d'industrialisation persistent

L'insuffisance d'infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'industrie continuent de freiner la productivité, la compétitivité commerciale et l'intégration régionale. La valeur ajoutée manufacturière représente moins de 11 % du produit intérieur brut (PIB) en Afrique, contre plus de 16 % à l'échelle mondiale, ce qui reflète une diversification industrielle limitée. Les déficits d'infrastructures persistent, en particulier dans les transports, l'énergie et la logistique, ce qui entraîne une augmentation du coût du commerce et de la production. L'accès au financement reste un obstacle majeur : dans de nombreux pays, moins de 20 % des petites industries déclarent avoir accès au crédit formel.

Les systèmes d'innovation restent sous-développés et la recherche est sous-financée

Les investissements dans la recherche et le développement restent inférieurs à 1 % du PIB dans la plupart des pays africains, contre une moyenne mondiale de plus de 2,0 %, ce qui limite l'innovation et la modernisation technologique. Plusieurs cibles de l'ODD 9 affichent des tendances inverses, soulignant la nécessité d'accroître les investissements dans les infrastructures résilientes, les politiques industrielles et les systèmes d'innovation.

4. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'urbanisation rapide dépasse les capacités de planification et de prestation de services

L'Afrique s'urbanise plus rapidement que toute autre région. Environ 45 % de la population vit actuellement en zone urbaine, et cette proportion devrait atteindre près de 60 % d'ici à 2050. Si l'urbanisation offre des opportunités de croissance économique, elle intensifie aussi la pression sur le logement, les transports, les services et l'environnement.

Les conditions environnementales dans les villes se détériorent

En 2022, on estime que 49,1 % des habitants des zones urbaines vivent dans des bidonvilles ou des établissements informels, souvent sans sécurité d'occupation ni services de base. L'accès à des transports publics sûrs et abordables reste limité, en particulier pour les groupes à faibles revenus. Les niveaux de pollution atmosphérique dans de nombreuses villes africaines dépassent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce qui contribue à alourdir le fardeau sanitaire.



La vulnérabilité des zones urbaines aux risques climatiques et aux catastrophes s'accroît

Une tendance inverse se dessine clairement en ce qui concerne les conditions environnementales urbaines et l'impact des catastrophes. Les aléas climatiques – notamment les inondations et les vagues de chaleur – gagnent en fréquence et en intensité, touchant de manière disproportionnée les implantations sauvages. Les lacunes en matière de données restent importantes pour plusieurs cibles de l'ODD 11, ce qui limite l'efficacité de la planification et du suivi. Sans une planification urbaine intégrée et des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, les villes africaines risquent de devenir des pôles de vulnérabilité plutôt que des moteurs du développement durable.

Les lacunes en matière de données et de gouvernance limitent l'efficacité de la gestion urbaine

L'insuffisance des données et la faiblesse de la coordination compromettent la planification urbaine intégrée, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des stratégies de développement urbain résilientes face aux changements climatiques, inclusives et fondées sur les données.

5. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Les capacités statistiques se sont améliorées, renforçant le suivi des ODD

Les progrès réalisés au titre de l'ODD 17 révèlent des résultats mitigés. Des améliorations notables sont observées en matière de capacités statistiques, notamment grâce au renforcement des systèmes de données. En 2024, 41 pays africains ont déclaré disposer d'une législation statistique nationale conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, tandis que 39 pays ont indiqué mettre en œuvre un plan statistique national. Ces avancées ont permis d'améliorer le suivi et l'établissement de rapports sur les ODD.

La mobilisation des ressources nationales reste insuffisante dans un contexte de hausse de la dette et de pressions liées au financement extérieur

Des défis persistent pour de nombreuses cibles. La mobilisation des recettes nationales reste limitée, avec des ratios recettes fiscales/PIB d'environ 16 %, contre plus de 34 % dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les niveaux d'endettement public ont considérablement augmenté. Plus de 20 pays africains sont en effet considérés comme présentant un risque élevé de surendettement ou se trouvant déjà en situation de surendettement, facteur qui restreint la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements de développement.

Les partenariats mondiaux restent inadaptés aux besoins de l'Afrique

L'aide publique au développement demeure importante mais insuffisante et volatile. L'aide publique au développement nette pourrait diminuer de 9 % à 17 %, pour s'établir entre 170 et 186 milliards de dollars américains selon les scénarios, ce qui représenterait une baisse potentielle pouvant atteindre 35 milliards de dollars américains par rapport aux niveaux de 2024. Parallèlement, les flux d'investissements directs étrangers à destination de l'Afrique ont reculé ces dernières années. L'intégration commerciale reste limitée, l'Afrique représentant moins de 3 % du commerce mondial, et l'accès aux technologies de pointe reste inégal. La réalisation de l'ODD 17 nécessitera des partenariats mondiaux plus solides, une meilleure cohérence des politiques et un système financier et commercial international plus favorable.

Principales recommandations

Une action transformatrice et intégrée est essentielle pour combler le déficit de mise en œuvre des ODD en Afrique

L'évaluation du RDDA 2026 confirme que des approches progressives et fragmentées ne suffiront pas à permettre la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 selon les trajectoires actuelles. Pour accélérer les progrès, il faut des cadres d'action intégrés qui alignent les plans nationaux de développement sur les agendas continental et mondial, exploitent les synergies entre les ODD et renforcent la résilience systémique face aux chocs climatiques, économiques et géopolitiques.

L'investissement dans la mise en œuvre des politiques et des plans est essentiel

En Afrique, il est impératif de renforcer les capacités de mise en œuvre aux niveaux régional, national, infranational et sectoriel pour traduire les engagements en résultats mesurables. Cela suppose un engagement politique soutenu, des lignes de responsabilité claires et des systèmes rigoureux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de concrétiser l'intention politique en résultats tangibles, tout en investissant dans les capacités fondamentales de préparation des projets, de passation des marchés, de gestion, de recueil des données et de mise en œuvre à tous les niveaux. En outre, il sera essentiel d'investir dans l'amélioration de toutes les dimensions des capacités de mise en œuvre – techniques, institutionnelles et financières – pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063.

L'accélération des progrès dépend de la réduction du déficit de financement

Comme le soulignent les conclusions du RDDA 2025, l'Afrique est confrontée à d'importants déficits d'investissement annuels – estimés à plusieurs centaines de milliards de dollars américains – qui continuent de freiner la mise en œuvre des ODD. Pour combler ces déficits, il faudra renforcer la mobilisation des ressources nationales par le biais de réformes fiscales, d'une meilleure gestion des investissements publics et d'actions concertées pour endiguer les flux financiers illicites. Les dépenses publiques devront être aussi mieux alignées sur les priorités de développement.



Un financement international accru et mieux aligné est essentiel pour pérenniser les acquis en matière de développement

Il est essentiel d'assurer un accès élargi aux financements concessionnels, aux financements climatiques et aux capitaux de développement à long terme, combiné à des mesures efficaces de viabilité de la dette et d'allègement de la dette pour rétablir une marge de manœuvre budgétaire et soutenir les investissements dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des infrastructures et des systèmes urbains. L'architecture financière mondiale doit mieux prendre en compte les vulnérabilités de l'Afrique en matière de développement et de climat.

La coopération régionale constitue un puissant accélérateur de la transformation structurelle

L'approfondissement de l'intégration régionale et de la coopération Sud-Sud peut générer des économies d'échelle sur les marchés de l'énergie, dans le développement des infrastructures, le commerce et l'industrialisation. Le renforcement des infrastructures transfrontalières, des chaînes de valeur régionales et des cadres d'orientation coordonnés sera essentiel à l'amélioration de la compétitivité, de la résilience et de la croissance pour tous.

L'investissement dans les données, les institutions et la gouvernance inclusive est la clé d'une mise en œuvre efficace

Le renforcement des systèmes statistiques nationaux, l'amélioration de la désagrégation des données et le recours accru à des sources de données innovantes sont indispensables à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et au principe de responsabilité. Parallèlement, des institutions solides et des mécanismes de gouvernance inclusive – en particulier ceux associant les femmes, les jeunes et les communautés marginalisées – sont essentiels pour que l'accélération des progrès se traduise par des résultats de développement équitables et durables.



Chapitre 1 : Aperçu régional



1.1 Introduction

L'année 2026 marque un tournant décisif dans le paysage économique et géopolitique international. Alors que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 entre dans sa phase finale et que l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) – L'Afrique que nous voulons – entre dans sa phase d'accélération, le contexte mondial est marqué par une reconfiguration du multilatéralisme, une montée des incertitudes macroéconomiques, des chocs climatiques, des contraintes budgétaires persistantes, l'évolution des politiques commerciales, ainsi qu'une accélération de l'innovation technologique, autant de facteurs qui accentuent les disparités existantes (UN DESA, 2026b). Les grands processus mondiaux relatifs au financement du développement, à l'action climatique, au développement social et à la gouvernance mondiale se déroulent dans un contexte où la confiance dans les solutions multilatérales est mise à l'épreuve tout en demeurant indispensable. Pour l'Afrique, les choix et les actions engagés en 2026 – en matière de financement, de commerce, d'action climatique, de coopération technologique et d'investissements sociaux – seront déterminants pour sa capacité à accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 et à faire valoir ses intérêts et sa position au sein d'un ordre mondial en rapide évolution.

En particulier, l'escalade rapide du conflit au Moyen-Orient depuis la fin février 2026 s'est transformée en un choc macroéconomique multidimensionnel majeur pour les économies africaines, qui ne fait qu'aggraver des difficultés préexistantes telles que les effets persistants de la COVID-19, la guerre en Ukraine, la baisse continue de l'aide publique au développement (APD) et la montée du protectionnisme liée à l'augmentation des droits de douane. La hausse des prix du pétrole, les perturbations des voies maritimes et le resserrement des conditions financières mondiales entraînent une augmentation directe des coûts des carburants, des denrées alimentaires et du financement à l'échelle du continent. Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), il s'agit d'un choc macroéconomique multidimensionnel en temps réel, dont les effets sont déjà perceptibles sur les ménages et les marchés, et qui appelle une réponse urgente et coordonnée de la part des pouvoirs publics, des institutions régionales et du système des Nations Unies.

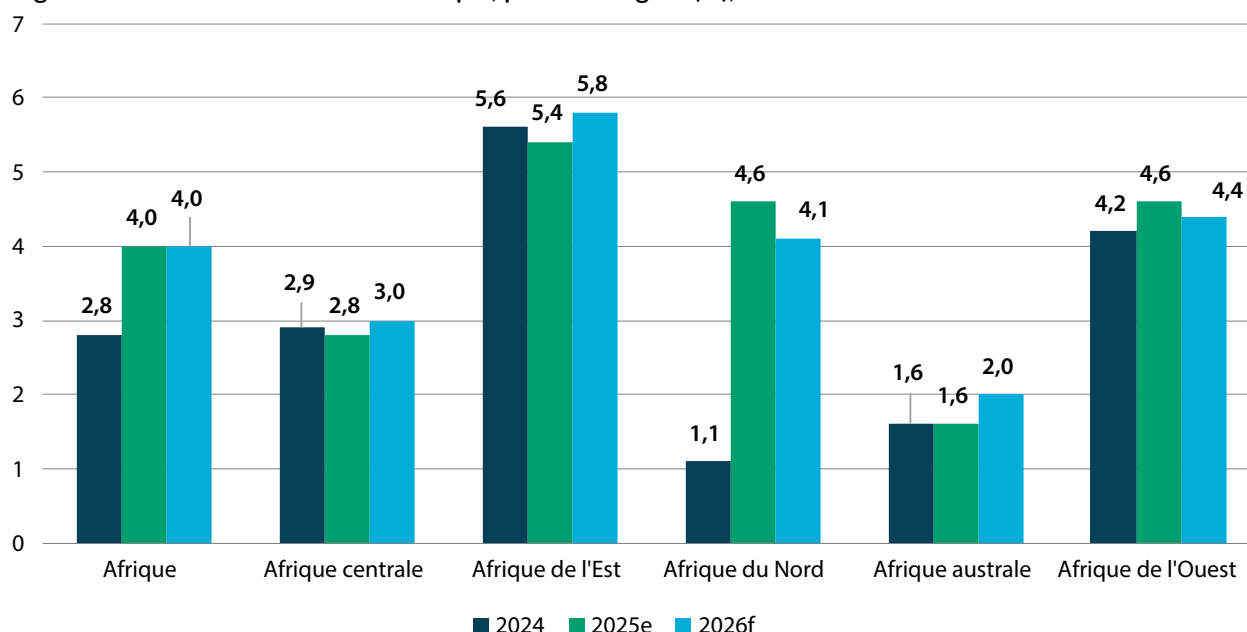


La CEA met en évidence plusieurs canaux de transmission par lesquels les économies africaines sont affectées. La hausse des prix de l'énergie accentue les pressions budgétaires et extérieures, en particulier pour les pays importateurs nets de pétrole, tandis que les perturbations maritimes entraînent une augmentation des coûts et des délais de transport. Les conditions financières se sont durcies, ce qui accroît les coûts d'emprunt et les risques de refinancement pour les pays vulnérables. Parallèlement, d'éventuelles baisses de l'aide, des investissements étrangers et des envois de fonds en provenance des pays du Golfe font peser des risques supplémentaires sur les balances extérieures et les revenus des ménages. Les secteurs du tourisme et de l'aviation sont également touchés, notamment en Afrique du Nord et de l'Est. La crise récente a une nouvelle fois mis en évidence les faiblesses structurelles persistantes de l'Afrique, notamment sa dépendance aux importations d'énergie et sa résilience économique limitée (CEA, sous presse b). Elle risque également de compromettre la trajectoire de l'Afrique vers la réalisation des ODD.

Malgré un environnement mondial instable, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Afrique continue de dépasser les moyennes mondiales. En 2025, le taux de croissance du PIB de l'Afrique s'élevait à 4,0 % et devrait resté inchanger en 2026, contre 2,3 % en Amérique latine, 3,5 % en Asie de l'Est et 5,8 % en Asie du Sud, cette croissance étant soutenue par des réformes budgétaires et des investissements publics à court terme (CEA, 2026c). À l'échelle mondiale, la croissance économique est estimée à 2,8 % pour 2025 et devrait légèrement reculer à 2,7 % en 2026, restant ainsi inférieure à la moyenne de 3,2 % observée avant la pandémie (2010-2019) (UN DESA, 2026b).

La croissance varie selon les sous-régions, l'Afrique de l'Est enregistrant le rythme le plus élevé (figure 1.1). L'Afrique de l'Ouest devrait afficher la deuxième croissance la plus forte, avec 4,4 % en 2026. Des investissements stratégiques dans les infrastructures dans plusieurs pays africains, tels que le réseau ferroviaire à grande vitesse de l'Égypte, la technopole de Konza au Kenya et la zone franche de Lagos au Nigeria, ont joué un rôle déterminant

Figure 1.1 : Croissance du PIB en Afrique, par sous-région (%), 2024-2026



Source : Calculs de la CEA à partir de la base de données des indicateurs du développement dans le monde (2026)



dans cette dynamique de croissance du continent (CEA, 2026c).

Malgré cette croissance, les pays africains doivent, en 2026, poursuivre des trajectoires de croissance plus inclusives. La Commission économique pour l'Afrique (CEA, 2026c) note que, malgré les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté dans de nombreux endroits, l'incidence et la prévalence des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ont augmenté dans les pays les moins avancés d'Afrique et que les inégalités demeurent préoccupantes. La plupart des pays africains ont enregistré des niveaux élevés d'inégalités de revenus au cours des 10 à 20 dernières années : les 11 % les plus riches de la population perçoivent plus des trois quarts des revenus du continent, tandis que les 50 % les plus pauvres en captent moins d'un dixième (CEA, 2026c).

En outre, la productivité reste faible dans de nombreux pays africains et la transformation structurelle progresse lentement. Dans plusieurs cas, les économies n'ont guère dépassé le stade de l'agriculture de subsistance ou des activités à petite échelle et à faible productivité. Dans le même temps, de nombreux pays sont passés directement de l'agriculture aux services, contournant largement le développement d'un secteur manufacturier solide, qui a pourtant joué un rôle central dans le soutien de la croissance de la productivité et de la transformation économique dans d'autres régions (Rodrik, 2015). Cette trajectoire a rendu les économies plus vulnérables, avec une économie informelle persistante, un « chaînon manquant » d'entreprises capables de se développer à grande échelle et des possibilités insuffisantes de création d'emplois décents. L'absence d'une base manufacturière robuste limite aussi le développement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. Elle affaiblit la recherche et le développe-

ment (R&D) et réduit la capacité du continent à s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales (Oyelaran-Oyeyinka et Abejirin, 2024). Ces dynamiques creusent les inégalités, entravent l'émergence d'une classe moyenne forte et perpétuent la dépendance vis-à-vis de secteurs à faible productivité. La résolution de ces défis est donc au cœur du programme de développement durable de l'Afrique, notamment par des investissements accrus dans les compétences et les systèmes d'innovation susceptibles de débloquent une croissance inclusive.

Le capital humain de l'Afrique constitue une contrainte structurelle majeure qui doit être abordée non seulement comme un enjeu social, mais aussi comme un impératif macroéconomique et budgétaire. Le projet « Africa Human Capital » de la Banque mondiale souligne qu'avec un indice de capital humain de 0,4, le continent n'exploite que 40 % de son potentiel ; en d'autres termes, un enfant né aujourd'hui ne sera productif qu'à hauteur de 40 % de ce qu'il pourrait être s'il bénéficiait d'une santé et d'une éducation optimales. Ce niveau reste inférieur à la moyenne mondiale, établie à 0,57. En outre, des estimations indiquent que le PIB par travailleur pourrait être multiplié par 2,5 si les résultats en matière d'éducation et de santé étaient améliorés (Banque mondiale, 2024a). De même, la CEA souligne que le déficit de compétences en Afrique nuit à la création d'emplois productifs et à la viabilité budgétaire, présentant le capital humain comme une contrainte structurelle à la croissance plutôt que comme une simple question sociale (CEA et Oxford Economics Africa, 2023).

Les taux élevés de chômage sont aggravés par une création d'emplois insuffisante et des pressions migratoires croissantes. Le RDDA 2025 souligne que le manque d'emplois décents et productifs reste le principal défi du marché du travail pour la jeunesse africaine (BAD et al.,

2025). En 2025, l'Organisation internationale du travail (OIT) indiquait qu'à l'échelle mondiale, 20 % des jeunes n'étaient ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (OIT, 2026). À mesure que de nouvelles opportunités émergent dans les économies verte, numérique et des services à la personne, les inadéquations entre les compétences et les besoins du marché du travail s'accroissent, limitant la capacité de l'Afrique à tirer parti des transformations structurelles mondiales. De plus, sept enfants sur dix n'ont pas accès à l'enseignement préprimaire et près de neuf enfants sur dix en Afrique ne sont pas capables de lire et de comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans, contre une moyenne de sept sur dix dans les autres pays à revenu faible ou intermédiaire (Dabalen et Styvanley, 2024).

Les migrations, la mobilité et les déplacements continuent de contribuer aux défis du marché du travail en Afrique. À la fin de 2024, le continent comptait 38,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, contre environ 35 millions l'année précédente, principalement en raison des conflits, des chocs climatiques et de l'insécurité (Observatoire des situations de déplacement interne ([IDMC], 2025). Les migrations internationales intra-africaines sont également importantes : en 2024, 25,05 millions d'Africains vivaient dans un autre pays africain, ce qui souligne l'importance de la mobilité intra-africaine (The Conversation, 2026). En 2023, les envois de fonds ont atteint un total de 825,7 milliards de dollars américains, constituant une source essentielle de revenus pour les ménages et de devises. Cependant, les déplacements forcés exercent des pressions budgétaires et infrastructurelles sur les zones urbaines, tandis que le durcissement des politiques migratoires à l'échelle mondiale limite les opportunités à l'étranger.

L'ouverture migratoire à travers l'Afrique affiche des progrès inégaux tant à l'échelle continentale qu'au sein des communautés économiques régionales, malgré un engagement central en faveur de la libre circulation des personnes comme pilier de l'intégration régionale (Gnimassoun et Okara, 2024). Au niveau continental, la Commission de l'Union africaine (CUA) continue de promouvoir la libre circulation des personnes en Afrique comme initiative phare de l'Agenda 2063, visant à faciliter la mobilité, approfondir l'intégration et exploiter les opportunités socioéconomiques à l'échelle du continent (UA, 2021). Par ailleurs, la fuite des cerveaux dans les pays d'accueil peut être importante et de nombreux pays perdent des compétences essentielles dans des secteurs clés tels que la santé et l'éducation (OMS, 2025). Pour répondre à ces enjeux, il faut des politiques qui considèrent les migrants comme des acteurs du développement, qui renforcent les cadres de mobilité de la main-d'œuvre, qui améliorent la circulation des compétences et qui comblent les déficits de compétences entre les pays.

Les changements climatiques posent en outre un dilemme de développement profond pour l'Afrique, avec des effets non seulement sur les systèmes alimentaires, la croissance, les réserves budgétaires et les systèmes financiers africains, mais aussi sur les marchés du travail (CEA, 2025b). L'évolution des régimes pluviométriques, la perte de biodiversité et le stress thermique sont susceptibles d'affecter la productivité du travail et pourraient également entraîner des déplacements de population, les travailleurs cherchant à trouver du travail dans d'autres zones moins touchées. Selon l'OIT, le stress thermique, qui désigne une chaleur supérieure à ce que le corps peut tolérer sans subir de troubles physiologiques (c'est-à-dire généralement au-dessus de 35 °C, avec un taux d'humidité élevé), pourrait entraîner une perte



mondiale de 2,2 % du total des heures de travail, soit l'équivalent de 80 millions d'emplois à temps plein et 2 400 milliards de dollars américains de pertes de PIB mondial d'ici 2030 (OIT, 2019). Les pays présentant des taux plus élevés d'emploi informel, de pauvreté des travailleurs et d'agriculture de subsistance, ainsi que les communautés et les groupes de population les plus dépendants des moyens de subsistance agricoles ou côtiers, seront les plus touchés par la hausse des températures (OIT, 2019).

La 13^e Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique s'est conclue par une déclaration du Secrétaire exécutif de la CEA soulignant que la réponse climatique de l'Afrique doit accorder la priorité à l'adaptation ainsi qu'aux pertes et préjudices, combler les lacunes en matière de connaissances grâce à la science et aux données, garantir un financement climatique équitable et promouvoir une transition énergétique juste, qui élargisse l'accès tout en soutenant la croissance. La protection des écosystèmes et l'affirmation du leadership africain sont tout aussi essentielles, afin de garantir que les ressources et les solutions du continent contribuent à façonner un programme climatique mondial à la fois équitable et efficace (CEA, 2025d).

Les systèmes alimentaires africains continuent de présenter un paradoxe. Bien que le continent dispose de ressources en eau abondantes et de plus de 60 % des terres arables non cultivées de la planète, l'Afrique a importé pour 115 milliards de dollars américains de denrées alimentaires en 2024. Les chocs climatiques, les conflits, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les tensions commerciales ont mis en évidence les vulnérabilités des systèmes alimentaires africains, tandis que la hausse des coûts des intrants et des denrées alimentaires a plongé des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire. Il sera

essentiel d'articuler les systèmes alimentaires africains avec l'action climatique, en misant sur la résilience, l'adaptation et des mécanismes de financement innovants (CEA, 2025c).

Parallèlement, les minéraux critiques du continent (tels que le cobalt, le lithium, le manganèse et le nickel) occupent une place de plus en plus centrale dans les transitions énergétiques mondiales, soulevant des questions relatives à l'utilisation des terres, à la gouvernance et à la création de valeur ajoutée au niveau local. L'Afrique détient environ 30 % des réserves minérales mondiales, mais ne perçoit que 40 % des recettes potentielles tirées de ces ressources (CEA, 2024a ; Ouedraogo et Kilolo, 2024). Le continent pourrait devenir une plaque tournante mondiale de la production industrielle verte et de l'innovation en passant d'un modèle fondé sur l'exportation de matières premières à des investissements dans l'enrichissement local, les chaînes de valeur régionales et la fabrication de batteries (BAD, 2025a). La mise en œuvre de la Stratégie africaine pour les minéraux verts de l'Union africaine contribuera de manière significative à cette transition (Centre africain de développement des minéraux, 2024).

Enfin, et conformément au thème de la Conférence des ministres africains de la CEA de 2026, « Croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe pour la transformation économique de l'Afrique », le continent doit mobiliser les technologies de pointe pour relever ses principaux défis structurels et stimuler sa croissance et son développement. Les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle (IA) et l'automatisation, la blockchain, l'Internet des objets, les biotechnologies et les nanotechnologies, les technologies industrielles vertes, les technologies financières et les systèmes de paiement numérique continueront de jouer un rôle signi-

ficatif à l'échelle mondiale en 2026, et les pays africains doivent tirer parti des opportunités qu'elles offrent (CEA, 2026a).

Le Rapport économique pour l'Afrique 2026 examine en détail les moyens par lesquels les pays africains peuvent stimuler leur croissance par l'innovation et tirer parti des données et des technologies de pointe pour la transformation économique du continent. Les domaines dans lesquels cette transformation pourrait s'opérer et les politiques nécessaires pour y parvenir sont mises en évidence dans l'encadré 1.1.

À l'horizon 2026, les pays africains doivent renforcer des systèmes résilients capables d'aller au-delà de la simple réaction à des chocs multiformes, de naviguer dans un système mondial fragmenté et de faire face à des contraintes structurelles profondément enracinées dans un contexte de fortes pressions budgétaires, climatiques et démographiques, afin d'exploiter de manière proactive les opportunités pour faire progresser le développement de l'Afrique. À l'échelle mondiale, plusieurs dynamiques et cadres macroéconomiques et géopolitiques offrent des leviers que les pays africains doivent mobiliser.

Encadré 1.1 : Opportunités d'exploitation des données et des technologies de pointe en Afrique

L'énergie et les minéraux, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la main-d'œuvre, l'emploi et l'inclusion sociale, ainsi que l'intégration et la connectivité régionales constituent des domaines clés pour exploiter les opportunités offertes par les données et les technologies de pointe.

Les politiques nécessaires à la mise en œuvre d'actions transformatrices portent sur les domaines suivants.

- a) **Données et infrastructures** : considérer les infrastructures des technologies de pointe comme un bien public essentiel et un actif souverain, et mettre en place des stratégies nationales solides de cybersécurité ainsi que des cadres de gouvernance des données.
- b) **Financement innovant et financement mixte** : déployer des mécanismes de financement innovants pour réduire les risques liés aux investissements dans les technologies de pointe et s'engager à porter les dépenses nationales de R&D à 1 % du PIB.

- c) **Compétences et capital humain pour une économie numérique** : aligner les programmes d'enseignement nationaux sur les besoins futurs du marché du travail grâce à des initiatives dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et de la littératie numérique, réduire l'écart entre les sexes dans les domaines des STIM et soutenir la reconversion professionnelle.
- d) **Corridors technologiques et industriels régionaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)** : accélérer la mise en œuvre du protocole sur le commerce numérique et des systèmes de paiement interopérables prévus par l'accord, et développer des chaînes de valeur régionales pour les secteurs stratégiques des technologies de pointe.
- e) **Cadre réglementaire et environnement des affaires propices** : institutionnaliser des dispositifs de gouvernance agiles pilotés au plus haut niveau de l'État et favoriser la diffusion des technologies vers le secteur informel et les micro, petites et moyennes entreprises.

Source : CEA, documents de travail pour la Conférence des ministres (CEA, 2026a)



Dans un contexte marqué par les incertitudes de l'année écoulée, 2025 a été jalonnée d'avancées importantes en matière d'engagement international, notamment avec l'Engagement de Séville, le Sommet mondial sur le développement social et la 30^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30). L'Afrique doit mettre ces avancées à profit. Adopté lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement en 2025, l'Engagement de Séville traduit un consensus mondial renouvelé sur le financement du développement durable, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, de vulnérabilités liées à la dette et de fragmentation de l'économie mondiale. Réaffirmant le caractère central du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le principe de ne laisser personne de côté, l'Engagement de Séville reconnaît explicitement que l'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (PEID) sont confrontés à des défis structurels spécifiques qui nécessitent un soutien international ciblé (Nations Unies, 2025a).

L'Engagement de Séville propose un ensemble intégré de domaines d'action pertinents pour l'Afrique. Ceux-ci comprennent : le renforcement de la mobilisation des ressources publiques nationales, notamment par des systèmes fiscaux équitables et efficaces et des efforts visant à endiguer les flux financiers illicites ; le renforcement de l'engagement du secteur privé aux niveaux national et international, en accord avec les objectifs de développement durable ; et la promotion de réformes de l'architecture financière internationale afin d'améliorer l'accès à des financements abordables à long terme et de remédier au fardeau insoutenable de la dette (Nations Unies, 2025a). En plaçant l'éradication de la pauvreté,

la croissance inclusive et la résilience au cœur des stratégies de financement, l'Engagement de Séville offre un cadre multilatéral essentiel dont les pays africains peuvent tirer parti pour faire avancer leurs priorités nationales de développement, accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et renforcer l'alignement avec l'Agenda 2063 dans un contexte économique mondial en mutation et incertain. Cependant, l'Engagement de Séville ne constitue pas une solution en soi, mais plutôt une feuille de route et un test de résistance du pacte mondial pour le développement de l'Afrique. Il reste à voir dans quelle mesure ces engagements seront effectivement mis en œuvre en 2026 et au-delà (Nations Unies, 2025a).

Une fois encore, le rôle de l'Afrique dans la gouvernance économique mondiale a évolué ces dernières années. La décision prise en 2023 d'accorder à l'UA le statut de membre permanent du G20, conjuguée au rôle de leadership de l'Afrique du Sud lors du cycle du G20 en 2025, a ouvert de nouvelles opportunités de mise en avant des priorités africaines dans les débats sur l'allègement de la dette, le financement climatique, la réforme des banques multilatérales de développement et les politiques commerciales axées sur le développement. Ces évolutions s'inscrivent dans l'aspiration de l'Agenda 2063 à faire de l'Afrique un acteur mondial fort et influent. Toutefois, la mesure dans laquelle cette représentation accrue de l'Afrique se traduira par un réel pouvoir d'influence sur les agendas, plutôt que par une simple participation continue dans des cadres déjà définis, reste une question ouverte. Elle dépendra du niveau de coordination entre les acteurs africains et de la cohérence des positions politiques défendues dans les instances mondiales.

Le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en novembre

2025, a également constitué une plateforme cruciale pour la progression du développement dans un contexte de changements démographiques, d'inégalités croissantes et de mutations environnementales et technologiques (DESA, 2025b). La résolution adoptée par l'Assemblée générale à l'issue de ce sommet a réaffirmé des priorités essentielles. Elle souligne la nécessité de parvenir au développement durable en favorisant une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, en réduisant les inégalités au sein des pays et entre eux, en créant davantage d'opportunités pour tous, notamment en parvenant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles, ainsi qu'en améliorant les niveaux de vie de base, en favorisant un développement social équitable et inclusif et assurant une gestion durable des ressources naturelles (Nations Unies, 2025b, p. 2).

La résolution a en outre reconnu la nécessité de créer un environnement propice à la réalisation des trois axes fondamentaux du développement social : l'éradication de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi que l'intégration sociale. Elle a également réaffirmé, dans un contexte particulièrement pertinent pour le continent, l'importance de soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et son plan d'action décennal en tant que cadre stratégique destiné à assurer la transformation socioéconomique positive de l'Afrique au cours des 50 prochaines années (Nations Unies, 2025b).

Comme l'a justement souligné le PNUD (2025b), le Sommet mondial pour le développement social a également offert à l'Afrique une tribune pour démontrer que la prospérité n'est pas seulement une aspiration, mais qu'elle peut être construite. Toutefois, pour que des progrès soient réalisés, la productivité, le financement et la gouvernance doivent être in-

tégrés plutôt que traités de manière fragmentée. Si l'on parvient à intégrer ces trois piliers, l'Afrique peut devenir un modèle de prospérité inclusive, durable et résiliente dont d'autres régions pourraient s'inspirer.

La COP30 a marqué un tournant décisif pour l'Afrique en regroupant, au sein d'un ensemble unique baptisé « Global Mutirão », le financement, l'adaptation, la transition juste, le suivi du bilan mondial et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN), ce qui a à la fois relancé la dynamique multilatérale et créé des points d'entrée concrets pour les priorités africaines. La conférence a produit une feuille de route visant à mobiliser jusqu'à 1 300 milliards de dollars américains par an en faveur des pays en développement d'ici 2035 et a renforcé l'architecture mondiale de l'adaptation. Toutefois, elle laisse persister des lacunes importantes – notamment la sous-capitalisation persistante du mécanisme relatif aux pertes et préjudices et le risque que les nouveaux financements prennent davantage la forme de prêts que de dons –, rendant indispensables des dispositifs solides de mise en œuvre et de garanties d'accès pour renforcer la résilience de l'Afrique (CEA, 2025f).

La COP30 a également fait progresser l'agenda de la transition juste et ouvert des perspectives dans le cadre de l'article 6 relatif aux mécanismes de marchés du carbone, tout en soulignant la nécessité de renforcer les capacités afin de permettre aux pays africains d'y participer dans des conditions équitables. Les conclusions du bilan mondial ont réaffirmé l'urgence d'intensifier le soutien pour maintenir l'objectif de 1,5 °C à portée de main et ont établi un lien étroit entre le niveau d'ambition et les moyens de mise en œuvre, validant ainsi les contributions déterminées au niveau national (CDN) conditionnelles de l'Afrique, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'avoir des finance-



ments prévisibles et concessionnels ainsi que sur le transfert de technologies. Pour l'Afrique, la COP30 a donc offert à la fois de nouveaux instruments et un levier politique renouvelé. Cependant, la concrétisation de ces avancées dépendra de la capacité à traduire les décisions en financements sous forme de dons, en cadres de gouvernance renforcés et en une stratégie continentale coordonnée (CEA, 2025f).

Au regard des plateformes mondiales et des résultats qui en découlent, il est clair que le défi du développement en Afrique ne réside pas dans une absence de cadres ou de plans définissant les actions à entreprendre. Au fil des années, de multiples agendas et cadres ont vu le jour pour répondre à des vulnérabilités différenciées. Le véritable enjeu pour l'Afrique consiste à exploiter les complémentarités, à éviter la fragmentation et à traduire les engagements mondiaux en actions coordonnées

aux niveaux national et régional. Cela nécessitera un renforcement de la coordination et de la mise en œuvre aux niveaux national et international, ainsi que des approches innovantes.

Les différents cadres de développement qui existent déjà en complément du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 confirment un avis largement partagé : une approche unique du développement n'est pas viable. Les principaux programmes à mobiliser à cet égard comprennent : le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (ABAS) ; le Programme d'action de Doha (DPoA) pour les pays les moins avancés (PMA) ; et le Programme d'action d'Awaza (APoA) pour les pays en développement sans littoral (PDSL).

Tableau 1.1 : Cadres de développement et leur pertinence au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Programmes et engagements	Pays	Pertinence pour le développement de l'Afrique
Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement (ABAS)	37 petits États insulaires en développement dans le monde, dont 8 en Afrique : Cabo Verde, Comores, Guinée-Bissau, Madagascar, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles et Zanzibar (partie de la Tanzanie). ³	Les petits États insulaires en développement africains sont confrontés à une forte vulnérabilité climatique, à une fragilité budgétaire et à des chocs extérieurs. Le programme ABAS propose des enseignements pertinents au-delà des PEID (financement climatique, allègement de la dette, résilience). Il met en évidence la vulnérabilité climatique et la viabilité de la dette comme des contraintes majeures du développement. Il présente également de fortes convergences avec les approches axées sur la justice climatique et la résilience qui structurent les débats mondiaux sur le financement.

³ Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (OHRLLS, 2025).

Programmes et engagements	Pays	Pertinence pour le développement de l'Afrique
Programme d'action de Doha (DPoA)	44 pays les moins avancés dans le monde, dont 32 en Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie. ⁴	Le DPoA s'attaque directement aux contraintes structurelles : capacité de production, capital humain, technologie et vulnérabilité face à la dette. Il requalifie les défis des pays les moins avancés comme étant de nature structurelle et systémique, plutôt que transitoire
Programme d'action d'Awaza (APoA)	On dénombre 32 pays en développement sans littoral dans le monde, dont 16 en Afrique : Botswana, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, Tchad, Eswatini, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Rwanda, Soudan du Sud, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. ⁵	L'Afrique compte le plus grand nombre de pays en développement sans littoral au monde. Les coûts commerciaux, les déficits de connectivité et les insuffisances d'infrastructures restent des contraintes majeures. Le Programme d'action d'Awaza (APoA) recoupe directement la ZLECAf en matière de corridors d'infrastructures régionales, d'industrialisation et de résilience des systèmes alimentaires.
Accord de Paris et bilan mondial ⁶		L'action climatique n'est plus sectorielle : elle est macroéconomique, budgétaire et liée au développement. Des tensions existent entre atténuation, adaptation, industrialisation et accès à l'énergie. Il est donc nécessaire d'aligner les engagements climatiques sur les objectifs de développement et d'industrialisation de l'Agenda 2063, en évitant des arbitrages susceptibles de freiner la croissance et l'équité.

Ces programmes répondent à différentes dimensions de la vulnérabilité – niveau de revenu, situation géographique, exposition aux risques climatiques – mais, mobilisés conjointement, ils renforcent la mise en œuvre des

ODD et de l'Agenda 2063. Ils ne doivent donc pas être considérés comme concurrents, mais comme complémentaires.

⁴ OHRLLS (2025) ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2026).

⁵ OHRLLS (2025).

⁶ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, s.d.).



La trajectoire de développement de l'Afrique est clairement définie dans les visions, plans et priorités nationaux, ainsi que dans les agendas continentaux et mondiaux. Cependant, il est désormais nécessaire de mener une action transformatrice, équitable, innovante et coordonnée à travers les multiples agendas mondiaux et régionaux qui se recoupent partiellement, puisque chacun traite de vulnérabilités structurelles spécifiques au sein d'un système mondial de plus en plus fragmenté. Une mise en œuvre fragmentée risque d'entraîner des duplications, une lassitude face aux rapports et un impact dilué, ce qui souligne la nécessité d'une action intégrée, conformément au thème du RDDA axé sur une action innovante et coordonnée. En outre, les contraintes de financement, la faiblesse de la coordination institutionnelle et les capacités limitées aux niveaux national, infranational et sectoriel peuvent entraver la mise en œuvre.

Si ces programmes offrent des cadres complémentaires pour répondre à la diversité des défis de développement de l'Afrique, leur efficacité dépend en fin de compte de la capacité du continent à traduire les engagements mondiaux en actions coordonnées aux niveaux national et régional. Dans le contexte de la crise mondiale récente, des mesures politiques immédiates s'imposent, notamment le renforcement de la protection sociale, des réponses budgétaires prudentes et un soutien international coordonné. Parallèlement à la gestion de la crise, il est essentiel de faire progresser des réformes à moyen terme, telles que l'investissement dans la sécurité énergétique, l'augmentation des capacités de raffinage, l'accélération du déploiement des énergies renouvelables et l'approfondissement de l'intégration régionale. Une action coordonnée et tournée vers l'avenir permettra d'atténuer les effets de la crise et de ren-

forcer la résilience du continent face à de futurs chocs. Cela souligne l'importance de s'attaquer aux contraintes structurelles qui continuent de freiner les progrès vers la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063 en Afrique.

1.2 Progrès au niveau des objectifs

À seulement cinq ans de l'échéance du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine – L'Afrique que nous voulons – restent insuffisants. Malgré des avancées notables dans de nombreux domaines, les pays africains doivent accélérer leurs efforts pour la quasi-totalité des objectifs du Programme 2030 afin de mettre en œuvre les deux agendas. Dans ce contexte, le thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026 – « Des actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées pour le Programme 2030 et ses ODD en vue d'un avenir durable pour tous » – est particulièrement opportun et pertinent pour l'Afrique.

Comme le montre la figure 1.2, l'Afrique progresse dans 12 des 17 ODD. En outre, 9 des 17 objectifs (53 %) ont enregistré de légères améliorations en 2025 par rapport à 2024. Des reculs sont observés pour les ODD 7, 11, 12, 13 et 15, et la disponibilité des données reste un défi.

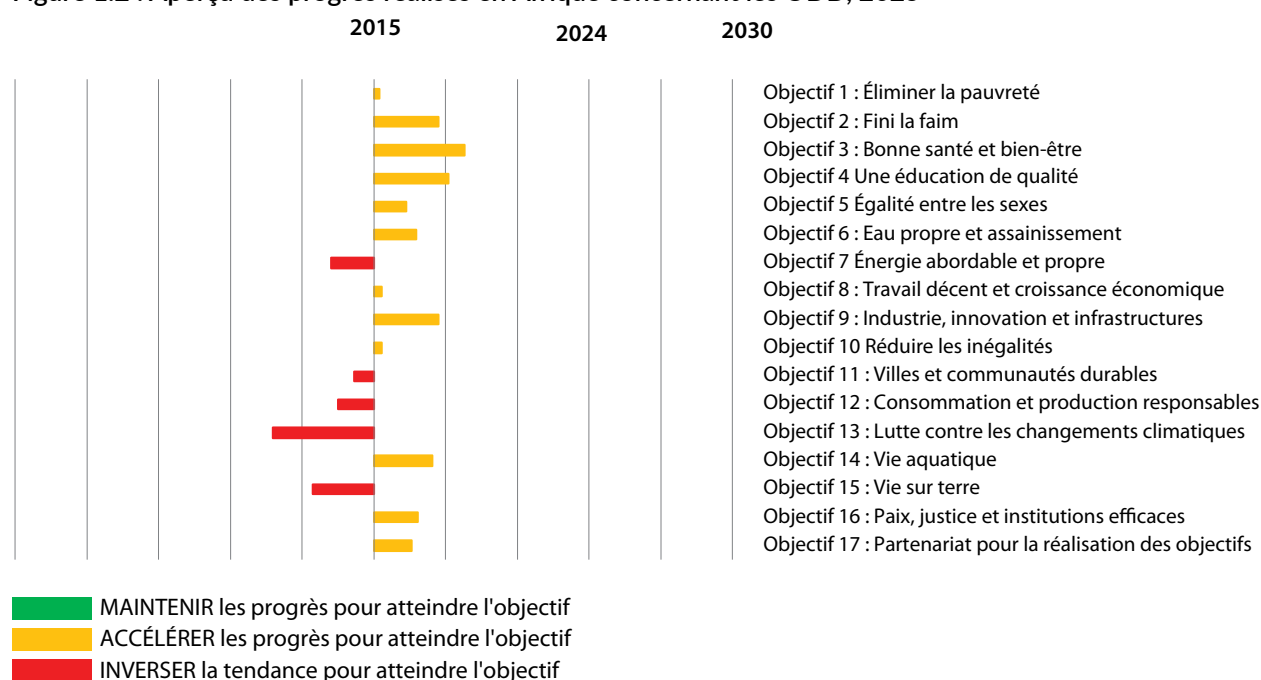
Le présent rapport propose une évaluation des performances des pays africains au regard des ODD 6, 7, 9, 11 et 17, qui feront l'objet d'un examen approfondi lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026, ainsi que des objectifs associés de l'Agenda 2063.⁷ L'insuffisance de statistiques régu-

⁷ Pour plus de détails sur les objectifs de l'Agenda 2063 et les aspirations, les initiatives phares (« moonshots ») et les objectifs stratégiques qui y sont associés, voir Union africaine. (2024b).

lières, de qualité et officielles limite la portée d'une analyse complète des ODD retenus et des objectifs associés de l'Agenda 2063. Toutefois, le rapport fournit des éléments d'analyse

sur les performances du continent par rapport aux autres régions, ainsi que des comparaisons entre les sous-régions africaines.⁸

Figure 1.2 : Aperçu des progrès réalisés en Afrique concernant les ODD, 2025



Source : Calculs de la CEA à partir de la base de données mondiale sur les ODD, Département des affaires économiques et sociales (DESA) (2026).

Les performances enregistrées pour les cinq ODD examinés (6, 7, 9, 11 et 17) entre 2015 et 2024 indiquent qu'au regard des tendances actuelles, l'Afrique ne devrait atteindre aucun de ces objectifs d'ici 2030 (figure 1.3). Une accélération des progrès est nécessaire pour les ODD 6 (eau propre et assainissement), 9 (industrie, innovation et infrastructures) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). En revanche, l'ODD 7 (énergie propre et abordable) et l'ODD 11 (villes et communautés durables) présentent des tendances inverses à l'échelle du continent, ce qui indique un éloignement par rapport aux cibles de 2030 et nécessitera non seulement une accélération des

efforts, mais aussi un redressement des reculs récents.

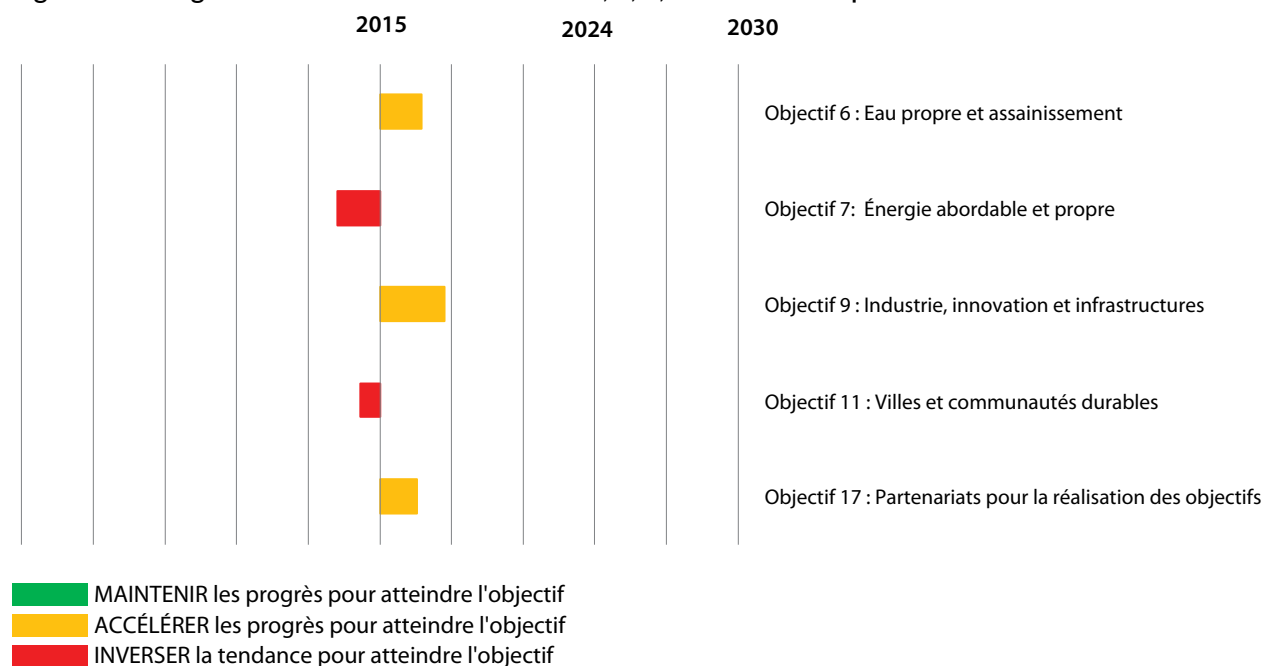
Une analyse par sous-région apporte un éclairage supplémentaire sur les différences de progrès à travers le continent. Si la plupart des sous-régions doivent accélérer les efforts pour la majorité des objectifs, des tendances inverses sont observées pour l'ODD 7 en Afrique de l'Est et pour l'ODD 11 dans plusieurs sous-régions, notamment en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, ce qui met en évidence des défis persistants liés à l'urbanisation durable et à l'accès à l'énergie (figures 1.3–1.8). Il convient de no-

⁸ Les résultats présentés dans ce rapport sont tirés de la base de données des indicateurs des objectifs de développement durable de la CEA et de la base de données mondiale des indicateurs des ODD des Nations Unies, disponibles aux adresses suivantes : <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs> et <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>.

ter que l'Afrique australe et l'Afrique du Nord ne présentent aucun objectif nécessitant un redressement des tendances. Toutefois, une

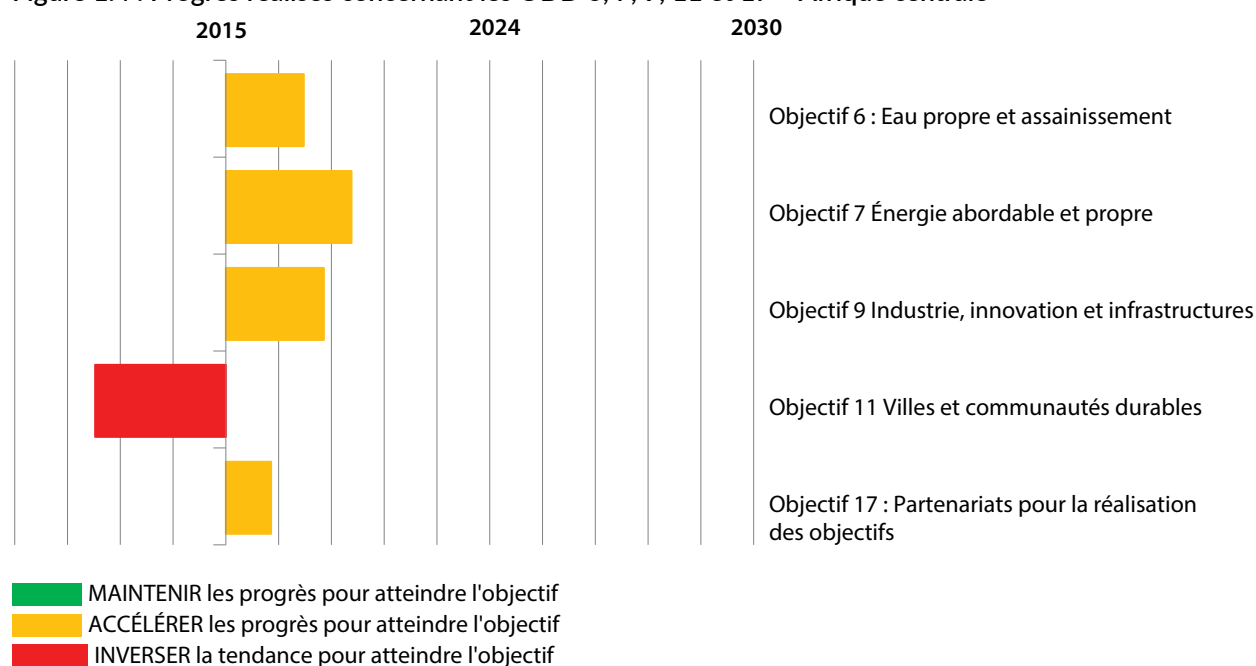
accélération reste nécessaire pour les cinq objectifs afin d'atteindre les ODD d'ici 2030.

Figure 1.3 : Progrès réalisés concernant les ODD 6, 7, 9, 11 et 17 – Afrique



Source : ECASStats (2026)

Figure 1.4 : Progrès réalisés concernant les ODD 6, 7, 9, 11 et 17 – Afrique centrale



Source : ECASStats (2026)

Figure 1.5 : Progrès réalisés concernant les ODD 6, 7, 9, 11 et 17 – Afrique de l'Est

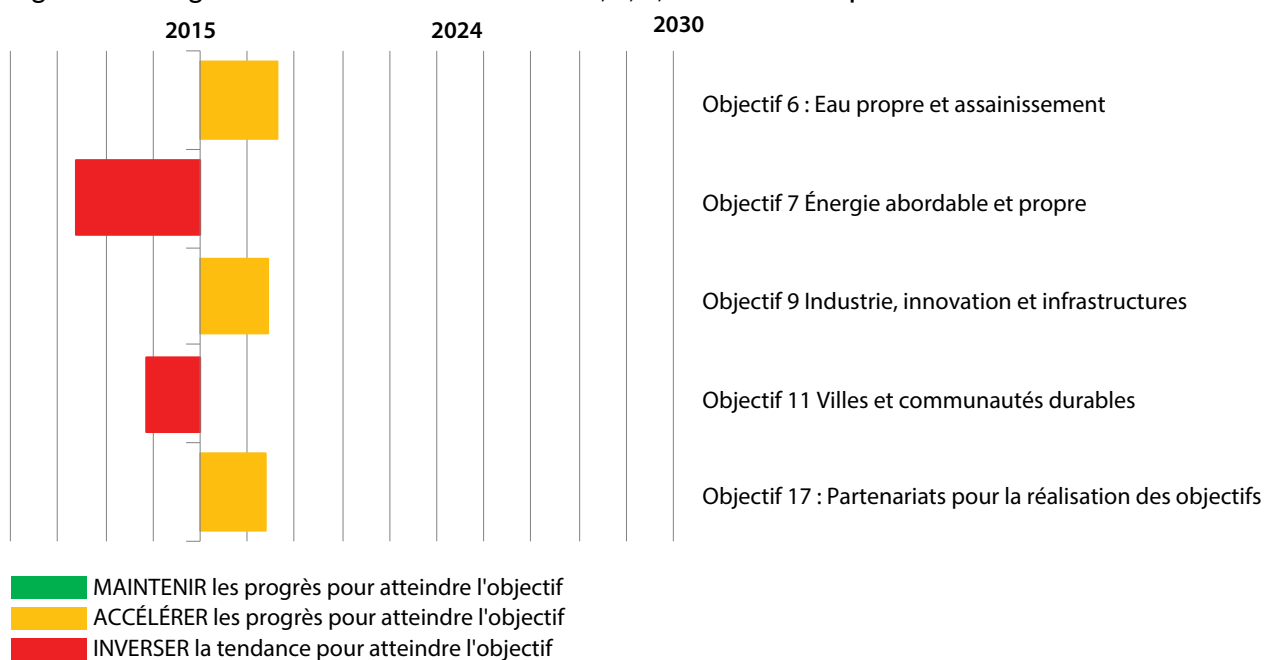


Figure 1.6 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD 6, 7, 9, 11 et 17 – Afrique du Nord

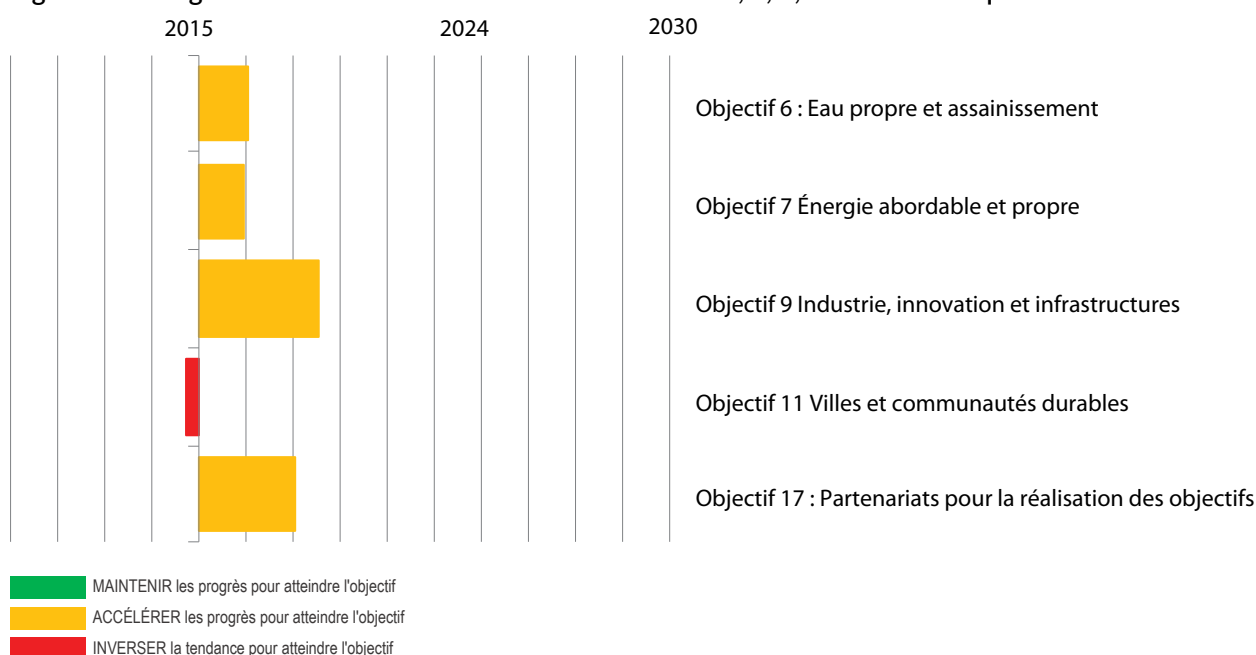


Figure 1.7 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD 6, 7, 9, 11 et 17 – Afrique australe



Source : ECASStats (2026)

Figure 1.8 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD 6, 7, 9, 11 et 17 – Afrique de l'Ouest



Source : ECASStats (2026)

1.3 Progrès au niveau des cibles

Une évaluation au niveau des cibles indique que, pour les cinq objectifs examinés, seul un nombre limité de cibles est en bonne voie d'être atteint d'ici 2030, tandis que la majori-

té nécessite une accélération des progrès ou présente des tendances inverses. En outre, les lacunes en matière de données pour plusieurs cibles continuent d'entraver l'évaluation complète des progrès.

Dans le cadre de l'ODD 6, toutes les cibles évaluées nécessitent une accélération des progrès, ce qui indique que les rythmes actuels d'amélioration restent insuffisants pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030.

Les progrès réalisés au titre de l'ODD 7 sont mitigés. Si les cibles relatives à l'accès à l'énergie (7.1), à l'efficacité énergétique (7.3) et à la coopération internationale (7.a) nécessitent une accélération, la cible relative aux énergies renouvelables (7.2) présente une tendance inverse, ce qui met en évidence de nouveaux défis liés au maintien de l'expansion des énergies renouvelables.

S'agissant de l'ODD 9, les progrès selon les cibles. L'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) (9.c) est jugé en bonne voie, tandis que plusieurs cibles – notamment celles relatives aux industries propres et durables (9.4), à la recherche et au développement (9.5), aux infrastructures résilientes (9.a) et au développement technologique (9.b) – nécessitent une accélération. Par ailleurs, les cibles liées au développement des infrastructures, à l'industrialisation et à l'accès

au financement (9.1, 9.2, 9.3) affichent des tendances inverses.

Les progrès vers l'ODD 11 restent inégaux. Les cibles relatives au logement et à la gestion des risques de catastrophe (11.1, 11.b) nécessitent une accélération, tandis que celles liées aux impacts des catastrophes et aux conditions environnementales urbaines (11.5, 11.6) sont jugées en recul. Le manque de données empêche l'évaluation de plusieurs autres cibles liées à l'urbanisation.

Dans le cadre de l'ODD 17, les capacités statistiques (17.19) sont en bonne voie, tandis que la plupart des autres cibles évaluées nécessitent une accélération des progrès (17.3, 17.6, 17.8, 17.9, 17.10, 17.12, 17.17). Plusieurs cibles liées à la mobilisation des ressources nationales, au commerce, à la viabilité de la dette et au transfert de technologies affichent des tendances inverses (17.1, 17.4, 17.7, 17.11, 17.15), ce qui met en évidence des contraintes persistantes dans l'environnement mondial propice. Des lacunes subsistent dans les données pour un certain nombre de cibles systémiques (figure 1.9).

Figure 1.9 : Tableau de bord de l'Afrique – actions à entreprendre par les pays africains concernant les cibles des ODD 6, 7, 9, 11 et 17 pour les atteindre d'ici 2030.

ODD 6		ODD 7	
	6.1 Eau potable		7.1 Accès aux services énergétiques
	6.2 Accès à l'assainissement et à l'hygiène		7.3 Efficacité énergétique
	6.3 Qualité de l'eau		7.a Coopération internationale en matière d'énergie
	6.4 Utilisation efficiente de l'eau		7.2 Part des énergies renouvelables
	6.5 Coopération dans le domaine des eaux transfrontières		7.b Investissements dans les infrastructures énergétiques
	6.6 Écosystèmes liés à l'eau		
	6.a Coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement		
	6.b Gestion participative de l'eau et de l'assainissement		
ODD 9		ODD 11	
	9.c Accès aux TIC et à Internet		11.1 Logement et services de base
	9.4 Industries durables et propres		11.b Politiques de gestion des risques de catastrophe
	9.5 Recherche et développement		11.5 Résilience face aux catastrophes
	9.a Infrastructures résilientes		11.6 Qualité de l'air urbain et gestion des déchets
	9.b Développement des technologies dans les pays		11.2 Systèmes de transport public
	9.1 Développement des infrastructures		11.3 Urbanisation durable
	9.2 Industrialisation durable et inclusive		11.4 Patrimoine culturel et naturel
	9.3 Accès au financement pour les petites industries		11.7 Espaces verts et espaces publics urbains
			11.a Aménagement urbain
			11.c Bâtiments durables et résilients
ODD 17		ODD 17 (suite)	
	17.19 Capacités statistiques		17.2 Engagement des pays en développement en matière d'aide publique au développement
	17.3 Ressources financières supplémentaires		17.5 Promotion des investissements en faveur des PMA
	17.6 Coopération internationale en matière de science et de technologie		17.13 Stabilité macroéconomique mondiale
	17.8 Renforcement des capacités dans le domaine des TIC		17.14 Cohérence des politiques en faveur du développement durable
	17.9 Renforcement des capacités pour les ODD		17.16 Partenariat mondial pour le développement durable

	17.10	Système commercial multilatéral (Organisation mondiale du commerce)		17.18	Disponibilité des statistiques nationales
	17.12	Accès au marché en franchise de droits pour les PMA			
	17.17	Partenariats (publics, privés, OSC)			
	17.1	Perception des impôts et autres recettes			
	17.4	Viabilité de la dette			
	17.7	Transfert de technologies			
	17.11	Exportations des pays en développement			
	17.15	Respect de la marge de manœuvre politique des pays			

	MAINTENIR les progrès accomplis pour atteindre l'objectif
	ACCÉLÉRER les progrès pour atteindre l'objectif
	INVERSER la tendance pour atteindre l'objectif
	AUCUNE DONNÉE

Source : ECAStats (2026)



Chapitre 2 : ODD 6 : **Eau potable et assainissement**





Messages clés

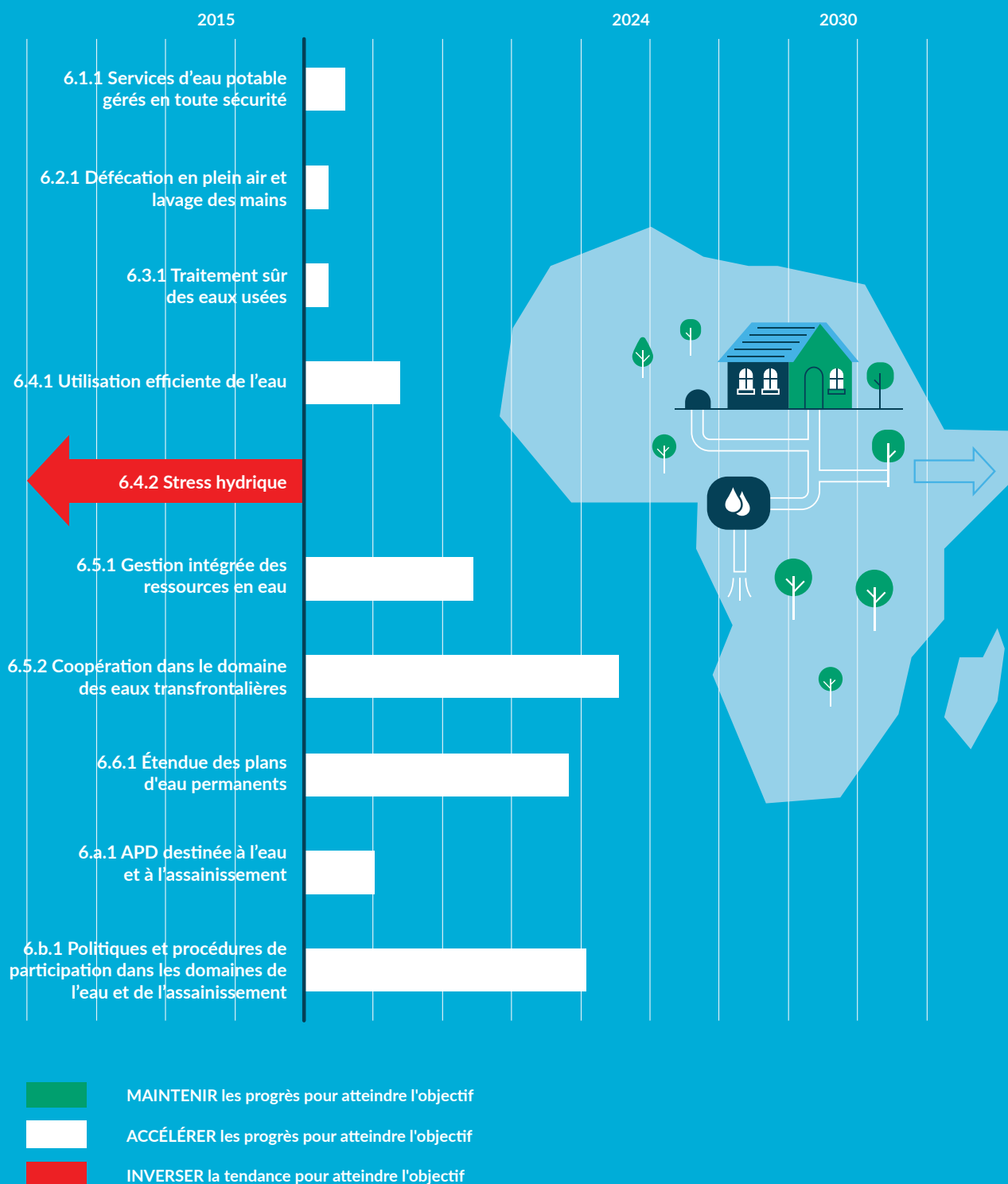
- L'Afrique a enregistré des progrès vers la réalisation de l'ODD 6, mais ces avancées restent inégales et fragiles selon les pays et les groupes de population.
- L'accès à l'eau potable s'est étendu en Afrique, avec un accès de base qui atteignait 81 % de la population en 2023. Cependant, la couverture des services gérés en toute sécurité varie considérablement, allant d'environ 44,8 % en milieu urbain à 20 % en milieu rural, les populations rurales et périurbaines restant insuffisamment desservies.
- Les progrès en matière d'assainissement restent bien en deçà des niveaux mondiaux, avec des avancées limitées des services gérés en toute sécurité depuis 2015, ce qui souligne la nécessité d'accroître les investissements, de renforcer la coordination des politiques et de promouvoir des approches axées sur les communautés.
- L'efficacité de l'utilisation de l'eau en Afrique s'est légèrement améliorée, mais des disparités régionales persistent, l'Afrique du Nord étant confrontée à une pénurie extrême de l'eau et à une faible efficacité par rapport aux autres sous-régions.
- La qualité de l'eau et le traitement des eaux usées se détériorent dans de nombreuses régions du continent. La baisse des taux de traitement, conjuguée à d'importantes lacunes en matière de données, fait peser des risques croissants sur les écosystèmes, la santé publique et l'activité économique.
- Des bases politiques solides pour la gestion intégrée des ressources en eau et la participation sont en place en Afrique du Nord et en Afrique australe, tandis que les autres sous-régions rencontrent des difficultés à mettre en œuvre la participation communautaire en raison d'obstacles institutionnels, financiers et culturels.
- Les insuffisances de financement risquent de ralentir, voire d'inverser, les progrès récents. L'aide publique au développement (APD) consacrée à l'eau et à l'assainissement a diminué depuis 2019 et reste inégalement répartie et faiblement alignée sur les priorités nationales, en particulier en Afrique.

Tableau 2.1 : ODD 6 et objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer une croissance économique inclusive, équitable et durable

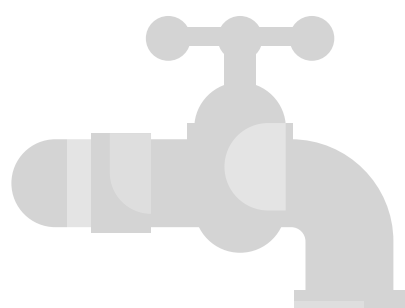


Progrès de l'ODD 6 (eau propre et assainissement) par indicateurs pour l'Afrique



Source : ECASStats (2026)

Progrès limités en matière d'accès à des services d'eau et d'assainissement gérés de manière sûre



33 %
(2015)

36 %
(2024)



24.1 %
(2015)

30 %
(2024)



Principaux Enseignements

La couverture en eau potable gérée de manière sûre n'a augmenté que marginalement

Cela signifie que plus de **60 %** de la population africaine n'a toujours pas accès à une eau potable gérée de manière sûre

Les progrès en matière d'assainissement restent les plus lents au niveau mondial

En comparaison, la moyenne mondiale en matière d'assainissement a atteint **58 %** en 2024

Disparités entre zones urbaines et rurales

Les zones urbaines affichent systématiquement des taux de couverture plus élevés

Cette disparité met en évidence des défis structurels en matière d'accès et d'infrastructures



Environ 650 millions de personnes en Afrique n'ont pas accès à des installations d'assainissement de base

Les zones rurales restent nettement sous-desservies, ce qui creuse les inégalités

Malgré des améliorations progressives, l'accès à des services d'eau et d'assainissement gérés de manière sûre reste extrêmement faible en Afrique, la majorité de la population étant toujours mal desservie.



2.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 6 et des objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063

L'accès à une eau propre et à des services d'assainissement adéquats demeure une condition fondamentale pour la santé, la dignité et le développement durable. En Afrique, garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous se situe à la croisée du bien-être humain, de la préservation de l'environnement et de la transformation économique.

Dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et plus particulièrement dans son deuxième plan décennal de mise en œuvre (STYIP) 2024-2033, l'eau et l'assainissement ne constituent pas des résultats de développement isolés, mais des leviers fondamentaux de transformation économique, de résilience des sociétés et de développement humain inclusif.

La sécurité de l'approvisionnement en eau est au cœur du lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation, la santé et l'industrie, avec des implications directes sur la productivité, le développement du capital humain et la transformation structurelle. Les investissements dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) génèrent des effets multiplicateurs évidents dans tous les secteurs, notamment une réduction du retard de croissance et des maladies d'origine hydrique, une amélioration de la santé maternelle et infantile, l'augmentation de la fréquentation scolaire et l'accroissement de la productivité du travail.

L'intégration du stockage de l'eau, de son acheminement et d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques dans les corridors de transport et industriels peut soutenir

simultanément l'irrigation agricole, la transformation agricole, la production d'énergie et le commerce régional. L'eau et l'assainissement ne constituent donc pas seulement des services sociaux, mais représentent des infrastructures économiques essentielles. D'un point de vue économique, l'accès à l'eau devient un indicateur de capacité productive : lorsque les systèmes d'approvisionnement en eau sont défaillants, la productivité du travail diminue, les dépenses de santé augmentent et on freine les investissements. Globalement, le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau contribue directement à l'objectif stratégique 1.1 de l'Agenda 2063 relatif à une croissance économique inclusive, équitable et durable.

La mise en œuvre de l'ODD 6 est également intrinsèquement liée à l'égalité des sexes (ODD 5), car les femmes et les filles supportent de manière disproportionnée les conséquences d'un accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement. L'amélioration de l'accès à une eau salubre, à des services d'assainissement et à une meilleure hygiène réduit la pauvreté en temps, favorise le maintien des filles à l'école, renforce la participation des femmes aux activités économiques et améliore les résultats en matière de santé maternelle. Une gouvernance de l'eau sensible au genre et des investissements dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) restent donc essentiels pour atteindre à la fois l'ODD 6 et les aspirations plus larges de l'Agenda 2063 en faveur d'un développement inclusif et centré sur les personnes.

Les changements climatiques continuent d'exacerber la pénurie d'eau, la variabilité des ressources en eau et la fréquence des phénomènes extrêmes à travers le continent, menaçant directement les acquis en matière de développement. Les sécheresses, les inondations et la dégradation de la qualité de l'eau fragi-

lisent les systèmes alimentaires, la santé publique, la production d'énergie et l'intégrité des écosystèmes. Dans ce contexte, la réalisation de l'ODD 6 est indissociable au renforcement de la résilience face aux changements climatiques, avec la nécessité d'accroître les investissements dans des infrastructures hydrauliques résilientes au climat, la gestion intégrée des ressources en eau, des systèmes d'alerte précoce et des solutions fondées sur la nature.

Les profils d'évolution intersectoriels essentiels entre l'eau, la santé, l'énergie et l'agriculture doivent être renforcés. L'électrification des établissements de santé et des systèmes d'approvisionnement en eau, notamment par des solutions de pompage et de traitement

alimentées par l'énergie solaire, est indispensable pour assurer la fiabilité des services, maintenir la chaîne du froid pour les vaccins, prévenir les infections et garantir des soins maternels et néonataux de qualité, contribuant ainsi directement à l'amélioration des résultats en matière de santé et de nutrition. De même, l'élargissement de l'accès à une énergie propre et abordable pour l'irrigation, la transformation agricole et le stockage frigorifique améliore la productivité de l'eau, réduit les pertes après récolte et favorise la création de valeur ajoutée dans l'agriculture, renforçant ainsi des systèmes alimentaires résilients et adaptés au climat (voir encadré 2.1).

Encadré 2.1 : L'eau et l'assainissement dans le cadre de l'Agenda 2063 – progrès accomplis et défis persistants

L'Agenda 2063 de l'Union africaine – « L'Afrique que nous voulons » – constitue le plan directeur à long terme du continent pour une croissance inclusive et une transformation structurelle. Dans ce cadre, l'eau et l'assainissement ont été élevés au rang de priorités stratégiques, comme en témoigne la désignation de 2026 comme Année de « l'accès durable à l'eau et à des systèmes d'assainissement sûrs ». Cette orientation souligne leur rôle catalyseur dans le développement économique, la résilience climatique, la santé publique, la sécurité alimentaire et la stabilité régionale. Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP, 2013-2023), des progrès notables ont été réalisés. L'accès à l'eau potable est passé de 56 % en 2013 à 81 % en 2023, tandis que la couverture en assainissement a augmenté de 29 % à 59 %, contribuant ainsi à l'amélioration des résultats sanitaires (Union africaine, 2024d). Cependant, ces progrès restent en deçà des objectifs fixés, notamment celui d'un accès à 95 % à l'eau salubre, ce qui indique des lacunes persistantes dans la fourniture des services.

Des contraintes structurelles continuent de freiner les progrès. La croissance démographique rapide et l'urbanisation ont intensifié la pression sur des infrastructures déjà limitées, laissant des millions de personnes sans accès adéquat à des services d'eau et d'assainissement. Les zones rurales, en particulier au Sahel, restent confrontées à un accès limité à des sources d'eau améliorées, ce qui accroît les risques sanitaires (Fotio et Nguea, 2022). Dans les centres urbains, l'expansion des implantations sauvages complique la prestation des services et la planification de l'assainissement (Banque africaine de développement, 2020). Les changements climatiques exacerbent encore ces défis avec l'augmentation des sécheresses, des inondations et de la variabilité hydrologique (UA, 2024). Au niveau des politiques publiques, le FTYIP a renforcé l'alignement entre les cadres nationaux, continentaux et mondiaux, en encourageant l'adoption de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d'approches de gouvernance participative (UNECA, 2019). Des initiatives complémentaires, notamment

L'Initiative de la Grande Muraille verte (GGWI), les lignes directrices pour des investissements dans l'eau résilients au changement climatique et les cadres de réduction des risques de catastrophe, témoignent de réponses diversifiées et adaptées aux contextes. Des solutions décentralisées, telles que les forages alimentés à l'énergie solaire, ont également permis d'améliorer l'accès à l'eau salubre dans les zones rurales (UA, 2024c). Malgré ces efforts, des défis majeurs subsistent, notamment le manque de financements, la faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation, l'insuffisance de la coordination institutionnelle et des lacunes persistantes en matière de données. La qualité des services reste inégale, avec des interruptions fréquentes et un entretien inadéquat. Le

deuxième plan décennal de mise en œuvre (STYIP, 2024–2033) vise à accélérer les progrès grâce à l'innovation, aux outils numériques et à une responsabilisation renforcée. Des initiatives telles que le Programme d'investissement dans l'eau en Afrique (AU-AIP) et le « Sommet sur l'investissement dans l'eau 2025 » ont permis de mobiliser des engagements préliminaires estimés à 10-12 milliards de dollars américains par an, tandis que des plateformes comme les « SDG-STYIP Impact Labs » favorisent des innovations à grande échelle, notamment le suivi en temps réel de la qualité de l'eau et les mécanismes de financement axés sur les résultats, afin de soutenir des politiques adaptatives et d'améliorer les résultats.

La couverture en services d'eau potable et d'assainissement gérés en toute sécurité reste la plus faible au monde, avec de profondes disparités régionales et des niveaux critiques de stress hydrique en Afrique du Nord. Les lacunes en matière de suivi, la fragmentation institutionnelle et le sous-investissement chronique entravent l'efficacité de la gouvernance et de la prestation des services. Pour accélérer les progrès, une action urgente et coordonnée est nécessaire sur tous les piliers du Cadre mondial d'accélération de l'ODD 6, notamment pour optimiser le financement, améliorer les systèmes de données et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau afin de soutenir une sécurité hydrique résiliente et inclusive pour tous les Africains.

Dans un contexte marqué par des lacunes persistantes en matière d'infrastructures et de prestation de services, la commercialisation et la privatisation, notamment par le biais de partenariats public-privé (PPP) et des mécanismes de financement mixte, occupent une place croissante dans les débats politiques sur les réformes du secteur de l'eau en Afrique (OCDE, 2024b). Les pouvoirs publics cherchent ainsi à mobiliser des financements supplémentaires, une expertise technique et une plus grande efficacité opérationnelle. Cependant, des organisations non gouvernementales africaines ont mis en garde contre ces modèles, qui pourraient augmenter une hausse des coûts de l'eau pour les populations, détourner les investissements publics vers des objectifs de rentabilité et aggraver les inégalités d'accès à l'eau à l'échelle du continent (CAPPA, 2023).

2.1.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Tableau 2.2 : Cible 6.1 des ODD, indicateur 6.1.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Cible 1.1.11 : La proportion de la population ayant accès à une eau potable sûre est portée à 95 %
Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité	Indicateur 7 : Proportion de la population ayant accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre

L'accès à l'eau potable en Afrique s'est amélioré de manière constante, mais les services gérés en toute sécurité demeurent limités

Depuis 2013, l'Afrique a enregistré des progrès lents mais constants en matière d'accès à des services d'eau potable sûrs. Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'objectif était de garantir qu'au moins 95 % de la population ait accès à une eau potable sûre d'ici 2023. Bien que l'accès se soit considérablement amélioré, passant de 56 % en 2013 à 81 % en 2023, cet objectif n'a pas été pleinement atteint.⁹

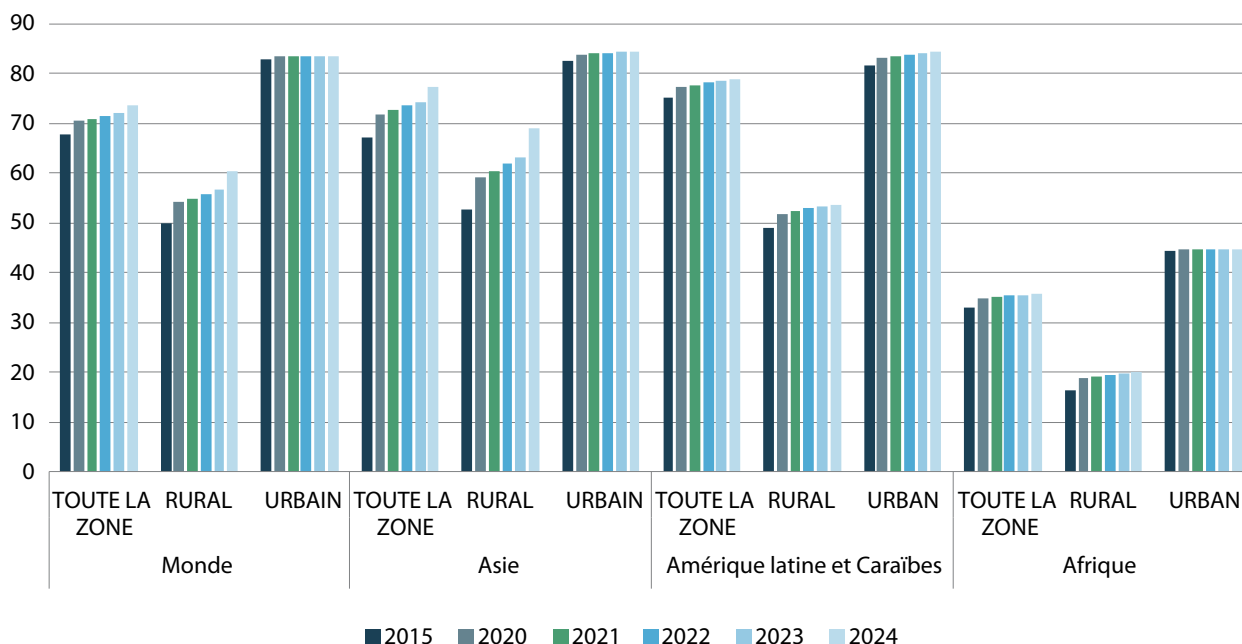
Si les pays ont enregistré une augmentation de l'accès à l'eau potable, les progrès sont lents en ce qui concerne la proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité, la couverture globale n'étant passée que de 33 % en 2015 à environ 36 % en 2024. Cet écart persistant montre que plus de six Africains sur dix n'utilisent pas de services d'eau potable gérés en toute sécurité. Le fossé entre zones urbaines et rurales en Afrique continue d'alimenter les inégalités d'accès et d'utilisation de ces services dans la région. En 2024, la couverture en milieu urbain s'élevait à 44,8 %, affichant une croissance négligeable au cours de la dernière décennie. À l'inverse, l'ac-

cès en milieu rural reste extrêmement faible, à seulement 20 %.

La couverture du continent reste inférieure à la moitié de la moyenne mondiale et demeure également en deçà des moyennes observées en Asie ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, comme le montre la figure 2.1. En Asie, la couverture totale est passée de 67 % à 77 % entre 2015 et 2024, tandis qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, elle a progressé de 75 % à 79 %. Ces deux régions affichent également des niveaux d'accès nettement plus élevés, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, par rapport à l'Afrique. De fortes disparités entre zones urbaines et rurales persistent, l'accès en milieu rural restant particulièrement faible (20 % en 2024), ce qui souligne la nécessité d'intensifier les investissements et les politiques visant à garantir une sécurité de l'eau équitable et durable sur l'ensemble du continent africain.

⁹ Troisième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (UA, 2024d).

Figure 2.1 : Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité (%), 2015-2024



Source : UN DESA (2026a)

Afin de combler l'écart important dans les zones rurales, des pays comme le Bénin ont entrepris des actions pour étendre les infrastructures d'approvisionnement en eau au-delà des

centres urbains et renforcer les systèmes de suivi afin d'évaluer les performances de ces infrastructures dans les villages (voir encadré 2.2).

Encadré 2.2 : Renforcement de l'approvisionnement en eau en milieu rural au Bénin de 2024 à 2025

Les efforts continus du Bénin pour parvenir à l'accès universel à l'eau potable dans les zones rurales sont portés par l'Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (ANAEPMR), un organisme public créé pour coordonner les systèmes d'approvisionnement en eau en zone rurale à l'échelle nationale. Depuis 2024, l'ANAEPMR a réalisé des progrès substantiels, notamment à travers la réhabilitation des adductions d'eau villageoises dans le cadre du Projet de réhabilitation des adductions d'eau villageoises (PRAEV), par la remise en état des systèmes existants (AEV). Au cours du second semestre 2024, le projet PRAEV a supervisé l'installation de 125 électropompes et de groupes électrogènes associés au sein des réseaux ruraux, améliorant ainsi la fiabilité et la continuité de fonctionnement

des systèmes d'eau auparavant limités par des pannes mécaniques ou des insuffisances d'alimentation électrique. Ces améliorations sont essentielles, car les électropompes garantissent un approvisionnement constant en eau à partir des forages et des réservoirs de stockage, notamment en période de forte demande ou en l'absence d'électricité sur le réseau (ANAEPMR, 2025a).

Les rapports semestriels de suivi publiés par les pouvoirs publics mettent en évidence la manière dont ces investissements dans les infrastructures sont évalués à l'aide d'indicateurs de performance qui mesurent l'amélioration des niveaux de service, la réduction des temps d'arrêt et l'extension générale des réseaux d'approvisionnement en eau. Par exemple, le rapport couvrant

le premier semestre 2025 fait état de l'achèvement de plusieurs systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages (SAEPmV), de la mise à jour des

inventaires d'actifs et de l'amélioration des taux de raccordement des ménages ruraux (ANAEPMR, 2025b).

2.1.2 Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats

Tableau 2.3 : Cible 6.2 des ODD, indicateur 6.2.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Cible 1.1.12 : La proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées est portée à 80 %
Indicateur 6.2.1 : Proportion de la population utilisant (a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et (b) une installation pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	Indicateur 8 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité

La couverture des services d'assainissement gérés en toute sécurité et des services d'hygiène de base en Afrique reste bien inférieure aux moyennes mondiales

L'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité est un pilier de la santé humaine, de la durabilité environnementale et du développement socioéconomique. Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014–2023) (UA, s.d.-b), l'objectif était de réduire de 96 % la proportion de la population disposant d'installations sanitaires inadéquates d'ici 2023, en prenant 2013 comme année de référence. L'indicateur correspondant, à savoir le pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, montre une amélioration notable, passant de 29 % en 2013 à 58 % en 2023 à l'échelle mondiale, soit une augmentation de 30 points de pourcentage sur la décennie.

Bien que des progrès aient été réalisés dans l'élargissement de l'accès à des installations d'assainissement améliorées à travers le continent, les résultats restent très en deçà de l'objectif fixé pour 2023, qui était de 96 %. Ces résultats mettent en évidence des défis persistants en matière d'infrastructures d'assainissement, de prestation des services et de changement des comportements, en particulier dans les zones rurales et les implantations sauvages. Le renforcement des investissements dans les systèmes d'assainissement, l'amélioration de la coordination des politiques et la promotion d'initiatives d'hygiène menées par les communautés restent essentiels pour accélérer les progrès vers un accès universel au cours de la prochaine phase de mise en œuvre.

En outre, l'Afrique est confrontée à une crise profonde et multidimensionnelle dans la réalisation de la cible 6.2 des ODD. Les progrès du

continent en matière d'assainissement géré en toute sécurité (ODD 6.2.1a) sont les plus lents au monde, la couverture n'ayant progressé que de 24,1 % à 30 % entre 2015 et 2024 (figure 2.2). Cette situation contraste fortement avec la moyenne mondiale de 58 % en 2024. Environ 650 millions d'Africains restent sans accès à des installations d'assainissement de base.

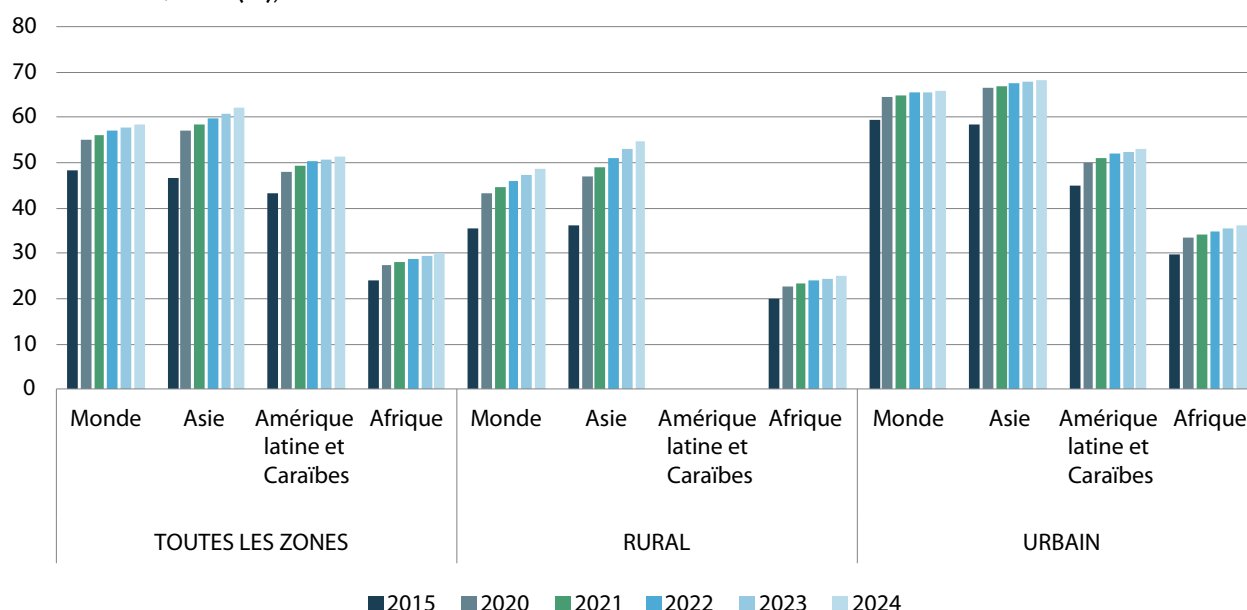
L'accès aux installations de lavage des mains de base reste extrêmement inégal

L'accès à des installations de lavage des mains de base avec de l'eau et du savon est un élément fondamental de la prévention des infections, de l'hygiène et de la santé publique. L'indicateur relatif à la proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains de base à domicile, ventilé selon le milieu urbain et rural, donne un aperçu de la capacité des ménages à maintenir des pratiques d'hygiène essentielles. En 2022, 75 % de la population mondiale (6 milliards de personnes) disposaient d'une installation de base pour se

laver les mains avec de l'eau et du savon à domicile. En outre, 17 % (1,4 milliard de personnes) disposaient d'installations de lavage des mains dépourvues d'eau ou de savon, et 8 % (640 millions de personnes) n'avaient aucune installation de lavage des mains (Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF] et Organisation mondiale de la santé [OMS], 2023). Des données plus récentes montrent qu'en 2024, cette proportion a encore augmenté pour atteindre 79,7 %¹⁰. En Afrique, la proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains de base à domicile était de 34,9 % en 2024, soit moins de la moitié de la moyenne mondiale, qui était de 79,7 %.

À l'échelle de l'Afrique, la couverture varie considérablement (figure 2.3). L'Afrique du Nord affiche un taux nettement plus élevé (72,6 %), qui se rapproche du niveau mondial. Les autres sous-régions accusent un retard considérable : l'Afrique centrale (32,8 %), l'Afrique de l'Ouest (29,1 %), l'Afrique australe (25,6 %) et l'Afrique

Figure 2.2 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, par milieu urbain/rural (%), 2015-2024

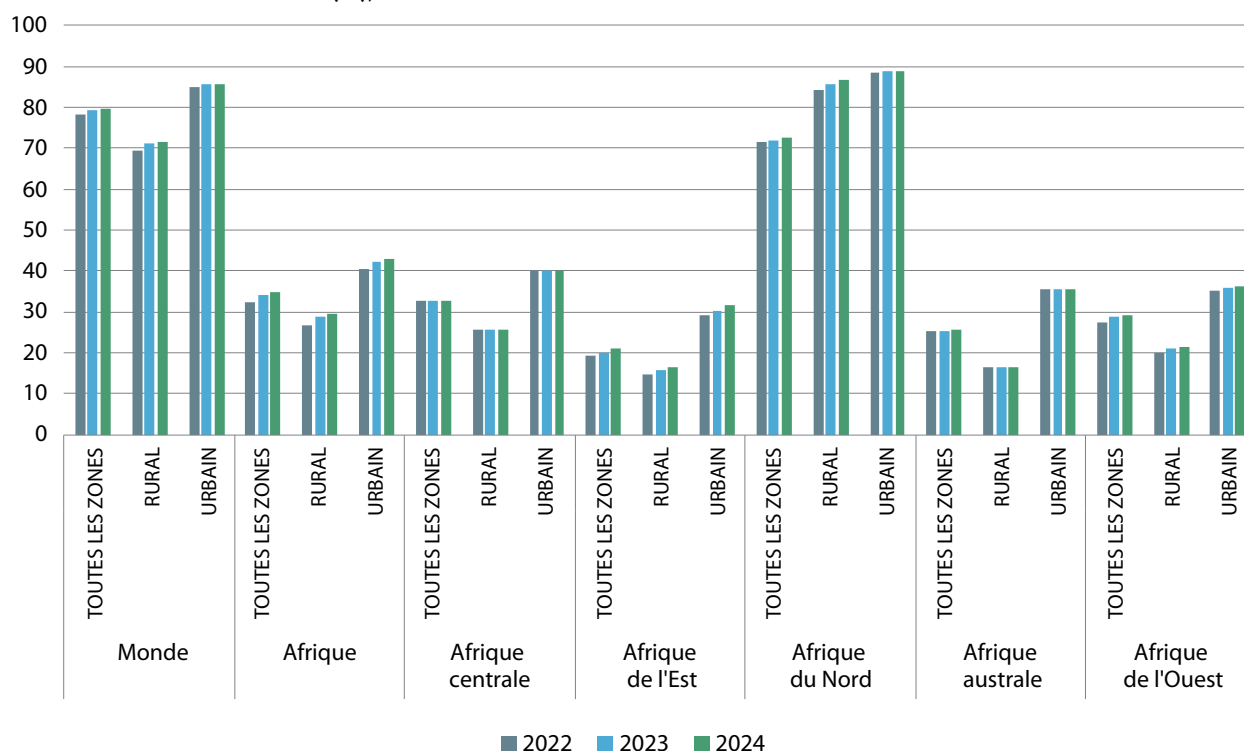


Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2026a)

Note : Les données ne sont pas disponibles pour les zones rurales de l'Amérique latine et des Caraïbes.

¹⁰ Les dernières mises à jour des données montrent que la proportion de la population disposant d'installations de base pour se laver les mains à domicile en 2022 était de 78,4 %, comme le montre la figure 2.3.

Figure 2.3 : Proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains de base à domicile, selon le milieu urbain/rural (%), 2022-2024



Source : UN DESA (2026a)

de l'Est (21 %). L'Afrique du Nord a atteint une quasi-parité entre les zones urbaines (88,7 %) et rurales (86,7 %), à un niveau proche de la moyenne mondiale, tandis que les taux dans les autres sous-régions sont nettement inférieurs et marqués par d'importants écarts entre zones urbaines et rurales. Dans ce contexte d'accès

limité et inégal aux installations de lavage des mains à travers l'Afrique, certains pays du continent (par exemple la Zambie – voir encadré 2.3) ont commencé à adopter des cadres nationaux complets visant à institutionnaliser les pratiques de lavage des mains dans tous les secteurs.

Encadré 2.3 : Feuille de route nationale « Hand Hygiene for All » (NHH4ARM) en Zambie

À l'occasion de la Journée mondiale du lavage des mains 2025, la Zambie a officiellement lancé sa feuille de route nationale « Hand Hygiene for All » (NHH4ARM) afin de remédier au faible taux de pratique du lavage des mains dans le pays, actuellement estimé à 18 %. En tant que cadre d'action quinquennal, la NHH4ARM vise à institutionnaliser les pratiques d'hygiène des mains dans les communautés, les écoles, les lieux de travail et les établissements de santé. Elle marque une étape importante dans le paysage de la santé publique et de l'hygiène en Zambie, car il s'agit du premier cadre national structuré conçu pour intensifier les efforts en

matière d'hygiène des mains dans tous les secteurs. Élaborée avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires, cette feuille de route vise à renforcer les systèmes nationaux d'hygiène, à améliorer la coordination et à orienter les investissements vers un accès durable et inclusif aux installations de lavage des mains. La phase suivante de l'initiative se concentrera sur le renforcement des systèmes de suivi afin de garantir que chaque Zambien puisse se laver les mains à l'eau et au savon partout et à tout moment (Centre for Infectious Disease Research in Zambia, 2025).

2.1.3 Améliorer la qualité de l’eau en réduisant la pollution, en éliminant l’immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d’eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l’échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l’eau

Tableau 2.4 : Cible 6.3 des ODD, indicateurs 6.3.1 et 6.3.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 6.3 : D’ici à 2030, améliorer la qualité de l’eau en réduisant la pollution, en éliminant l’immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d’eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l’échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l’eau	Non aligné
Indicateur 6.3.1 : Proportion des flux d’eaux usées domestiques et industrielles traités en toute sécurité	
Indicateur 6.3.2 : Proportion des masses d’eau présentant une bonne qualité de l’eau ambiante	

Le traitement sûr des eaux usées domestiques sur le continent a nettement reculé

Garantir l’accès à une eau propre et salubre reste essentiel pour le développement durable, la santé publique et la protection de l’environnement. À l’échelle mondiale, en 2022, environ 42 % des eaux usées domestiques n’étaient pas traitées en toute sécurité avant d’être rejetées, ce qui signifie qu’environ 58 % l’étaient (voir figure 2.4). En Afrique, les progrès vers la réalisation de la cible 6.3 sont nettement insuffisants et en dégradation. La proportion d’eaux usées domestiques traitées en toute sécurité sur le continent est passée de 34,2 % en 2022 à 33,01 % en 2024, une baisse qui contraste avec la moyenne mondiale, qui était de 55,8 % en 2024.

Cette tendance masque de fortes disparités régionales. L’Afrique du Nord constitue une exception notable, avec un taux de traitement qui est passé de 66,9 % en 2022 à 67,4 % en 2024,

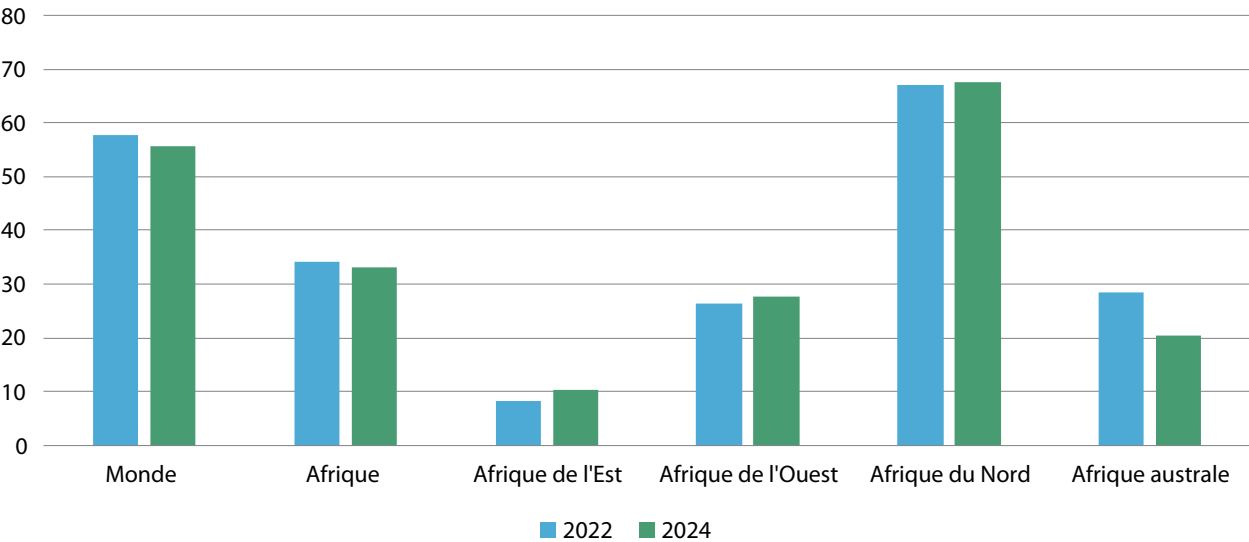
tandis que l’Afrique australe a connu une baisse marquée, de 28,6 % à 20,4 %. L’Afrique centrale, l’Afrique de l’Est et l’Afrique de l’Ouest restent à des niveaux de traitement faibles, tous inférieurs à 28 %. En Afrique du Nord, l’amélioration des performances en matière de traitement des eaux usées s’explique par des investissements publics soutenus dans les infrastructures de traitement, la mise en place de mécanismes de recouvrement des coûts par le biais de tarifs, ainsi que par une participation accrue du secteur privé à l’exploitation des stations d’épuration, à la maintenance et à la fourniture de technologies, notamment dans le cadre de partenariats public-privé et de contrats de service.

La forte baisse de la proportion d’eaux usées domestiques traitées en toute sécurité observée entre 2020 et 2024 reflète une convergence de facteurs structurels, opérationnels et liés aux données, plutôt qu’une détérioration

uniforme de la prestation des services (figure 2.4). Les principaux facteurs explicatifs incluent la fermeture temporaire ou permanente de stations d'épuration en raison de : l'obsolescence des infrastructures et d'un entretien insuffisant (Omohwovo, 2024 ; Lema, 2025) ; des pénuries d'énergie et d'une hausse des coûts de l'électricité, qui ont réduit la viabilité opérationnelle des installations de traitement énergivores (Omohwovo, 2024) ; des déficits de financement persistants pour l'exploitation et

la maintenance (Agence de développement de l'Union africaine [AUDA-NEPAD], 2025) ; ainsi que de l'application insuffisante des normes réglementaires relatives aux rejets des eaux usées (Lema, 2025). Ces constats soulignent la nécessité d'investissements soutenus dans les infrastructures de traitement des eaux usées, d'un approvisionnement énergétique fiable et du renforcement des systèmes de suivi, afin d'inverser la tendance actuelle et de protéger la qualité de l'eau et la santé publique.

Figure 2.4 : Proportion des flux d'eaux usées domestiques traitées en toute sécurité (%), 2022-2024



Source : ECASStats (2026)

2.1.4 Faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce

Tableau 2.5 : Cible 6.4 des ODD, indicateurs 6.4.1 et 6.4.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Non aligné

Indicateur 6.4.1 : Évolution de l'efficacité de l'utilisation de l'eau au fil du temps

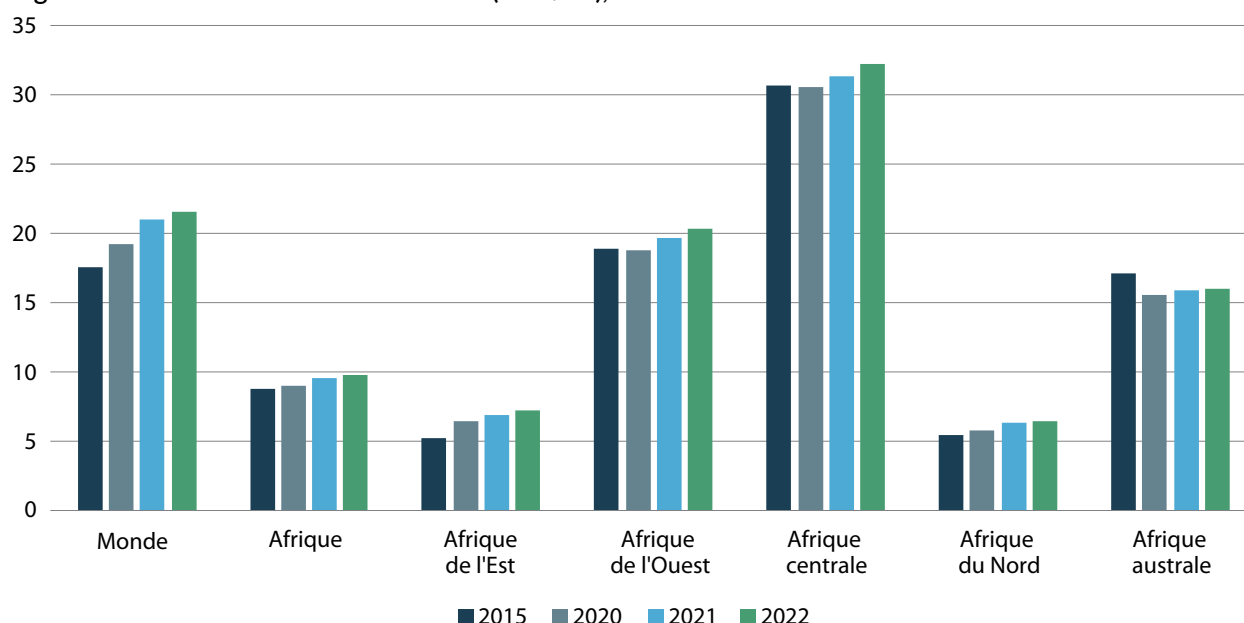
Indicateur 6.4.2 : Niveau de stress hydrique – prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

L'utilisation efficiente de l'eau en Afrique s'est améliorée au cours de la période

L'utilisation efficiente de l'eau, qui mesure la valeur économique générée pour chaque unité d'eau utilisée — autrement dit la capacité des pays et des secteurs à transformer l'eau en bénéfices productifs tels que l'emploi, la production et les services — fournit des indications sur l'efficacité avec laquelle les ressources hydriques soutiennent l'activité économique. Des niveaux d'efficience plus élevés traduisent des bénéfices accrus pour une moindre utilisation d'eau. En Afrique, l'utilisation efficiente de l'eau a enregistré des progrès modestes, passant de 8,75 dollars américains par mètre cube (m³) en 2015 à 9,76 dollars américains/m³ en 2022, comme l'illustre la figure 2.5. Ce niveau reste toutefois nettement inférieur à la moyenne mondiale, qui est passée de 17,48

dollars américains/m³ à 21,52 dollars américains/m³ sur la même période. Cette moyenne continentale masque des disparités régionales marquées. L'Afrique centrale a conservé le niveau d'efficience le plus élevé, passant de 30,61 dollars/m³ à 32,22 dollars/m³, tandis que l'Afrique de l'Ouest a également enregistré des performances supérieures à la moyenne continentale, progressant de 18,87 dollars/m³ à 20,36 dollars/m³. À l'inverse, l'Afrique australe a connu un recul, passant de 17,08 dollars/m³ à 15,95 dollars/m³. L'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord, malgré des améliorations, continuent d'afficher les niveaux d'efficience les plus bas, respectivement à 7,15 dollars/m³ et 6,44 dollars/m³ en 2022, ce dernier chiffre étant particulièrement préoccupant compte tenu de la grave pénurie d'eau qui touche la région.

Figure 2.5 : Utilisation efficiente de l'eau (USD/m³), 2015-2022

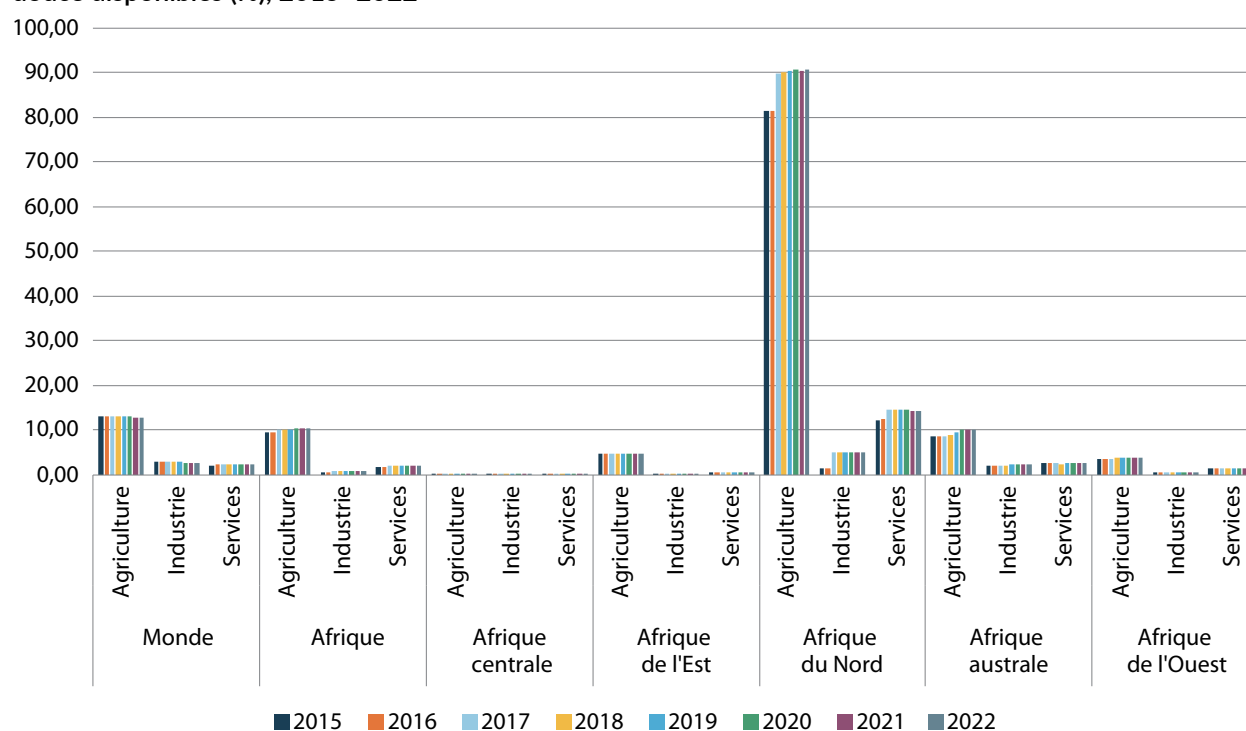


Source : ECASStats (2026)

Le stress hydrique – situation dans laquelle la demande en eau dépasse les ressources disponibles ou dans laquelle une mauvaise qualité de l'eau en limite l'usage – varie fortement à travers l'Afrique. ONU-Eau indique que des prélèvements supérieurs à 25 % entraînent une situation de stress hydrique (ONU-Eau, 2024). La situation du stress hydrique en Afrique présente de fortes disparités (figure 2.6). En 2022, le niveau moyen de stress hydrique sur le continent est resté inférieur au niveau mondial dans tous les secteurs. L'Afrique du Nord est confrontée à une situation critique, avec un stress hydrique agricole dépassant 90 %, ce qui reflète une surexploitation grave des ressources renouvelables en eau douce, tan-

dis que les autres sous-régions affichent des niveaux de stress inférieurs à 25 %. Une analyse sectorielle révèle que l'agriculture est le principal utilisateur d'eau sur l'ensemble du continent, tandis que le stress hydrique dans le secteur industriel a plus que doublé en Afrique du Nord, signalant une pression croissante et diversifiée sur des ressources hydriques limitées. Afin de faire face à ce stress hydrique dans la sous-région, des pays d'Afrique du Nord, tels que le Maroc, ont élaboré des plans nationaux coordonnés visant à améliorer l'utilisation efficace de l'eau et à sécuriser l'accès aux ressources hydriques au moyen d'approches multiples (voir encadré 2.4).

Figure 2.6 : Niveau de stress hydrique – prélèvements d'eau douce en pourcentage des ressources en eau douce disponibles (%), 2015–2022



Source : UN DESA (2026a)

Encadré 2.4 : Programme national du Maroc pour lutter contre la pénurie structurelle d'eau

Dans le cadre de ses efforts pour faire face à des sécheresses de plus en plus fréquentes et intenses, ainsi qu'à des pressions démographiques et économiques croissantes, le Maroc a élaboré une stratégie nationale de l'eau globale et évolutive afin de remédier à sa vulnérabilité climatique en tant que pays semi-aride. Cette stratégie repose sur quatre piliers transformateurs.

Mobilisation des ressources en eau de surface par la construction de barrages : la construction d'un vaste réseau de plus de 140 grands barrages d'une capacité de stockage de plus de 20 milliards de m³ constitue une étape majeure de cet effort. Ce réseau vise à réguler les débits irréguliers, stocker l'eau pendant les périodes humides et protéger la population contre les inondations.

Recours aux ressources non conventionnelles pour pallier la rareté des ressources en eau traditionnelles : le Maroc a mis en œuvre des solutions innovantes, telles que le dessalement de l'eau de mer et les projets de réutilisation des eaux usées traitées. Ces initiatives visent à porter la capacité nationale de dessalement à 1,7 milliard de m³ par an et à réutiliser 400 millions de m³ d'eau par an d'ici 2030.

Optimisation des usages de l'eau pour lutter contre le gaspillage : le Maroc a mis l'accent sur l'économie d'eau dans l'agriculture, avec la conversion de 550 000 hectares à l'irrigation localisée grâce au déploiement de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte. Parmi les autres points forts de ce pilier figurent la réduction des pertes dans les réseaux de distribution et la sensibilisation du public.

Renforcement de la planification et de la gouvernance : les pouvoirs publics marocains ont lancé des programmes visant à lutter contre la pollution des eaux souterraines et des cours d'eau en renforçant la gouvernance par le biais d'Agences de bassin hydrographique (ABH) et en adoptant une approche participative associant les usagers à la gestion, notamment par le biais d'Associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA).

Malgré les progrès significatifs réalisés par le Maroc dans la mise en œuvre de cette stratégie, des défis subsistent, notamment l'aggravation du stress hydrique, la forte pression de la demande agricole, l'augmentation des coûts énergétiques liés au dessalement et le déficit pluviométrique.

Source : Gouvernement du Maroc (2025), étude de cas fournie dans le cadre de la préparation du RDDA 2026.

2.1.5 Assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Tableau 2.6 : Cible 6.5 des ODD, indicateurs 6.5.1 et 6.5.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Non aligné
Indicateur 6.5.1 : Degré de gestion intégrée des ressources en eau	

Indicateur 6.5.2 : proportion de la superficie des bassins transfrontaliers couverts par un accord opérationnel de coopération dans le domaine de l'eau

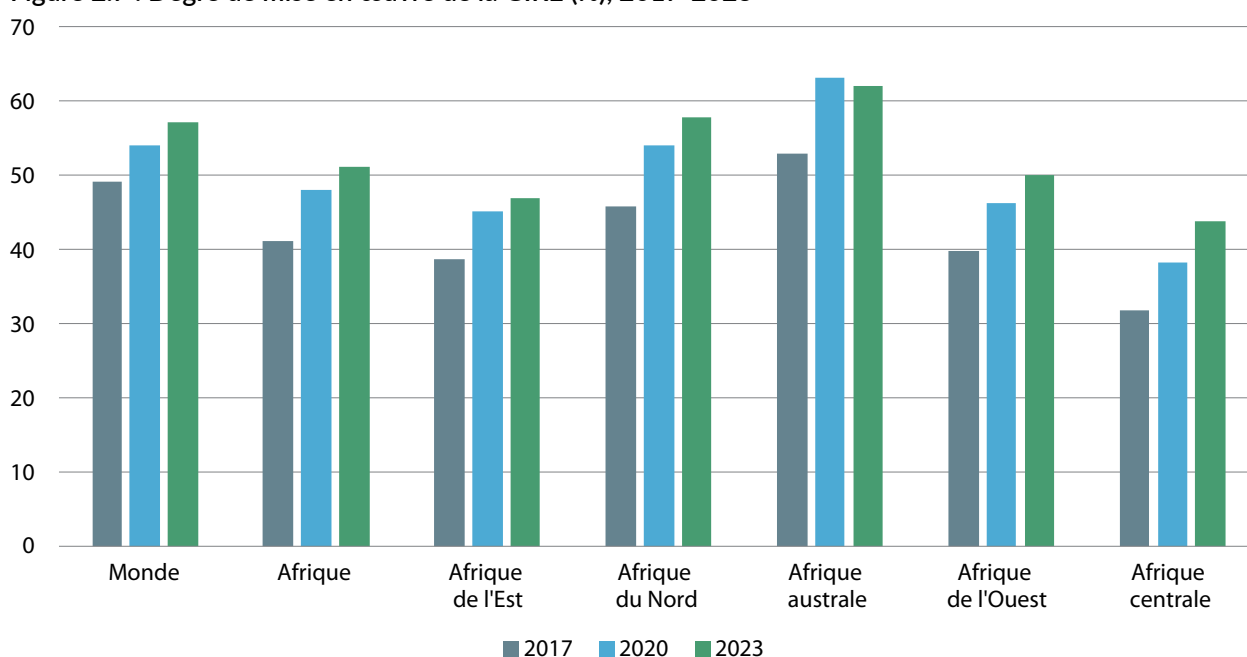
L'Afrique a enregistré des progrès constants dans la gestion intégrée des ressources en eau, mais le financement insuffisant constitue un obstacle majeur

L'Afrique a enregistré des progrès réguliers, bien que lents, dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Le niveau de mise en œuvre de la GIRE sur le continent s'est progressivement amélioré, passant de 41 % en 2017 à 51 % en 2023, tout en restant légèrement inférieur à la moyenne mondiale de 57 % en 2023, et d'importantes disparités régionales persistent (figure 2.7). L'Afrique australe et l'Afrique du Nord sont en tête, tandis que les autres sous-régions, en particulier l'Afrique centrale, où la plupart des pays affichent un niveau de mise en œuvre moyen à faible, accusent un retard considérable. Une contrainte majeure sur l'ensemble du continent réside dans l'insuffisance des financements, qui

limite les capacités institutionnelles, les systèmes de suivi et l'application d'instruments de gestion essentiels.

Ce contexte difficile se reflète également dans la répartition des pays selon les catégories de mise en œuvre : aucun pays africain n'a atteint un niveau de maturité « très élevé », ni même « élevé », dans la mise en œuvre de la GIRE. En 2023, la proportion de pays présentant un niveau de mise en œuvre moyen a atteint 53 % en Afrique, soit un taux supérieur à la moyenne mondiale de 34 %, ainsi qu'à ceux observés en Asie (43 %) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (20 %). Cependant, l'absence de données sur les niveaux élevés et très élevés met en évidence la nécessité de renforcer les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques pour une meilleure gouvernance de l'eau. Par ailleurs, 9 %

Figure 2.7 : Degré de mise en œuvre de la GIRE (%), 2017-2023



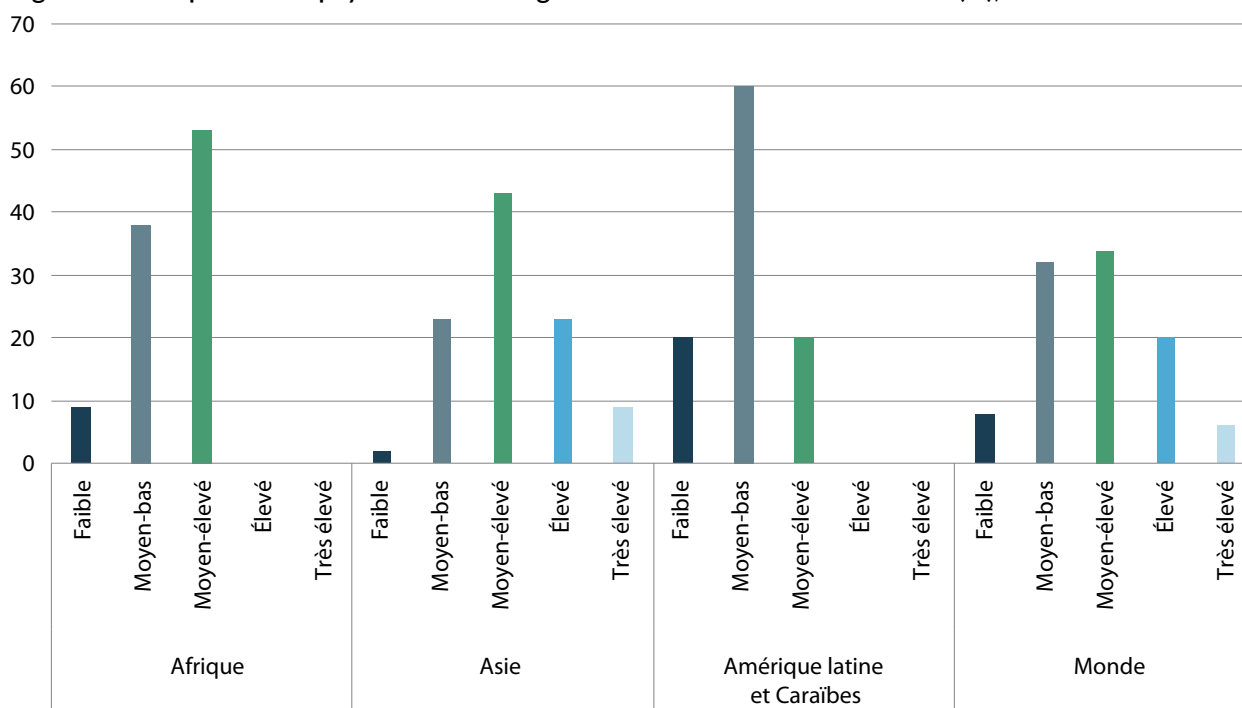
Source : UN DESA (2026)

des pays restent à un niveau « faible », ce qui souligne la nécessité persistante de renforcer les capacités de base et le soutien technique (figure 2.8).

À l'inverse, la coopération transfrontalière en matière d'eau constitue un atout relatif pour l'Afrique. Le continent se distingue par des niveaux relativement élevés de dispositifs opérationnels pour la gestion des eaux partagées. Des partenariats de longue date, tels que les cinquante années de coopération autour du fleuve Sénégal (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe [CEE-ONU],

2025) et le programme régional couvrant le bassin de l'Oubangui (voir encadré 2.5), illustrent les multiples bénéfices de cette coopération, notamment l'amélioration de la sécurité de l'eau, la production énergétique accrue et le renforcement de la résilience climatique. Toutefois, des défis subsistent pour approfondir cette coopération, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies conjointes d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, afin de mieux faire face aux défis futurs dans les bassins partagés.

Figure 2.8 : Proportion de pays selon les catégories de mise en œuvre de la GIRE (%), 2023



Source : UN DESA (2026a)

Encadré 2.5 : PREDIRE – infrastructures hydriques régionales et gouvernance en Afrique centrale

En août 2025, les pouvoirs publics de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD), ont

officiellement lancé à Bangui le Programme régional d'appui au développement des infrastructures et à la valorisation des ressources en eau transfrontalières (PREDIRE).

Financé à hauteur de 121 millions de dollars américains par la BAD, ce programme est une initiative quinquennale qui s'étend de novembre 2024 à novembre 2029. Le PREDIRE vise à améliorer durablement les conditions socioéconomiques des communautés riveraines de l'Oubangui, une ressource en eau transfrontalière essentielle partagée entre les deux pays, tout en renforçant l'intégration et la coopération régionales. À travers la mise en valeur de ces ressources hydriques, le programme entend améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la sécurité alimentaire et à des infrastructures

résilientes face aux changements climatiques (Hydrodiplomacy, 2025).
Lancé lors de l'inauguration, le premier sous-projet porte sur l'amélioration du système d'information hydrologique du bassin de l'Oubangui. Son objectif est de permettre aux deux pays de mieux gérer les ressources en eau et de planifier les investissements futurs. Il soutient également le développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène afin d'améliorer les conditions de vie dans les communautés rurales et périurbaines.

2.1.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

Tableau 2.7 : Cible 6.6 des ODD, indicateur 6.6.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	Cible 1.6.4 : Augmenter de 10 % la superficie des terres couvertes de forêts
Indicateur 6.6.1 : Évolution de l'étendue des écosystèmes liés à l'eau au fil du temps	Non aligné

Les écosystèmes liés à l'eau en Afrique présentent un paysage très déséquilibré

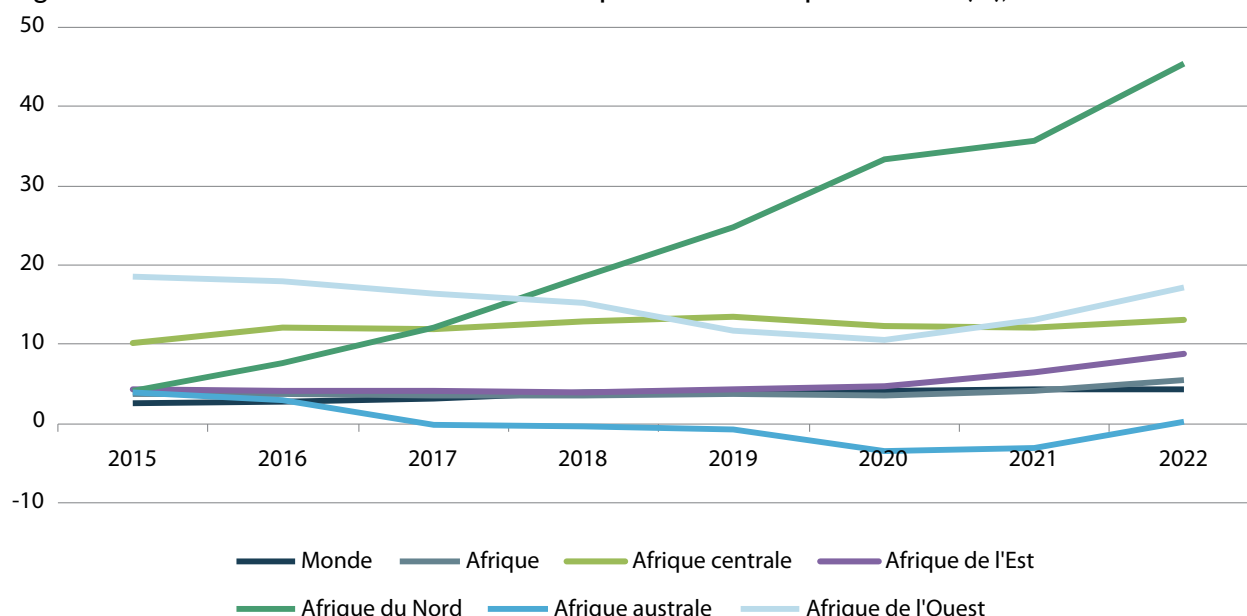
Des écosystèmes liés à l'eau en bonne santé sont essentiels pour préserver la vie, soutenir les moyens de subsistance et maintenir l'équilibre des processus hydrologiques naturels. En Afrique, les écosystèmes liés à l'eau présentent un état complexe et contrasté, marqué par des gains significatifs en eaux de surface dans certaines régions et des pertes dans d'autres (figure 2.9). Selon les données satellitaires issues de l'explorateur des écosystèmes d'eau douce du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la superficie totale des eaux de surface permanentes sur le conti-

nent a connu une augmentation globale de 52 % entre 2015 et 2022, passant de 3,6 % à 5,5 % du territoire mesuré. Cependant, cette moyenne continentale masque des disparités sous-régionales liées à la variabilité climatique et aux activités humaines. L'Afrique du Nord a notamment connu la croissance la plus spectaculaire, la superficie de ses eaux permanentes passant de 4,1 % à 45,4 %, principalement en raison d'une augmentation des précipitations et des épisodes d'inondation dans des zones auparavant arides. L'Afrique de l'Ouest a quant à elle affiché une tendance négative constante, la superficie des eaux passant de 18,6 % à 17,2 %, ce qui reflète une diminution des crues

saisonniers et de la rétention d'eau dans les principaux réseaux fluviaux. L'Afrique australe a connu une forte volatilité, avec une baisse marquée de la superficie des eaux, de 3,9 % en

2015 à -3,2 % en 2021 (indiquant une grave sécheresse), avant un redressement partiel à 0,2 % en 2022.

Figure 2.9 : Lacs et cours d'eau – variation de la superficie des eaux permanentes (%), 2015-2022



Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2026a)

2.1.7 Développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement

Tableau 2.8 : Cible 6.a des ODD, indicateur 6.a.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	Cible 7.1.5 : Mise en place d'une plateforme africaine de partenariat mondial pleinement opérationnelle
Indicateur 6.a.1 : Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement et intégrée dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	Non aligné

L'aide publique au développement (APD) en faveur de l'ODD 6 a diminué en Afrique depuis 2019, avec un creusement des disparités régionales

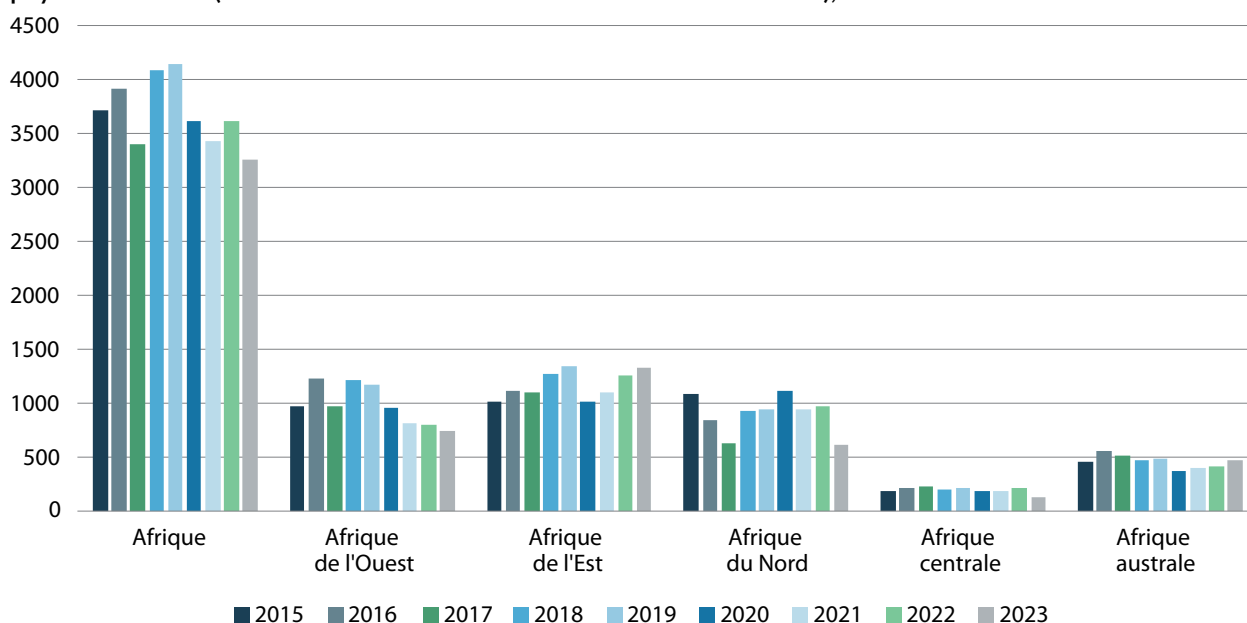
Les décaissements de l'aide publique au développement (APD) pour l'eau et l'assainissement en Afrique – mesurés par l'indicateur 6.a.1, qui suit les financements alignés sur des plans de dépenses coordonnés par les pouvoirs publics – ont suivi une trajectoire fluctuante et globalement à la baisse entre 2015 et 2023 (figure 2.10). Le volume total des décaissements à destination du continent a atteint un pic de 4,14 milliards de dollars américains en 2019, avant de reculer à 3,25 milliards de dollars américains en 2023, soit une baisse de 12,2 % par rapport au niveau de 3,71 milliards de dollars américains enregistré en 2015 (figure 2.10).

Cette tendance globale masque d'importantes disparités sous-régionales. L'Afrique de l'Est est la seule sous-région à avoir enregistré une croissance soutenue de l'aide publique au développement (APD), les décaissements ayant augmenté de 30,3 %, passant de 1,01 milliard

de dollars en 2015 à 1,32 milliard en 2023. À l'inverse, toutes les autres sous-régions ont connu des baisses. L'Afrique du Nord a enregistré la contraction la plus marquée, les décaissements chutant de 44 %, passant de 1,08 milliard de dollars à 606,79 millions de dollars. L'Afrique de l'Ouest a également connu une baisse significative de 24 %, passant de 973,45 millions de dollars à 740,15 millions de dollars. Les décaissements en Afrique centrale ont diminué de 33,1 %, passant à 119,97 millions de dollars, tandis que l'Afrique australe, bien que recevant les volumes les plus faibles, a enregistré une légère augmentation de 2 %, passant de 457,85 millions de dollars à 466,98 millions de dollars en 2023.

Outre ces tendances en matière de financement, l'Afrique est confrontée à des difficultés persistantes concernant l'alignement des donateurs sur les plans nationaux du secteur de l'eau, ce qui s'inscrit dans une tendance mondiale selon laquelle les pays à faible revenu (dont une grande partie des pays africains) affichent un niveau d'alignement plus faible. Alors que

Figure 2.10 : APD totale (décaissements bruts) pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, par pays bénéficiaire (en millions de dollars américains constants de 2023), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

les données mondiales indiquent que 41 % des pays à faible revenu connaissent un faible alignement entre les financements des donateurs et les plans nationaux, cette problématique est particulièrement marquée en Afrique, où la mauvaise adéquation des ressources entrave le déploiement efficace d'interventions prioritaires telles que la collecte des eaux de pluie et le recyclage des eaux usées (OMS et UNICEF, 2026). D'autres risques se profilent : à la suite des annonces faites en 2024 concernant des

réductions généralisées de l'APD par plusieurs donateurs bilatéraux (qui représentaient collectivement 22 % de l'APD mondiale consacrée au secteur de l'eau en 2023) (OCDE, 2025a), l'Afrique, historiquement dépendante de ce soutien, pourrait connaître des baisses encore plus marquées des décaissements dans les années à venir, ce qui viendrait compromettre les progrès en matière de coopération internationale et de renforcement des capacités dans les technologies de l'eau et de l'assainissement.

2.1.8 Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Tableau 2.9 : Cible 6.b des ODD, indicateur 6.b.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Non aligné
Indicateur 6.b.1 : Proportion des unités administratives locales disposant de politiques et de procédures établies et opérationnelles pour la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement	

Malgré des engagements politiques solides en faveur de la participation des communautés à la gestion de l'eau et de l'assainissement, la mise en œuvre effective demeure insuffisante dans les pays africains

Les communautés locales jouent un rôle central dans la gestion durable des services d'eau et d'assainissement. Leur participation permet de garantir des services qui soient équitables, culturellement acceptables, adaptés au contexte et en adéquation avec les besoins locaux. Elle renforce également l'appropriation, le principe de responsabilité et la durabilité à long terme des systèmes d'eau et d'assainissement. La section suivante présente les progrès réalisés en matière de promotion d'une participation communautaire effective, elle

met en évidence les approches existantes et les bonnes pratiques, et elle identifie les principaux obstacles qui continuent de limiter une gouvernance de l'eau et de l'assainissement inclusive et participative.

Une participation plus active des communautés est fondamentale pour adapter et pérenniser les solutions de gestion de l'eau et de l'assainissement aux contextes locaux et pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. En Afrique, les progrès réalisés en matière de mise en place d'un environnement propice à la participation des communautés locales dans la gestion de l'eau et de l'assainissement sont notables au niveau des politiques, mais demeurent insuffisants dans la pratique. En 2022,

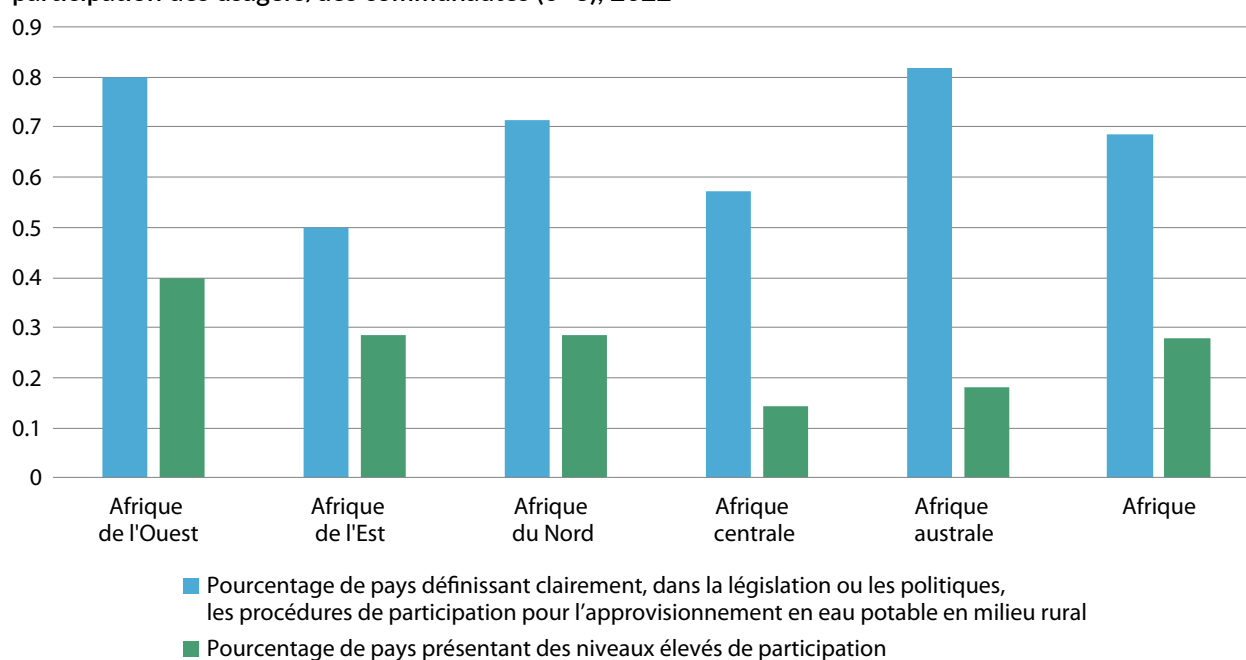
des disparités régionales ont été observées à travers tout le continent (figure 2.11). L'Afrique du Nord et l'Afrique australe se distinguent par des politiques avancées de gestion participative, soutenues par des cadres juridiques solides et une gouvernance plus stable. Par exemple, des pays comme le Maroc et l'Afrique du Sud ont mis en place des systèmes de gestion décentralisée de l'eau, favorisant l'implication des communautés locales dans les décisions relatives aux ressources hydriques, pour une meilleure durabilité et une plus grande efficacité des projets. Selon l'OMS et l'UNICEF (2025), ces régions sont parvenues à mettre en place des mécanismes participatifs grâce à des structures institutionnelles robustes et à un engagement politique favorable.

Les régions de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale font face à des difficultés importantes dans la mise en œuvre de la participation communautaire. En Afrique de l'Est et de l'Ouest, bien qu'il existe des initiatives participatives, celles-ci sont souvent

limitées par des obstacles institutionnels, financiers et culturels, ce qui empêche leur déploiement à grande échelle. Des pays comme le Kenya et le Sénégal ont du mal à appliquer ces politiques de manière uniforme, notamment en raison des inégalités d'accès à l'information et d'un manque de coordination interinstitutionnelle. L'Afrique centrale accuse quant à elle un retard important en raison de l'instabilité politique, d'une centralisation excessive du pouvoir et d'un manque d'infrastructures et de financements pour soutenir la gestion participative de l'eau. Selon l'OMS et l'UNICEF (2025), ces défis entravent la mise en place de mécanismes de gouvernance efficaces et durables dans la région.

Ces constats mettent en évidence la nécessité d'interventions ciblées et d'un appui renforcé dans les régions confrontées à des vulnérabilités accrues.

Figure 2.11 : Les pays sont évalués en matière de planification des programmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural selon la clarté des procédures de participation (0-10) et le niveau de participation des usagers/des communautés (0-3), 2022



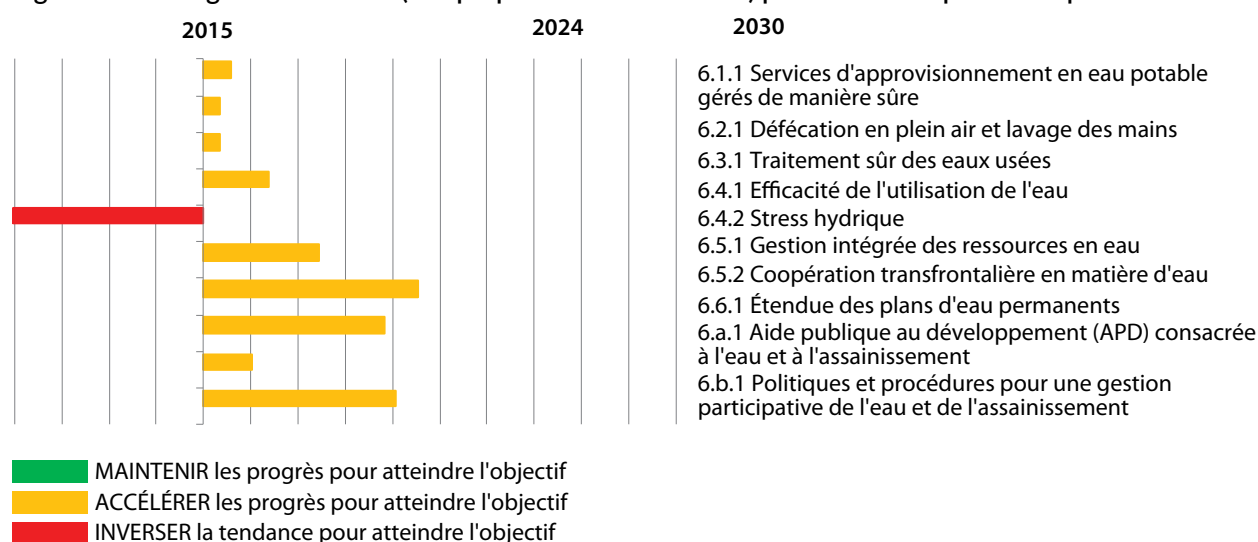
Source : UN DESA (2026a)

2.2 Conclusion

L'accès à une eau salubre et abordable ainsi qu'à des services d'assainissement reste fondamental pour la santé publique, la productivité économique et le développement durable en Afrique. Cependant, des évaluations récentes indiquent que toutes les cibles liées à l'ODD 6 nécessitent une accélération significative (figure 2.12), avec peu, voire aucune, progression mesurable enregistrée entre 2024 et 2025. Malgré des avancées notables dans l'élargissement de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base, d'importantes dispa-

rités persistent entre les pays et en leur sein, en particulier dans les zones rurales, urbaines et périurbaines. Ces inégalités sont encore aggravées par un stress hydrique croissant dans des régions telles que l'Afrique du Nord, ce qui continue de compromettre les progrès globaux. En l'absence d'actions urgentes et coordonnées visant à renforcer la gouvernance, les financements, les systèmes de données et la gestion intégrée des ressources en eau, le continent risque de ne pas atteindre l'objectif d'un accès universel et équitable à la sécurité de l'eau d'ici à 2030.

Figure 2.12 : Progrès de l'ODD 6 (eau propre et assainissement) par indicateurs pour l'Afrique



Source : ECASStats (2026)



Chapitre 3 : ODD 7 : Énergie propre et abordable



Messages clés

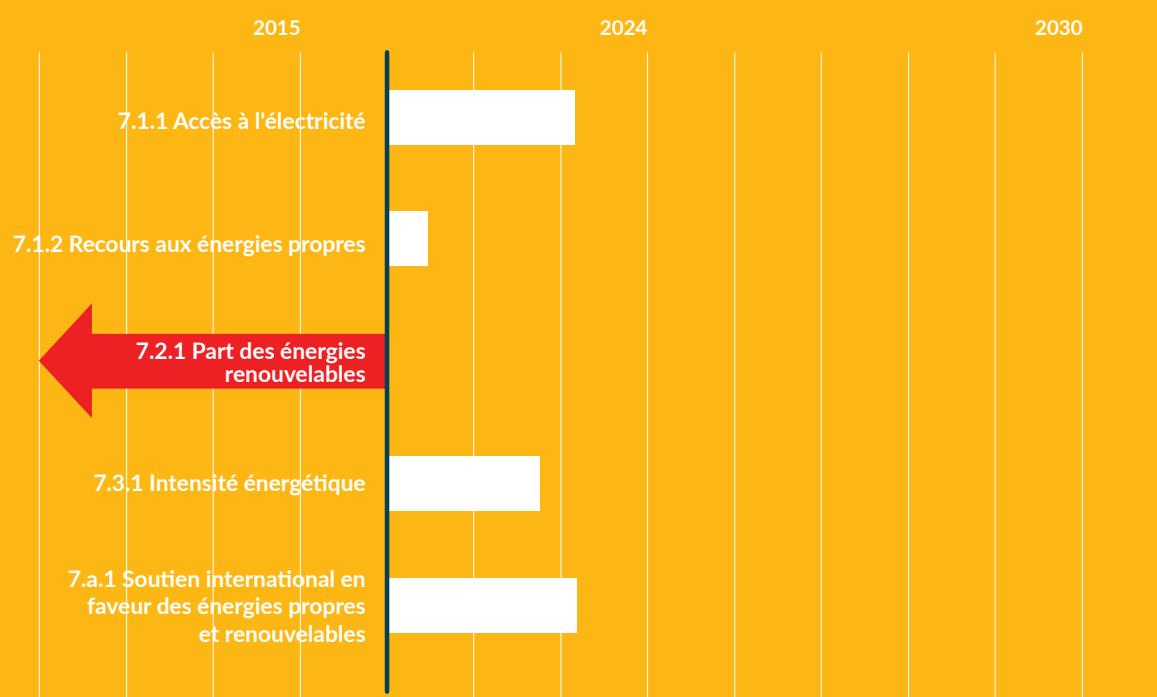
- En 2025, l'ODD 7 figure parmi les rares objectifs enregistrant une tendance régressive. Malgré les progrès réalisés par les acteurs africains, le continent pourrait tirer davantage parti du financement climatique, des initiatives énergétiques transfrontalières et d'une transition énergétique inclusive.
- L'accès à l'électricité s'est progressivement amélioré, atteignant 53 % en 2023. Cependant, l'Afrique représente encore près de 85 % de la population mondiale privée d'électricité, principalement dans les zones rurales, ce qui met en évidence des disparités persistantes entre les populations rurales et urbaines.
- Le déploiement des énergies renouvelables s'étend, la capacité installée à l'échelle du continent continuant d'augmenter. Néanmoins, la production d'énergie renouvelable par habitant s'élève à environ 40 watts, contre une moyenne mondiale de 478 watts, ce qui reflète des contraintes d'infrastructure et des déficits d'investissement.
- Les progrès réalisés dans le développement des mini-réseaux solaires et des systèmes hors réseau dans plusieurs pays démontrent le potentiel des politiques ci-blées, de l'engagement du secteur privé et de la gouvernance à plusieurs niveaux.
- L'accès à des modes de cuisson propres reste extrêmement limité, malgré une prise de conscience croissante de leur importance. En 2023, seulement 33,9 % des Africains avaient accès à des technologies de cuisson propres et à des combustibles modernes, laissant plus de 970 millions de personnes dépendantes de la biomasse traditionnelle.
- Les déficits d'accès à l'énergie continuent de freiner les services sociaux et les secteurs productifs. Une offre énergétique limitée et peu fiable entrave les services de santé, l'éducation, l'agriculture et les petites entreprises, ralentissant ainsi le développement du capital humain et la transformation structurelle.
- Les investissements dans les infrastructures et les systèmes énergétiques augmentent, mais restent bien en deçà des besoins. Les investissements annuels dans l'accès à l'énergie sont bien inférieurs aux montants nécessaires d'ici 2030, limitant l'extension des réseaux, la fiabilité des systèmes et le déploiement à grande échelle de solutions décentralisées.

Tableau 3.1 : ODD 7 et objectifs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne	Objectif stratégique 1.1 : Renforcer une croissance économique inclusive, équitable et durable Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique sur la scène internationale



Progrès de l'ODD 7 (énergie propre et abordable) en Afrique, par indicateur



- MAINTENIR les progrès pour atteindre l'objectif
- ACCÉLÉRER les progrès pour atteindre l'objectif
- INVERSER la tendance pour atteindre l'objectif

Source: ECA Stats (2026)

*Le potentiel des énergies
renouvelables est immense,
mais reste sous-exploité.*



L'accès à l'énergie s'améliore, mais l'Afrique reste nettement à la traîne

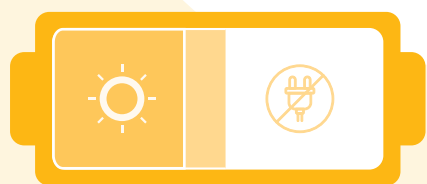
Principaux Enseignements

87 % (2015) **↑** **92 %** (2023)

L'accès mondial à l'électricité s'est accru

46 % (2015) **↑** **53 %** (2023)

L'Afrique n'a enregistré que des progrès modestes au cours de la même période



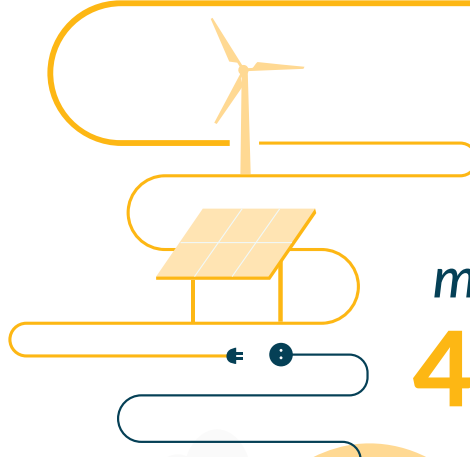
Près de la moitié de la population africaine n'a toujours pas accès à l'électricité

Disparités entre zones rurales et urbaines

Les grandes disparités mettent en évidence les obstacles structurels à l'extension des infrastructures du réseau

Accès en milieu urbain :

85.6 %
(2023)



Accès en milieu rural :

40.1 %
(2023)



Alors que l'accès à l'électricité s'est progressivement étendu à l'échelle mondiale, les progrès en Afrique restent limités, avec des disparités persistantes entre les zones rurales et urbaines et entre les sous-régions.

3.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 7 et des objectifs stratégiques correspondants de l'Agenda 2063

L'élargissement de l'accès à une énergie moderne et abordable est essentiel pour une croissance inclusive, la création de valeur ajoutée dans l'agriculture et l'industrie, le développement du numérique et la formation du capital humain. Cependant, malgré un potentiel considérable en ressources énergétiques (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie), le continent est confronté à un paradoxe énergétique : un immense potentiel, mais une pauvreté énergétique généralisée.

Le dernier rapport sur les progrès de l'ODD 7 en matière d'énergie indique que 565 millions de personnes en Afrique n'avaient toujours pas accès à l'électricité en 2023 (Agence internationale de l'énergie [AIE] et al., 2025). De plus, la croissance démographique continue de dépasser le rythme des efforts d'électrification sur le continent, qui concentre désormais 85 % de la population mondiale privée d'électricité. L'Afrique du Nord s'approche de l'accès universel, tandis que l'Afrique australe progresse, avec des taux d'accès dépassant 60 % dans certains pays. L'Afrique de l'Est, de l'Ouest et centrale enregistrent des progrès constants, mais continuent de faire face à des coûts d'infrastructure élevés et à des réseaux électriques fragiles. Les déficits les plus importants sont observés au Nigeria (86,6 millions de personnes), en République démocratique du Congo (79,6 millions) et en Éthiopie (56,4 millions). En 2023, 84 % des personnes privées d'électricité vivaient en milieu rural. Ces déficits ralentissent les progrès vers la réalisation du développement durable, fragilisent les systèmes de santé, freinent la productivité et aggravent les inégalités de genre.

La capacité totale de production d'énergie renouvelable en Afrique s'élève en moyenne à seulement 40 watts par personne, contre une moyenne mondiale de 478 watts par habitant (AIE et al., 2025). Cet écart reflète une sous-utilisation systémique du potentiel en énergies propres. Les systèmes énergétiques du continent sont souvent sous-dimensionnés, inefficaces et inégalement répartis, entravés par des déficits d'infrastructures, des investissements limités, des cadres réglementaires obsolètes et un manque de cohérence des politiques.

La fracture énergétique n'est pas seulement géographique ; elle présente également de fortes dimensions de genre et de secteur. Les femmes et les filles sont particulièrement touchées par la précarité énergétique en raison de leur rôle dans la cuisine domestique, la collecte de l'eau et les activités économiques informelles. Le recours généralisé à des combustibles polluants tels que la biomasse pour la cuisson a de graves conséquences sanitaires, sociales et environnementales. En Afrique, la pollution de l'air domestique liée aux modes de cuisson traditionnels est responsable d'environ 815 000 décès prématurés chaque année (AIE, 2025). Parallèlement, des secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation et l'agriculture restent fortement sous-électrifiés : seuls 40 % des établissements de santé disposent d'un accès fiable à l'électricité (OMS, 2023b), et moins d'un tiers des écoles primaires dans au moins 19 pays ont accès à l'électricité, avec une part médiane de 34 % à l'échelle régionale (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO] et UNICEF, 2023).

Ces écarts d'accès ont des répercussions profondes sur la productivité, le développement et l'équité sociale. Par exemple, l'incapacité de réfrigérer les vaccins dans les établissements

de santé ou d'alimenter des plateformes d'éducation numérique limite considérablement le développement du capital humain. Dans le secteur agricole, le manque d'énergie entrave l'irrigation, la transformation et le stockage, affectant ainsi la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

Ressources renouvelables abondantes, mais sous-exploitées

Des pays tels que le Nigeria, le Kenya, le Ghana et le Mozambique sont très riches en énergies renouvelables, mais présentent de grandes disparités en matière d'accès et d'infrastructures.

- **Nigeria** : Malgré son statut de première économie africaine, plus de 80 millions de personnes au Nigeria – près de 40 % de la population – n'ont pas accès à l'électricité (Banque mondiale, 2025c). Selon le Département du secteur de l'énergie du Bureau des entreprises publiques du Nigeria, le segment de la distribution enregistre actuellement des pertes techniques, commerciales et de recouvrement (ATC&C) de 33 %, bien au-dessus de l'objectif national fixé à 21 % (Nnamani, 2026).
- **Kenya** : Leader continental en matière d'énergie solaire hors réseau, le pays a atteint un taux d'électrification national d'environ 75 %, grâce à des politiques progressistes, des partenariats avec le secteur privé et des investissements internationaux (Global Off-Grid Lighting Association, 2024).
- **Ghana** : En bonne voie pour atteindre un accès quasi universel d'ici 2030, grâce à des programmes ciblés de mini-réseaux solaires, à des réformes réglementaires et à des initiatives d'extension du réseau.

- **Mozambique** : Recourt à des solutions solaires hors réseau (par exemple, l'initiative SolarWorks! soutenue par des financements européens) pour étendre l'accès à l'électricité dans les communautés isolées non raccordées au réseau national.

Dans la région de l'Afrique du Nord, des pays comme le Maroc et la Tunisie ont atteint un accès quasi universel grâce à un engagement politique fort, à la coopération régionale et à des investissements massifs dans les parcs solaires et éoliens.

Cuisine propre : une crise souvent négligée

Si l'accès à l'électricité retient généralement l'attention au niveau mondial, l'accès à des modes de cuisson propres constitue une crise parallèle. En 2023, seulement environ 35 % de la population africaine avait accès à des technologies de cuisson propres et à des combustibles de cuisson modernes (Tsobo, 2026). Ce déficit a des conséquences majeures sur la santé (pollution de l'air intérieur), l'environnement (déforestation) et l'égalité des sexes (les femmes et les filles supportent une charge disproportionnée). En l'absence d'interventions ciblées – notamment à travers le gaz de pétrole liquéfié (GPL), le biogaz, des fourneaux améliorés et les technologies de cuisson électriques – le continent ne pourra pas atteindre les objectifs mondiaux en matière de santé et d'environnement (CEA, 2024b ; AIE, 2024). Afin d'accélérer l'adoption de solutions de cuisson propre, plusieurs pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont lancé divers programmes et initiatives visant à surmonter les obstacles actuels qui freinent les performances régionales dans ce domaine (voir encadré 3.1).

Encadré 3.1 : Extension de l'accès à des modes de cuisson propres dans les pays membres de la SADC

En 2025, une réunion des ministres de l'Énergie et de l'eau des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est tenue à Harare, au Zimbabwe. Conscients que la dépendance aux combustibles traditionnels issus de la biomasse, tels que le bois de chauffage et le charbon de bois, pour la cuisson présente des risques sanitaires et environnementaux, les ministres ont convenu de la nécessité d'élaborer un plan de mise en œuvre solide pour permettre à la SADC d'élargir l'accès à des solutions de cuisson propre, en s'appuyant sur la coopération régionale, le transfert de technologies et un renforcement des investissements public-privé. Le plaidoyer énergétique de la SADC en faveur de la cuisson propre vient compléter les mesures proactives prises par les États membres à cet égard (The Guardian, 2025).

La Tanzanie a lancé en 2025 une Stratégie nationale de communication sur la cuisson propre d'un budget de 130 milliards de shillings tanzaniens (50,4 millions de dollars américains)*, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), avec pour objectif de permettre à 80 % de la population d'adopter des solutions de cuisson propre d'ici à 2034. Cette stratégie a été accompagnée d'une campagne nationale de sensibilisation soulignant la nécessité de sa mise en œuvre à tous les niveaux dans le secteur public, ainsi que par le secteur privé, les partenaires de développement et les médias. Afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie, le gouvernement tanzanien a confié à l'unité chargée de l'énergie de cuisson propre au sein du ministère de l'Énergie la responsabilité de superviser l'élaboration des projets, leur mise en œuvre ainsi que les campagnes nationales d'éducation et de sensibilisation. L'adoption d'une stratégie nationale ciblée a démontré un fort potentiel pour promouvoir la cuisson propre : l'utilisation de solutions de cuisson propre en Tanzanie est passée de 6 % à 16 % depuis le lancement de la Stratégie nationale

pour l'énergie de cuisson propre (2024-2034) en 2024 (TanzaniaInvest, 2025).

L'Afrique du Sud a apporté une contribution majeure à la promotion de la cuisson propre à l'échelle mondiale en inscrivant cette thématique comme point permanent à l'ordre du jour des discussions du G20 lors de sa présidence du G20 en 2025. Cette avancée s'est accompagnée du lancement du Clean Cooking Legacy Programme (Programme pour la cuisson propre à long terme) et du Voluntary Infrastructure Investment Action Plan (Plan d'action volontaire pour l'investissement dans les infrastructures) (Connors Belopolsky, 2025). Ce dernier s'appuie en outre sur un plan d'action détaillé pour l'investissement dans les infrastructures de cuisson propre, élaboré conjointement par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le ministère sud-africain de l'Électricité et de l'énergie et l'Autorité sud-africaine de formation et d'éducation dans les secteurs de l'énergie et de l'eau (AIE, 2025b).

Le Malawi a annoncé en 2025 son objectif de porter à 75 % la proportion de la population utilisant des sources d'énergie propres pour la cuisson, les pouvoirs publics intensifiant leurs efforts pour promouvoir des solutions de cuisson propres, abordables, accessibles et durables. À l'heure actuelle, le pays expérimente des solutions de cuisson propres et renouvelables dans treize établissements scolaires situés dans les districts de Chikwawa et de Kasungu (School Meals Coalition, 2025). Selon le directeur adjoint du ministère des Ressources naturelles du Malawi, plus de 70 % des technologies de cuisson propre déployées ont échoué, principalement en raison de difficultés telles que le manque de services de réparation et l'indisponibilité des pièces de rechange. En conséquence, seulement 24 % de la population utilise actuellement des sources d'énergie propres pour la cuisson, ce qui souligne la nécessité de systèmes de cuisson propre plus résilients et mieux soutenus au niveau local (Kayira, 2025).

* Le taux de change officiel de la Banque de Tanzanie au 24 mars 2026.

Les besoins en investissements : combler le déficit d'infrastructures

La réalisation de l'ODD 7 – garantir un accès universel à une énergie abordable, fiable et moderne – en Afrique nécessitera des investissements estimés à 15 milliards de dollars américains par an (AIE, 2025a). Les niveaux actuels d'investissement, d'environ 4 milliards de dollars américains par an consacrés à l'accès à l'énergie, restent largement insuffisants, notamment pour les infrastructures essentielles de transport et de distribution nécessaires à la stabilisation des réseaux nationaux (BAD, 2023a ; BAD, 2023b). En outre, les flux financiers internationaux destinés à la recherche en énergie propre et aux projets d'énergies renouvelables en Afrique représentent moins de 2 % des allocations mondiales. Bien que le financement climatique ait augmenté, des difficultés liées à l'accréditation, des capacités limitées de préparation des projets et la fragmentation des propositions restreignent la capacité de l'Afrique à mobiliser des financements à grande échelle.

Afin de combler ces lacunes, les Perspectives énergétiques de l'Afrique de l'AIE et des analyses récentes ont mis en évidence les priorités d'investissement suivantes.

- **Capacité de production** : il faudra ajouter plus de 160 gigawatts de nouvelles capacités de production d'ici 2030, les énergies renouvelables représentant la grande majorité des nouveaux projets à l'échelle des services publics.
- **Intégration régionale** : l'extension des pools énergétiques régionaux (tels que le West African Power Pool et le Eastern Africa Power Pool) est indispensable pour permettre les échanges transfrontaliers d'électricité, essentiels pour réduire les

coûts systémiques et renforcer la résilience énergétique du continent.

- **Solutions décentralisées** : la priorité doit être accordée aux mini-réseaux et aux systèmes solaires autonomes, qui constituent les solutions les plus rentables pour l'électrification des zones rurales et des populations difficiles à atteindre, représentant près de la moitié des personnes non raccordées.
- **Modernisation et réformes** : des investissements massifs dans les systèmes de stockage d'énergie par batteries, les compteurs intelligents, la numérisation des réseaux et des réformes globales des services publics sont nécessaires pour garantir la viabilité financière des acheteurs nationaux d'électricité.

La participation du secteur privé constitue une condition préalable essentielle, car les financements publics et les prêts des institutions de financement du développement (IFD) ne peuvent à eux seuls combler le déficit d'investissement. Des instruments de financement mixte ciblés, des mécanismes robustes d'atténuation des risques et des cadres réglementaires transparents sont indispensables pour attirer les capitaux privés et aligner les investissements internationaux sur les plans énergétiques nationaux (Société financière internationale [SFI] et AIE, 2023).

Le déficit d'accès à l'énergie en Afrique reste le plus important au monde puisque 85 % des personnes privées d'électricité vivent sur ce continent. Les investissements par habitant dans les énergies renouvelables ne représentent qu'un huitième de ceux observés dans les pays développés. Les progrès dans le déploiement des énergies renouvelables sont lents et inégaux, certains pays réalisant des avancées significa-

tives tandis que d'autres restent à la traîne en raison de contraintes systémiques.

Le programme de l'ODD 7 appelle à la mobilisation de financements climatiques, de subventions et de mesures d'atténuation des risques pour débloquent les investissements. Des interventions sont déjà mises en œuvre par les pays et les partenaires de développement à cette fin. Les initiatives de l'Union européenne (par

exemple MED-GEM et GET.invest) favorisent la coopération régionale, l'harmonisation des politiques et les investissements dans les énergies renouvelables. En outre, la Banque africaine de développement (BAD) investit dans des programmes axés sur la modernisation des réseaux et les solutions hors réseau. Mission 300 (voir encadré 3.3) est l'une de ces initiatives, portée conjointement par la BAD et la Banque mondiale.

Encadré 3.2 : Accès à l'énergie et mise en œuvre de l'Agenda 2063

Le Troisième rapport continental sur la mise en œuvre du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (FTYIP, 2013–2023) met en évidence des progrès substantiels dans le secteur de l'énergie en Afrique. L'accès à l'électricité s'est nettement amélioré, avec 67 % des ménages désormais connectés (UA, 2024d). Cette expansion résulte de l'augmentation des capacités de production dans les États membres, traduite par l'intégration de nouveaux mégawatts dans les réseaux nationaux.

L'amélioration de la disponibilité de l'énergie a, à son tour, soutenu le développement industriel, renforcé la connectivité numérique et favorisé l'intégration régionale. L'Union africaine a joué un rôle central dans l'avancement de l'agenda énergétique continental, notamment en promouvant le développement des infrastructures, en appuyant les systèmes électriques transfrontaliers et en favorisant l'harmonisation des politiques ainsi que la mobilisation des investissements.

Cependant, l'accès à l'électricité demeure inégal, les zones rurales accusant un retard persistant par rapport aux centres urbains. Le niveau limité des investissements dans les énergies renouvelables freine également la transition vers des systèmes énergétiques durables.

Dans de nombreux pays africains, l'électrification insuffisante continue de limiter

le développement socio-économique, en particulier dans les communautés rurales où le recours aux biomasses traditionnelles telles que le bois et le charbon reste largement répandu, avec des conséquences négatives sur la santé et l'environnement. Des défis structurels persistent, notamment l'insuffisance des capacités de production, la faiblesse des réseaux de transport et la vulnérabilité aux chocs climatiques. Des pays tels que la Zambie et l'Éthiopie illustrent ces risques, leur forte dépendance à l'hydroélectricité les exposant à la variabilité climatique (AIE, 2022).

Les réponses politiques dans le cadre du FTYIP ont privilégié des stratégies énergétiques nationales intégrées et cohérentes. Plusieurs pays ont diversifié leur mix énergétique tout en accélérant l'élargissement de l'accès. Le Kenya, par exemple, a développé la production d'énergie géothermique dans la vallée du Rift, tandis que le Maroc a renforcé son développement solaire à grande échelle à travers le complexe Noor Ouarzazate, l'une des plus grandes centrales solaires au monde (BAD, 2020).

Les solutions décentralisées, notamment les mini-réseaux solaires et les systèmes hors réseau, se sont révélées efficaces pour étendre l'accès aux zones reculées. En Éthiopie et au Rwanda, ces approches ont soutenu l'électrification rurale et permis des usages productifs de l'énergie, soulignant l'importance de l'innovation et des partenariats public-

privé (CEA, 2019). Des initiatives d'envergure, telles que le projet du Grand Inga, visent à élargir davantage l'accès à une électricité propre et abordable sur le continent.

Malgré ces avancées mesurables, les progrès restent inégaux, avec des défis persistants liés à l'accessibilité financière, à la fiabilité des services, aux déficits de financement

et aux capacités institutionnelles (AIE, 2022). Le Deuxième Plan décennal de mise en œuvre (STYIP, 2024–2033) met l'accent sur des solutions fondées sur l'innovation, notamment les réseaux intelligents et les systèmes de suivi numérique, afin d'accélérer les progrès et d'améliorer la performance du secteur (UA, 2024d).

Encadré 3.3 : Mission 300 de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque mondiale

Mission 300

est une initiative ambitieuse de la BAD et du Groupe de la Banque mondiale visant à fournir un accès à l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique d'ici 2030. En février 2026, cette initiative avait déjà permis à 44 millions de personnes d'accéder à l'électricité et mobilisé plus de 55 milliards de dollars américains d'engagements financiers provenant de leurs propres ressources ainsi

que d'autres institutions de financement du développement (IFD). Elle repose sur cinq piliers interdépendants qui couvrent le développement des infrastructures énergétiques, le commerce régional de l'électricité, la mise en place de des tarifs reflétant les coûts, la mobilisation de capitaux privés et le déploiement de solutions énergétiques décentralisées.

Source : Banque mondiale (n.d.-a)

3.1.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Tableau 3.2 : Cible 7.1 des ODD, indicateurs 7.1.1 et 7.1.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Cible 1.1.10 : L'accès des ménages à l'électricité est porté à 80 %
Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité	Indicateur 6 : Proportion de ménages ayant accès à l'électricité
Indicateur 7.1.2 : Proportion de la population qui utilise principalement des combustibles et des technologies propres	

Mesures nécessaires pour accélérer l'accès à l'électricité et à des modes de cuisson propres en Afrique

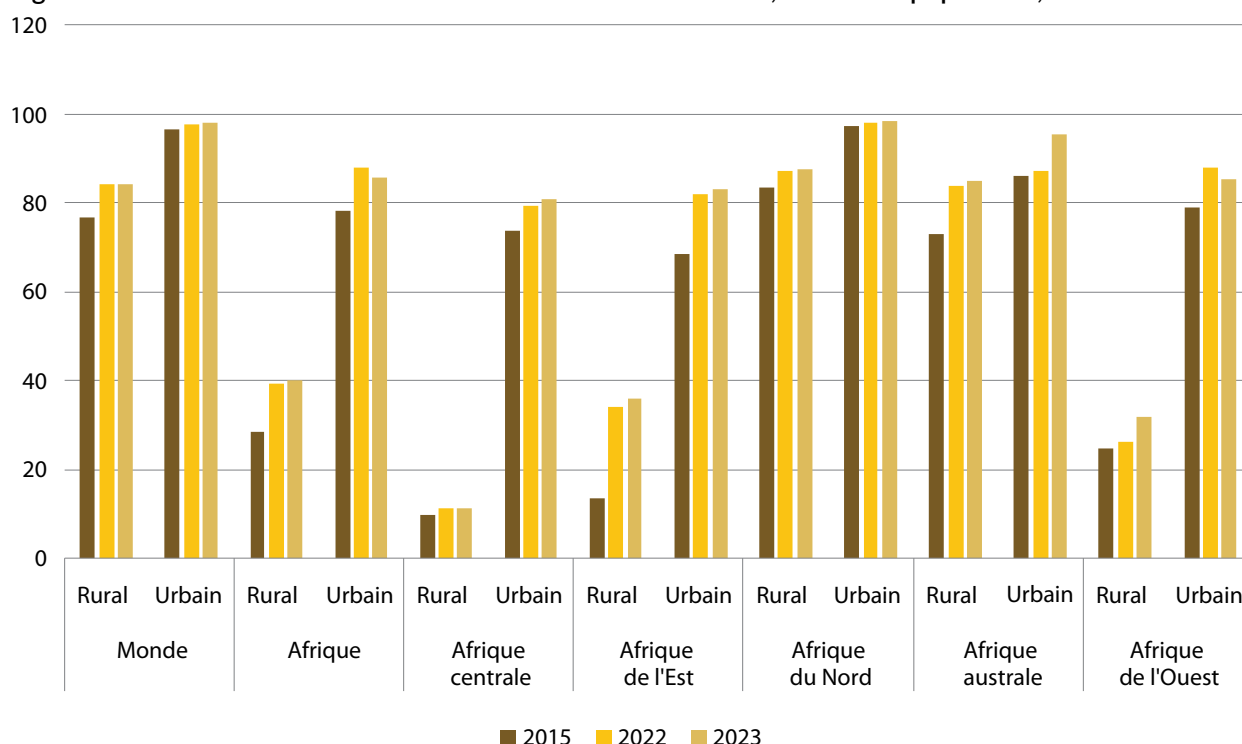
À l'échelle mondiale, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 87 % en 2015 à 92 % en 2023. En Afrique, les progrès ont été plus modestes, l'accès ayant augmenté de 46 % en 2015 à 53 % en 2023, avec 40,1 % de la population ayant accès à l'électricité dans les zones rurales contre 85,6 % dans les zones urbaines, ce qui traduit la persistance d'importantes disparités entre zones rurales et urbaines ainsi qu'entre sous-régions.

L'Afrique du Nord arrive en tête du continent, avec des niveaux d'accès comparables aux moyennes mondiales, aux performances urbaines mondiales, et même supérieurs au taux mondial d'accès en milieu rural. Ce résultat peut être en partie attribué à la concentration de pays producteurs de pétrole dans cette sous-région. L'Afrique australe suit, avec une couverture de 95,2 % dans les zones urbaines

en 2023, tandis que l'Afrique centrale est à la traîne avec les taux d'accès à l'électricité les plus bas (figure 3.1).

En ce qui concerne l'accès à des moyens de cuisson propres, la proportion mondiale est passée de 64 % en 2015 à 74 % en 2023. L'Afrique accuse un retard considérable, avec seulement 33,9 % de la population qui avait accès à des combustibles et technologies de cuisson propres en 2023. Cela signifie que plus de 970 millions d'Africains continuent de dépendre de la biomasse traditionnelle, responsable de la dégradation de l'environnement et de plus de 400 000 décès prématurés chaque année en raison de la pollution de l'air intérieur (Fondation Mo Ibrahim, 2022). Au-delà de cette modeste amélioration, d'importantes disparités persistent entre zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre sous-régions. À l'image des tendances observées en matière de couverture électrique, l'Afrique du Nord arrive en tête avec le taux d'accès le plus élevé (92,5 %

Figure 3.1 : Accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines, en % de la population, 2015-2023

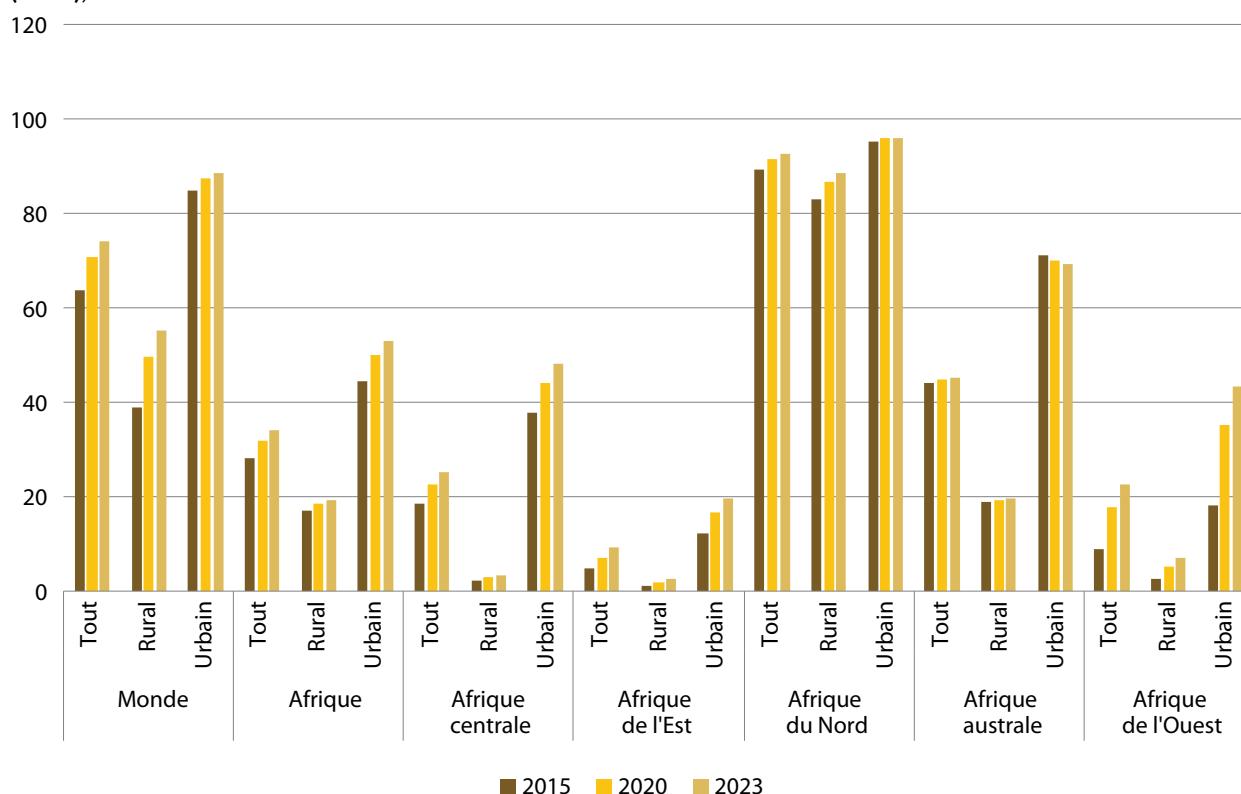


Source : ECASStats (2026)

en 2023) et l'écart rural-urbain le plus faible. L'Afrique australe se classe en deuxième position, tandis que l'Afrique de l'Est affiche la

proportion la plus faible de la population ayant accès à des combustibles et technologies de cuisson propres (figure 3.2).

Figure 3.2 : Population utilisant des combustibles et des technologies propres par sous-région (en %), 2015-2023



Source : ECAStats (2026)

3.1.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Tableau 3.3 : Cible 7.2 des ODD, indicateur 7.2.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial Indicateur 7.2.1 : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie	Cible 1.1.10 : L'accès des ménages à l'électricité est porté à 80 % Non aligné

L'Afrique dispose d'un potentiel considérable en énergies renouvelables, mais celui-ci reste largement sous-exploité

Les données indiquent que le rythme d'électrification a ralenti dans certaines régions,

tandis que le déploiement des énergies renouvelables et les gains en efficacité énergétique demeurent en deçà des niveaux requis. En 2021, les énergies renouvelables modernes représentaient environ 12,5 % de la consom-

mation finale d'énergie à l'échelle mondiale. En Afrique, la capacité en énergies renouvelables augmente, notamment dans les secteurs solaire et hydroélectrique, mais elle reste sous-développée. La capacité de production d'énergie renouvelable par habitant n'est que de 40 watts par personne, contre une moyenne mondiale de 478 watts (AIE et al., 2025). Si des pays comme le Kenya et le Maroc font figure de leaders régionaux, beaucoup d'autres dépendent encore fortement des combustibles fossiles et de la biomasse non durable.

Les énergies renouvelables sont pourtant essentielles pour parvenir à une transition énergétique juste. Cependant, la forte dépendance de l'Afrique aux énergies fossiles pour

répondre à ses besoins énergétiques souligne l'urgence d'accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique total. Dans cette optique, plusieurs pays du continent accélèrent leur transition énergétique à travers des stratégies nationales intégrées. La Tunisie, par exemple, illustre une approche réussie fondée sur le développement diversifié des énergies renouvelables et une mobilisation multisectorielle (voir encadré 3.4). Une meilleure exploitation du potentiel des énergies renouvelables en Afrique permettrait non seulement de réduire la pauvreté, mais aussi de créer de nouvelles opportunités économiques et de renforcer l'équité spatiale et économique, notamment au bénéfice des populations marginalisées.

Encadré 3.4 : Stratégie nationale de la Tunisie pour la transition énergétique et un environnement durable

Afin de réduire la dépendance du pays aux combustibles fossiles, de renforcer sa sécurité énergétique et d'accélérer sa transition énergétique, le gouvernement tunisien a engagé une stratégie nationale ambitieuse visant à diversifier ses sources d'énergie. Celle-ci fixe plusieurs objectifs clés d'ici 2030, notamment une réduction de 30 % de l'intensité énergétique, une part de 35 % des énergies renouvelables dans la production d'électricité et une diminution de 45 % de l'intensité carbone par rapport aux niveaux de 2010.

- **Projets photovoltaïques :** la Tunisie a accéléré le développement de l'énergie solaire à travers plusieurs dispositifs politiques. Dans le cadre du régime des concessions, la construction d'une centrale photovoltaïque de 100 mégawatts a débuté, tandis que d'autres projets représentant 500 mégawatts supplémentaires sont en passe d'être mis en service entre 2026 et 2027. Des avancées sont également enregistrées dans le cadre de l'ambitieux programme

solaire de 1 700 mégawatts lancé fin 2022, soutenu par des appels d'offres compétitifs et un intérêt accru des investisseurs. Parallèlement, le régime d'autorisation a été réformé en 2024 afin d'introduire des tarifs de rachat garantis, stimulant ainsi le développement d'installations solaires de petite et moyenne taille. La Tunisie a également renforcé son dispositif d'autoproduction en clarifiant le cadre réglementaire, facilitant ainsi la création d'entreprises dédiées à la production et à la vente d'électricité renouvelable.

- **Programmes solaires pour les ménages :** parallèlement, la Tunisie continue d'étendre l'accès à l'énergie solaire pour les ménages grâce à des programmes tels que Prosol-Elec, qui a déjà permis l'installation de 90 000 systèmes photovoltaïques pour une capacité totale de 270 mégawatts. Dans la continuité de ces avancées, deux nouvelles versions du programme ciblant les ménages à revenus intermédiaires et modestes ont été

introduites afin d'améliorer l'accessibilité financière et d'accélérer encore l'adoption du solaire résidentiel.

- **Hydrogène vert** : la Tunisie a également fait de l'hydrogène vert un pilier majeur de sa transition énergétique à long terme. En 2024, le pays a publié sa stratégie nationale dédiée, qui prévoit la production de 8,3 millions de tonnes d'hydrogène vert d'ici 2050, dont 6,3 millions de tonnes destinées à l'exportation et 2 millions de tonnes pour un usage domestique,

notamment sous forme d'ammoniac, de méthanol et de carburants synthétiques.

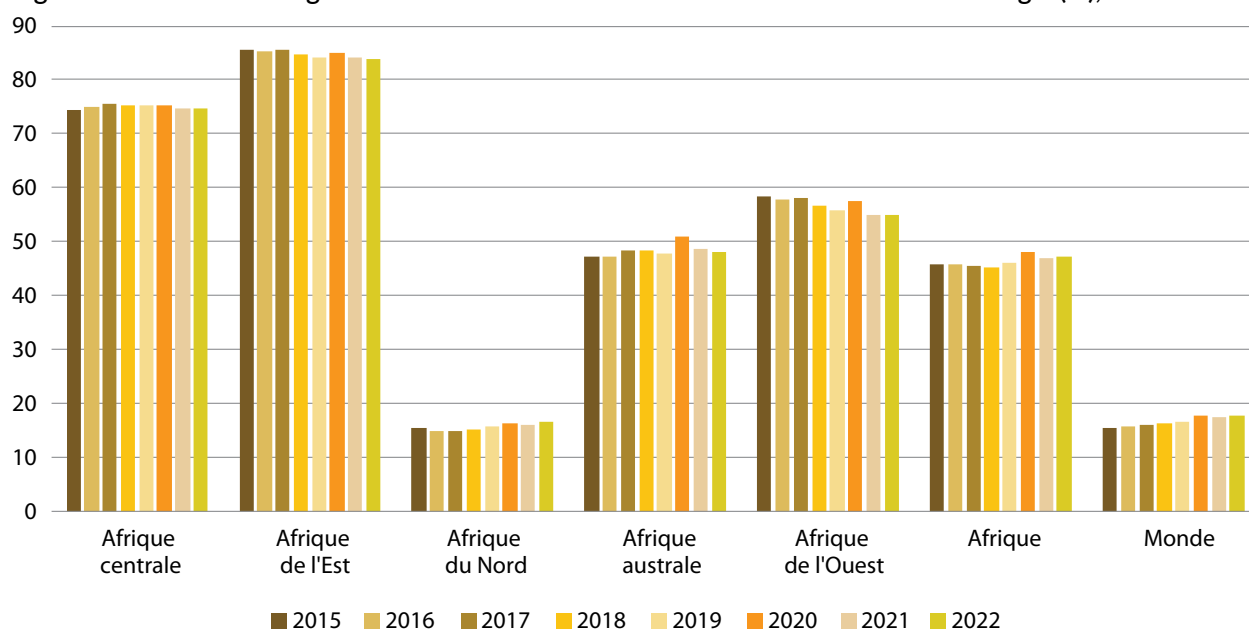
En s'appuyant sur sa situation géographique stratégique, l'abondance de ses ressources renouvelables et ses infrastructures existantes, la Tunisie ambitionne de devenir un acteur régional et mondial de premier plan dans l'économie émergente de l'hydrogène vert, contribuant ainsi à la transformation énergétique nationale et aux efforts plus larges de décarbonisation.

Source : Gouvernement de la Tunisie (2025). Étude de cas fournie pour le RDDA 2026.

En 2022, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie en Afrique s'élevait à 47,2 %, un niveau nettement supérieur à la moyenne mondiale de 17,9 %. Cette performance relativement élevée s'explique en grande partie par l'abondance des ressources renouvelables du continent, notamment le solaire, l'hydroélectricité, l'éolien et la géothermie. Au niveau sous-régional,

l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale ont enregistré les parts les plus élevées, avec respectivement 83,8 % et 74,7 % en 2022. À l'inverse, l'Afrique du Nord – qui compte de grands pays exportateurs de pétrole – affiche la part d'énergies renouvelables la plus faible, traduisant probablement une forte dépendance aux combustibles fossiles (figure 3.4).

Figure 3.3 : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie (%), 2015-2022



Source : UN DESA (2026a)

3.1.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

Tableau 3.4 : Cible 7.3 des ODD, indicateur 7.3.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	Non aligné
Indicateur 7.3.1 : Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB	

L'efficacité énergétique globale est insuffisante en Afrique, avec de grandes variations sous-régionales

D'ici 2030, la cible 7.3 des ODD vise à doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique, un levier essentiel pour réduire la consommation d'énergie, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et garantir une croissance économique durable. L'efficacité énergétique consiste à utiliser moins d'énergie pour accomplir la même tâche, en réduisant les pertes et en optimisant l'utilisation des

ressources. Certains pays africains ont fait des progrès en matière d'efficacité énergétique, notamment à travers l'adoption de politiques d'efficacité énergétique, de normes et de programmes d'étiquetage, ainsi qu'à travers le déploiement d'appareils, d'éclairages et de procédés industriels plus efficaces (voir encadré 3.5). Cependant, de nombreux pays africains présentent encore une forte intensité énergétique, signe d'inefficacités persistantes dans les secteurs de l'industrie, des transports et du bâtiment. Quant à la mise en œuvre et l'appli-

Encadré 3.5 : Amélioration de l'efficacité énergétique grâce à l'éclairage LED au Sénégal

Au début de l'année 2025, le Sénégal a lancé le Programme de promotion des lampes d'éclairage efficace (PPLEEF), soutenu par un investissement de 8,51 millions d'euros (9,86 millions de dollars américains)* de la Banque africaine de développement (AfDB, 2025b). Cette initiative vise à améliorer l'efficacité énergétique en remplaçant les ampoules à incandescence obsolètes par des lampes LED modernes dans environ 700 000 foyers et 80 000 petites entreprises, notamment dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel.

Le PPLEEF est conçu pour générer d'importantes économies d'énergie, réduire les factures d'électricité et diminuer les émissions de carbone, contribuant ainsi à une

utilisation plus durable de l'énergie et à une meilleure efficacité des réseaux électriques. Une innovation majeure du programme réside dans son modèle de financement sur facturation, qui permet aux bénéficiaires de rembourser le coût des lampes LED grâce aux économies réalisées sur leurs factures mensuelles, supprimant ainsi la barrière du coût initial et favorisant une adoption à grande échelle. En promouvant un éclairage abordable et efficace et en réduisant le gaspillage d'énergie, le programme devrait améliorer à la fois le bien-être des ménages et les performances environnementales, tout en constituant un modèle d'intervention en efficacité énergétique du côté de la demande en Afrique.

* Le taux de change est de 1 EUR = 1,158 USD au 24 mars 2026.

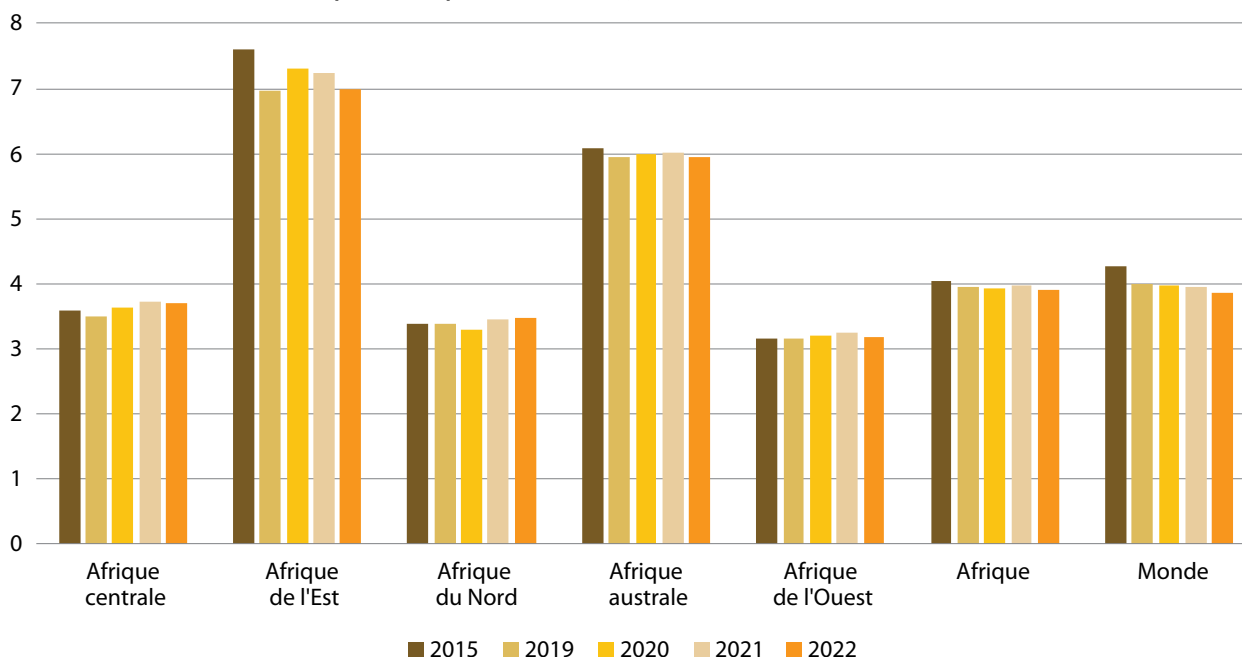
cation des politiques d'efficacité énergétique, elles varient considérablement.

À l'échelle mondiale, l'intensité énergétique diminue sous l'effet des progrès technologiques, des gains d'efficacité et transformations structurelles des économies. Le développement des énergies renouvelables et l'électrification croissante des usages finaux ont joué un rôle clé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique (AIE, 2024). En Afrique, l'intensité énergétique a enregistré une légère baisse, passant de 4,05 à 3,91 mégajoules par dollar américain constant de 2017 du PIB (en parité de pouvoir d'achat) entre 2015 et 2022. Cela correspond à une amélioration annuelle moyenne de l'efficacité énergétique de 0,5 %, un rythme nettement inférieur à l'objectif fixé lors de la 28^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28). Lors de la COP28, les gouvernements se sont engagés à doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique, en le faisant passer d'environ 2 % par an à plus de 4 % par an d'ici 2030, un objectif bien supérieur au rythme actuel observé en Afrique. Cette progression plus lente indique que, dans de nombreux pays africains, les gains d'efficacité énergétique restent insuffisants pour atteindre la cible 7.3 des ODD.

Au niveau sous-régional, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord affichent les plus grandes améliorations en matière d'efficacité énergétique, comme en témoignent leurs niveaux d'intensité énergétique plus faibles, tandis que l'Afrique de l'Est présente l'intensité énergétique la plus élevée, signe d'une efficacité moindre. Malgré une forte part d'énergies renouvelables dans la consommation totale en Afrique de l'Est (figure 3.3), son intensité énergétique élevée peut s'expliquer par la rapidité de la croissance économique dans la sous-région (BAD, 2025a). Des pays comme l'Afrique du Sud et le Nigeria mettent en œuvre des politiques d'efficacité énergétique, mais les progrès restent très inégaux à l'échelle du continent (figure 3.4).

Pour atteindre la cible 7.3 des ODD en Afrique, qui consiste à doubler le rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique, des efforts concertés sont nécessaires dans les domaines des politiques publiques, du financement, des technologies et du renforcement des capacités. Bien que des progrès aient été réalisés, une accélération significative reste indispensable pour réduire l'intensité énergétique, diminuer les coûts et soutenir une croissance économique durable. Le renforcement des cadres institutionnels, la mobilisation des investissements et le développement de la coopération régionale seront déterminants pour libérer le plein potentiel de l'efficacité énergétique en Afrique d'ici 2030 et au-delà.

Figure 3.4 : Niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire (mégajoules par dollar des États-Unis constant de 2021 du PIB, à parité de pouvoir d'achat), 2015-2022



Source : UN DESA (2026a)

3.1.4 Renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre

Tableau 3.5 : Cible 7.a des ODD, indicateur 7.a.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion plus propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie Indicateur 7.a.1 : Flux financiers internationaux à destination des pays en développement en appui à la recherche et au développement en matière d'énergies propres et à la production d'énergies renouvelables, y compris dans des systèmes hybrides	Objectif 6.1.9 : L'Afrique contribue à hauteur d'au moins 10 % à la production scientifique Mondiale et au moins 50 % de cette production se traduit en innovation et en activités productives Indicateur 87 : Part de la contribution de l'Afrique à la production scientifique mondiale Indicateur 92 : Service de la dette en pourcentage du PIB

Les flux financiers internationaux en faveur de la recherche sur les énergies propres, du développement technologique et de la production d'énergies renouvelables restent insuffisants, l'Afrique n'en recevant qu'une part marginale

D'ici 2030, la cible 7.a des ODD vise à renforcer la coopération internationale afin de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies de pointe dans le domaine des énergies propres. Cela inclut le soutien aux avancées en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de technologies fossiles plus propres, ainsi que la promotion des investissements dans les infrastructures énergétiques et les solutions innovantes. La réalisation de cette cible est cruciale pour l'Afrique, où les retards technologiques et les contraintes financières entravent le déploiement rapide de solutions énergétiques durables essentielles à la croissance économique, à la résilience climatique et au développement durable.

L'indicateur 7.a.1 mesure le volume des flux financiers internationaux destinés au soutien de la recherche et du développement (R&D) ainsi que la production d'énergie renouvelable dans les pays en développement, y compris les systèmes hybrides combinant sources d'énergie renouvelables et conventionnelles. Depuis 2025, on observe une augmentation constante des engagements financiers internationaux, les banques multilatérales de développement, les fonds pour le climat et les donateurs bilatéraux canalisant des fonds vers des projets liés aux énergies renouvelables, des programmes de renforcement des capacités et des initiatives de recherche. Malgré ces efforts, les flux totaux restent inférieurs aux niveaux estimés nécessaires pour que l'Afrique parvienne à un secteur énergétique durable, résilient et diversifié d'ici 2030. De nombreux projets accusent des retards en raison d'obstacles administra-

tifs, d'un manque d'expertise technique ou encore de cadres politiques peu propices.

La coopération internationale joue un rôle central pour combler les lacunes technologiques et financières auxquelles sont confrontés de nombreux pays africains. Elle encourage le partage des connaissances, le renforcement des capacités et les flux d'investissement, accélérant ainsi l'adoption de technologies énergétiques renouvelables et efficaces. Pour atteindre l'accès universel à une énergie fiable, abordable, durable et moderne en Afrique, des investissements substantiels sont nécessaires. Une collaboration renforcée permet également de répondre à des défis mondiaux tels que les changements climatiques, la sécurité énergétique et le développement durable. Ces dernières années, les financements climatiques et l'aide au développement ont soutenu des projets d'énergie renouvelable à travers le continent. Des initiatives telles que le Fonds vert pour le climat (FVC), l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique et divers partenariats bilatéraux ont mobilisé plusieurs milliards de dollars américains pour le développement des énergies propres. Cependant, les flux financiers internationaux consacrés à la recherche, au développement et à la production d'énergies propres restent insuffisants, l'Afrique n'en recevant qu'une part marginale – environ 5,5 % du total des flux en 2023, contre 16,1 % pour l'Amérique latine et 49 % pour l'Asie (figure 3.5). Au niveau sous-régional, l'Afrique centrale est celle qui en bénéficie le moins, tandis que l'Afrique de l'Ouest a enregistré une amélioration pour devenir la principale bénéficiaire en 2023 (figure 3.6).

Les financements internationaux pour le climat alloués à l'Afrique pour des projets d'énergies renouvelables ont atteint environ 3 milliards de dollars américains en 2024, ce qui représente une augmentation annuelle de 12 % depuis

2020. L'Initiative africaine pour les énergies renouvelables vise l'installation de 300 gigawatts de capacité renouvelable d'ici 2030. Le niveau de financement actuel reste toutefois infé-

rieur aux montants estimés nécessaires pour étendre de manière adéquate l'accès à l'énergie et les capacités en énergies renouvelables.

Figure 3.5 : Parts des flux financiers internationaux destinés au soutien de la R&D en énergies propres et la production d'énergies renouvelables, y compris dans les systèmes hybrides (en %), 2015-2023

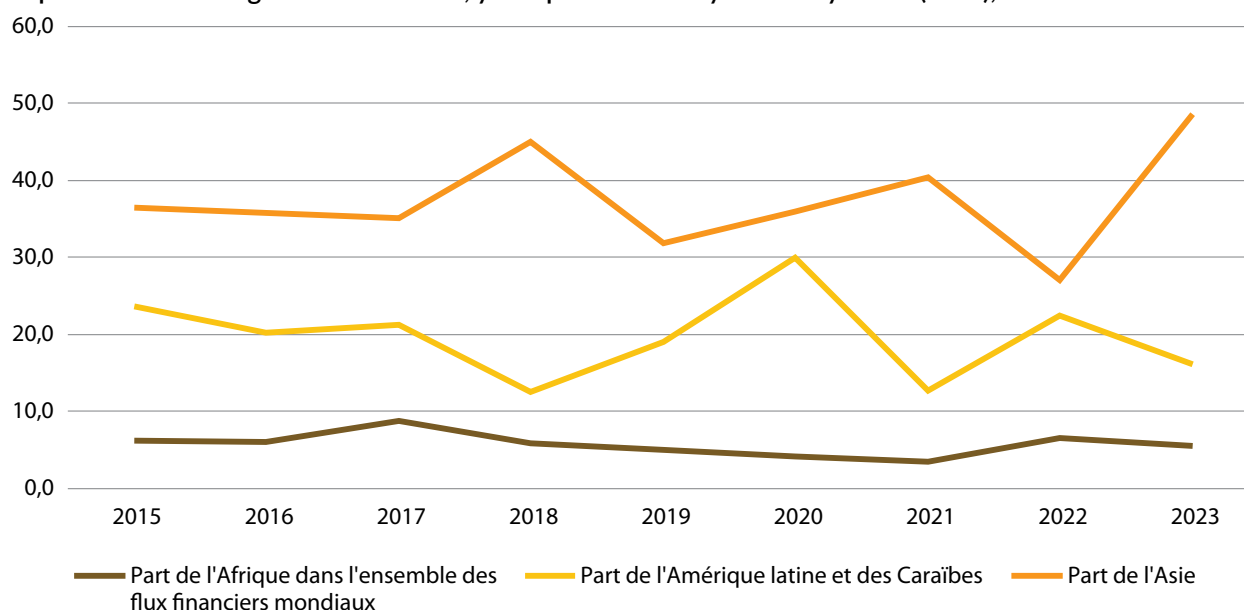
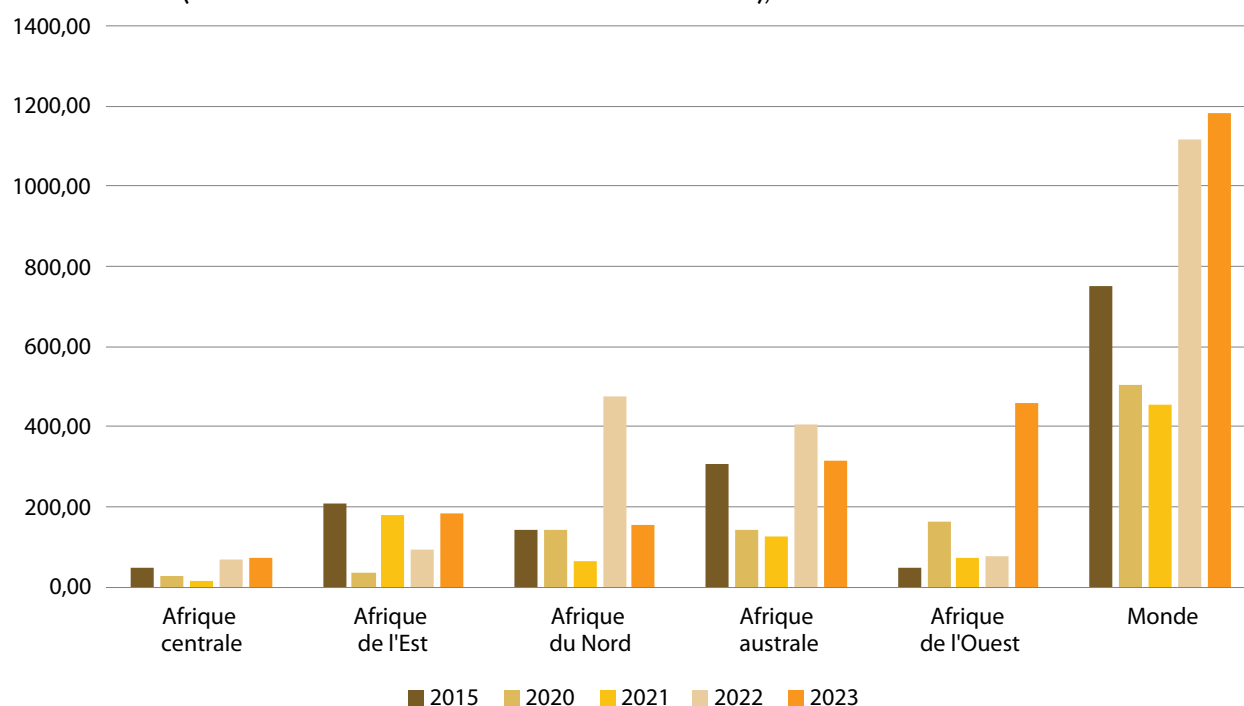


Figure 3.6 : Flux financiers internationaux en faveur de la R&D en énergies propres et des énergies renouvelables (millions de dollars américains constants de 2022), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

3.1.5 Développer l’infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement

Tableau 3.6 : Cible 7.b des ODD, indicateur 7.b.1, et cibles et indicateurs associés de l’Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l’Agenda 2063
Cible 7.b : D’ici à 2030, développer l’infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d’aide qui les concernent Indicateur 7.b.1 : Installer des capacités de production d’énergie renouvelable dans les pays en développement et les pays développés (en watts par habitant)	Non aligné

La capacité de production d’électricité renouvelable en Afrique reste limitée par des déficits d’infrastructure

Cette cible met l’accent sur le développement des infrastructures et l’expansion des technologies énergétiques dans les PMA, les PEID et les PED sans littoral. L’Afrique continue d’accuser un retard par rapport au niveau mondial en matière de capacité installée de production d’électricité renouvelable, ce qui limite son potentiel de transition énergétique effective. Entre 2015 et 2023, la capacité installée d’électricité renouvelable en Afrique est passée de 28,5 % par habitant à 41,9 % par habitant (figure 3.7). Malgré cette progression notable, la part du continent dans la capacité mondiale a diminué, passant de 11,4 % en 2015 à 8,7 % en 2023. L’hydroélectricité reste la principale source d’énergie renouvelable, représentant la plus grande part de la capacité totale installée.

La capacité en énergies renouvelables par habitant en Afrique est passée à environ 85 watts en 2024, contre 50 watts en 2020. Des pays

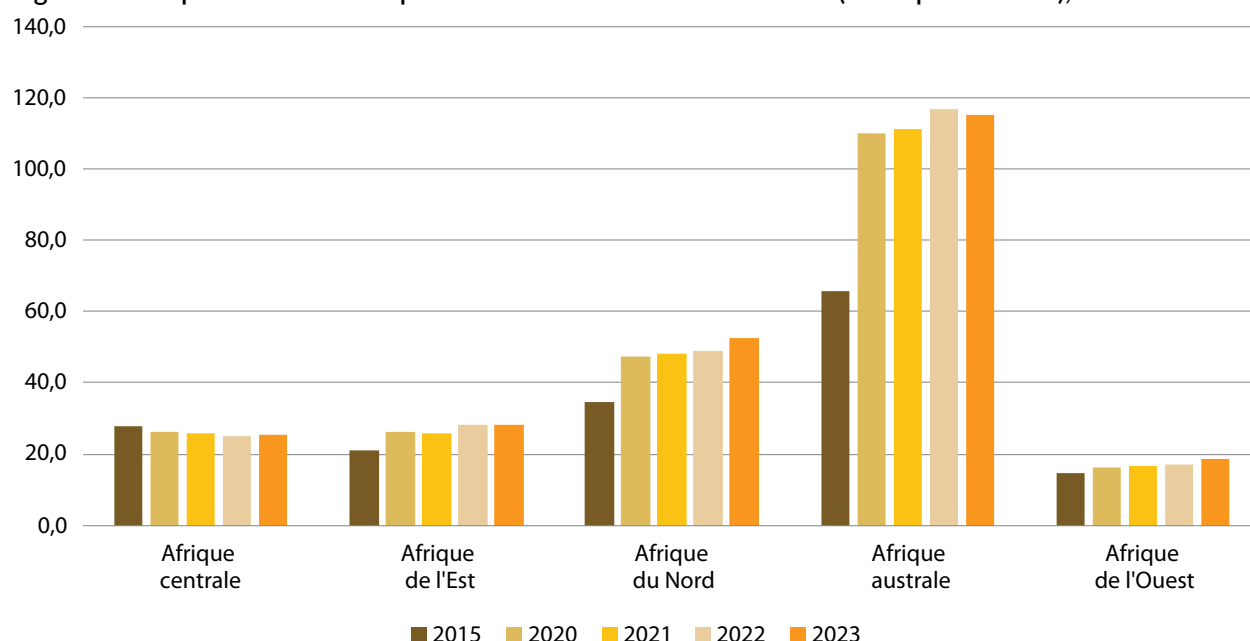
comme le Kenya et l’Afrique du Sud arrivent en tête avec des capacités dépassant les 200 watts par habitant, principalement grâce au développement de projets solaires et éoliens. Au niveau sous-régional, l’Afrique centrale reste fortement dépendante de l’hydroélectricité, tandis que d’autres sources, en particulier le solaire, restent largement inexploitées. L’Afrique australe enregistre la plus forte progression, avec 115 watts par habitant. L’Eswatini, l’un des pays de cette sous-région, fait preuve d’une approche innovante pour renforcer la production d’électricité renouvelable en s’appuyant sur son secteur agricole (voir encadré 3.6). Avec une augmentation de 51,6 %, l’Afrique du Nord suit l’Afrique australe, atteignant 52,6 watts par habitant en 2023. L’Afrique de l’Est a connu une croissance rapide des mini-réseaux solaires, permettant de desservir plus de 500 000 foyers avec des solutions hors réseau, tandis que l’Afrique de l’Ouest a poursuivi l’expansion de ses projets hydroélectriques. Ces deux sous-régions affichent une croissance modeste, tandis que l’Afrique centrale a enre-

gistré un recul de 9,1 % sur la même période (figure 3.7).

L'Afrique a enregistré certains progrès, notamment dans le déploiement des mini-réseaux et des systèmes solaires domestiques, mais d'importants déficits d'infrastructure persistent. Les réseaux électriques sont obsolètes, peu

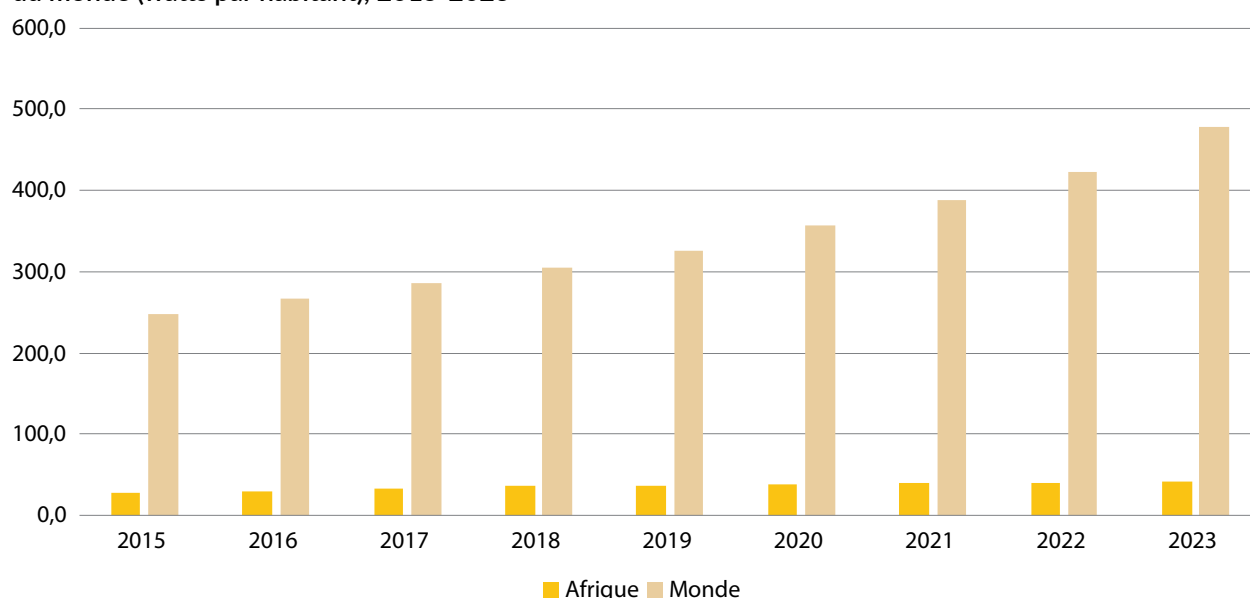
connectés et mal entretenus. Dans certains pays africains, les pertes de transport dépassent 20 à 30 %, tandis que les coûts de raccordement en milieu rural restent prohibitifs (KfW Development Bank et al., 2021).

Figure 3.7 : Capacité installée de production d'électricité renouvelable (watts par habitant), 2015-2023



Source: UN DESA (2026a)

Figure 3.8 : Capacité installée de production d'électricité renouvelable par sous-région comparé au reste du monde (watts par habitant), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

Encadré 3.6 : Extension de la capacité de production d'électricité renouvelable grâce aux infrastructures agro-industrielles en Eswatini

La pierre angulaire de la transition de l'Eswatini vers la sécurité énergétique nationale repose sur la solidité de son industrie sucrière. En tant que quatrième producteur de sucre en Afrique, le royaume dispose de vastes plantations de canne à sucre exploitées principalement par Ubombo Sugar Limited (USL) et la Royal Eswatini Sugar (RES) Corporation. Cette dernière exploite deux principaux complexes sucriers à Simunye et Mhlume. Autrefois dédiées uniquement à la transformation agricole, ces unités ont évolué pour devenir de véritables pôles énergétiques de haute technologie. Elles détiennent un atout stratégique, *la bagasse*, un résidu fibreux issu de l'extraction du jus de canne à sucre, autrefois considéré comme un déchet et désormais utilisé comme combustible sous le nom de « charbon vert ».

Initialement centrées sur la production de sucre, ces installations ont été progressivement modernisées grâce à des investissements dans des chaudières à haute pression et des turbines à vapeur performantes. Ces améliorations permettent d'accroître la production d'électricité à partir de *la bagasse*,

ce qui permet aux usines non seulement d'atteindre l'autosuffisance énergétique, mais aussi d'injecter les surplus d'électricité dans le réseau national.

En décembre 2025, cette transition a franchi une étape importante. Ubombo Sugar Limited (USL) a signé un contrat d'achat d'électricité de 40 mégawatts avec la Eswatini Electricity Company (EEC) pour un projet d'une valeur de 1,5 milliard de SLZ (environ 88 millions de dollars américains), principalement financé par des institutions financières nationales. Une fois opérationnelle en 2028, l'installation devrait couvrir environ 14 % de la demande nationale en électricité. Parallèlement, la RES Corporation a optimisé sa capacité de production interne, les efforts combinés du secteur visant une production pouvant atteindre 80 mégawatts d'électricité à partir de la biomasse. En intégrant la production d'électricité renouvelable dans les infrastructures agro-industrielles existantes, l'Eswatini a augmenté sa capacité installée nationale tout en réduisant la pression sur le réseau électrique national.

Source : Gouvernement d'Eswatini (2025). Étude de cas fournie pour le RDDA 2026.

En 2025, l'Afrique affichait des progrès mitigés dans la réalisation de l'ODD 7 visant à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous. Si certains pays ont accompli des avancées notables dans l'expansion des capacités en énergie renouvelable et l'amélioration de l'accès à l'énergie, des défis persistants tels que les déficits d'infrastructure, les contraintes de financement et les écarts technologiques continuent de freiner les progrès globaux. Le continent dispose pourtant d'un potentiel considérable en ressources renouvelables – solaire, éolien, hydroélectrique et géothermie – qui, s'il est exploité efficacement grâce à des investissements ciblés, des poli-

tiques innovantes et des partenariats internationaux renforcés, pourrait contribuer à réduire le déficit énergétique.

Atteindre l'accès universel à l'énergie d'ici 2030 reste un objectif ambitieux mais vital, qui nécessite une action urgente et concertée. Les disparités entre zones rurales et urbaines, entre groupes de revenus et entre sous-régions compromettent les perspectives d'une transition énergétique juste et durable. La lente adoption des énergies renouvelables et la persistance de modèles de croissance énergivores soulignent la nécessité d'investissements substantiels dans les infrastructures

énergétiques propre, d'une amélioration de l'efficacité énergétique et de politiques intégrées et adaptées qui favorisent un accès équitable et un développement à faible émission de carbone.

Les vastes gisements minéraux de l'Afrique (par exemple, le cobalt, le lithium et le nickel) offrent une opportunité de positionner le continent comme un acteur clé de l'économie verte mondiale, en développant des activités à plus forte valeur ajoutée, telles que la production de batteries. En outre, la coopération régionale, à travers le développement de réseaux électriques transfrontaliers et de marchés énergétiques intégrés, peut améliorer la fiabilité de l'approvisionnement, soutenir l'industrialisation et accélérer l'intégration des énergies renouvelables.

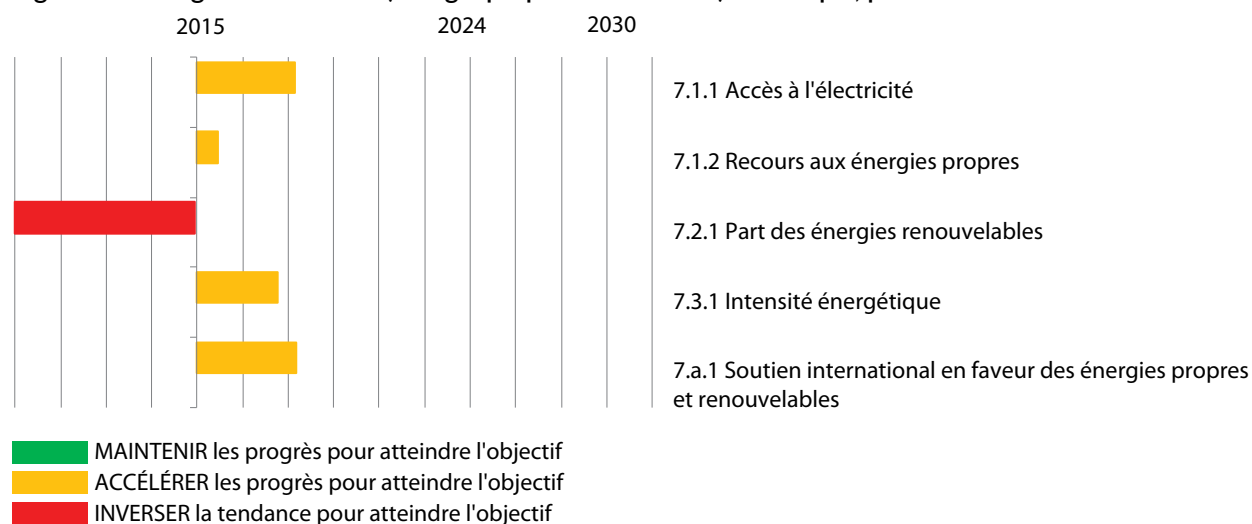
La mobilisation des investissements du secteur privé, en particulier via les producteurs indépendants d'électricité, ainsi que la mise en œuvre de réformes politiques et le recours aux financements climatiques, sont essentiels. Le développement de solutions décentralisées telles que les mini-réseaux et les technologies hors réseau pourrait permettre d'accroître ra-

pidement l'accès à l'énergie dans les zones rurales et isolées. En outre, le renforcement de la collaboration régionale, l'intégration d'approches sensibles au genre et la mise en place de garanties sociales permettront de veiller à ce que les bénéficiaires de l'énergie profitent aux populations marginalisées et favorisent une croissance inclusive. En fin de compte, les abondantes ressources renouvelables de l'Afrique, associées à des investissements stratégiques, à l'intégration régionale et à des solutions innovantes, placent le continent en position de faire un bond en avant vers un avenir énergétique durable, capable de soutenir la croissance économique, la résilience climatique et l'équité sociale. Le renforcement de la coopération internationale et la mise en place de politiques propices seront essentiels pour combler les lacunes existantes et exploiter pleinement le potentiel transformateur du secteur énergétique africain.

3.2 Conclusion

L'accès à une énergie abordable, propre et fiable constitue la pierre angulaire de la croissance économique et de la transformation structurelle. Cependant, malgré son impor-

Figure 3.9 : Progrès de l'ODD 7 (énergie propre et abordable) en Afrique, par indicateur



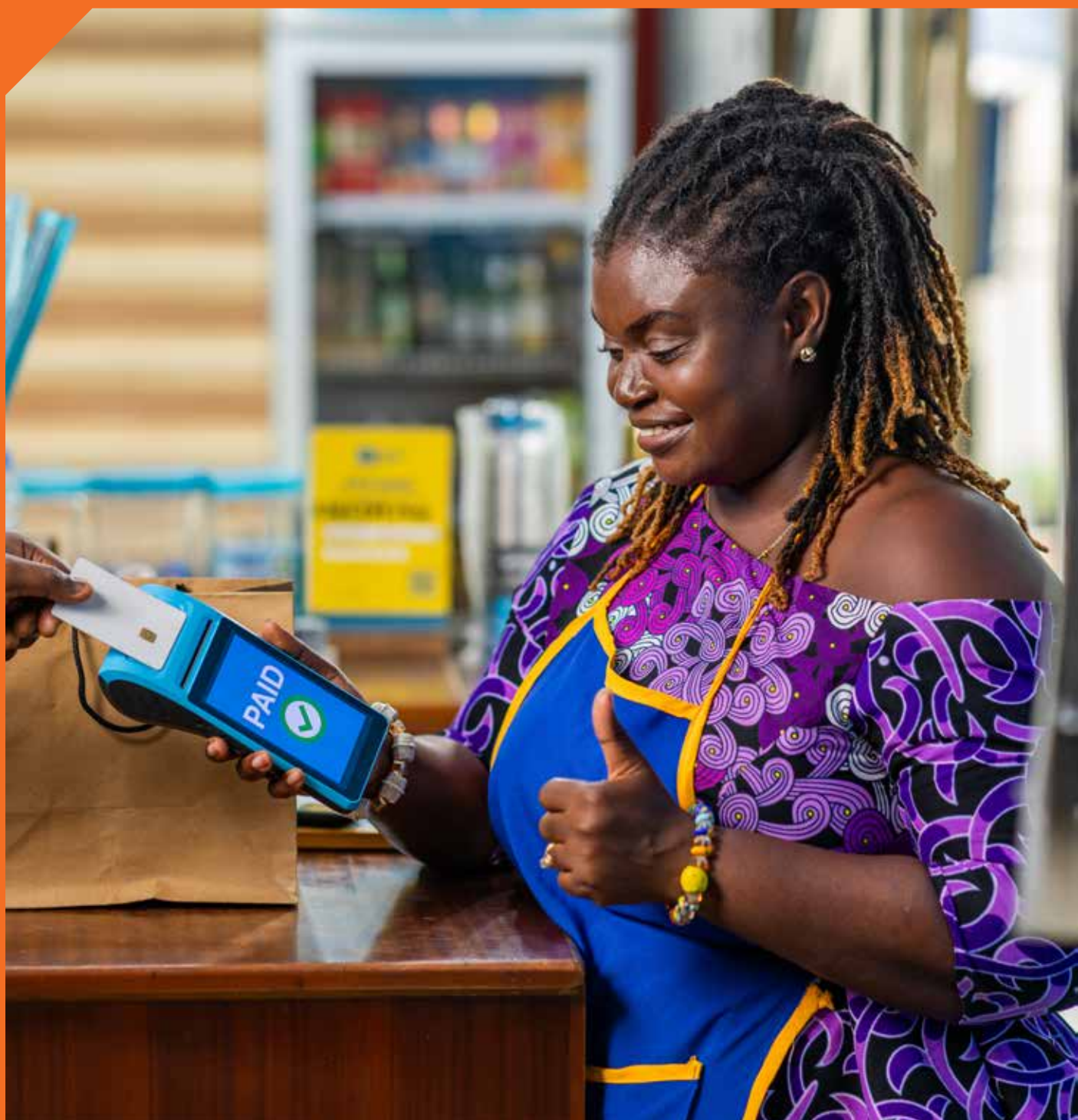
Source : ECASStats (2026)

tance cruciale, l'ODD 7 est l'un des rares ODD à afficher une tendance régressive. Trois de ses cibles – 7.1 (accès universel à une électricité abordable), 7.2 (augmentation significative de la part des énergies renouvelables) et 7.3 (doublement du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique) – nécessitent une

accélération urgente. Au niveau des indicateurs, quatre d'entre eux nécessitent une accélération significative pour être atteints d'ici 2030, tandis que l'indicateur 7.2.1 sur la part des énergies renouvelables exige une inversion de tendance pour atteindre l'objectif (figure 3.9).



Chapitre 4 : ODD 9 : industrie, innovation et infrastructures



Messages clés

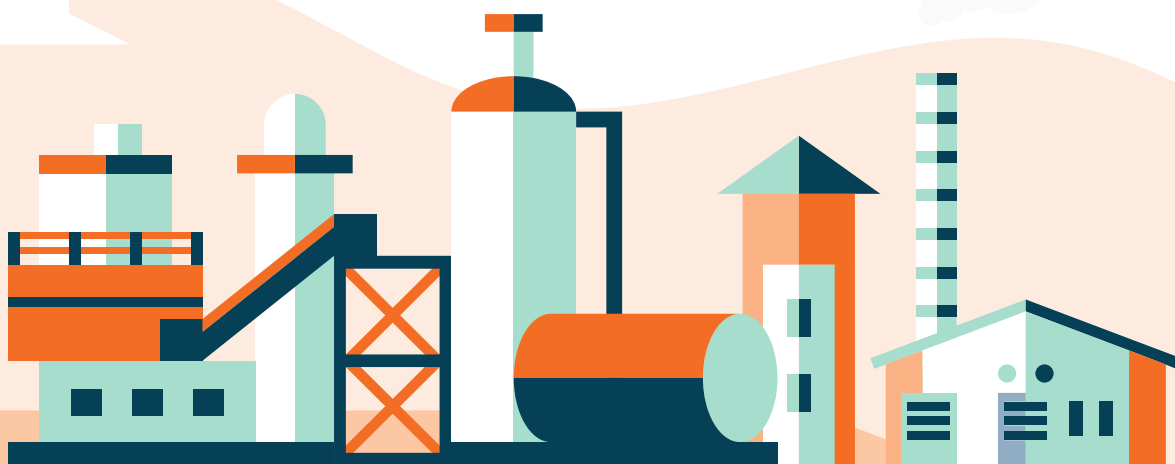
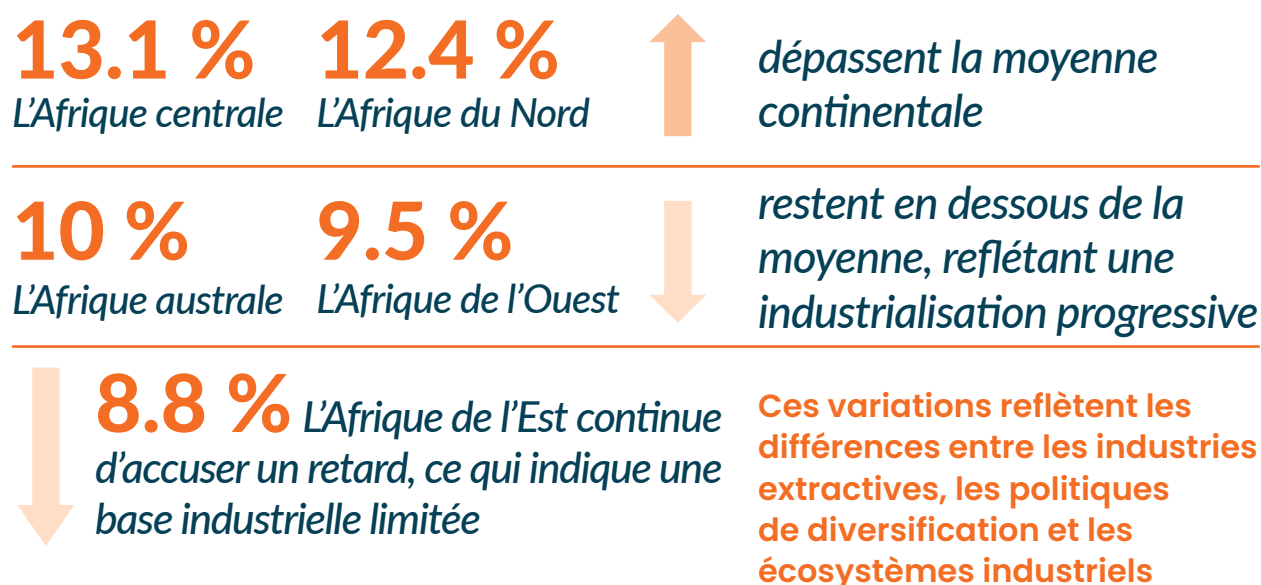
- Les progrès vers l'ODD 9 en Afrique continuent de soutenir la transformation structurelle des économies. Malgré des disparités régionales, des déficits de financement et un niveau encore limité de montée en gamme technologique, le continent bénéficie d'avancées en matière de développement des infrastructures, d'activités industrielles, de capacité d'innovation et de connectivité numérique.
- La connectivité des transports affiche des tendances mitigées mais encourageantes à l'échelle du continent. L'Afrique du Nord a enregistré des volumes de fret routier relativement élevés entre 2015 et 2022, tandis que l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est ont dominé le transport aérien, avec des volumes respectifs d'environ 76 et 75 milliards de passagers-kilomètres en 2022.
- La valeur ajoutée manufacturière (VAM) reste modeste mais inégalement répartie, représentant en moyenne environ 10,6 % du PIB à l'échelle du continent en 2024, avec des performances plus solides en Afrique centrale et en Afrique du Nord.
- L'emploi dans le secteur manufacturier reste limité, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest enregistrant les proportions les plus élevées du continent, autour de 11 % en 2025, mais en deçà de la moyenne mondiale (14 %).
- Avec une contribution à plus de 30 % du PIB, les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle important en Afrique. Cependant, l'accès au financement reste un obstacle majeur à leur développement.
- L'Afrique conserve un avantage relatif en matière d'efficacité carbone industrielle : la plupart des sous-régions affichent des niveaux d'émissions par unité de valeur ajoutée manufacturière inférieurs à la moyenne continentale, offrant ainsi des opportunités pour concilier industrialisation et trajectoires bas carbone.
- Les capacités d'innovation progressent lentement, mais restent sous-financées. L'Égypte s'impose comme le leader africain en matière d'investissement dans la recherche et le développement (R&D), avec des dépenses représentant 0,8 % de son PIB.

Tableau 4.1 : ODD 9 et objectifs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
ODD 9 : Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation	Objectif stratégique 1.2 : Accroître la résilience économique Objectif stratégique 2.2 : Renforcer les infrastructures de connectivité qui relient les pays Objectif stratégique 6.1 : Améliorer l'accès à un système d'éducation et de formation de qualité, inclusif et adapté pour tous les citoyens Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique sur la scène internationale

Le secteur manufacturier reste structurellement faible, avec une faible productivité et d'importantes disparités entre les sous-régions

Valeur ajoutée manufacturière (part du PIB)



Les comparaisons mondiales indiquent que l'Afrique reste loin derrière l'Asie en termes de production industrielle par habitant



Valeur ajoutée manufacturière par habitant

Moyenne continentale : **212 dollars américains** (2024)

442.3 dollars US
L'Afrique du Nord

295.2 dollars US
L'Afrique australe



sont en tête
en matière de
productivité

199.6 dollars US
L'Afrique centrale

US\$ 182.8
L'Afrique de l'Ouest



restent en
dessous de la
moyenne

79.2 dollars US
L'Afrique de l'Est

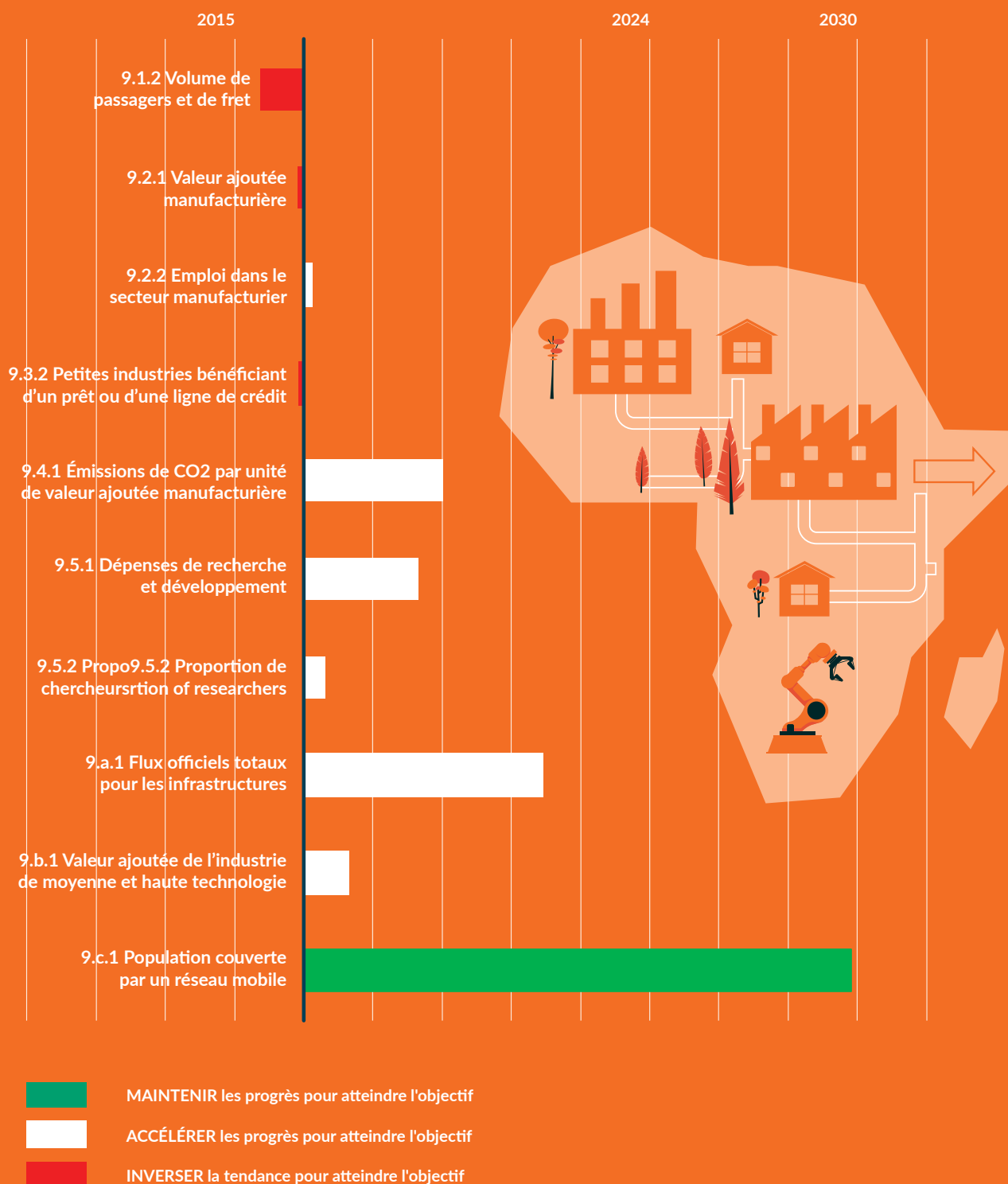


affiche une productivité industrielle
nettement inférieure

Le secteur manufacturier africain affiche une transformation structurelle limitée, avec des contributions inégales au PIB et une faible production par habitant dans la plupart des régions.



Progrès de l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures) selon les indicateurs en Afrique



Source: ECA Stats (2026)



4.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 9 et des objectifs stratégiques associés de l'Agenda 2063

L'Objectif de développement durable 9 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à bâtir des infrastructures résilientes, à promouvoir une industrialisation inclusive et durable et à encourager l'innovation, s'inscrit pleinement dans les priorités de l'Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons, dans le cadre de son deuxième plan décennal de mise en œuvre (STYIP 2024-2033). Il est lié à plusieurs objectifs stratégiques de l'Agenda 2063, notamment : l'Objectif 1.2 – Renforcer la résilience économique ; l'Objectif 2.2 Renforcer les infrastructures de connectivité ; l'Objectif 6.1

– Accroître l'accès à une éducation de qualité, inclusive et pertinente et un système d'apprentissage pour tous les citoyens ; et l'Objectif 7.1 – Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique sur la scène internationale. En effet, l'ODD 9 est essentiel au développement durable de l'Afrique pour plusieurs raisons : les infrastructures constituent un fondement essentiel au bon fonctionnement des sociétés et des économies ; l'industrialisation contribue à la réduction de la pauvreté en stimulant la croissance et l'emploi ; et l'innovation favorise le renforcement des capacités technologiques et l'acquisition de nouvelles compétences. Ainsi, un développement industriel inclusif et durable génère des revenus, améliore les conditions de vie et offre des solutions respectueuses de l'environnement, autant d'éléments clés pour atteindre l'ODD 9 (voie encadré 4.1).

Encadré 4.1 : Infrastructures, industrialisation et innovation dans le cadre de l'Agenda 2063 – progrès et contraintes structurelles

Le troisième rapport continental biennal 2024 sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 met en évidence des progrès significatifs dans le développement des infrastructures à travers l'Afrique, portés par l'expansion des réseaux routiers, ferroviaires et aériens, ainsi que des systèmes de technologies de l'information et de la communication (TIC). La connectivité numérique s'est nettement améliorée, avec un taux de pénétration mobile atteignant 86 % de la population, ce qui reflète un accès plus large aux technologies de communication (UA, 2024d). Malgré ces progrès, l'industrialisation reste limitée, la production manufacturière continuant de représenter une part relativement faible du PIB dans de nombreux pays. Parallèlement, les faibles niveaux d'investissement dans la recherche et le développement (R&D) freinent l'innovation et le progrès technologique.

L'Union africaine a réagi à ces défis à travers des initiatives stratégiques visant à renforcer

l'intégration économique et les capacités de production. Des programmes phares tels que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) jouent un rôle central dans l'amélioration du commerce et de la connectivité. Parallèlement, l'Union africaine a promu la science, la technologie et l'innovation (STI) et soutenu des programmes d'infrastructures à grande échelle couvrant les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique. Néanmoins, la faiblesse de la base industrielle et le financement limité de l'innovation continuent d'entraver la transformation structurelle. Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP, 2013-2023), les efforts se sont concentrés sur l'alignement des priorités nationales et continentales afin de moderniser les infrastructures et de renforcer les capacités industrielles (UA, 2024c). Cependant, des goulets d'étranglement structurels persistent. Les déficits en infrastructures de transport

et numériques continuent de limiter la compétitivité et l'intégration régionale. Dans les pays enclavés, les coûts de transport peuvent atteindre jusqu'à 50 % de la valeur des produits en raison d'inefficacités logistiques (CEA, 2019). La valeur ajoutée manufacturière reste faible, souvent inférieure à 10 % du PIB, tandis que les écosystèmes d'innovation sont confrontés à des contraintes liées à des financements insuffisants, des capacités de recherche limitées et un accès restreint aux technologies (AfDB, 2020).

Les réponses politiques ont notamment consisté à développer des zones économiques spéciales, des parcs industriels et des écosystèmes numériques. En Éthiopie, le parc industriel de Hawassa a attiré des investissements dans les secteurs du textile et de l'habillement, tandis que le Rwanda a fait progresser sa transformation numérique grâce à l'expansion des télécommunications et au soutien aux start-ups technologiques (CEA, 2019). À l'échelle continentale, des initiatives telles que le Programme de développement

des infrastructures en Afrique (PIDA) ont renforcé la connectivité régionale, comme en témoignent des projets tels que le corridor Abidjan-Lagos. Par ailleurs, l'émergence de pôles d'innovation tels que la « Silicon Savannah » à Nairobi illustrent le dynamisme croissant du secteur des TIC (BAD, 2020 ; UA, 2024d). Malgré les progrès réalisés en matière d'expansion des infrastructures et d'investissement industriel, les résultats restent inégaux. Les déficits de financement — estimés entre 68 et 108 milliards de dollars américains par an — ainsi que les contraintes institutionnelles et les insuffisances en matière de données continuent de freiner la mise en œuvre (BAD, 2020). Le deuxième plan décennal de mise en œuvre (STYIP, 2024–2033) et les « SDG-STYIP Impact Labs » accordent la priorité à des approches axées sur l'innovation, notamment le développement des infrastructures numériques, des chaînes de valeur intelligentes et de nouveaux mécanismes de financement, afin d'accélérer la transformation (AU, 2024c).

4.1.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente

Tableau 4.2 : Cible 9.1 des ODD, indicateurs 9.1.1 et 9.1.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable Indicateur 9.1.1 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toutes saisons Indicateur 9.1.2 : Volumes de passagers et de fret, par mode de transport	Cible 2.2.1 : Réaliser au moins 80 % des travaux de mise en place de la connectivité routière interafricaine Cible 2.2.2 : Réaliser au moins 50 % des travaux nécessaires à l'achèvement de la connectivité ferroviaire interafricaine Indicateur 24 : Pourcentage d'achèvement des maillons manquants des autoroutes transafricaines Indicateur 25 : Pourcentage d'achèvement du système ferroviaire intégré en Afrique



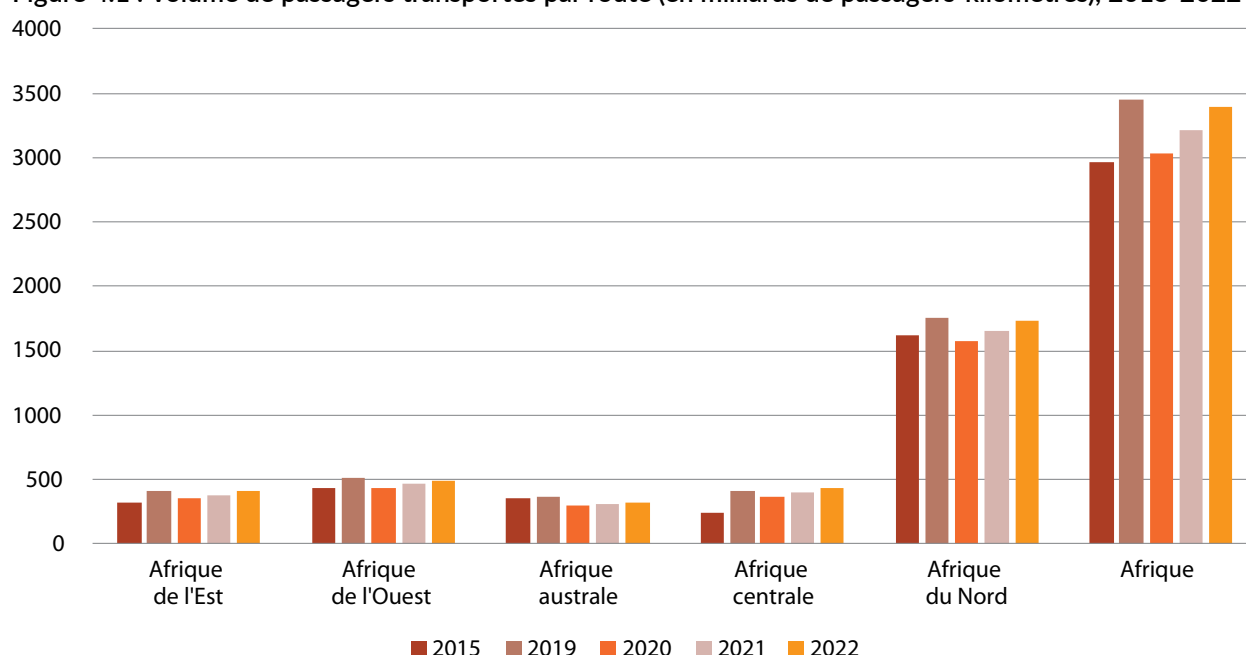
Le système de transport en Afrique repose principalement sur le réseau routier, le transport par route dépassant largement le rail et l'aérien, ce qui souligne la nécessité d'investissements ciblés dans des infrastructures alternatives

Partout en Afrique, le transport routier reste le mode de transport prédominant pour le déplacement des personnes et des marchandises, loin devant le transport ferroviaire et aérien. Cette prédominance reflète non seulement une plus grande accessibilité du réseau routier, mais aussi les limites structurelles des infrastructures ferroviaires et aériennes sur le continent. Bien que le réseau routier reste insuffisant et de qualité variable, il constitue le principal lien entre les zones urbaines, périurbaines et rurales, assurant l'essentiel du transport de marchandises et de passagers. L'analyse de l'indicateur 9.1.2 de l'ODD 9, relatif au volume de passagers par mode de transport pour la période 2015-2022, montre que l'Afrique du Nord dispose d'un réseau routier et ferroviaire plus développé, représentant plus de 51 % du volume total du transport rou-

tier et près de 89,5 % du transport ferroviaire sur le continent en 2022 (figures 4.1 et 4.2). Cette avance de l'Afrique du Nord reflète l'effet combiné d'infrastructures plus étendues et de politiques d'investissement soutenues dans ces modes de transport.

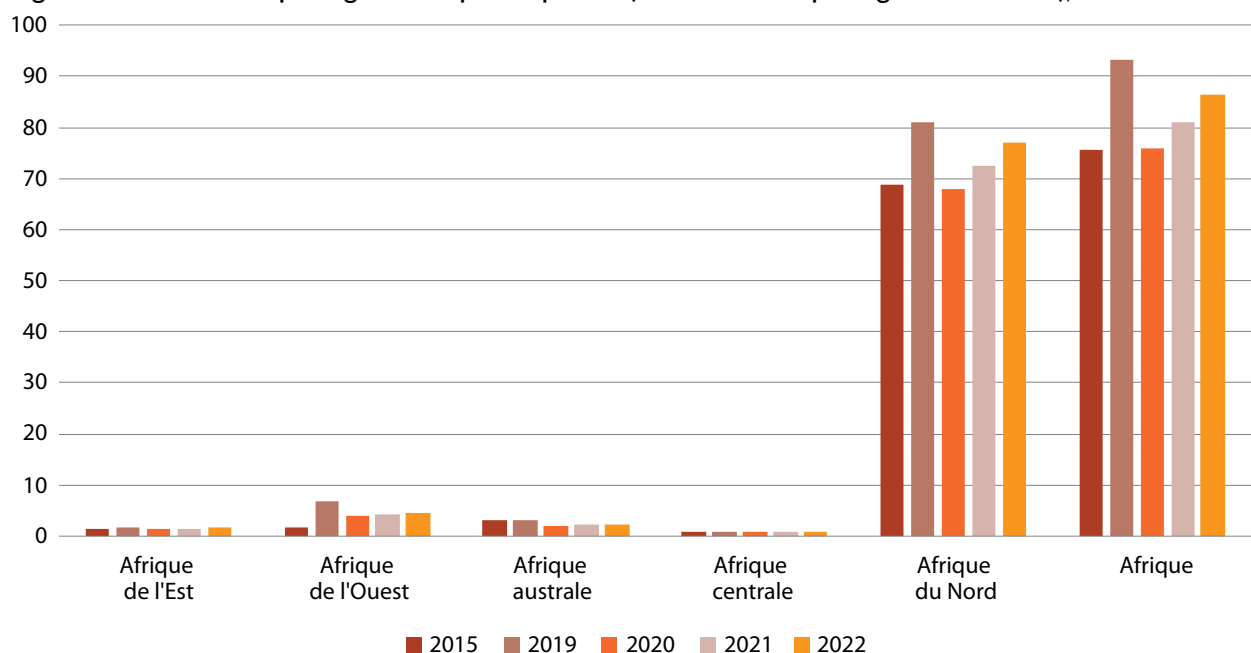
Par ailleurs, bien que le transport aérien occupe une place moins centrale pour les déplacements de masse, il reste un vecteur essentiel de connectivité régionale et internationale, en particulier pour les longues distances et le transport de passagers à forte valeur ajoutée. En 2022, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est dominaient ce segment, avec respectivement environ 76 et 75 milliards de passagers-kilomètres (figure 4.3), ce qui reflète la concentration des hubs aéroportuaires, des grandes compagnies aériennes et la densité la plus élevée de liaisons aériennes internationales. Cette position dominante met en évidence d'importantes disparités entre sous-régions, qui résultent également de niveaux d'investissement différenciés, de capacités institutionnelles variables et de degrés d'intégration iné-

Figure 4.1 : Volume de passagers transportés par route (en milliards de passagers-kilomètres), 2015-2022



Source : UN DESA (2026a)

Figure 4.2 : Volume de passagers transportés par rail (en milliards de passagers-kilomètres), 2015-2022

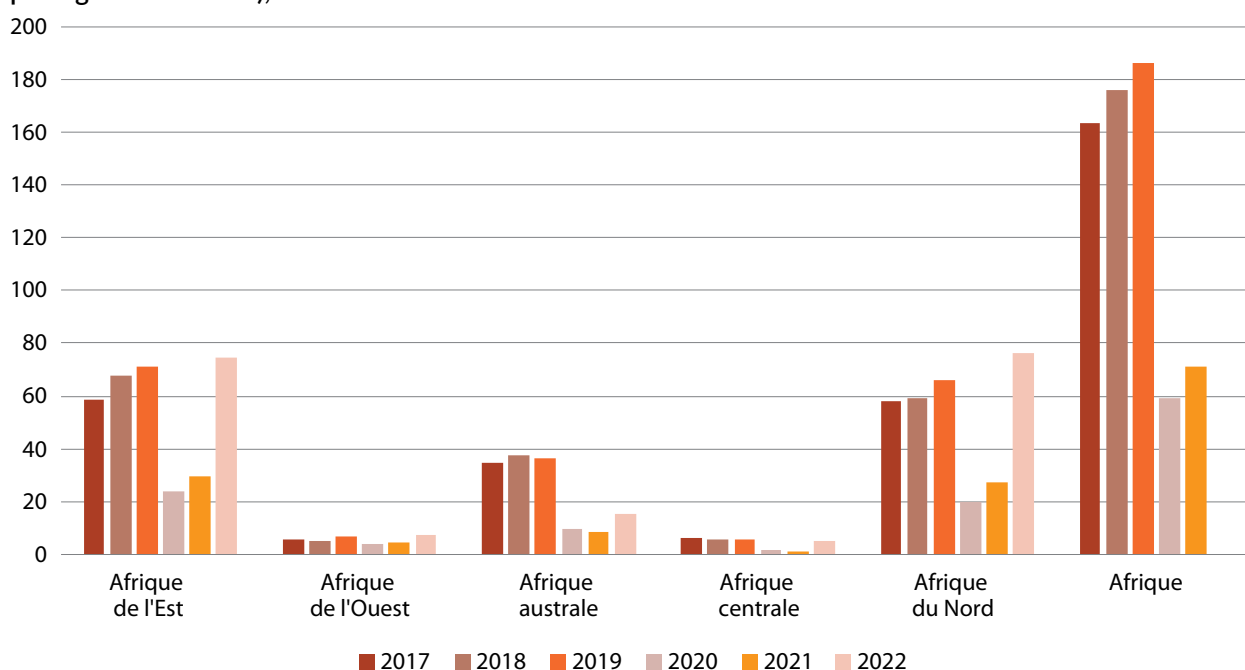


Source : UN DESA (2026a)

gaux dans les réseaux mondiaux de transport aérien. Des études récentes soulignent également que, malgré la croissance du fret aérien, le continent ne représente encore qu'un faible pourcentage du marché mondial du transport

aérien (Samunderu, 2023 ; Zhang et Graham, 2020), ce qui indique un potentiel de développement considérable, sous réserve de la mise en œuvre de politiques et de cadres réglementaires adaptés (voir encadré 4.2).

Figure 4.3 : Volume de passagers transportés par voie aérienne (en milliards de passagers-kilomètres), 2017-2022



Source : UN DESA (2026)



Encadré 4.2 : Renforcement de la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), levier stratégique pour l'intégration africaine

Le renforcement du secteur aérien en Afrique nécessite des réformes politiques et réglementaires cohérentes, capables de créer un environnement propice à la libéralisation du marché, à la supervision de la sécurité et à l'intégration régionale. Si la Décision de Yamoussoukro (1999) et le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) fournissent le cadre continental de libéralisation du transport aérien, leur efficacité dépend fortement de l'alignement des réglementations nationales, de systèmes de conformité transparents et de règles harmonisées en matière de concurrence et de protection des consommateurs (CUA, 2018 ; Association internationale du transport aérien [IATA], 2025). La mise en place d'environnements réglementaires prévisibles – notamment à travers la levée des restrictions discrétionnaires sur les services aériens, l'application cohérente des normes de sécurité et de concurrence, ainsi que l'adoption de normes à l'échelle du continent – reste essentielle pour tirer pleinement parti des avantages du transport aérien au service du développement durable (CUA, 2018). Ces réformes sont également cruciales pour la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), dans la mesure où des services aériens efficaces soutiennent la mobilité, facilitent le commerce et favorisent les investissements transfrontaliers (CUA, 2025).

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a joué un rôle déterminant dans l'avancement de ces réformes en aidant les États membres dans le renforcement des capacités institutionnelles et techniques nécessaires à la mise en œuvre du SAATM. L'action de la CEA comprend notamment le développement d'outils de suivi fondés sur des indicateurs de performance clés, l'accompagnement des pays dans la préparation de plans d'action correctifs fondés sur des données probantes, ainsi

que la promotion de la numérisation des systèmes de supervision réglementaire en collaboration avec la Commission africaine de l'aviation civile (AFCAC, 2022). Ces initiatives contribuent à la réduction de la fragmentation réglementaire, à l'amélioration de la transparence et à un suivi plus cohérent du respect des cadres continentaux par les États. Au-delà de cet appui technique, la CEA produit également des analyses démontrant la manière dont la libéralisation du transport aérien peut stimuler l'intégration régionale, la diversification économique et la compétitivité des entreprises africaines (ECA, 2026b). Son rôle de plateforme de concertation, qui réunit notamment les autorités de l'aviation civile, les régulateurs de la concurrence et les ministères des Transports, renforce par ailleurs l'engagement collectif en faveur d'une plus grande cohérence réglementaire à l'échelle transfrontalière.

À l'avenir, l'amélioration du cadre réglementaire du transport aérien en Afrique nécessitera une volonté politique soutenue et une coordination plus étroite entre les pays. Le renforcement des autorités de régulation indépendantes, l'adoption de cadres harmonisés en matière de concurrence et de protection des consommateurs, ainsi que l'institutionnalisation de systèmes de suivi fondés sur les données sont essentiels pour garantir un accès équitable au marché et une transparence opérationnelle. L'Agenda 2063 de l'Union africaine souligne qu'un marché aérien intégré constitue un pilier fondamental de la transformation économique à long terme et de son agenda de mobilité. Avec le soutien continu d'institutions telles que la CEA, l'Afrique peut accélérer la mise en œuvre du MUTAA, réduire les obstacles réglementaires et positionner son secteur aérien comme un moteur du développement durable et de l'intégration économique régionale.

Dans ce contexte, l'accélération de la mise en œuvre de l'ODD 9 et des priorités de l'Agenda 2063 apparaît essentielle pour positionner le transport comme un levier stratégique de transformation structurelle et de compétitivité continentale (STYIP de l'Agenda 2063 ; CUA, 2024). En d'autres termes, cela implique notamment : (1) d'intensifier les investissements dans les infrastructures ferroviaires et routières, en particulier dans les régions les moins performantes ; (2) de renforcer la maintenance, la sécurité et la résilience climatique des réseaux existants ; (3) d'intégrer systématiquement les données de l'indicateur 9.1.2 dans les cadres de planification nationaux et régionaux.

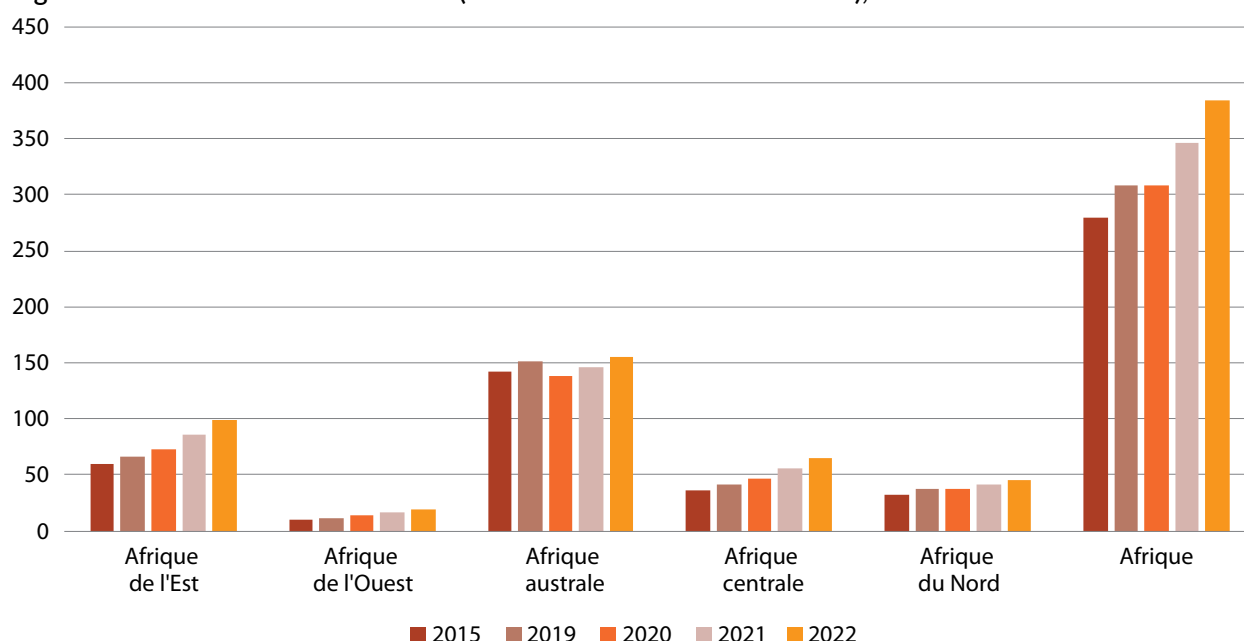
Le transport de marchandises en Afrique est dominé par la route, mais se caractérise par de fortes disparités sous-régionales : l'Afrique australe en tête pour le fret ferroviaire, l'Afrique de l'Ouest pour le commerce maritime et l'Afrique de l'Est pour le fret aérien

Les volumes de fret par mode de transport révèlent d'importantes disparités entre les sous-régions africaines sur la période 2015-

2022 (figures 4.4 à 4.7). Le transport ferroviaire (figure 4.4) est dominé par l'Afrique australe, suivie de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord, tandis que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale affichent des niveaux comparables mais inférieurs. En revanche, le transport routier des marchandises (figure 4.5) est principalement concentré en Afrique du Nord, suivie de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'Afrique centrale.

En ce qui concerne le transport maritime (figure 4.7), l'Afrique de l'Ouest affiche les volumes les plus élevés, devant l'Afrique du Nord, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale. Par exemple, l'Afrique australe connaît une volatilité accrue du transport maritime, principalement en raison des faiblesses structurelles du système logistique sud-africain entre 2017 et 2023, ainsi que de la congestion persistante et des perturbations récurrentes dans les ports (AfDB, 2023a ; Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Est et australe, 2023). Néanmoins, l'importance croissante des ports de Walvis Bay en Nami-

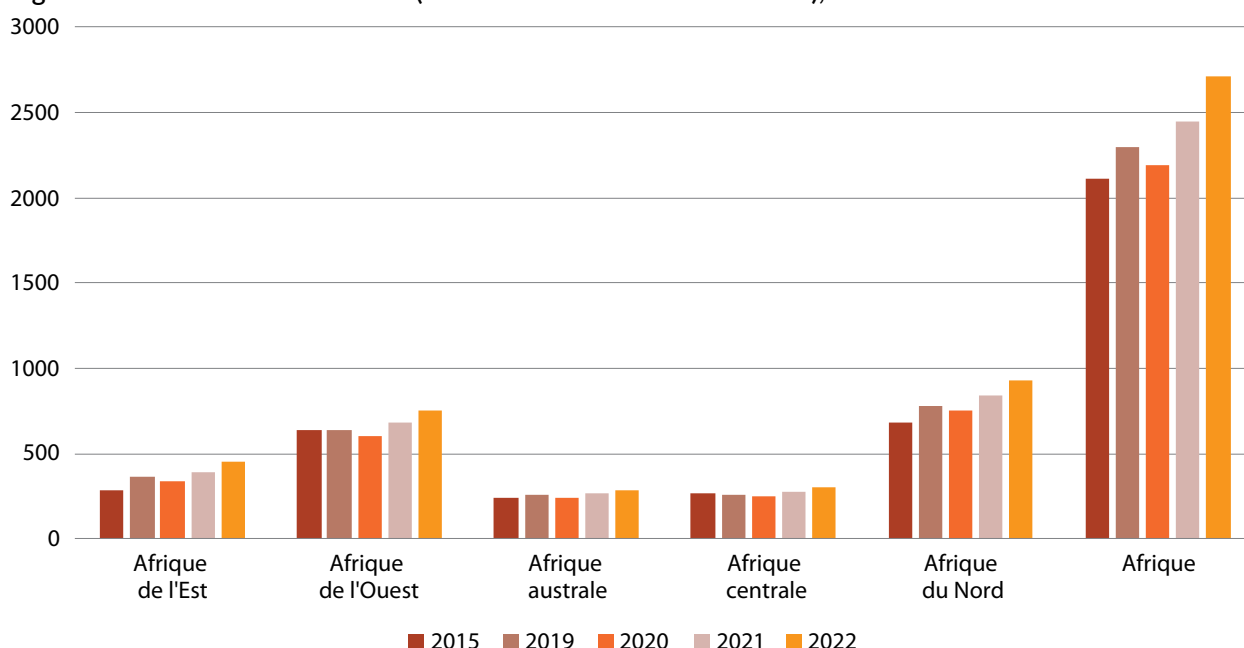
Figure 4.4 : Volume du fret ferroviaire (en milliards de tonnes-kilomètres), 2015-2022



Source : UN DESA (2026a)



Figure 4.5 : Volume du fret routier (en milliards de tonnes-kilomètres), 2015-2022

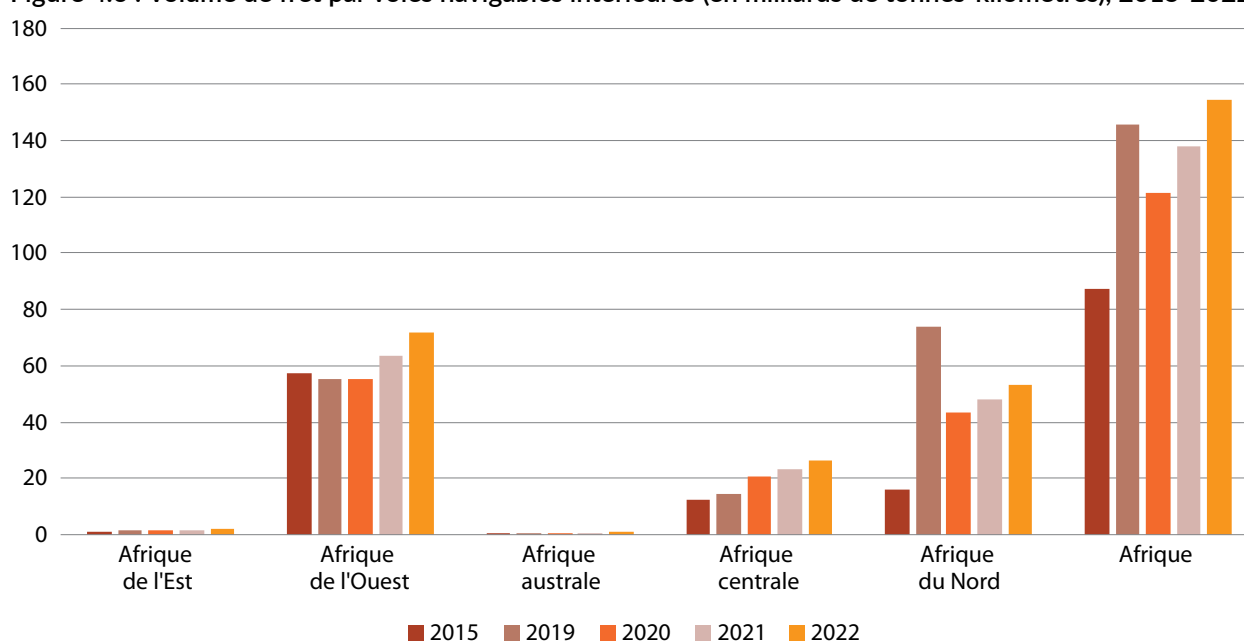


Source : UN DESA (2026a)

bie et de Beira au Mozambique les positionne progressivement comme des alternatives aux ports sud-africains, en particulier pour les pays enclavés tels que le Botswana, la Zambie, la République démocratique du Congo, le Malawi et le Zimbabwe. L'efficacité portuaire évolue également en Afrique, avec des progrès notables réalisés par Port-Saïd en Égypte, Tanger Med

au Maroc et le port de Dakar au Sénégal (voir encadré 4.2). Ensemble, ces trois ports africains illustrent l'évolution de la compétitivité maritime du continent. La modernisation stratégique en Afrique du Nord peut permettre d'atteindre des niveaux de performance parmi les meilleurs au monde, tandis que des améliorations ciblées en Afrique de l'Ouest peuvent

Figure 4.6 : Volume de fret par voies navigables intérieures (en milliards de tonnes-kilomètres), 2015-2022



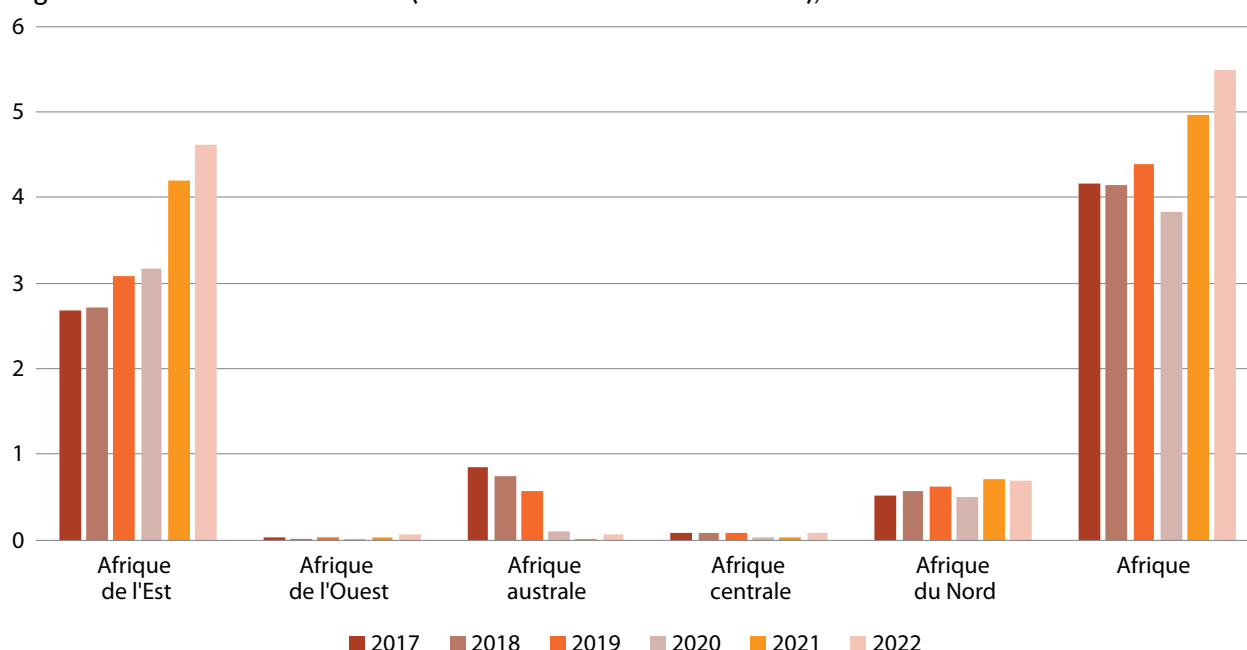
Source : UN DESA (2026)

générer des gains d'efficacité rapides qui favoriseront le commerce régional et l'intégration économique.

Le fret aérien (figure 4.7) montre que l'Afrique de l'Est devance les autres sous-régions et tire le total continental, soit 4,609 milliards de tonnes-kilomètres en 2022. Cette performance reflète l'émergence de pôles logistiques régionaux, notamment sous l'impulsion d'Ethiopian Airlines. L'encadré 4.4 met en évidence les principaux défis et les opportunités stratégiques auxquels fait face le secteur du fret aérien en Afrique, en analysant les principaux facteurs qui entravent sa croissance et les mesures nécessaires pour exploiter pleinement son potentiel en matière d'intégration régionale et de transformation économique. Le transport routier reste le mode de transport de marchandises dominant en Afrique, soutenant le commerce intra-africain malgré des contraintes liées à la mauvaise qualité des routes et aux inefficacités aux frontières (Atta-Mensah et Lisinge, 2025). En revanche, la faiblesse persistante du fret ferroviaire limite la compétitivité logistique, en particulier pour

le commerce de marchandises lourdes sur de longues distances (CEA, 2022). Par ailleurs, le transport maritime continue de jouer un rôle essentiel dans le commerce international de l'Afrique, mais la connectivité et les performances portuaires restent inférieures aux standards mondiaux. Des défis persistants tels que les coûts élevés du fret, les contraintes de capacité et la congestion affectent l'efficacité des chaînes d'approvisionnement maritimes (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], 2022). Dans ce contexte, il est essentiel de donner la priorité aux investissements dans les corridors ferroviaires régionaux et les plateformes inter-modales, d'améliorer la connectivité portuaire et maritime intra-africaine, et de soutenir le développement de hubs aériens régionaux, en particulier en Afrique de l'Est. Ces mesures, alignées sur les objectifs de la ZLECAf et du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), permettraient de réduire les coûts logistiques, de renforcer l'intégration régionale et d'accroître durablement les volumes de fret sur le continent (CEA, 2022 ; CNUCED, 2022).

Figure 4.7 : Volume du fret aérien (en milliards de tonnes-kilomètres), 2017-2022



Source : UN DESA (2026a)



Encadré 4.3 : Les principaux ports africains en termes d'efficacité mondiale des ports à conteneurs (2024-2025)

Égypte – Port-Saïd

Dans l'édition 2024 de l'indice de performance des ports à conteneurs (Container Port Performance Index – CPPI), établi par la Banque mondiale et S&P Global Market Intelligence, le port de Port-Saïd en Égypte s'est classé au troisième rang mondial, se positionnant comme le port à conteneurs le plus performant d'Afrique avec un score de 137,4. Ce classement de premier plan reflète des réformes structurelles, des investissements dans les infrastructures et une amélioration des opérations logistiques qui ont permis de réduire les temps d'escale des navires et d'optimiser la manutention des cargaisons. La performance de ce point d'entrée stratégique sur les grandes routes du commerce mondial met en évidence la volonté de l'Égypte de moderniser ses installations maritimes et de les intégrer dans des réseaux de transport et de logistique plus vastes, ce qui renforcerait son rôle dans le commerce international (Agence Ecofin, 2025b).

Maroc – Tanger Med

Le port de Tanger Med, au Maroc, a également enregistré des résultats exceptionnels, se classant au cinquième rang mondial dans l'indice CPPI avec un score de 135,8. Ce score élevé reflète des investissements soutenus dans des infrastructures de pointe, des systèmes logistiques numérisés et des technologies modernes de manutention des marchandises qui permettent de fluidifier les opérations. L'ascension de Tanger Med dans les classements mondiaux s'est accompagnée de niveaux d'activité records, le port ayant traité plus de 10 millions d'équivalents vingt pieds en 2024, ce qui en fait un hub majeur de transbordement reliant l'Afrique, l'Europe et l'Asie. Ces performances illustrent la stratégie du Maroc à long terme visant à construire une plateforme logistique compétitive, au service de la croissance économique nationale et de la connectivité régionale (Zouiten, 2025).

Sénégal – Port de Dakar

Le port de Dakar a enregistré l'une des améliorations de performance les plus remarquables parmi les ports africains. Son score CPPI est passé de -82 en 2023 à +23 en 2024, ce qui en fait le port le mieux classé d'Afrique, le troisième en Afrique et le 108^e au niveau mondial. Cette progression s'explique par d'importantes modernisations menées par DP World, notamment l'acquisition de nouvelles grues, l'extension des capacités de stockage et l'amélioration de la connectivité terrestre avec l'hinterland. DP World, opérateur portuaire mondial basé à Dubaï, a signé le 7 octobre 2007 un contrat de concession de 25 ans avec le gouvernement du Sénégal (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008), dans le cadre duquel DP World Dakar exploite le terminal à conteneurs existant depuis 2008 (Institute of Developing Economies, Japan External Trade Organization, s.d.). Bénéficiant d'investissements continus de la part d'acteurs diversifiés, le port de Dakar a également mis en place un guichet unique douanier moderne afin de réduire les délais. Cette expérience illustre comment la modernisation des infrastructures et les réformes logistiques peuvent améliorer de manière significative l'efficacité portuaire, même dans les économies émergentes (Agence Ecofin, 2025b).

Encadré 4.4 : Le fret et son rôle stratégique dans la transformation économique de l'Afrique

Le transport aérien, en particulier le fret aérien, constitue un moteur essentiel de la croissance économique, de l'intégration régionale et de la résilience logistique en Afrique. Il joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la ZLECAf, en permettant le transport rapide de marchandises à forte valeur ajoutée, périssables et sensibles au facteur temps à travers le continent. La décision de Yamoussoukro (1999) et le Marché unique du transport aérien africain (SAATM) (AUC, 2018) ont été conçus pour exploiter le potentiel de l'espace aérien africain en améliorant la connectivité intra-africaine, en facilitant la liberté de circulation et en favorisant un marché du transport aérien compétitif et unifié. Cependant, malgré l'engagement de 37 pays en faveur du SAATM, sa mise en œuvre reste lente et inégale, entravée par plusieurs facteurs, notamment une volonté politique insuffisante, des flottes nationales obsolètes, des infrastructures sous-développées et des coûts opérationnels élevés. La fragmentation de la coordination régionale et les politiques protectionnistes compliquent encore davantage la libéralisation des droits de trafic aérien.

Alors que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle indispensable du fret aérien dans le maintien des chaînes d'approvisionnement, l'Afrique continue de faire face à des défis majeurs dans ce secteur. Selon l'Association du transport aérien international (IATA), en février 2025, les volumes mondiaux de fret aérien ont augmenté de 3,2 %, tandis que l'Afrique a enregistré une baisse de 3,4 %, malgré une hausse de 5,4 % de la capacité disponible. Le faible coefficient de chargement du fret sur le continent, estimé à 39,5 %, reflète un potentiel de marché sous-exploité et des inefficacités structurelles.

Source : CEA (2026b)

Pour surmonter ces contraintes, l'Afrique doit combler de toute urgence les lacunes critiques en matière d'infrastructures. Le développement de terminaux de fret aérien modernes, de systèmes de chaîne du froid, de zones logistiques intégrées et d'interfaces de transport multimodal efficaces (air, route, rail, mer) est indispensable pour accroître les capacités opérationnelles et renforcer la fiabilité. De nombreux aéroports restent axés sur le transport de passagers, ce qui limite l'espace dédié aux aéronefs cargo et freine l'expansion du fret aérien.

Pour construire un écosystème logistique plus intégré, l'Afrique doit renforcer l'accès à des plateformes technologiques abordables et interopérables. Les partenariats public-privé (PPP) joueront un rôle déterminant dans le développement de systèmes numériques harmonisés, afin d'accroître la productivité et de libérer le potentiel de marchés émergents, tels que le commerce électronique et les livraisons par drones.

En outre, le continent doit progressivement s'éloigner des accords bilatéraux de services aériens (BASA) et adopter pleinement les principes de la Décision de Yamoussoukro, en garantissant un accès équitable au marché et une neutralité concurrentielle. Des investissements dans les aéroports régionaux et les corridors logistiques, en particulier dans les zones enclavées et mal desservies, permettront d'améliorer l'intégration aux chaînes d'approvisionnement continentales et mondiales, tout en soutenant les corridors commerciaux de la ZLECAf et les cadres de transport multimodal.

4.1.2 Promouvoir une industrialisation inclusive et durable et accroître sensiblement la part de l’industrie dans l’emploi et le PIB

Tableau 4.3 : Cible 9.2 des ODD, indicateurs 9.2.1 et 9.2.2, ainsi que les cibles et indicateurs associés de l’Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l’Agenda 2063
Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d’ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l’industrie à l’emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB et par habitant Indicateur 9.2.2 : Emploi dans le secteur manufacturier en proportion de l’emploi total	Cible 1.2.2 : Maintenir une croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturier supérieure à celle du PIB Non aligné

La croissance du secteur manufacturier en Afrique est de plus en plus liée à la ZLECAf

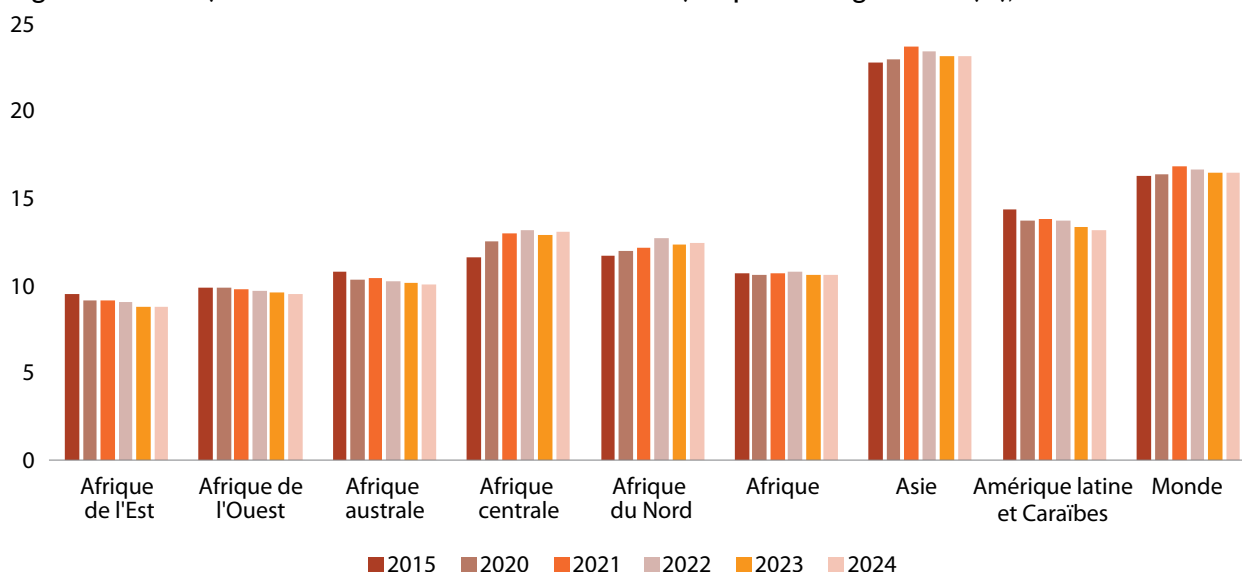
L’évolution de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) en Afrique sur la période 2015-2024 met en évidence la persistance de disparités structurelles entre les sous-régions, reflétant des trajectoires d’industrialisation inégales. Mesurée en pourcentage du PIB, la VAM reste plus élevée en Afrique centrale et en Afrique du Nord, où elle dépasse la moyenne continentale, soutenue par des bases industrielles liées à l’extraction et à la transformation des ressources naturelles, ainsi que par des politiques de diversification ciblées (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [ONU-DI], 2025 ; Banque mondiale, 2025a). En 2024, la VAM représentait 13,1 % du PIB en Afrique centrale et 12,4 % en Afrique du Nord, contre une moyenne de 10,6 % pour le continent (figure 4.8). L’Afrique australe (10 %) et l’Afrique de l’Ouest (9,5 %) affichent des niveaux relativement proches, reflétant une convergence progressive portée par l’industrialisation légère, l’agrobusiness et l’émergence de segments manufacturiers intermédiaires, en particulier dans les économies les plus diversifiées de ces sous-régions (CEA, 2025a). En outre,

l’Afrique de l’Est (8,8 %) continue d’accuser un retard structurel, malgré des dynamiques industrielles naissantes observées en Éthiopie, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, illustrant la persistance d’une forte dépendance à l’égard de l’agriculture et aux services à faible productivité.

Les comparaisons internationales mettent également en évidence le retard relatif de l’Afrique. Sur l’ensemble de la période 2015-2024, la part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) dans le PIB de l’Asie reste nettement supérieure à celle de l’Afrique, de l’Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu’à la moyenne mondiale, ce qui reflète des stratégies industrielles plus cohérentes, une intégration plus poussée dans les chaînes de valeur mondiales et des gains de productivité soutenus (ONU-DI, 2025 ; Banque mondiale, 2025a). Ces disparités confirment les limites des processus de transformation structurelle en Afrique, qui restent largement concentrés sur des activités à faible valeur ajoutée.

L’analyse de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) par habitant vient renforcer ce constat.

Figure 4.8 : VAB (en dollars américains constants de 2015) en pourcentage du PIB (%), 2015-2024



Source : UN DESA (2026a)

En 2024, la VAM par habitant s'élevait à 442,3 dollars américains constants en Afrique du Nord, à 295,2 dollars américains en Afrique australe et à 199,6 dollars américains en Afrique centrale, contre une moyenne continentale de 212 dollars américains constants (figure 4.9). L'Afrique de l'Ouest (182,8 dollars) et surtout l'Afrique de l'Est (79,2 dollars) restent nettement à la traîne, ce qui reflète des écarts persistants en matière de productivité industrielle et de sophistication technologique. À l'échelle mondiale, la VAM par habitant en Asie dépasse de loin celle de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, bien qu'elle reste inférieure à la moyenne mondiale estimée de 1 934,5 dollars américains constants, ce qui souligne une fois de plus l'ampleur du retard de l'Afrique en matière d'industrialisation à forte intensité de capital et de technologie (BAD, 2025c ; ONUDI, 2025).

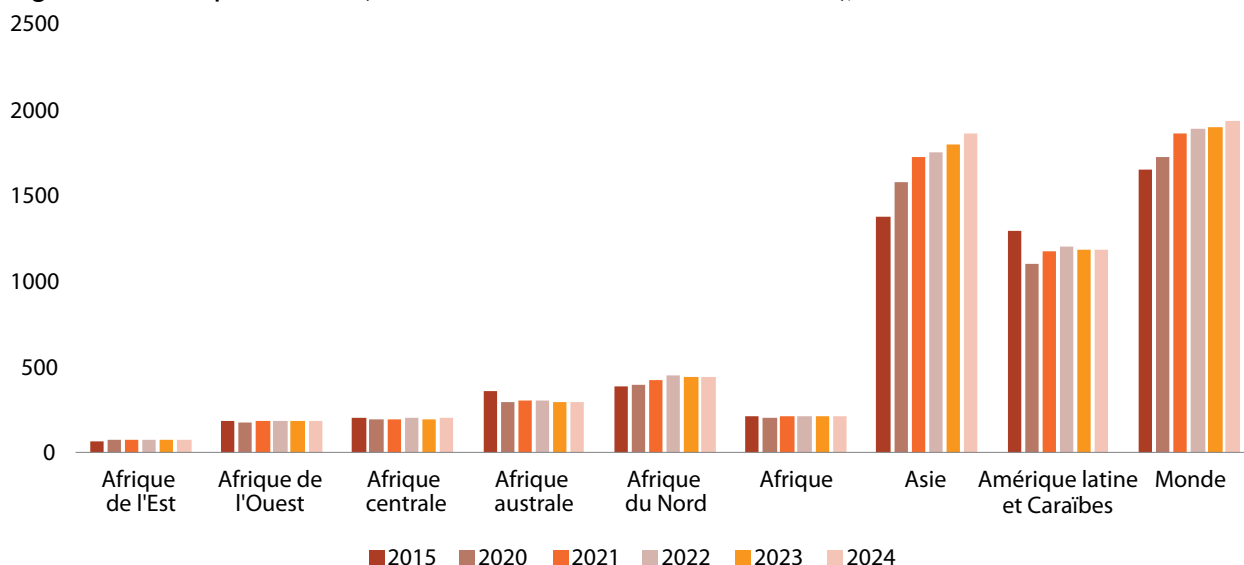
Pris dans leur ensemble, ces éléments indiquent que, malgré certains progrès, la contribution du secteur manufacturier au PIB africain reste structurellement faible par rapport aux standards internationaux, révélant un déficit de transformation structurelle et une com-

pétitivité industrielle limitée. Les analyses économiques soulignent que l'accélération de l'industrialisation africaine nécessite des stratégies nationales et régionales plus ambitieuses, combinant des politiques industrielles actives, le développement d'infrastructures productives, le renforcement des capacités technologiques et l'amélioration du climat des affaires (Rodrik, 2015 ; McMillan et al., 2014). Dans ce contexte, la ZLECAf représente un levier stratégique majeur. En favorisant l'expansion de la demande régionale, en réduisant les coûts commerciaux et en harmonisant les réglementations, elle peut attirer les investissements directs étrangers (IDE) vers des secteurs à fort potentiel, soutenir l'industrialisation régionale et renforcer l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur régionales et mondiales (CEA, 2025d ; BAD, 2025c).

L'évolution de l'emploi manufacturier en Afrique entre 2016 et 2025 met en évidence des différences marquées entre les sous-régions. L'Afrique du Nord apparaît comme la sous-région la plus avancée, suivie de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, avec des niveaux d'emploi manufacturier supérieurs à



Figure 4.9 : VAM par habitant (en dollars américains constants de 2015), 2015-2024

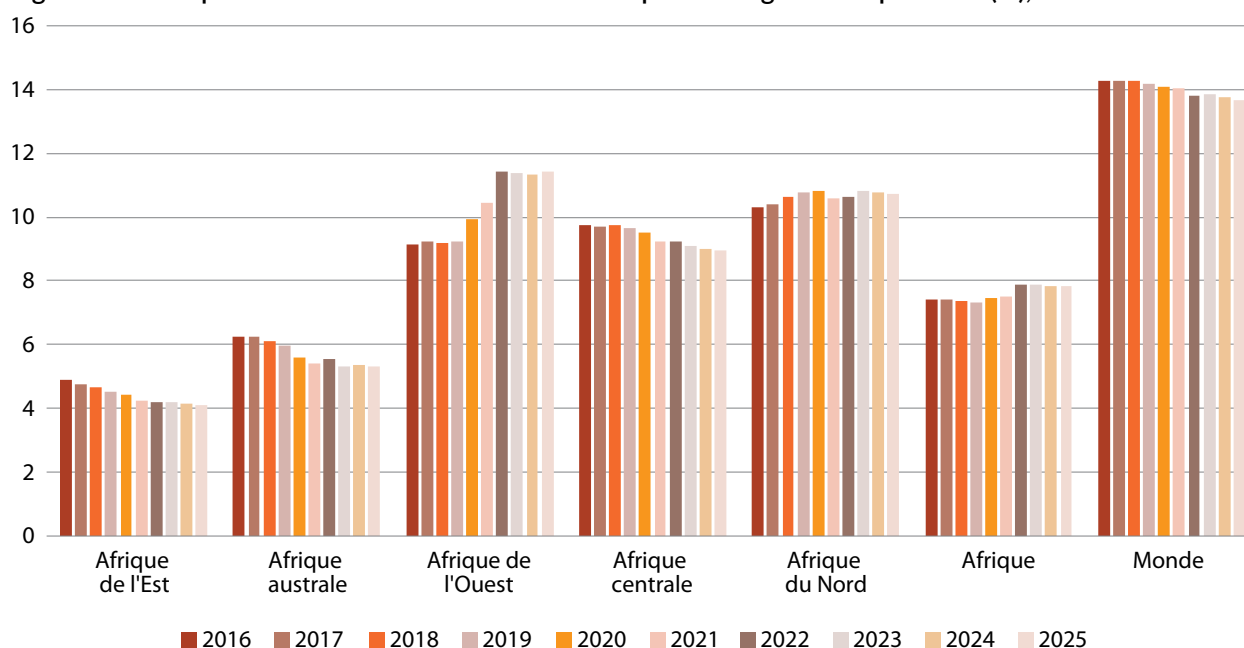


Source : UN DESA (2026a)

la moyenne continentale (figure 4.10). Cette performance relative s'explique par une base industrielle historiquement plus structurée, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile, de la chimie et des matériaux de construction, ainsi que par des politiques industrielles plus cohérentes et continues, souvent soutenues par des stratégies d'exportation et une intégration dans les chaînes de valeur mondiales (ONUDI, 2025). En Afrique

de l'Ouest, la progression observée entre 2022 et 2025, où la part de l'emploi manufacturier dépasse celle de l'Afrique du Nord (11,43 % en 2022 et 11,44 % en 2025), reflète les effets combinés de la transformation agro-industrielle, de l'essor des industries légères et des politiques publiques visant la transformation locale des matières premières. Toutefois, malgré cette dynamique positive, ces niveaux restent nettement inférieurs à la moyenne

Figure 4.10 : Emploi dans le secteur manufacturier en pourcentage de l'emploi total (%), 2016-2025



Source : OIT (2026). Disponible à l'adresse : <https://rshiny.ilo.org/regionalaggregate2>

mondiale de 14 % en 2025, ce qui met en évidence les limites des processus de transformation structurelle en cours.

Par ailleurs, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe affichent des taux d'emploi manufacturier inférieurs à la moyenne continentale, malgré un potentiel économique et démographique considérable. Cette situation reflète une industrialisation peu intensive en main-d'œuvre, caractérisée par une concentration dans des segments à faible valeur ajoutée, une forte dépendance vis-à-vis des importations de produits manufacturés et une prédominance du secteur informel (CNUCED, 2025c). À l'échelle du continent, la faible contribution de l'Afrique à l'emploi manufacturier mondial met en évidence la fragilité de son tissu industriel, qui peine à absorber durablement une main-d'œuvre en forte croissance et à jouer pleinement son rôle de moteur de croissance inclusive. Cette faiblesse est étroitement liée à des contraintes structurelles persistantes, notamment un accès limité à une énergie fiable et abordable, des déficits logistiques, un faible financement des investissements productifs et des lacunes en matière de compétences

techniques. Dans ce contexte, la mise en œuvre de politiques industrielles dynamiques, alignées sur la ZLECAf, est essentielle pour stimuler la modernisation industrielle, renforcer les chaînes de valeur régionales et accroître la capacité du secteur manufacturier à générer des emplois productifs et décents (CEA et al., 2025).

En Afrique de l'Ouest, le rôle de l'agrobusiness et des politiques industrielles ciblées dans la création d'emplois manufacturiers en Côte d'Ivoire et au Ghana est remarquable, malgré des contraintes liées à la productivité, à l'accès au financement et à l'intégration dans les chaînes de valeur. Les cas du Cameroun et de la République du Congo illustrent les défis structurels persistants en Afrique centrale, notamment des niveaux élevés d'économie informelle, une forte dépendance aux ressources naturelles et une faible diversification productive. Pris ensemble, ces exemples offrent des enseignements clés sur les conditions nécessaires pour renforcer le rôle du secteur manufacturier en tant que moteur d'emplois durables et inclusifs (voir encadré 4.5).

Encadré 4.5 : Dynamique de l'emploi dans le secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale

Afrique de l'Ouest – Côte d'Ivoire et Ghana

La Côte d'Ivoire est un excellent exemple d'industrialisation tirée par l'agrobusiness, avec des effets significatifs sur l'emploi manufacturier. La transformation locale du cacao, de l'anacarde et de l'huile de palme a entraîné une augmentation progressive de l'emploi industriel, soutenue par des stratégies nationales visant à capter une plus grande part de la valeur ajoutée. Le Plan national de développement industriel (PNDI) et les incitations fiscales accordées aux entreprises de transformation ont contribué à l'essor du secteur manufacturier formel.

Cependant, la majorité des emplois créés reste concentrée dans des segments à faible productivité, limitant les gains de revenus et le développement des compétences. Cela souligne la nécessité de renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) industrielles et de promouvoir des investissements ciblés dans des technologies de transformation avancées (Banque mondiale, 2025a ; ONUDI, 2025).

Le Ghana a suivi une voie complémentaire, marquée par un engagement explicite en faveur d'une industrialisation décentralisée à travers le programme *One District, One*



Factory. Ce programme a favorisé la création d'unités manufacturières locales, contribuant à une augmentation de l'emploi industriel, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. Les industries agroalimentaires, textiles et de transformation des matériaux de base ont joué un rôle central dans cette dynamique. Néanmoins, les effets sur l'emploi restent limités par les coûts élevés de l'énergie, les difficultés d'accès à des financements à long terme (en dollars américains) et la faible intégration des entreprises locales dans les chaînes de valeur régionales, ce qui restreint l'impact global sur la transformation structurelle (ONUDI, 2025 ; CEA, 2025b).

Afrique centrale – Cameroun et République du Congo

En Afrique centrale, le Cameroun se distingue par une base manufacturière relativement plus diversifiée que celle de ses voisins, couvrant l'agroalimentaire, le bois, les matériaux de construction et certaines industries légères. Cette diversification soutient un niveau d'emploi manufacturier relativement plus

élevé, bien qu'il soit fortement dominé par le secteur informel. Les stratégies de substitution aux importations et les politiques de promotion des PME industrielles ont permis de créer des emplois, mais leur impact reste limité par des contraintes structurelles persistantes, notamment des déficits d'infrastructures, la fragmentation des marchés régionaux et des faiblesses institutionnelles (CEA, 2025b).

À l'inverse, la République du Congo illustre les limites d'une industrialisation fortement tributaire des ressources naturelles. L'emploi manufacturier y reste marginal, concentré sur des activités de transformation primaire et peu intégré au reste de l'économie. Cette configuration reflète une faible diversification productive et la capacité limitée du secteur manufacturier à jouer un rôle moteur dans la création d'emplois. Les analyses de la CNUCED (2025c) soulignent que, sans une stratégie industrielle ciblée visant la diversification et la modernisation, les économies d'Afrique centrale risquent de rester enfermées dans des trajectoires de croissance peu inclusives et faiblement créatrices d'emplois.

La stratégie d'industrialisation du Kenya, inscrite dans la Vision 2030, vise à revitaliser le secteur manufacturier et à renforcer la compétitivité à l'exportation grâce à des infrastructures industrielles ciblées, à la digitalisation et à des politiques alignées sur les enjeux climatiques. L'expansion des parcs industriels (PI) et

des zones économiques spéciales (ZES) souligne l'importance d'un investissement public coordonné et d'une cohérence des politiques pour accélérer la transition du pays vers une économie nouvellement industrialisée à revenu intermédiaire (voir encadré 4.6).

Encadré 4.6 : Le parcours du Kenya vers le statut de pays nouvellement industrialisé

Au Kenya, la croissance du secteur manufacturier est restée relativement faible, à environ 7,6 % en 2023, ce qui a entraîné une réduction des emplois, une stagnation des exportations et une augmentation des importations. S'inscrivant dans l'ambition de transformer le pays en une nation industrialisée à revenu intermédiaire, comme

le propose le programme Vision 2030, le ministère des Investissements, du commerce et de l'industrie du Kenya vise à porter la contribution du secteur manufacturier au PIB à 15 % d'ici 2027 et à 20 % d'ici 2030 (ministère des Investissements, du commerce et de l'industrie, Kenya, 2025).

La transformation industrielle du Kenya repose désormais sur trois piliers interdépendants : (1) le renforcement des infrastructures industrielles par le biais des *County Aggregation Industrial Parks* (CAIP), afin de capter une plus grande part de la valeur au sein des chaînes de production ; (2) la digitalisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité, l'innovation et l'accès aux marchés ; et (3) la promotion d'une croissance durable, en cohérence avec les engagements climatiques nationaux du pays (Government Advertising Agency, 2025).

Il convient de noter que le pays a réalisé des progrès significatifs dans la construction des CAIP. Le gouvernement national a alloué 4,7 milliards de shillings kényans (soit environ 36,3 millions de dollars américains)* à la construction de ces parcs industriels dans les comtés afin de promouvoir le secteur manufacturier, les autorités locales s'engageant à verser un montant équivalent pour le projet (Mwangi, E., 2025). Treize des 34 CAIP prévus, mis en œuvre conjointement par le gouvernement national et les gouvernements des comtés, devaient

être achevés à la fin de l'année 2025. Ces infrastructures devraient transformer le secteur agricole en réduisant les pertes post-récolte et en stimulant la transformation agro-industrielle (Government Advertising Agency, 2025).

Parallèlement, les parcs industriels traditionnels (IP) et les zones économiques spéciales (ZES) continuent de jouer un rôle essentiel dans le processus d'industrialisation du Kenya. Par exemple, le gouvernement a inclus le parc industriel intégré de Dongo Kundu et la ZES II de Naivasha dans le quatrième plan à moyen terme (2023-2027) de Vision 2030. En 2025, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) a annoncé qu'elle financerait le développement et la mise en œuvre de ces deux projets afin de soutenir l'industrialisation du pays et son secteur manufacturier orienté vers l'exportation (Afreximbank, 2025a). À l'avenir, en tant que pays comptant le plus grand nombre de ZES sur le continent, le Kenya devra mettre en place des politiques cohérentes et développer des industries de soutien pour tirer le meilleur parti de ces projets.

Source : Ministère des Investissements, du commerce et de l'industrie, Kenya (2025)

* Taux de change officiel fixé par la Banque centrale du Kenya le 24 mars 2026

4.1.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers

Tableau 4.4 : Cible 9.3 des ODD, indicateurs 9.3.1 et 9.3.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Non aligné



Indicateur 9.3.1 : Proportion des petites industries dans la valeur ajoutée totale de l'industrie, sur la base (a) de la classification internationale et (b) des classifications nationales

Indicateur 9.3.2 : Proportion des petites industries bénéficiant d'un prêt ou d'une ligne de crédit

Bien que les PME contribuent à plus de 30 % du PIB en Afrique, d'importantes lacunes dans les données et des contraintes persistantes de financement continuent de limiter leur croissance et leur potentiel économique

Les données relatives à l'indicateur 9.3.1, qui porte sur la « proportion des petites industries manufacturières dans la valeur ajoutée manufacturière totale (VAM) selon les classifications nationales et internationales (%) », ne sont actuellement pas disponibles. Cette situation s'explique principalement par l'absence de systèmes statistiques harmonisés qui permettraient d'identifier et de mesurer de manière systématique et comparable la contribution des petites industries à la valeur ajoutée totale du secteur industriel, conformément aux normes internationales en vigueur (ONUDI, 2025). À cet égard, il est recommandé aux décideurs politiques de renforcer les systèmes nationaux de production de données industrielles en alignant progressivement les classifications nationales sur les normes internationales, en renforçant les enquêtes auprès des petites unités industrielles et en améliorant la coordination entre les institutions statistiques et sectorielles. De telles mesures sont essentielles pour améliorer la disponibilité et la qualité des données nécessaires au suivi de l'indicateur 9.3.2 et à l'élaboration de politiques industrielles inclusives fondées sur des données probantes.

En Afrique, le secteur privé est majoritairement composé de PME. Selon les estimations, les PME, y compris les microentreprises, contribuent à plus de 30 % du PIB, une part qui atteint, voire dépasse, 50 % dans certains pays lorsque l'on tient compte du secteur informel. Cependant, l'accès au financement ne constitue pas seulement une contrainte exprimée par les entreprises, mais représente également un obstacle structurel à leur croissance, en particulier pour les plus petites unités et sur les marchés financiers sous-développés (Beck, Demirguc-Kunt et Maksimovic, 2005). Cette contrainte s'avère plus contraignante que d'autres facteurs, tels que la corruption ou les déficiences en matière d'infrastructures (Ayyagari, Demirguc-Kunt et Maksimovic, 2008).

En 2025, l'accès au financement pour les PME africaines restait bien inférieur à la moyenne mondiale, signe de contraintes structurelles persistantes dans les systèmes financiers du continent (figure 4.11). Dans de nombreuses économies africaines, l'accès au crédit constitue un obstacle majeur à la croissance des entreprises, plus de 60 % des PME étant, selon les estimations, dans l'incapacité d'obtenir un prêt bancaire formel, contre moins de 40 % en Amérique latine et 20 % en Amérique du Nord ou en Europe, d'après les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises (Making Finance Work for Africa, s.d.). Cette situation met en évidence non seulement un écart significatif par rapport à l'Asie (23,48 %) et à l'Amérique latine (45,92 %), mais aussi la pré-

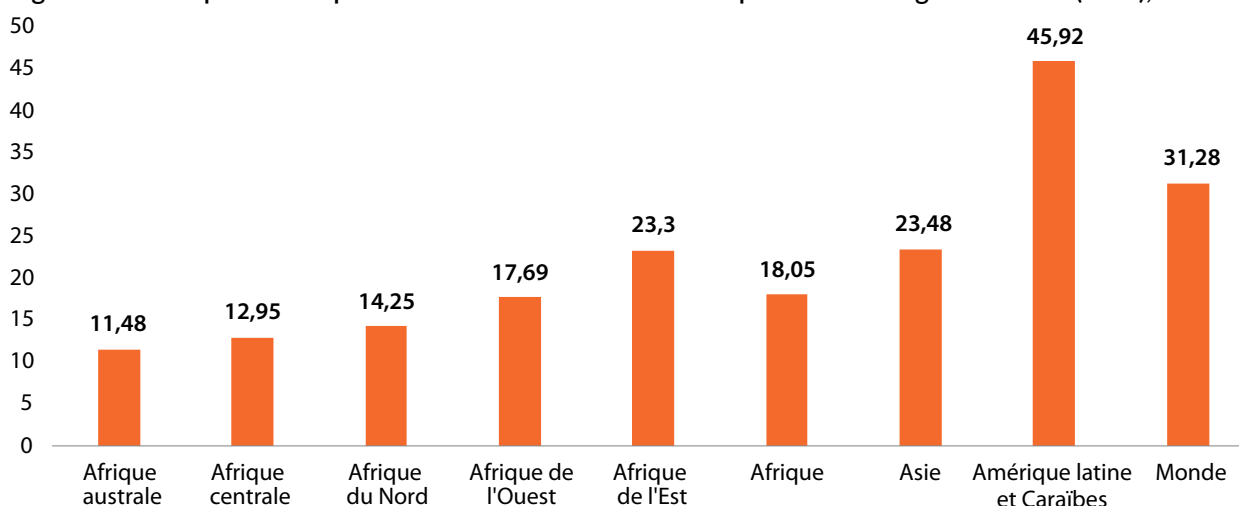
dominance de mécanismes d'autofinancement informels, souvent insuffisants pour soutenir l'investissement, l'innovation et l'expansion des PME. Le rôle central du financement reste entravé par des taux d'intérêt élevés, des coûts du crédit défavorables et des exigences de garanties inappropriées, qui limitent l'inclusion financière des petites entreprises et réduisent leur capacité à absorber les chocs économiques et à investir dans la transformation productive.

Au sein même du continent, d'importantes disparités régionales illustrent les effets différenciés des cadres politiques, des structures financières locales et de l'adoption de technologies financières innovantes sur l'accès au crédit. En 2025, l'Afrique de l'Est affichait le taux d'accès au financement des PME le plus élevé (23,3 %), signe de dynamiques financières plus favorables, soutenues par des réformes réglementaires, la progression du crédit bancaire et l'essor des solutions numériques dans certains pays de la région. En revanche, l'Afrique de l'Ouest (17,7 %) et l'Afrique du Nord (14,3 %) présentent des performances plus modestes, malgré des marchés financiers plus développés dans certains pays, ce qui suggère la persistance d'obstacles structurels tels que des réglementations rigides en matière de crédit ou

des asymétries d'information entre prêteurs et emprunteurs. Les taux les plus bas enregistrés en Afrique centrale (12,95 %) et en Afrique australe (11,5 %), par rapport à une moyenne continentale de 18,05 %, soulignent l'importance des systèmes financiers régionaux et des politiques publiques dans l'élargissement des opportunités d'accès au crédit. Ces tendances mettent en évidence la nécessité d'adopter des approches politiques combinant coordination régionale et solutions adaptées aux contextes nationaux, notamment par l'élargissement des instruments de financement (par exemple, garanties de crédit, capital-risque, finance numérique) et des réformes institutionnelles visant à renforcer l'inclusion financière, accroître la résilience des institutions financières locales et soutenir le rôle des PME en tant que moteurs de la croissance économique et de l'emploi (Making Finance Work for Africa, s.d.).

Plusieurs pays d'Afrique, dont le Ghana et la Côte d'Ivoire, s'appuient sur des politiques ciblées en faveur des PME pour stimuler la croissance et la transformation structurelle. Le programme *SME Growth and Opportunity (GO)* du Ghana combine financement, soutien aux micro-entreprises et mobilisation de ressources publiques-privées, tandis que le renforcement

Figure 4.11 : Proportion de petites industries bénéficiant d'un prêt ou d'une ligne de crédit (en %), en 2025



Source : ECASStats (2026)



du cadre législatif en Côte d'Ivoire contribue à améliorer l'accès des PME au financement, aux marchés et aux chaînes de valeur. Ces deux études de cas soulignent l'importance de la cohérence des politiques, d'institutions dédiées et de mécanismes de suivi efficaces pour maximiser l'impact du soutien aux PME sur le développement (voir encadré 4.7). En outre, des études de cas menées en Algérie indiquent

que l'écosystème des start-ups dans ce pays a connu une évolution rapide, grâce à des efforts visant à simplifier les procédures, à élargir les dispositifs de soutien et à encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes, positionnant ainsi le pays pour une trajectoire de croissance et d'innovation soutenue (voir encadré 4.8).

Encadré 4.7 : Stimuler le potentiel économique des PME en Afrique de l'Ouest

Ghana – Programme SME Growth and Opportunity (GO)

Au Ghana, les PME constituent le pilier de l'économie nationale, contribuant à hauteur de 70 % au PIB du pays et représentant 92 % des entreprises en octobre 2024 (ministère des Finances du Ghana, 2024). Afin d'exploiter le potentiel des PME, le programme *SME Growth and Opportunity (GO)* a été lancé en juillet 2024 par la Ghana Enterprises Agency, la Ghana Export-Import Bank (GEXIM) et la Development Bank Ghana, avec l'appui des ministères des Finances et du Commerce. Doté d'un budget de 8,2 milliards de cedis ghanéens (soit environ 748,9 millions de dollars américains)*, ce programme repose sur deux volets principaux : le financement des PME et le soutien aux micro-entreprises. Le gouvernement ghanéen entend mobiliser des ressources provenant à la fois des secteurs privé et public pour soutenir la croissance et le développement des PME dans le pays (Kpogli, 2024).

Il convient de noter qu'au cours des dernières années, le gouvernement ghanéen a également mis en œuvre plusieurs programmes de soutien aux PME, notamment le *Ghana Jobs and Skills Project*, doté de 200 millions de dollars américains, ainsi que le *Ghana Economic Transformation Project*, mené en collaboration avec la Banque mondiale (Ministry of Finance of Ghana, 2024).

Côte d'Ivoire – nouveau projet de loi pour soutenir les PME

Les PME en Côte d'Ivoire connaissent un

développement rapide et se distinguent par leur dynamisme. En 2021, les PME représentaient environ 23 % du PIB national et de l'emploi formel (Agence Ecofin, 2025a). À la fin de 2024, plus de 71,1 % des PME enregistraient une croissance annuelle dans un contexte économique en évolution (Kouassi, 2025). Afin d'améliorer l'accès des PME au financement et aux marchés, ainsi que de promouvoir une culture de l'innovation dynamique, le gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté la loi n° 2014-140 établissant une politique nationale en faveur des PME et a, dans ce cadre, créé l'Agence Côte d'Ivoire PME (Agence CI PME). En 2024, cette agence a accompagné 12 767 PME (Koussemon, 2025). Dans la continuité de cette initiative, la Côte d'Ivoire a approuvé en septembre 2025 un nouveau projet de loi visant à stimuler le développement des PME.

Ce projet de loi établit une définition harmonisée des PME, définit des avantages spécifiques pour les entreprises nationales et étend l'exigence de contenu local à tous les projets bénéficiant d'un financement public ou de partenariats public-privé (PPP). La législation introduit également un mécanisme de suivi et d'évaluation de la politique nationale en faveur des PME et crée un fonds de soutien visant à renforcer les services d'aide au développement des entreprises, à améliorer l'accès au financement et à contribuer à l'objectif plus large de souveraineté économique du pays (Agence Ecofin, 2025a).

* Taux de change officiel de 1 USD = 10,95 GHS, fixé par la Banque du Ghana le 24 mars 2026

Encadré 4.8 : La transformation stratégique de l'Algérie en pôle de start-ups – 2026 et au-delà

L'écosystème des start-ups en Algérie a connu une transformation remarquable, positionnant le pays comme un pôle d'innovation en plein essor en Afrique. Passant de moins de 200 start-ups enregistrées en 2019 à plus de 10 000 en 2024, cette dynamique résulte d'efforts concertés visant à renforcer l'environnement propice à l'entrepreneuriat. Cette croissance rapide s'appuie sur une approche globale incluant la simplification des procédures d'enregistrement, l'élargissement des dispositifs de soutien et la promotion active de l'entrepreneuriat chez les jeunes. L'Algérie ambitionne désormais de créer 10 000 start-ups supplémentaires d'ici 2029, avec l'espoir de dépasser cet objectif avant l'échéance prévue.

L'année 2026 s'annonce comme une année charnière, marquant le passage d'une phase de développement initial à une phase de maturité financière et d'expansion continentale. Après une première étape de structuration réglementaire et d'élaboration des politiques entre 2020 et 2024, le pays entre désormais dans une phase de consolidation juridique. Au cœur de cette évolution figure l'ouverture de la Bourse d'Alger aux start-ups, avec des mesures novatrices telles qu'une exonération des frais de cotation pendant trois ans (2026-2028), visant à dynamiser le marché des entreprises innovantes. Cette initiative permet aux start-ups de lever jusqu'à 500 millions de dinars algériens (environ 3,8 millions de dollars américains) via le segment de croissance de la bourse, marquant ainsi une rupture significative avec la dépendance aux subventions publiques et au capital-risque.

Par ailleurs, le cadre fiscal de l'Algérie a été affiné afin de créer un environnement plus prévisible et moins sensible aux cycles économiques pour les entreprises, renforçant ainsi les fondements de l'innovation à long terme. L'engagement du gouvernement en faveur des start-ups se traduit par

la création du « Prix du président de la République de la meilleure start-up », qui institutionnalise la reconnaissance de l'excellence entrepreneuriale, ainsi que par une exonération fiscale de deux ans pour les incubateurs certifiés. Ces mesures s'inscrivent dans une vision plus large visant à favoriser l'émergence de « licornes » – des start-ups algériennes valorisées à 1 milliard de dollars – avec pour objectif de soutenir la croissance de seize entreprises à fort potentiel d'ici 2026.

Le rôle croissant de l'Algérie en tant que leader régional de l'innovation est également illustré par l'accueil de la Conférence africaine des start-ups en 2025, dont le thème « Faire émerger des champions africains » visait à permettre aux start-ups africaines émergentes de s'imposer sur le marché mondial. L'écosystème algérien, qui compte désormais plus de 1 120 start-ups, a bénéficié d'investissements privés substantiels, avec 992 millions de dollars levés sous forme de capital-risque et de capital-investissement. Les principaux secteurs moteurs de cette expansion incluent l'AgriTech, la HealthTech, la FinTech et l'intelligence artificielle, qui devraient jouer un rôle central dans la prochaine vague d'introductions en bourse. Grâce à des contributions significatives de la diaspora et à une participation équilibrée des femmes et des hommes, le paysage des start-ups en Algérie reflète une économie dynamique, inclusive et tournée vers l'avenir.

Alors que l'Algérie poursuit sa maturation en tant que nation de start-ups, Fathi Gasmi, directeur du Conseil du renouveau économique algérien, souligne l'importance d'une phase de stabilisation pour garantir la pérennité des mesures mises en place. Avec un soutien croissant à l'innovation, l'Algérie ne se contente pas de consolider sa position de leader régional, mais se prépare également à étendre son influence à l'échelle du continent africain.

Source : Gouvernement de l'Algérie (2025). Étude de cas fournie pour la contribution au Rapport africain sur le développement durable 2026.

4.1.4 Moderniser l’infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables

Tableau 4.5 : Cible 9.4 des ODD, indicateur 9.4.1, et cibles et indicateurs associés de l’Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l’Agenda 2063
Cible 9.4 : D’ici à 2030, moderniser l’infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l’environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens Indicateur 9.4.1 : Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée	Non aligné

Les différences structurelles dans l’utilisation de l’énergie et l’adoption des technologies expliquent les variations de l’intensité carbone liée au secteur manufacturier à travers le continent

Dans un contexte de transition énergétique mondiale et renforcement des efforts visant à réduire l’empreinte carbone des activités de production, l’intensité des émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée manufacturière (VAM) devient un indicateur clé pour évaluer l’efficacité environnementale des économies. En 2022, l’intensité carbone de l’Afrique s’élevait à 0,48 tonne de CO₂ par unité de VAM, soit un niveau supérieur à la moyenne mondiale (0,39 tonne) ainsi qu’à celle de l’Amérique latine et des Caraïbes (0,3 tonne). Toutefois, elle restait inférieure à celle observée en Asie, qui atteignait 0,54 tonne de CO₂ par unité de VAM, une région caractérisée par une industrialisation à forte intensité carbone (figure 4.12). Cette situation reflète à la fois le poids relatif des secteurs à forte intensité énergétique dans certaines économies africaines et les degrés variables d’intégration des technologies propres dans les processus industriels. La Chambre africaine de l’énergie (2025) souligne que, bien que l’Afrique émette globalement

moins de CO₂ que d’autres régions, son intensité carbone par unité de production industrielle reste élevée par rapport à des régions comparables, en raison de l’utilisation persistante des combustibles fossiles et de technologies moins efficaces.

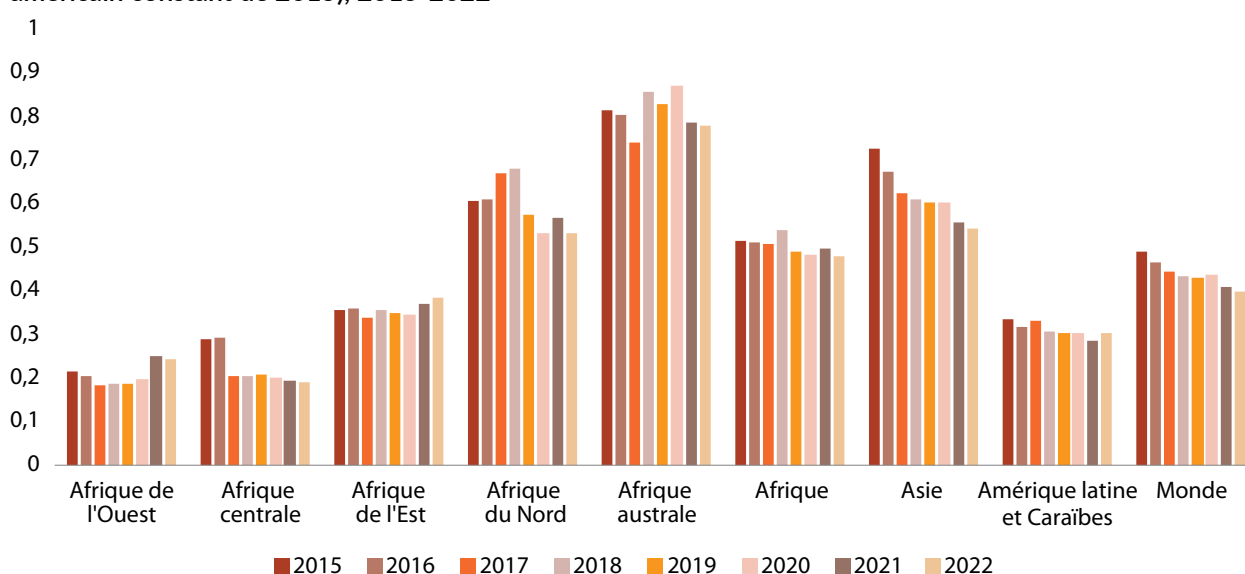
L’analyse régionale met également en évidence des disparités marquées au sein du continent. L’Afrique australe présentait l’intensité d’émissions la plus élevée, dépassant à la fois les moyennes continentale et mondiale, en raison notamment de la prédominance de sources d’énergie fortement émettrices de carbone, telles que le charbon, dans des pays comme l’Afrique du Sud. À l’inverse, l’Afrique du Nord, de l’Est, centrale et de l’Ouest affichent des niveaux d’intensité d’émissions inférieurs à la moyenne africaine, reflétant des structures industrielles moins dépendantes des combustibles fossiles lourds et une diversification plus limitée des secteurs industriels à forte intensité énergétique. Cette variation régionale concorde avec les travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE, 2024), qui indiquent que les différences dans le mix énergétique, les niveaux d’électrification et l’accès aux technologies

propres influencent fortement l'intensité carbone des économies africaines.

Ces constats mettent en évidence la nécessité d'orienter les politiques industrielles et énergétiques vers des trajectoires à faible émission de carbone, notamment en promouvant l'efficacité énergétique, l'adoption de technologies

à faibles émissions et l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables. Des initiatives telles que le développement de l'énergie solaire et éolienne, associées à des mécanismes de financement vert et à des cadres réglementaires incitatifs, sont essentielles pour réduire l'intensité des émissions tout en soutenant une croissance industrielle durable en Afrique.

Figure 4.12 : Émissions de CO₂ des secteurs manufacturiers par unité de VAM (kilogrammes CO₂ par dollar américain constant de 2015), 2015-2022



Source : ECASStats (2026)

4.1.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays

Tableau 4.6 : Cible 9.5 des ODD, indicateurs 9.5.1 et 9.5.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Objectif 6.1.9 : L'Afrique contribue à hauteur d'au moins 10 % de la production scientifique mondiale ; au moins 50 % de cette production de recherche se traduit en innovations et en production



Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche et développement en pourcentage du PIB

Indicateur 9.5.2 : Nombre de chercheurs (en équivalent temps plein) par million d'habitants

Indicateur 87 : Part de la contribution de l'Afrique à la production mondiale de recherche scientifique

Les dépenses de recherche et développement en Afrique restent nettement inférieures aux références mondiales à l'échelle du continent

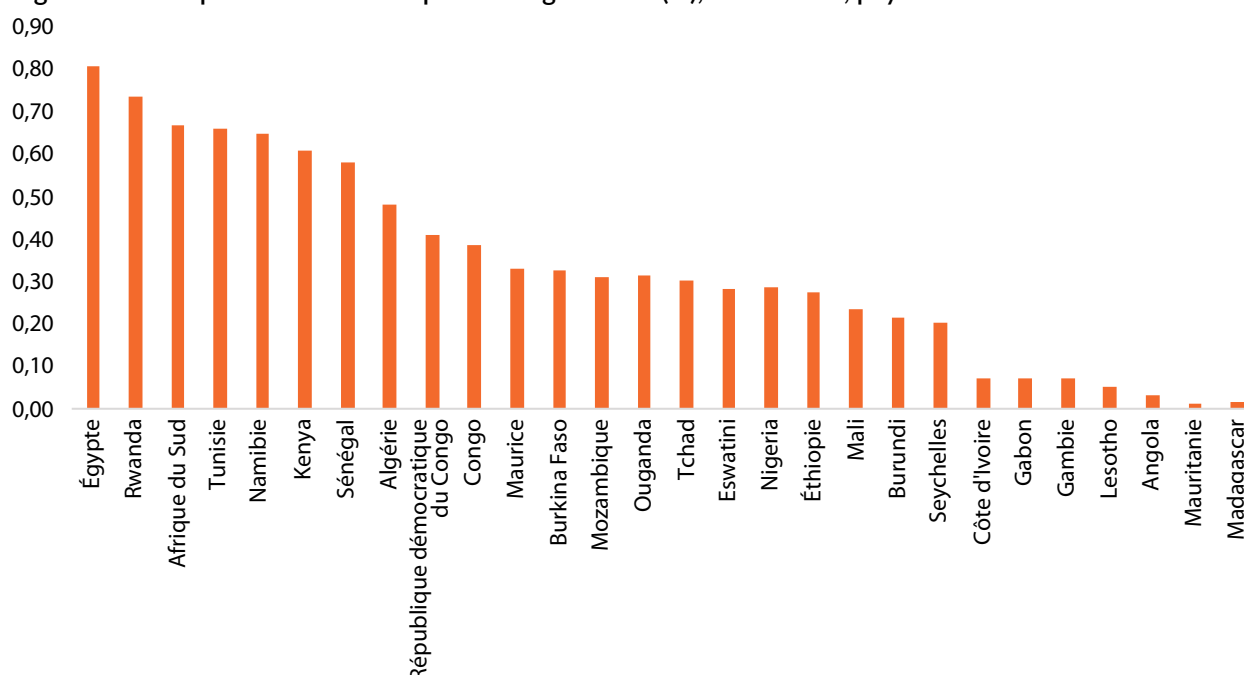
Les investissements en R&D sont essentielles pour stimuler l'adoption des technologies, renforcer les capacités productives locales et soutenir une croissance inclusive et durable. Cependant, les niveaux d'investissement en R&D en Afrique restent faibles et varient considérablement d'un pays à l'autre, reflétant des priorités politiques différentes, des capacités institutionnelles inégales et des contraintes budgétaires persistantes (UNESCO, 2021b). En 2022, les dépenses mondiales de recherche et développement (R-D) s'élevaient à 1,95 % du PIB. Sur la période 2015-2023 (figure 4.13), l'Égypte (0,8 %) s'est imposée comme le principal investisseur africain en R&D, consacrant une part du PIB nettement supérieure à celle de la plupart de ses pairs. Cette position traduit des efforts soutenus pour renforcer son système national d'innovation, notamment à travers des stratégies nationales en science, technologie et innovation intégrées aux plans de développement économique (Nordling, 2025). Après l'Égypte, des pays comme le Rwanda (0,73 %), l'Afrique du Sud (0,67 %), la Tunisie (0,66 %), la Namibie (0,65 %), le Kenya (0,61 %) et le Sénégal (0,58 %) se distinguent également par des niveaux de dépenses relativement élevés, témoignant d'un engagement politique en faveur du renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans des secteurs clés tels que la santé, l'agriculture et les technologies numériques. À l'inverse, des pays comme Madagascar (0,01 %) et la Mauritanie (0,01 %) affichent des niveaux de dépenses de R&D très

faibles, reflétant des contraintes structurelles, notamment un faible financement public de la recherche, une participation limitée du secteur privé et des institutions de recherche sous-financées. Ces disparités soulignent l'intérêt de renforcer les politiques publiques de soutien à la R&D, notamment par la mise en place d'incitations fiscales, le développement de partenariats public-privé et l'intégration de la R&D dans les stratégies nationales de développement, afin de combler l'écart avec les standards internationaux et de stimuler l'innovation locale.

La disponibilité d'un capital humain scientifique qualifié constitue un déterminant fondamental de la capacité d'innovation, des gains de productivité et du développement économique durable (Romer, 1990 ; Aghion et Howitt, 1998). À cet égard, la densité de chercheurs en équivalent temps plein par million d'habitants est généralement considérée comme un indicateur composite des capacités nationales de recherche et d'absorption technologique. L'accumulation de capital humain hautement qualifié, combinée à des efforts de recherche soutenus, apparaît ainsi comme un moteur clé de la croissance endogène à long terme (Romer, 1990). En Afrique, la pénurie structurelle de chercheurs est l'un des principaux obstacles à la transformation structurelle, révélant de profondes disparités régionales en matière de capacités scientifiques (Bloom et al., 2006).

Les données disponibles indiquent que les pays d'Afrique du Nord, notamment la Tunisie (1 760 chercheurs par million d'habitants), le Maroc (1 083), l'Algérie (822) et l'Égypte (724),

Figure 4.13 : Dépenses de R&D en pourcentage du PIB (%), 2015-2023, pays sélectionnés



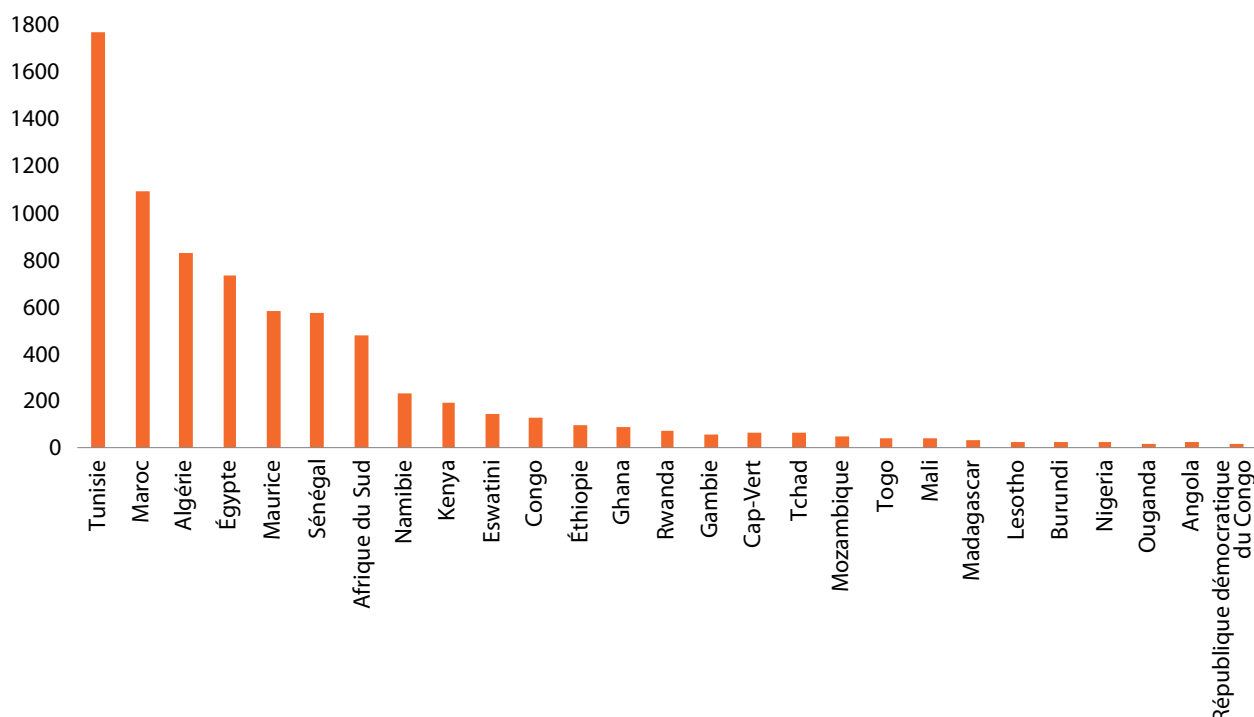
Source : ECASStats (2026)

présentent des niveaux de densité de chercheurs nettement supérieurs à la moyenne du continent sur la période 2015–2023 (figure 4.14). Ces résultats reflètent des investissements plus soutenus dans l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que des cadres institutionnels relativement plus consolidés pour la science, la technologie et l'innovation. Des travaux antérieurs, en particulier ceux de Mouton et Waast (2008) et de Lundvall et al. (2009), montrent que ces pays disposent de systèmes nationaux d'innovation mieux structurés qui favorisent la formation, l'intégration professionnelle et la rétention des chercheurs.

À l'inverse, une grande partie du continent reste caractérisée par une faible densité de chercheurs, attribuable à des contraintes budgétaires persistantes, à un financement public insuffisant de la recherche et à l'ampleur de la fuite des cerveaux (Beine et al., 2008). Ces disparités structurelles appellent à des politiques différenciées visant à renforcer les capacités scientifiques nationales, notamment par l'augmentation des investissements en R&D, le soutien à la formation doctorale et la mise en place d'incitations favorisant l'intégration durable des chercheurs dans les secteurs productifs.



Figure 4.14 : Chercheurs (en équivalent temps plein) (pour 1 000 000 d'habitants), 2015-2023, pays sélectionnés



Source : ECASStats (2026)

4.1.6 Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier

Tableau 4.7 : Cible 9.a des ODD, indicateur 9.a.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 9.a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement Indicateur 9.a.1 : Total de l'appui international public à l'infrastructure (aide publique au développement plus autres apports publics)	Cible 7.1.5 : Plateforme de partenariat mondial africain pleinement opérationnelle

Le paysage du financement des infrastructures en Afrique reste déséquilibré

L'investissement dans les infrastructures est un moteur essentiel de la transformation structurelle, de l'intégration régionale et de la croissance inclusive en Afrique. La Banque mondiale (2023) souligne que la qualité et la

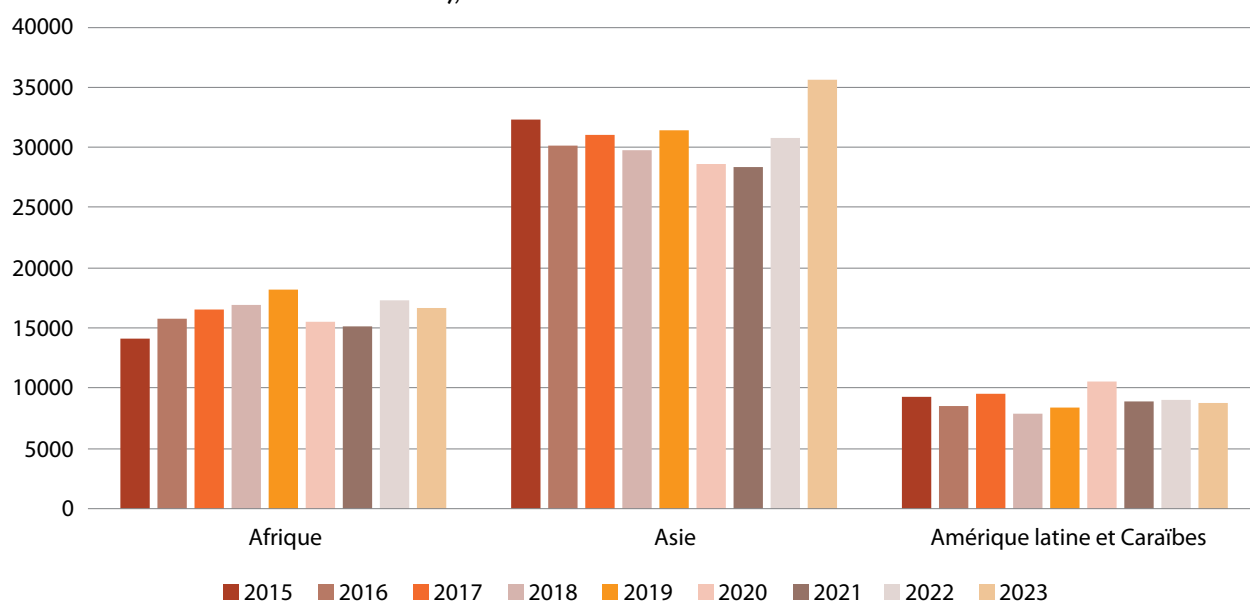
disponibilité des infrastructures de transport, d'énergie, d'eau et de télécommunications déterminent la productivité globale, la compétitivité économique et l'attractivité pour les investissements privés. Entre 2015 et 2023, le total des flux officiels internationaux alloués aux infrastructures en Afrique est resté supérieur

à celui observé en Amérique latine et dans les Caraïbes (figure 4.15), reflétant une prise de conscience croissante du déficit en infrastructures du continent par les partenaires au développement. Cependant, ces flux sont restés inférieurs à ceux dirigés vers l'Asie (35 655 millions de dollars en Asie contre 16 627 millions de dollars en Afrique en 2023), région qui demeure le principal bénéficiaire en raison de la taille de ses marchés et de son rôle central dans les chaînes de valeur mondiales (OCDE, 2023 ; Banque mondiale, 2023). Plusieurs analyses montrent également que l'Afrique continue de faire face à un déficit de financement important dans les infrastructures, estimé entre 68 et 108 milliards de dollars par an, ce qui limite l'impact potentiel de ces flux sur la transformation économique à long terme (BAD, 2021).

Au sein du continent, la répartition des flux publics officiels destinés aux infrastructures révèle des disparités sous-régionales marquées. L'Afrique du Nord (632 millions de dollars en 2015 et 657 millions de dollars en 2023) affiche les niveaux les plus élevés, tandis que l'Afrique centrale (61 millions de dollars en

2015 et 77 millions de dollars en 2023) présente les niveaux les plus bas (figure 4.16). La situation en Afrique centrale s'explique principalement par une combinaison de contraintes structurelles, notamment des risques institutionnels élevés, des capacités administratives limitées, ainsi qu'une fragilité et une instabilité persistantes (CEA, 2023). Certaines sous-régions, telles que l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, présentent des niveaux similaires entre 2015 et 2023, et ont davantage bénéficié de ces flux grâce à des cadres stratégiques plus clairs, à une meilleure coordination des politiques sectorielles et à une capacité accrue à mobiliser des financements concessionnels et mixtes. Ces constats soulignent la nécessité de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de planification, de préparation et de gouvernance des projets d'infrastructure, ainsi que de promouvoir des approches différenciées adaptées aux contextes sous-régionaux, afin de maximiser l'impact des flux publics officiels sur le développement durable et l'intégration régionale de l'Afrique.

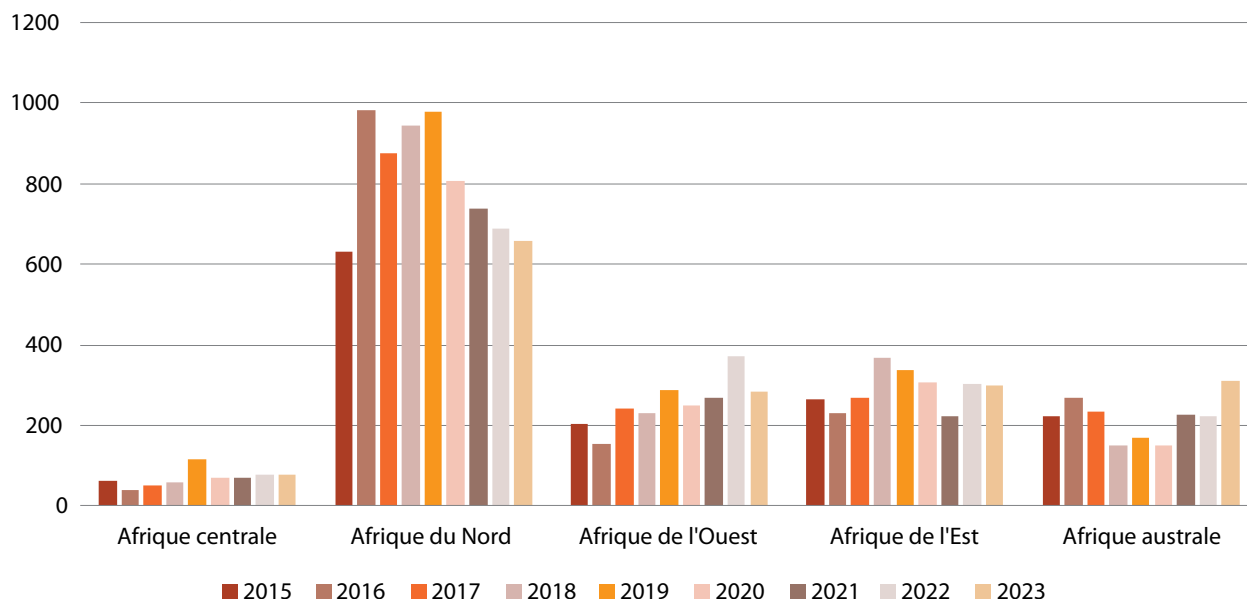
Figure 4.15 : Flux officiels totaux destinés aux infrastructures, par région bénéficiaire (en millions de dollars américains constants de 2023), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)



Figure 4.16 : Flux publics officiels totaux destinés aux infrastructures, par sous-région (millions de dollars constants de 2023), 2015–2023



Source : UN DESA (2026a)

4.1.7 Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique

Tableau 4.8 : Cible 9.b des ODD, indicateur 9.b.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 9.b : Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises Indicateur 9.b.1 : Proportion de la valeur ajoutée des industries de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale	Non aligné

Les activités à faible valeur ajoutée restent prédominantes dans la structure industrielle de l'Afrique

La part de la production manufacturière de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée manufacturière (VAM) est étroitement liée aux gains de productivité, à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et à la ré-

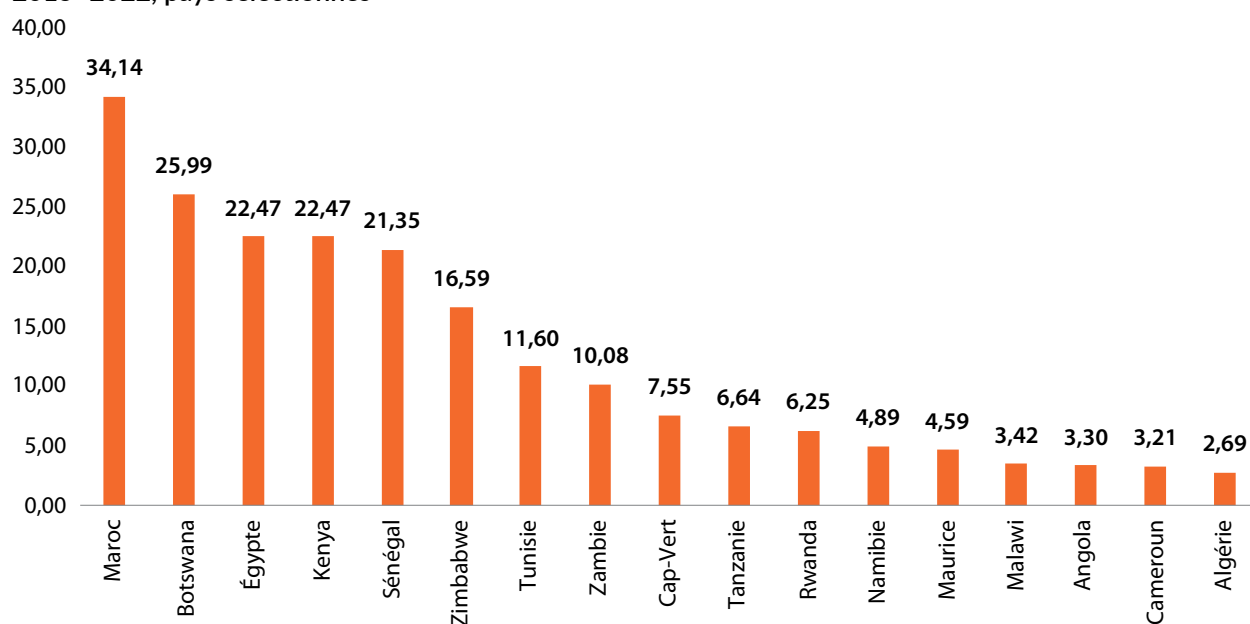
silience économique face aux chocs externes (ONUDI, 2025). Dans ce contexte, une analyse comparative des performances africaines met en évidence des trajectoires nationales contrastées. Sur la période 2015-2022, le Maroc se distingue comme le principal pôle de production manufacturière de moyenne et haute technologie, représentant 34 % de la VAM (figure 4.17). Cette performance reflète

les effets cumulés de stratégies industrielles ciblées, notamment le Plan d'accélération industrielle, le développement de zones industrielles intégrées et l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE) vers des secteurs à forte intensité technologique tels que l'automobile, l'aérospatiale et l'électronique (ONUDI, 2025). Le Botswana (26 %), l'Égypte (22 %), le Kenya (22 %) et le Sénégal (21 %) affichent également des niveaux relativement élevés, reflétant des efforts soutenus en matière de diversification industrielle, de développement des compétences et d'intégration régionale, bien que ces dynamiques restent souvent concentrées dans un nombre limité de secteurs.

Les mauvais résultats de l'Algérie, où l'industrie

sente que 3 % de la production manufacturière totale, illustrent les contraintes liées à une dépendance persistante vis-à-vis des industries extractives et à une base manufacturière dominée par des activités à faible valeur ajoutée. La CEA (2023) souligne que la prédominance des rentes issues des hydrocarbures, combinée à un environnement des affaires restrictif et à une intégration limitée dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, a entravé l'émergence d'une base industrielle technologiquement avancée. Ces contrastes mettent en évidence l'importance de politiques industrielles actives axées sur l'innovation, le renforcement des capacités productives locales et la modernisation technologique, afin de soutenir une industrialisation plus inclusive et durable

Figure 4.17 : Proportion de la VAM de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale (%), 2015–2022, pays sélectionnés



Source : ECASStats (2026)

de moyenne et haute technologie ne repré-

sur le continent africain.

4.1.8 Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications

Tableau 4.9 : Cible 9.c des ODD, indicateur 9.c.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	Cible 2.2.3 : Assurer un accès à une connexion Internet d'au moins 6 Mb/s pour 80 % de la population
Indicateur 9.c.1 : Proportion de la population couverte par un réseau mobile, par technologie	Indicateur 26 : Pourcentage de la population ayant accès à une connexion Internet d'au moins 6 Mb/s

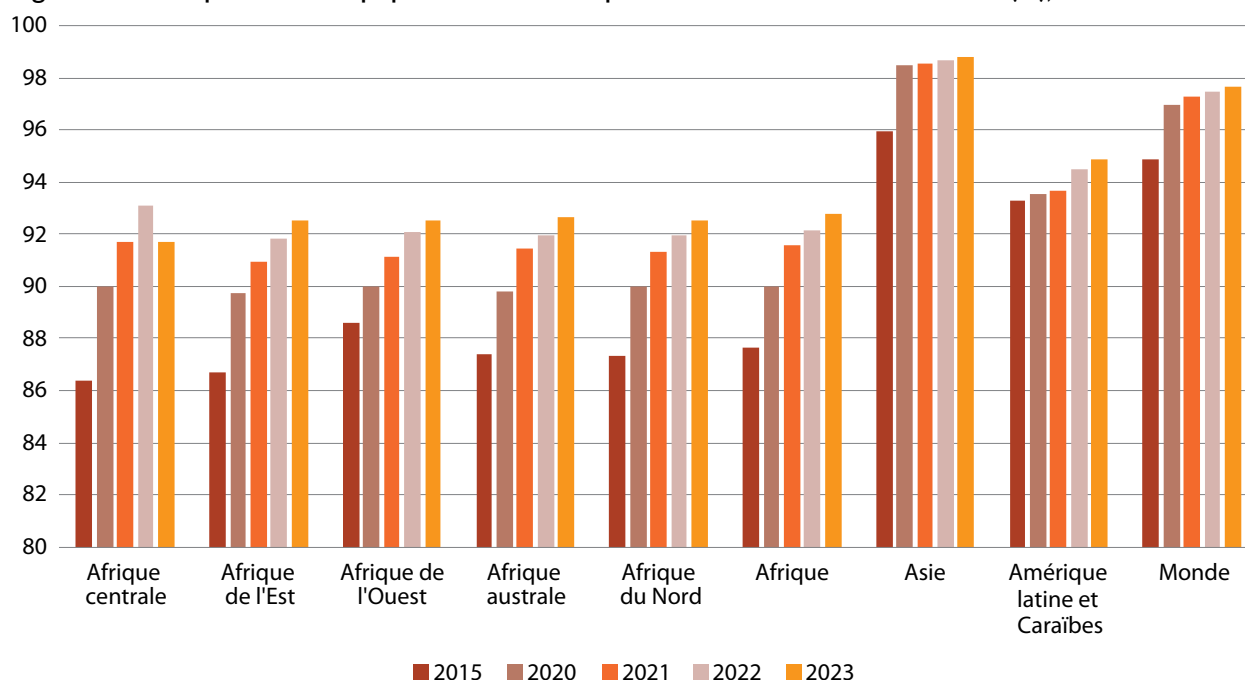
La couverture de base des réseaux mobiles en Afrique progresse de manière soutenue

L'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est un facteur clé du développement économique et social, qui influe non seulement sur la connectivité, mais aussi sur l'inclusion financière, l'éducation, la santé et l'innovation (Union internationale des télécommunications [UIT], 2025). Les indicateurs de couverture des réseaux mobiles, en particulier pour les technologies de base telles que la 2G, restent un baromètre essentiel des infrastructures numériques, car ils déterminent l'accès minimal à des services essentiels tels que l'accès mobile à Internet à faible débit. En 2023, 92,8 % de la population africaine était couverte par au moins un réseau 2G, un pourcentage élevé mais néanmoins inférieur à la moyenne mondiale (97,7 %) ainsi qu'aux niveaux observés en Asie (98,8 %) et en Amérique latine (94,9 %) (figure 4.18). Cet écart reflète des défis liés aux investissements dans les infrastructures rurales et à la rentabilité perçue des zones peu peuplées. À l'échelle sous-régionale, l'Afrique australe, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est bénéficient d'une couverture 2G de 93 %, tan-

dis que l'Afrique centrale atteint 92 %. Cette couverture étendue résulte d'efforts soutenus de déploiement d'infrastructures et de la forte concentration des populations urbaines dans ces régions, facilitant l'accès à la téléphonie mobile et contribuant à une meilleure connectivité à l'échelle du continent (UIT, 2025).

Cette dynamique régionale met en évidence non seulement les progrès réalisés, mais aussi les obstacles persistants à une couverture numérique universelle, soulignant l'importance de stratégies intégrées pour stimuler les investissements dans les infrastructures numériques, harmoniser les réglementations et promouvoir les partenariats public-privé (PPP). Le renforcement de la couverture 2G et le passage à des technologies plus avancées telles que la 4G et la 5G restent des mesures essentielles pour réduire la fracture numérique. De telles évolutions, comme l'illustrent l'infrastructure de paiements numériques et l'expansion de la connectivité mobile au Libéria, peuvent favoriser l'accès aux services numériques de base et soutenir l'inclusion socio-économique à l'échelle du continent (voir encadré 4.9).

Figure 4.18 : Proportion de la population couverte par au moins un réseau mobile 2G (%), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)*

* Les proportions de populations des sous-régions ont été établies sur la base d'une moyenne simple, conformément à la classification des sous-régions définie par la CEA.

Encadré 4.9 : L'infrastructure de paiements numériques et l'expansion de la connectivité mobile au Libéria

Pendant des décennies, le système financier du Libéria a été freiné par des infrastructures limitées, des coûts de transaction élevés et un faible accès aux services formels, en particulier dans les zones rurales. Depuis 2020, le Libéria a accéléré sa transformation numérique en développant la connectivité mobile et l'accès aux services numériques à l'échelle nationale. Soutenus par la stratégie numérique du Libéria (2025-2029), des opérateurs tels que Lonestar Cell, MTN et Orange Money ont étendu leurs services, permettant à des millions de personnes d'envoyer, de recevoir et de conserver de l'argent via leur téléphone mobile, même sans compte bancaire. Une étape majeure de cette transition a été le lancement du système de paiement instantané inclusif (*Inclusive Instant Payment System, IIPS*) par la Banque centrale du Libéria en décembre 2025, système qui a permis de moderniser

l'infrastructure nationale des paiements et d'assurer des transactions interopérables en temps réel.

La transition numérique a permis des gains mesurables en termes d'efficacité et d'inclusion. Les frais moyens des transferts domestiques ont fortement baissé, passant de 2,5 dollars américains à moins de 0,1 dollar américain, tandis que les délais des virements transfrontaliers ont été réduits ; de trois à cinq jours, on est passé à des transactions quasi instantanées via les plateformes mobiles. L'accès aux services financiers dans les zones rurales est passé d'environ 15 % en 2015 à plus de 40 % en 2025, parallèlement à une augmentation rapide du nombre d'utilisateurs de services de monnaie mobile, qui est passé de moins de 500 000 en 2018 à plus de 2,5 millions en 2025. L'expérience du Libéria



illustre comment les investissements dans les infrastructures de réseaux mobiles et les systèmes de paiement numérique peuvent créer les conditions propices à la fourniture de

services numériques, à l'inclusion financière et à une participation élargie à l'économie numérique.

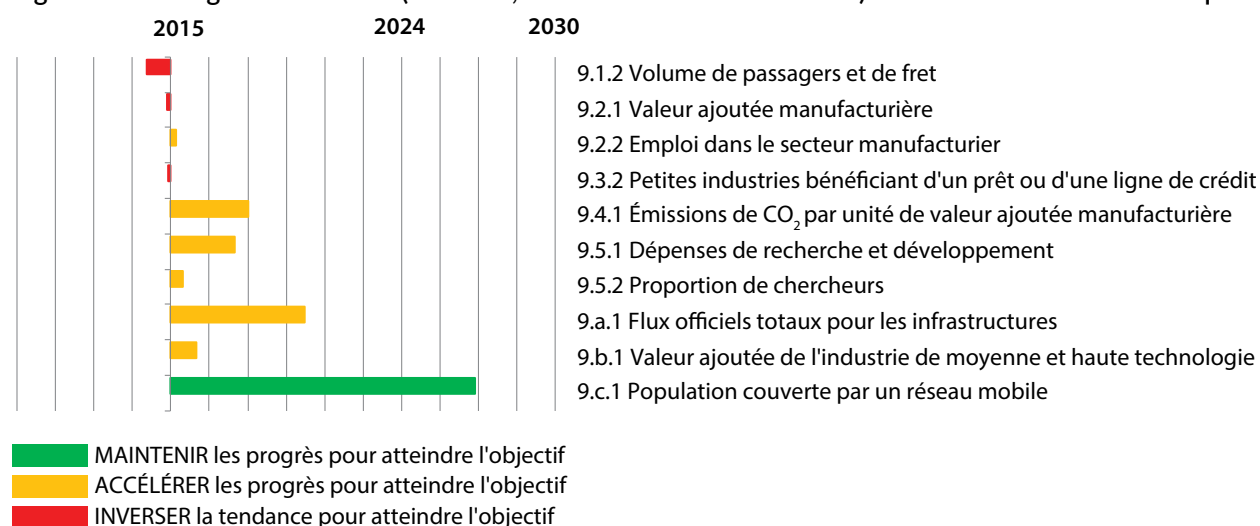
Source : Gouvernement du Libéria (2025). Étude de cas fournie pour la contribution au Rapport africain sur le développement durable 2026.

4.2 Conclusion

Les progrès vers l'ODD 9 présentent une trajectoire mitigée mais globalement positive pour les principaux indicateurs. La connectivité (9.c.1) est en bonne voie d'être maintenue jusqu'en 2030, reflétant l'expansion continue de la couverture des réseaux mobiles. Certains indicateurs, tels que l'emploi dans le secteur manufacturier (9.2.2), la proportion de chercheurs et la valeur ajoutée des industries de moyenne et haute technologie (9.b.1), nécessitent une accélération pour atteindre les ob-

jectifs de 2030, tandis que certains indicateurs relatifs au financement et à l'efficacité des émissions n'enregistrent que des progrès modestes. Un nombre limité d'indicateurs montre une stagnation ou un recul, tels que le volume de passagers et de fret (9.1.2), la valeur ajoutée manufacturière (9.2.1) et la proportion de petites industries disposant d'un prêt ou d'une ligne de crédit (9.3.2), ce qui souligne la nécessité de mesures politiques ciblées et d'un renforcement des investissements dans la modernisation industrielle, les capacités d'innovation et les infrastructures durables (figure 4.19).

Figure 4.19 : Progrès de l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures) selon les indicateurs en Afrique



Source : ECASStats (2026)



Chapter 5: ODD 11 : **Villes et communautés durables**



Messages clés

- La part de la population urbaine africaine vivant dans des quartiers de taudis a légèrement diminué, passant de 50,4 % en 2014 à 49,1 % en 2022, mais elle reste environ deux fois supérieure à la moyenne mondiale. C'est en Afrique du Nord que l'on observe les plus fortes baisses.
- L'accès aux transports publics reste extrêmement faible dans les villes africaines, moins de 40 % des habitants bénéficiant d'un accès pratique, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 51,6 % en 2022.
- L'efficacité de l'utilisation des sols montre des signes d'amélioration dans plusieurs sous-régions, bien que des inefficacités extrêmes persistent dans certaines villes. Les disparités entre les villes sont importantes, certaines localités étant confrontées à une surpopulation due à une expansion foncière limitée, tandis que d'autres s'étendent bien plus rapidement que la croissance démographique, ce qui met en évidence un urbanisme inégal.
- Les pressions environnementales dans les villes s'intensifient, les concentrations moyennes de PM_{2,5} en Afrique ayant légèrement augmenté entre 2010 et 2019. Cela contraste avec la baisse mondiale enregistrée et pose des risques croissants pour la santé et la qualité de vie en milieu urbain, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.
- L'accès aux services urbains de base et aux espaces publics reste très inégal, avec de grands écarts entre les régions et les villes, ce qui met en évidence des lacunes persistantes en matière de gestion des déchets, de gestion de la qualité de l'air et d'aménagement urbain inclusif.
- Les données sur la part de la collecte et de la gestion contrôlée des déchets solides municipaux restent limitées, seules 29 villes réparties dans 13 pays ayant communiqué des informations entre 2020 et 2023.
- Le nombre de pays africains dotés de politiques urbaines nationales ou de plans de développement régional qui tiennent compte de la dynamique démographique, garantissent un développement territorial équilibré et augmentent la marge de manœuvre budgétaire locale est passé de 46 en 2020 à 49 en 2023, avec des progrès notables en Afrique de l'Ouest, où le nombre de pays disposant de politiques éligibles est passé de 11 à 14.

Tableau 5.1 : ODD 11 et objectifs associés de l'Agenda 2063

Objectifs de développement durable	Objectifs stratégiques du STYIP de l'Agenda 2063
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Objectif stratégique 1.1 : Favoriser une croissance économique inclusive, équitable et durable Objectif stratégique 1.6 : Renforcer la résilience face au changement climatique et aux risques de catastrophe pour un développement socio-économique durable Objectif stratégique 5.1 : Intégrer la culture et le patrimoine africains dans les programmes d'enseignement formel à tous les niveaux, en mettant l'accent sur l'importance de la diversité culturelle, de la tolérance et du respect mutuel

Une grande partie de la population urbaine africaine continue de vivre dans des quartiers informels

Principaux Enseignements



x2

La proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles reste environ deux fois supérieure à la moyenne mondiale

1.3



2014 → 2022

ce taux n'a baissé que légèrement, de 1,3 point de pourcentage, ce qui témoigne d'une progression lente

17.7 %

2022



L'Afrique du Nord a enregistré le taux le plus bas, reflétant des infrastructures urbaines et des systèmes de logement relativement plus solides

64.6 %



L'Afrique de l'Est a enregistré le taux le plus élevé, ce qui met en évidence des défis structurels persistants en matière d'offre de logements

D'autres sous-régions, notamment l'Afrique centrale, occidentale et australe, affichent également des niveaux relativement élevés, ce qui reflète une urbanisation rapide et des capacités de planification limitées



Malgré de modestes améliorations, la prévalence des bidonvilles et des logements inadéquats reste nettement plus élevée en Afrique que la moyenne mondiale, avec de grandes disparités entre les sous-régions.

L'accès limité aux transports et l'efficacité mitigée de l'utilisation des sols reflètent les défis en matière d'urbanisme

Accès aux transports publics

40 %
toutes les
sous-régions



L'accès à des transports publics pratiques reste inférieur à 40 % dans toutes les sous-régions, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale de **51,6 % (2022)**



La couverture est particulièrement limitée dans les villes autres que les capitales, où les réseaux de transport sont moins développés

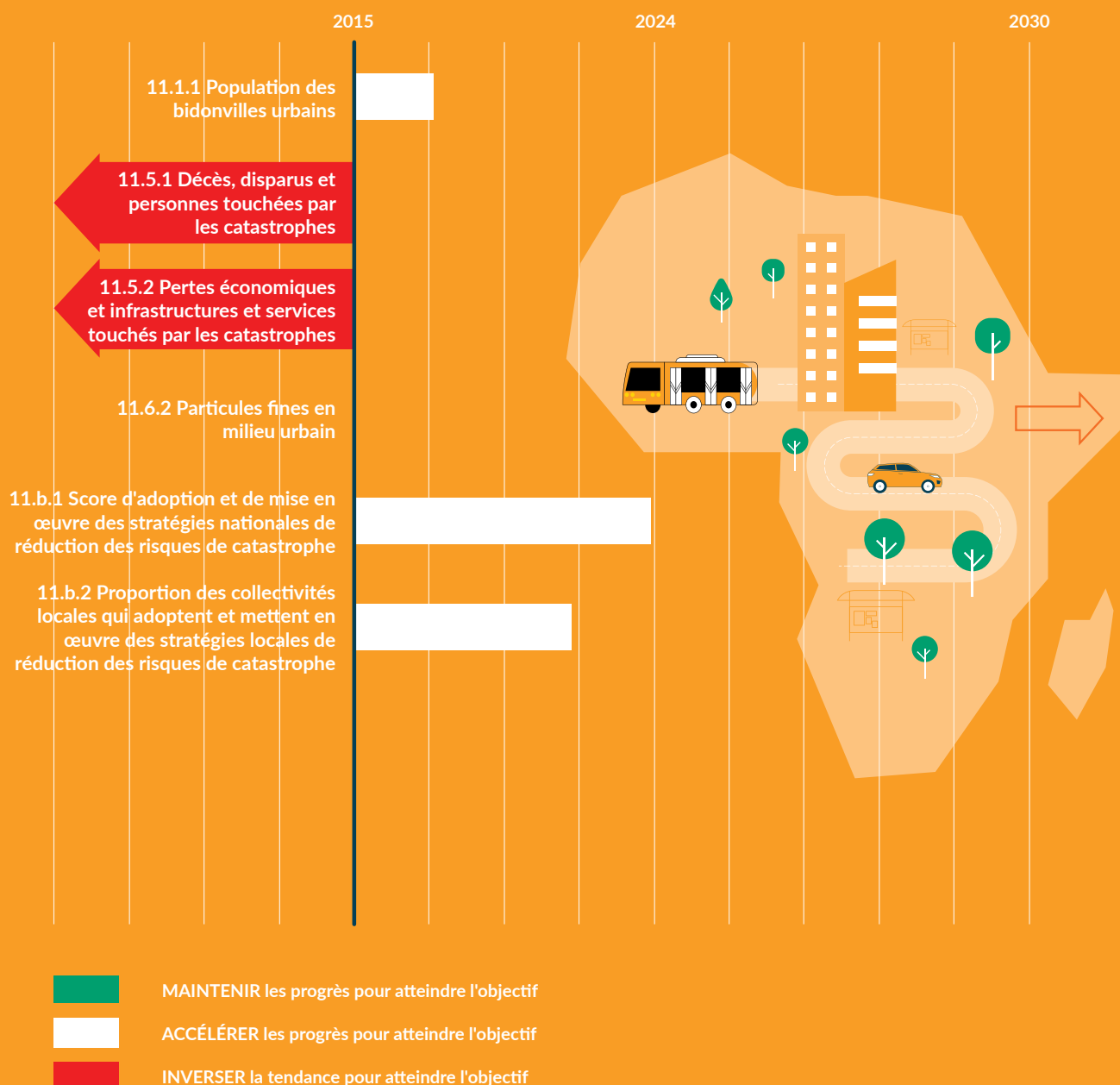


Il existe des disparités importantes entre les villes les plus performantes et les moyennes sous-régionales, ce qui indique une offre de services inégale au sein des pays



Les infrastructures urbaines et les systèmes de planification restent sous-développés, avec un accès limité aux transports publics et des progrès inégaux en matière d'efficacité de l'utilisation des sols entre les sous-régions.

Progrès de l'ODD 11 (villes et communautés durables) par indicateur pour l'Afrique



Source : ECA Stats (2026)

5.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 11 et des objectifs stratégiques connexes de l'Agenda 2063

L'Objectif 11 de l'Agenda 2030 et les objectifs stratégiques connexes du STYIP de l'Agenda 2063 en matière d'urbanisation redéfinissent la trajectoire de développement de l'Afrique et offrent d'importantes possibilités de stimuler la transformation structurelle. Historiquement, l'urbanisation a favorisé la transition d'une agriculture à faible productivité vers des secteurs manufacturiers et des services à plus forte productivité. En Afrique, cependant, la croissance urbaine s'est largement accompagnée d'une expansion des activités informelles à faible productivité plutôt que d'une industrialisation, ce qui a limité les gains de productivité et la réduction de la pauvreté.

L'Afrique est actuellement la région qui s'urbanise le plus rapidement au monde, avec un taux de croissance urbaine annuel d'environ 3,5 %. Environ 45 % de la population vit dans des zones urbaines, un chiffre qui devrait atteindre

près de 60 % d'ici 2050, date à laquelle la population urbaine devrait dépasser 1,4 milliard d'habitants. Dans cette région qui est la plus jeune du monde, avec un âge médian inférieur à 25 ans, cette croissance résulte principalement de l'expansion naturelle et de la migration des jeunes à la recherche d'opportunités. Sans une planification et des investissements proactifs, l'urbanisation rapide risque d'aggraver les implantations sauvages, les déficits en infrastructures, les inégalités et les pressions sur l'environnement (CEA, sous presse).

L'ODD 11, qui vise à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables, est donc au cœur du programme de développement durable de l'Afrique. Cet objectif est étroitement lié à la réduction de la pauvreté, à la santé, aux infrastructures, à la gouvernance et à l'action climatique, ainsi qu'au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et à l'Accord de Paris. Avec près d'un tiers des indicateurs des ODD mesurables au niveau local, les villes constituent des plateformes essentielles pour la mise en œuvre, la responsabilisation et la transformation (voir encadré 5.1).

Encadré 5.1: Des villes et des communautés durables dans le cadre de l'Agenda 2063 – Croissance urbaine et réponses politiques

Le rapport biennal sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 met en évidence des progrès inégaux en matière de développement urbain à travers le continent. Malgré des améliorations des infrastructures, notamment dans les systèmes de transport, l'accès à l'électricité et la connectivité TIC, une part importante de la population continue de vivre dans des implantations sauvages, ce qui reflète une pression persistante sur les systèmes urbains (Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD, 2022). L'urbanisation rapide reste une tendance déterminante, dépassant

souvent la mise à disposition de logements adéquats et de services de base, et entravant ainsi la possibilité d'avoir des villes inclusives et durables. Le *Forum urbain africain*, créé à la suite de la Déclaration du Caire de 2022, s'est imposé comme une plateforme phare pour un engagement coordonné. La Déclaration d'Addis-Abeba met l'accent sur les politiques urbaines inclusives, la résilience climatique, les financements innovants et le renforcement de la coopération régionale en tant que piliers essentiels pour gérer la transition urbaine en Afrique.

Dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP, 2013-2023), les stratégies de développement urbain se sont concentrées sur l'amélioration des systèmes de planification, l'élargissement de l'accès aux services de base et le renforcement de la résilience face aux risques environnementaux et climatiques (Agence de développement de l'Union africaine – NEPAD, 2022). Cependant, des défis structurels persistent en raison de la rapidité et de l'ampleur de la croissance urbaine. Dans des villes comme Nairobi, une grande partie de la population vit dans des implantations sauvages telles que Kibera, où l'accès à l'eau, à l'assainissement et à un logement décent reste limité. De même, Lagos est confrontée à une congestion sévère et à une exposition accrue aux inondations, liées à son expansion rapide et à sa vulnérabilité géographique (UA, 2024c).

Les réponses des gouvernements ont notamment consisté en des stratégies urbaines plus intégrées et tournées vers l'avenir. Le Rwanda a mis en œuvre des approches de planification générale à Kigali pour orienter une expansion structurée, tandis que le Maroc a fait progresser des programmes de réhabilitation des bidonvilles afin d'améliorer les conditions de logement et de réduire les inégalités (Agence de

développement de l'Union africaine – NEPAD, 2022). Parmi les autres initiatives, on peut citer des investissements dans des transports urbains durables, tels que le système de bus à haut niveau de service (BHNS) à Dar es Salaam, et les programmes de logement dans des pays comme l'Afrique du Sud visant à élargir l'accès à des environnements de vie plus sûrs. Les interventions en matière de résilience urbaine, notamment les projets de gestion des inondations à Dakar, illustrent davantage les efforts déployés pour faire face aux risques liés au climat (CEA, 2019).

Bien que ces initiatives aient contribué à l'amélioration des services urbains et à une meilleure prise en compte de l'urbanisation dans les politiques, les progrès restent inégaux. Parmi les contraintes persistantes figurent les déficits de financement des infrastructures, les capacités institutionnelles locales limitées, la faiblesse de la gouvernance et l'insuffisance des systèmes de suivi. Le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) donne la priorité aux solutions axées sur l'innovation, notamment les systèmes urbains intelligents, les outils de planification géospatiale et les nouveaux mécanismes de financement, afin d'accélérer le développement de villes ouvertes à tous, résilientes et durables (UA, 2024d).

5.1.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Tableau 5.2 : Cible 11.1 des ODD, indicateur 11.1.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Cible 1.1.10 : L'accès des ménages à l'électricité est porté à 80 % Cible 1.1.11 : La proportion de la population ayant accès à l'eau potable est portée à 95 % Cible 1.1.12 : La proportion de la population ayant accès à des installations sanitaires améliorées est portée à 80 %

Indicateur 11.1.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Cible 2.2.3 : Fournir un accès à une connectivité Internet d'au moins 6 Mb par seconde à 80 % de la population

Cible 6.2.1 : Augmenter l'accès à des services de soins de santé primaires de qualité à au moins 40 %

Indicateur 6 : Proportion de ménages ayant accès à l'électricité

Indicateur 7 : Proportion de la population ayant accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre

Indicateur 8 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre

Indicateur 26 : Pourcentage de la population ayant accès à une connectivité Internet d'au moins 6 Mb

Indicateur 57 : Proportion de la population ayant accès à des systèmes et services de soins de santé de base de qualité

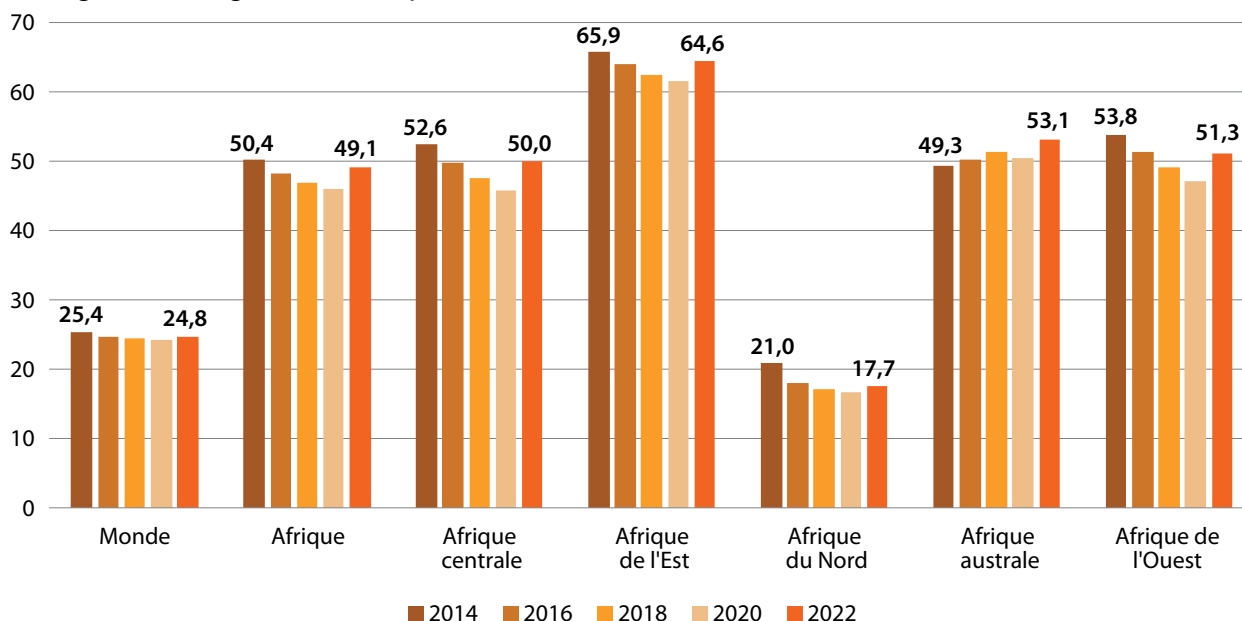
La population des quartiers de taudis urbains en Afrique a légèrement diminué depuis 2014, mais reste plus de deux fois supérieure à la moyenne mondiale

Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent dans des quartiers de taudis ou des implantations sauvages, et ce nombre absolu continue d'augmenter à mesure que la croissance urbaine dépasse l'offre de logements abordables et adéquats (ONU-Habitat, 2025b). Entre 2014 et 2022, la part de la population urbaine africaine vivant dans des quartiers de taudis a diminué, passant de 50,4 % à 49,1 %, soit une baisse de 1,3 point de pourcentage ou de 2,6 %, similaire à la baisse mondiale de 25,4 % à 24,8 % (2,5 %), plusieurs pays ayant réalisé des progrès significatifs grâce à des projets concrets et à des politiques nationales (voir encadré 5.2). Cependant, la moyenne africaine reste environ deux fois supérieure au niveau mondial. L'Afrique du Nord a enregistré le taux le plus bas en 2022, à 17,7 %, ainsi que la plus forte baisse sur la période (–16 points de pourcentage). L'Afrique de l'Est a enregistré le

taux le plus élevé, à 64,6 %, suivie de l'Afrique australe (53,1 %), de l'Afrique centrale (50 %) et de l'Afrique de l'Ouest (51,3 %), toutes affichant des hausses (figure 5.1).

C'est au Zimbabwe et au Burkina Faso que la part de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis a le plus fortement augmenté en Afrique, avec des hausses respectives de 135 % et 103,2 %. Parmi les autres pays ayant connu des hausses notables figurent São Tomé-et-Príncipe (51 %) et le Congo (40,7 %). En revanche, l'Algérie et le Malawi figurent parmi les pays affichant les meilleurs résultats, avec des baisses de 47 % et 33,2 %, ramenant la part de leur population vivant dans des quartiers de taudis à 13,2 % et 38 %, bien en dessous de la moyenne africaine. En Afrique du Nord, l'Algérie, le Maroc et la Libye figurent parmi les pays affichant les meilleurs résultats, enregistrant des baisses de 47,6 %, 20,4 % et 18,1 % respectivement, avec des proportions de population vivant dans des quartiers de taudis de 13,2 %, 10,9 % et 16,7 % respectivement.

Figure 5.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en %), 2014-2022



Source : ECA Stats (2026)

Encadré 5.2 : Amélioration des conditions de logement de la population urbaine à faible revenu en Afrique

Algérie

Un nouveau grand programme de logement social, l'AADL3, a été lancé en 2024 afin de fournir des logements décents et d'améliorer les conditions de vie des citoyens algériens. L'AADL3 s'inscrit dans la lignée du succès de ses prédécesseurs, l'AADL1 et l'AADL2, qui ont permis la construction de plus de 600 000 logements. L'AADL3 vise à ajouter 1,4 million de nouveaux logements dans le pays afin de répondre aux besoins en matière de logement en Algérie, en élargissant considérablement l'accès à la propriété et aux possibilités de location pour une grande partie de la population (Ceramic World Web, 2025). Selon le Conseil national économique, social et environnemental d'Algérie, la mise en œuvre du programme de résorption de l'habitat précaire en Algérie a conduit à l'éradication d'environ 45 000 logements ces dernières années (Naili, 2024).

Angola

Ces dernières années ont été marquées par des progrès notables dans l'amélioration des infrastructures urbaines et du logement en Angola. En 2021, seuls environ 38 % de la population urbaine avaient accès à un logement formel et à des infrastructures adéquates, mais en 2024, ce chiffre était passé à environ 45 %, reflétant des investissements substantiels dans la construction de nouveaux centres urbains et de projets de logement. Afin de favoriser davantage l'accès au logement, le gouvernement a introduit de nouvelles réglementations, notamment l'avis 9/2023 de la Banque nationale d'Angola (Banco Nacional de Angola, BNA), qui établit des régimes spéciaux pour les prêts au logement et à la construction, facilitant ainsi le financement de l'achat et de la construction de biens immobiliers. Des décrets complémentaires réglementant les prix de vente et les loyers des logements financés par des fonds publics ont également rendu le marché du logement plus accessible aux citoyens aux faibles et moyens revenus (Government de Angola, 2025).

Égypte

La population nationale de l'Égypte augmente d'au moins 1,6 million de personnes chaque année. Comptant parmi les pays les plus urbanisés au monde, l'Égypte est confrontée à une expansion urbaine incontrôlée, à la dégradation de l'environnement et à des conditions de vie précaires (Wanjiru, 2024). Afin de faire face à la pression démographique croissante, le gouvernement égyptien a lancé l'initiative « Un logement pour tous les Égyptiens », le plus grand projet de logement

au monde destiné aux citoyens à faibles revenus. Depuis juin 2014, 17 annonces ont été faites pour mettre en œuvre l'initiative par étapes (Realty Plus, 2024). En 2025, l'initiative avait permis de livrer plus d'un million de logements, d'aider trois millions de citoyens à revenus faibles et moyens, de créer 4,2 millions d'emplois dans 70 secteurs d'activité et de réduire considérablement les quartiers de taudis (Alliance for Financial Inclusion, 2025).

5.1.2 Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, abordables, accessibles et durables

Tableau 5.3 : Cible 11.2 des ODD, indicateur 11.2.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Cible 2.2.1 : Progresser d'au moins 80 % dans l'achèvement de la connectivité interafricaine de transport routier Cible 2.2.2 : Progresser d'au moins 50 % dans l'achèvement de la connectivité interafricaine de transport ferroviaire Cible 6.2.7 : Réduire de 50 % le taux de mortalité dû aux accidents de la circulation Indicateur 24 : Pourcentage d'achèvement des tronçons manquants du réseau routier transafricain Indicateur 25 : Pourcentage d'achèvement du système ferroviaire intégré africain Indicateur 65 : Nombre de décès dus aux accidents de circulation
Indicateur 11.2.1 : Proportion de la population ayant un accès pratique aux transports publics, par sexe, âge et personnes handicapées	

L'accès à des transports publics sûrs et pratiques, à un coût abordable, est limité dans de nombreuses villes africaines

Selon l'OMS, plus de 1,19 million de personnes meurent chaque année dans des accidents de la route, plus de 90 % des décès survenant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. La combinaison d'un accès limité à des transports publics sûrs et fiables et d'une forte dé-

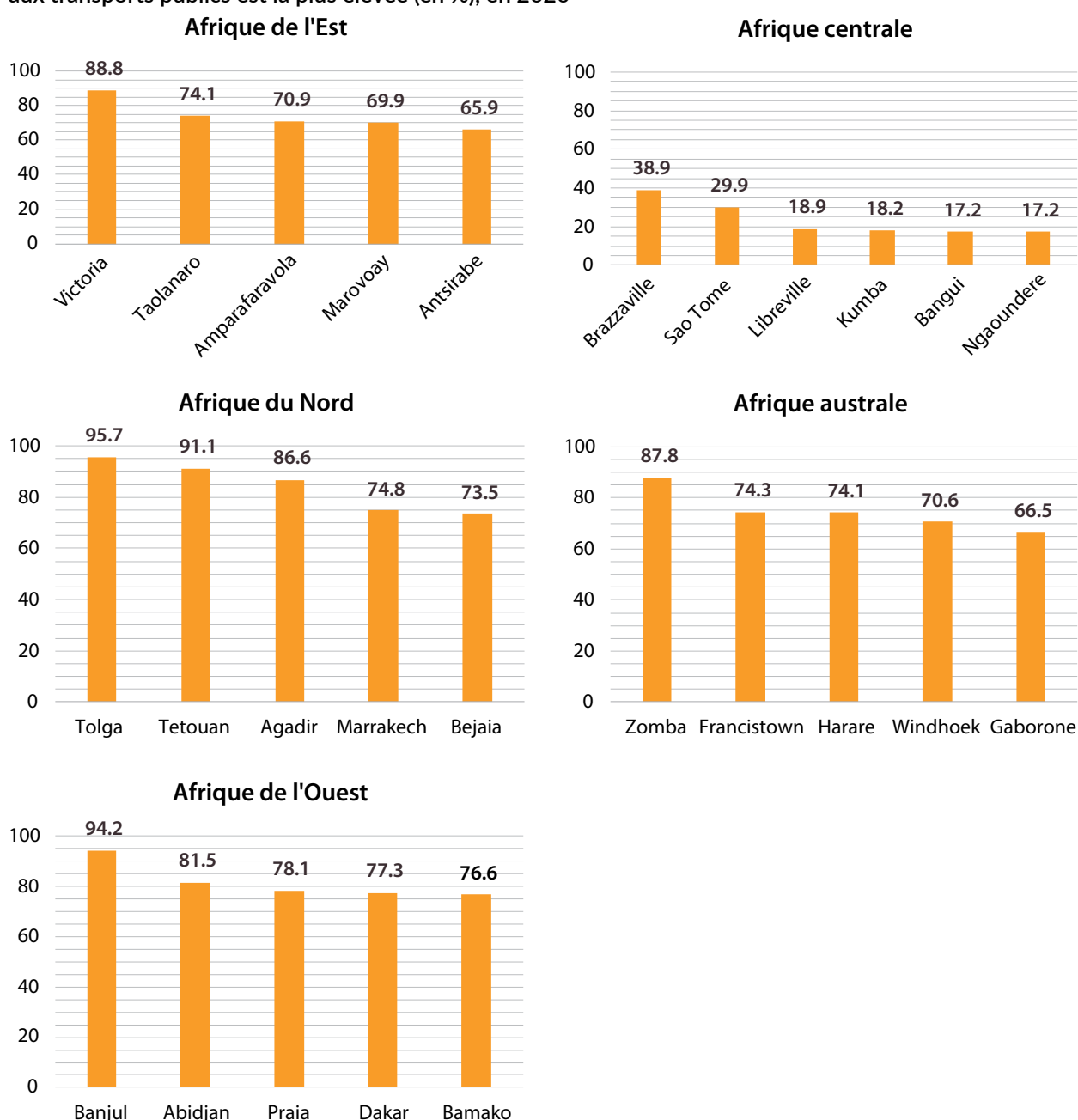
pendance à l'égard de modes de transport informels ou dangereux accroît l'exposition aux risques liés à la circulation, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées (OMS, 2023a). Dans ce contexte, un accès aisé aux transports publics, défini comme la présence d'un arrêt à moins de 500 mètres à pied le long du réseau routier depuis les domiciles, les écoles, les lieux

de travail ou les marchés, devient un facteur clé pour améliorer à la fois la mobilité et la sécurité routière.

La proportion moyenne de la population ayant aisément accès aux transports publics dans les villes pour lesquelles des données sont disponibles à travers l'Afrique reste faible, avec une couverture moyenne inférieure à 40 % dans

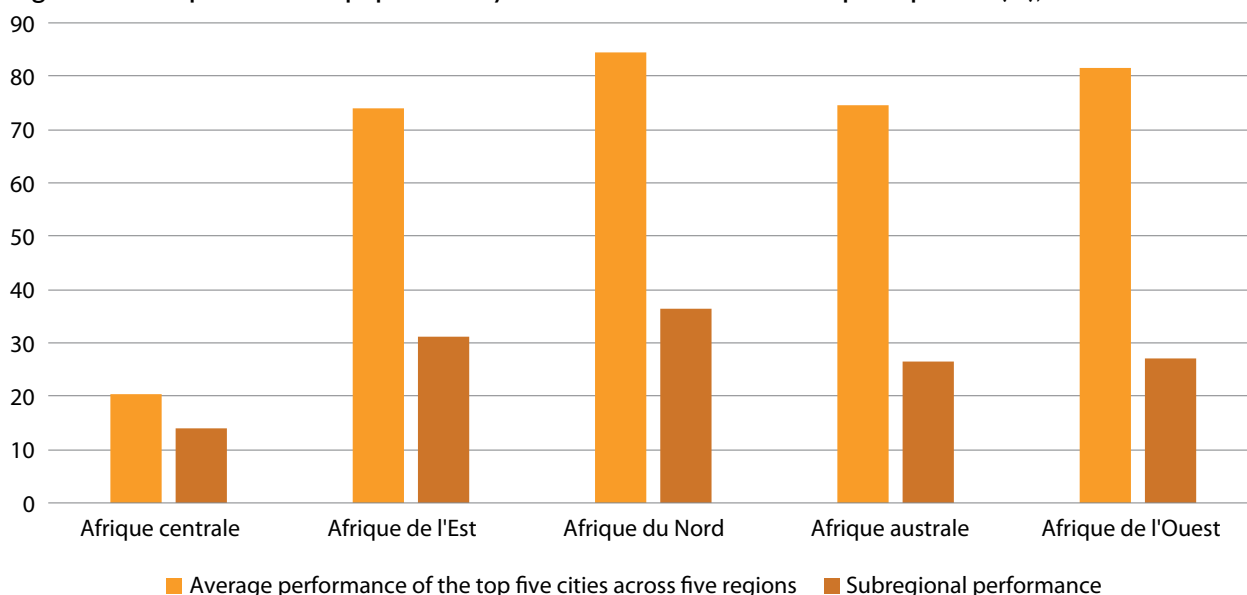
toutes les sous-régions. Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 51,6 % en 2022 (UN DESA, 2026a ; ONU-Habitat, 2023). Toutefois, à l'exception de l'Afrique centrale, les cinq villes affichant les meilleurs résultats dans chaque sous-région dépassent la moyenne mondiale, ce qui témoigne d'une amélioration de la situation parmi les villes de premier plan (voir figures 5.2 et 5.3).

Figure 5.2 : Les cinq villes de chaque sous-région où la proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics est la plus élevée (en %), en 2020



Source : UN DESA (2026a)

Figure 5.3 : Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics (%), en 2022



Source : UN DESA (2026)

Au niveau des pays et des villes, on observe des disparités importantes, certaines villes affichant une couverture quasi totale, comme Tolga (95,7 %, Algérie), Banjul (94,2 %, capitale et plus grande ville de la Gambie) et Tétouan (91,1 %, Maroc). À l'autre extrémité, des villes comme Bata (2 %, la ville la plus peuplée de Guinée équatoriale), Kikwit (1,7 %, République démocratique du Congo) et Misratah (1,3 %, gravement touchée par la guerre civile en Libye) affichent une couverture extrêmement

faible. L'accès est encore plus limité dans les villes qui ne sont pas des capitales, en raison de réseaux restreints et d'une urbanisation rapide, souvent non planifiée.

Afin d'améliorer la couverture des transports, certains pays tels que l'Éthiopie et le Nigeria ont lancé une série de projets de corridors visant à investir dans des infrastructures de transport coordonnées (voir encadré 5.2).

Encadré 5.3 : Investir dans des corridors urbains en Éthiopie et au Nigeria

Éthiopie – développement de corridors urbains

Le développement de corridors urbains est devenu une stratégie phare dans les efforts déployés par l'Éthiopie pour construire des villes durables ouvertes à tous. Le projet de corridor urbain d'Addis-Abeba, lancé en 2022, en est l'exemple le plus marquant. La deuxième phase du projet, lancée en octobre 2024, couvre un réseau de huit grands corridors s'étendant sur environ 132 kilomètres à travers la ville, comprenant des chaussées élargies, un système de drainage intégré, des infrastructures de

fibre optique et des équipements publics tels que des espaces verts, des aires de jeux et la restauration du patrimoine (Addis Insight, 2024). Les progrès se sont poursuivis de manière constante. En septembre 2025, Addis-Abeba a inauguré son cinquième projet de développement de corridor dans le cadre de la phase II. Ce nouveau corridor relie de grands nœuds tels que Southgate, Diaspora Junction, Haya Bi, Urael et Meskel Square, améliorant ainsi l'accès entre les zones résidentielles, les quartiers d'affaires et les sites culturels (Addis Insight, 2025).

Au-delà de la capitale, l'Éthiopie a étendu le développement des corridors à plus de 50 villes secondaires. Dans la région des Nations du Sud, par exemple, un effort coordonné entre sept villes a permis de créer 41 kilomètres de nouvelles routes et de multiples espaces de loisirs. Les corridors traversent souvent des quartiers densément peuplés et à faibles revenus, et leur impact social a fait l'objet d'un suivi attentif. Les plans de développement nationaux et locaux présentent explicitement le développement des corridors comme un outil de revitalisation des zones d'implantation sauvage et d'amélioration des conditions de vie grâce à de meilleurs services, à des infrastructures publiques renforcées et à un accès élargi au logement et aux équipements (ministère de la Planification et du Développement, République fédérale démocratique d'Éthiopie, 2025).

Nigeria – corridors de transport public

Le développement de transports publics rapides est un pilier essentiel du Pacte national pour la mobilité urbaine du Nigeria, qui donne la priorité à des services de bus et de transport rapide à haute fréquence, à un prix abordable, ainsi qu'à des réseaux piétonniers et cyclables sûrs dans les villes principales et secondaires. Depuis 2008, le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) de Lagos est l'une des initiatives phares du système de transport urbain du pays, mené par l'Autorité des transports de la région métropolitaine de Lagos (Lagos Metropolitan Area Transport Authority, LAMATA) avec des éléments de partenariat public-privé intégrés dans l'exploitation. Cette initiative a amélioré la fiabilité des services, réduit les temps de trajet sur les principaux axes, amélioré l'accès pour les usagers à faibles revenus et contribué à la réduction des embouteillages.

Face à une forte demande et à une fréquentation quotidienne dépassant les

200 000 passagers, une extension du BHNS de Mile 12 à Ikorodu a été mise en service en 2015. En 2020, un autre service de BHNS a été lancé sur le corridor Oshodi–Abule Egba, couvrant une distance de 13,5 kilomètres qui prenait auparavant plus de deux heures aux usagers (Adebayo, 2022).

Outre le système de BHNS, la ligne ferroviaire Marina–Mile 2 Blue Rail Line a transporté plus de deux millions de passagers depuis sa mise en service, et la deuxième phase de la ligne, reliant Mile 2 à Okokomaiko, serait achevée à 55 %. Une fois pleinement opérationnelle, la « ligne bleue » devrait transporter 500 000 passagers par jour. La construction du projet ferroviaire de la « ligne verte » (Green Line), longue de 68 kilomètres et reliant Marina à la zone franche de Lekki, devrait débiter d'ici la fin de l'année 2025. Des discussions préliminaires ont également été engagées concernant la « ligne violette » (Purple Line), longue de 57 kilomètres, qui reliera Redemption Camp, sur l'autoroute Lagos-Ibadan, à Ojo, en passant par l'usine Volkswagen sur l'autoroute Lagos-Badagry (Ebere, 2025).

De plus, le Nigeria a récemment étendu et modernisé son réseau ferroviaire de transport de passagers afin d'améliorer la connectivité, de réduire les temps de trajet et de transférer les trajets longue distance de la route vers le rail. Le service interurbain à voie normale Lagos-Ibadan, mis en service en 2021, offre une alternative ferroviaire régulière complète et à grande capacité sur l'un des corridors les plus fréquentés du pays. La ligne à voie normale Abuja-Kaduna, mise en service en 2016, a introduit un service ferroviaire de transport de passagers à grande vitesse entre le Territoire de la capitale fédérale et Kaduna, renforçant ainsi la sécurité et la fiabilité du corridor et favorisant un transfert modal au détriment du transport routier longue distance.

Source : Gouvernement du Nigeria (2025). Étude de cas fournie pour la contribution au RDDA 2026.

5.1.3 Favoriser une urbanisation inclusive et durable, et renforcer les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

Tableau 5.4 : Cible 11.3 des ODD, indicateurs 11.3.1 et 11.3.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	Agenda 2063 STYIP
Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Cible 3.1.1 : Tous les citoyens ont pleinement accès aux informations provenant des institutions nationales de contrôle Cible 3.2.2 : L'administration publique de chaque État membre fournit des services efficaces et efficients aux citoyens Cible 6.3.5 : Au moins 50 % de tous les élus aux niveaux local, régional et national sont des femmes Cible 6.3.6 : Au moins 50 % et 30 % des postes de direction dans le secteur public et le secteur privé, respectivement, sont occupés par des femmes Cible 6.4.3 : Au moins 15 % de tous les élus aux niveaux local, régional et national sont des jeunes Indicateur 27 : Pourcentage de la population éligible qui considère que le pouvoir judiciaire et les autres institutions de contrôle sont indépendants Indicateur 31 : Pourcentage des services publics disponibles sur des plateformes numériques Indicateur 70 : Pourcentage de femmes parmi les élus occupant des postes politiques aux niveaux local et national Indicateur 71 : Pourcentage de postes de direction occupés par des femmes dans les secteurs formels Indicateur 78 : Pourcentage de postes élus occupés par des jeunes à des fonctions politiques aux niveaux local et national
Indicateur 11.3.1 : Rapport entre le taux de consommation d'espace et le taux de croissance démographique Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la planification et à la gestion urbaines, fonctionnant de manière régulière et démocratique	

L'efficacité de l'utilisation des sols urbains en Afrique affiche des progrès mitigés

L'indicateur 11.3.1, qui mesure le ratio entre le taux de consommation d'espace et le taux de croissance démographique, traduit l'effi-

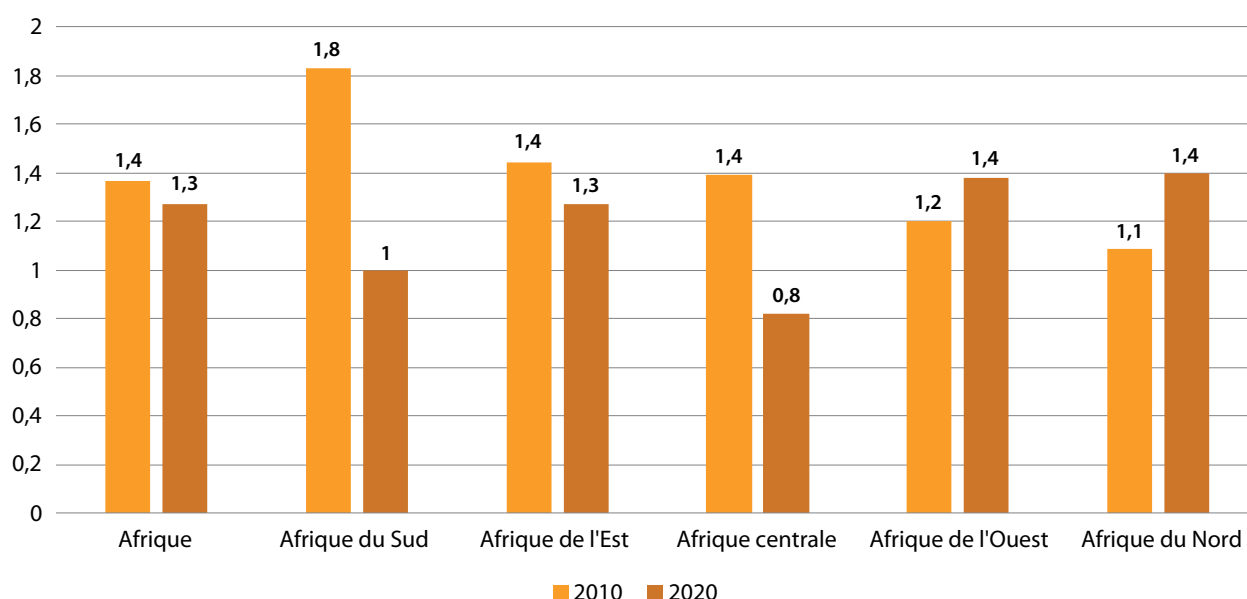
cacité de l'utilisation des sols dans les zones urbaines (figure 5.4). Une valeur égale ou inférieure à 1 indique que les villes se développent de manière compacte et efficace, et que la croissance démographique est en phase

avec l'expansion des sols, voire la dépasse. À l'inverse, un ratio supérieur à 1 indique que la consommation d'espace est plus rapide que la croissance démographique, ce qui reflète souvent une expansion urbaine et des schémas de développement inefficaces. Selon ONU-Habitat, les terres urbaines dans de nombreuses régions s'étendent jusqu'à trois fois plus vite que la croissance démographique, ce qui met en évidence le défi mondial que représente la gestion durable de la consommation d'espace (ONU-Habitat, 2024).

L'analyse de plus de 200 villes à travers l'Afrique, agrégée à l'aide de valeurs médianes, révèle des niveaux de progrès variables entre 2010 et 2020 selon les sous-régions. L'Afrique centrale et l'Afrique australe affichent des améliorations pour cet indicateur, passant de valeurs considérées comme inefficaces (supérieures à 1) à une utilisation plus efficace de l'espace (inférieure à 1). En revanche, l'Afrique du Nord a enregistré une légère augmentation de son ratio, tandis que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est n'ont affiché pratiquement aucune variation sur cette même période.

En 2020, des villes comme Soshanguve (Afrique du Sud, 0,995), Nampula (Mozambique, 1,003) et Ouagadougou (Burkina Faso, 1,009) ont affiché une croissance relativement efficace, la consommation d'espace suivant de près la croissance démographique, avec des ratios proches ou légèrement supérieurs à 1, reflétant un schéma d'expansion équilibré. À l'inverse, plusieurs villes présentent des inefficacités significatives. Harare (Zimbabwe, 7,53), Praia (Cap-Vert, 8,03) et Al Kaf (Tunisie, 19,82) affichent des ratios extrêmement élevés, ce qui indique que la consommation d'espace dépasse largement la croissance démographique, ce qui est souvent le signe d'une expansion horizontale incontrôlée et d'infrastructures sous-utilisées. À l'inverse, Tolga (Algérie, 0,04), Zaqaziq (Égypte, 0,041) et Alexandrie (Égypte, 0,065) affichent des ratios très faibles, ce qui peut indiquer une croissance démographique rapide sans développement foncier correspondant, susceptible d'entraîner une surpopulation, des implantations sauvages ou une pression sur les infrastructures. Les pays ont pris des mesures pour équilibrer la croissance démographique et la consommation d'espace grâce à des po-

Figure 5.4 : Ratio entre le taux de consommation d'espace et le taux de croissance démographique, 2010-2020



Source : UN DESA (2026a)

Encadré 5.4 : Alléger la pression démographique grâce au plan « Villes secondaires » au Malawi

Le Malawi est confronté à une urbanisation rapide, la majeure partie de la croissance démographique se concentrant dans les villes principales de Lilongwe et Blantyre. La surpopulation a mis à rude épreuve le logement, les infrastructures et les services de base, soulignant la nécessité d'une planification urbaine stratégique pour alléger la pression démographique. En réponse, le gouvernement a lancé son plan « Villes secondaires » (Secondary Cities Plan) en 2024, visant à promouvoir un développement urbain équilibré en renforçant les petits centres urbains pour en faire des pôles attractifs pour l'industrie, l'agriculture, le tourisme et les services (PolicyVault Africa, 2022).

Cette initiative cible des villes secondaires clés telles que Mzuzu, Zomba et Mangochi, en mettant l'accent sur l'extension des infrastructures, l'amélioration de la prestation de services et la mise à disposition

de logements à un coût abordable. Les investissements comprennent la modernisation des réseaux routiers, des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que des espaces publics, afin d'améliorer la qualité de vie et d'encourager les entreprises et les résidents à s'installer en dehors des grandes villes. Les villes secondaires devraient favoriser un développement régional plus équilibré en offrant des opportunités et des services aux personnes vivant dans les zones rurales environnantes. En encourageant une croissance planifiée dans ces centres émergents, le Malawi cherche à réduire la congestion à Lilongwe et Blantyre, à alléger la pression sur les services publics, à combler le fossé de développement entre les zones urbaines et rurales, et à améliorer la durabilité urbaine globale (ONU-Habitat, 2025a).

litiques urbaines bien conçues. Par exemple, le Malawi a lancé son initiative « Villes secondaires » (Secondary Cities) afin d'atténuer les risques et les effets négatifs découlant de la surpopulation (voir encadré 5.4).

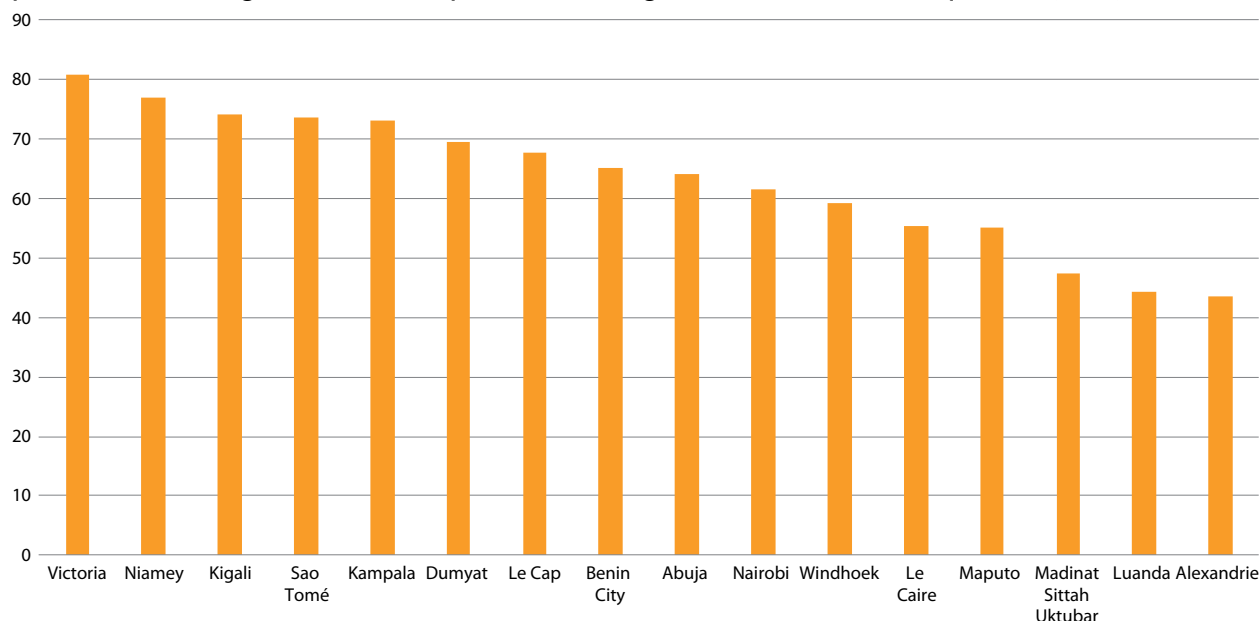
La faible gouvernance urbaine participative reflète un engagement civique limité dans l'urbanisme

En 2024, seuls 12 pays et 16 villes d'Afrique avaient communiqué des données pour l'indicateur 11.3.2 des ODD. Cette couverture limitée des données rend impossible la production de données agrégées au niveau sous-régional. Cependant, les données disponibles révèlent des disparités notables en matière de gou-

vernance participative au niveau des villes (figure 5.5).

Parmi les villes affichant les meilleurs résultats, Victoria (Seychelles) arrive en tête avec 80,7 %, suivie de Niamey (Niger) avec 76,9 % et de Kigali (Rwanda) avec 74,1 %, ce qui témoigne de l'existence de mécanismes relativement solides et institutionnalisés permettant la participation de la société civile à la prise de décisions sur les questions urbaines. À l'inverse, des villes telles qu'Alexandrie (Égypte, 43,5 %), Luanda (Angola, 44,4 %) et Madinat Sittah Uktubar (Égypte, 47,4 %) se situent dans la partie inférieure du classement, ce qui indique des structures de participation plus faibles ou moins cohérentes.

Figure 5.5 : Proportion de villes disposant d'une structure de participation directe de la société civile à la planification et à la gestion urbaines qui fonctionne régulièrement et démocratiquement (en %), en 2024



Source : UN DESA (2026a)

Remarque : les valeurs au niveau des villes sont exprimées en pourcentages, conformément à la méthodologie de l'ODD 11.3.2, disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/08/sdg_indicator_metadata-11.3.2.pdf. La couverture des villes est limitée dans les pays africains, et les résultats doivent être interprétés à titre indicatif plutôt que comme représentatifs au niveau national

5.1.4 Renforcer les efforts visant à protéger et à préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

Tableau 5.5 : Cible 11.4 des ODD, indicateur 11.4.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial	Cible 5.1.1 : 80 % des États membres de l'UA auront introduit au moins une langue africaine officielle de l'UA (c'est-à-dire le swahili et l'arabe) dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire Cible 5.1.2 : Les valeurs traditionnelles africaines positives sont considérées comme importantes et promues par tous les citoyens dans leur vie quotidienne Cible 5.3.1 : Les objets culturels africains actuellement conservés dans des musées hors d'Afrique sont entièrement restitués aux États membres de l'UA



Indicateur 11.4.1 : Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (public, privé), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau de gouvernement (national, régional et local/municipal)

Cible 5.3.2 : Les musées nationaux et les centres culturels des États membres de l'UA sont fonctionnels, dotés de ressources suffisantes et mis en réseau

Cible 5.3.3 : La contribution de l'Afrique à la production mondiale dans le domaine des arts créatifs ou des beaux-arts (cinéma, littérature, théâtre, musique et danse, couture) doit être portée à au moins 15 %

Indicateur 43 : Nombre de pays disposant de musées ou de centres culturels fonctionnels au niveau national

Indicateur 46 : Pourcentage des États membres de l'UA ayant introduit le swahili ou l'arabe dans leurs programmes d'enseignement primaire et secondaire

Indicateur 47 : Part de la contribution de l'Afrique à la production mondiale dans le domaine des arts créatifs ou des beaux-arts

Indicateur 48 : Pourcentage des États membres de l'UA dont les biens culturels ont été restitués

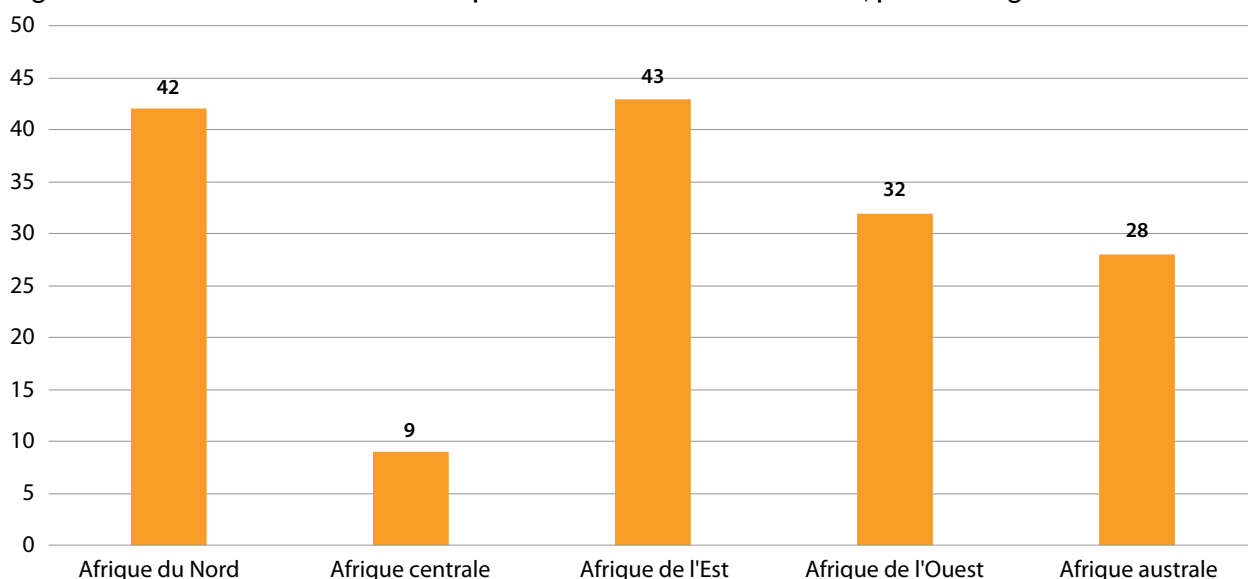
Les dépenses consacrées à la protection du patrimoine en Afrique restent inégales, avec des taux de déclaration très faibles et des écarts importants dans les dépenses par habitant entre les pays déclarants

L'Afrique compte 154 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont 100 sites culturels, 48 sites naturels et le reste classé comme sites mixtes. Parmi les sites patrimoniaux notables, on peut citer la ville de pierre de Zanzibar en Tanzanie, le Caire historique en Égypte, les chutes Victoria en Zambie et au Zimbabwe, Robben Island en Afrique du Sud, l'amphithéâtre d'El Jem en Tunisie, etc. (Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, s.d.). L'Afrique de l'Est abrite le plus grand nombre de sites du patrimoine mondial sur le continent, avec 43 sites, suivie de près par l'Afrique du Nord avec 42 (voir figure 5.6). Cependant, malgré ce patrimoine riche et diversifié, le suivi des progrès vers la réalisation de la cible 11.4 des ODD reste difficile en raison de la disponibilité limitée des données. L'indicateur ODD 11.4.1, qui mesure les dépenses publiques et privées

consacrées à la préservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel, continue de pâtir de faibles taux de déclaration. En 2025, seuls sept pays africains avaient communiqué des données, ce qui limite la capacité à évaluer les tendances régionales ou à comparer les efforts politiques à l'échelle du continent.

Parmi les pays ayant communiqué des données, le Kenya et Maurice se distinguent en tête, avec des dépenses par habitant consacrées à la protection du patrimoine s'élevant respectivement à 34 et 21 dollars américains. Le Kenya est notamment célèbre pour ses sites du patrimoine, notamment la vieille ville de Lamu et le parc national du Mont Kenya, tandis que Maurice abrite le paysage culturel du Morne. À l'inverse, le Burkina Faso, la Namibie, le Botswana, le Cameroun et la Gambie ont déclaré moins de 2 dollars américains par habitant, ce qui met en évidence des disparités importantes dans leur engagement financier en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel.

Figure 5.6 : Nombre de sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, par sous-région



Source : Convention du patrimoine mondial, UNESCO

Les cadres continentaux relevant de l'Agenda 2063 et du STYIP mettent l'accent sur la protection, la restitution et la promotion du patrimoine culturel africain, notamment à travers des initiatives phares telles que le Grand musée africain et le renforcement des cadres juridiques pour la préservation du patrimoine

(CUA, 2024). Dans le même temps, l'augmentation des risques climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer qui menace les sites africains du patrimoine mondial, renforce la nécessité d'accroître les investissements dans la protection du patrimoine et les mesures de résilience (Duncombe, 2022).

5.1.5 Réduire de manière significative le nombre de décès et de personnes touchées, et diminuer considérablement les pertes économiques directes en proportion du PIB mondial causées par les catastrophes

Tableau 5.6 : Cible 11.5 des ODD, indicateurs 11.5.1, 11.5.2 et 11.5.3, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

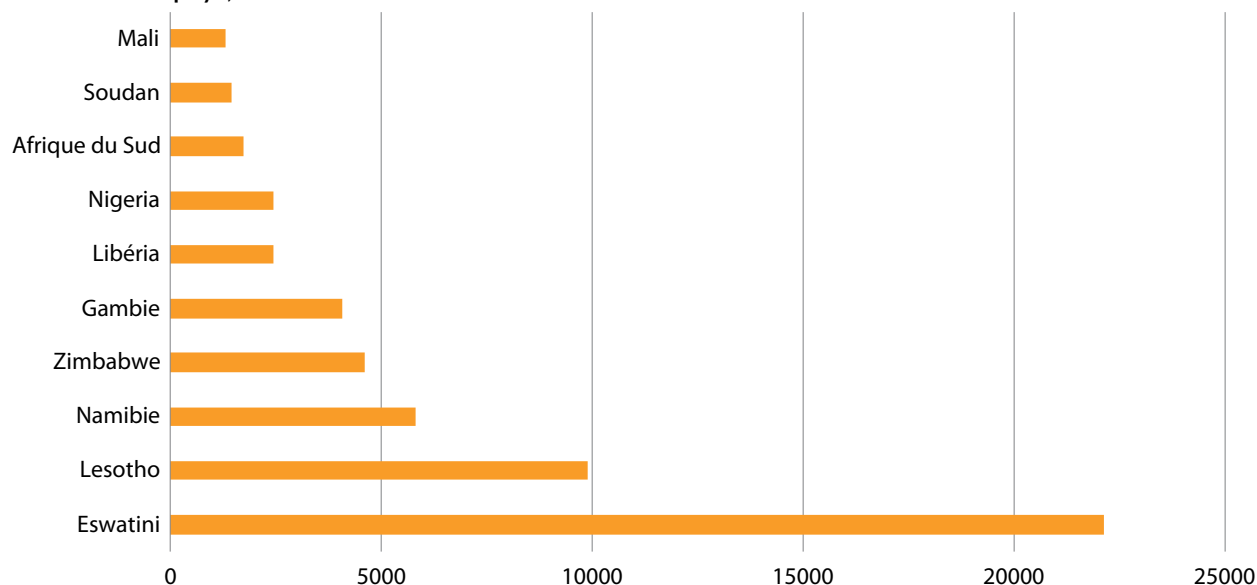
Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable Indicateur 11.5.1 : Nombre de personnes décédées, disparues et directement touchées attribué aux catastrophes pour 100 000 habitants Indicateur 11.5.2 : Pertes économiques directes attribuées aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB) mondial Indicateur 11.5.3 : (a) Dommages causés aux infrastructures essentielles et (b) nombre de perturbations des services de base, imputables aux catastrophes	Cible 1.6.1 : Réduire les pertes et dommages associés aux catastrophes et aux impacts du changement climatique à 5 % au maximum du PIB

Le nombre de personnes décédées et directement touchées par des catastrophes en Afrique reste élevé, ce qui reflète une grande vulnérabilité aux inondations, aux sécheresses et aux cyclones dans de nombreux pays

L'Afrique continue de subir un lourd tribut humain dû aux catastrophes, plusieurs pays ayant enregistré ces dernières années un nombre exceptionnellement élevé de personnes directement touchées ou tuées (figure 5.7). L'Eswatini, par exemple, a enregistré le plus grand nombre de personnes directement touchées de la région (plus de 22 000 pour 100 000 habitants

en 2023), en grande partie à cause de graves inondations et de dégâts causés par des tempêtes qui ont perturbé la vie de milliers de ménages. Le Lesotho et la Namibie figurent également parmi les pays les plus touchés, en raison de sécheresses récurrentes qui ont compromis les moyens de subsistance agricoles et provoqué des pénuries d'eau généralisées. Au Zimbabwe et en Gambie, d'importantes inondations survenues respectivement en 2019 et 2023 ont déplacé un grand nombre de personnes, ce qui explique les niveaux élevés de populations « directement touchées ».

Figure 5.7 : Nombre de personnes directement touchées par des catastrophes pour 100 000 habitants dans certains pays, 2017-2023*



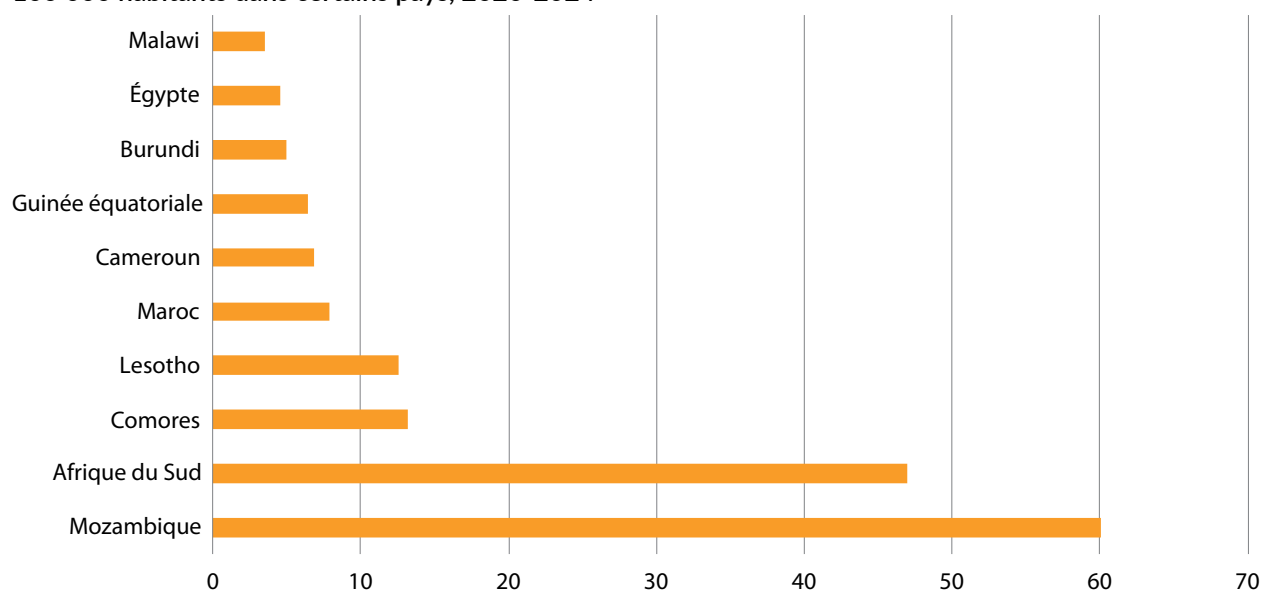
Source : UN DESA (2026)

* Les données se rapportent à l'année la plus récente disponible pour chaque pays ; les années de référence varient entre 2017 et 2023.

Les données sur la mortalité et les personnes disparues révèlent une tendance similaire en matière de vulnérabilité liée au climat (figure 5.8). Le Mozambique a enregistré l'un des

taux de mortalité liés aux catastrophes les plus élevés d'Afrique en 2022 (environ 60 décès pour 100 000 habitants), reflétant les effets dévastateurs des cyclones Idai et Kenneth, puis

Figure 5.8 : Nombre de personnes décédées et disparues attribué à des catastrophes pour 100 000 habitants dans certains pays, 2020-2024*



Source : UN DESA (2026)

* Les données se rapportent à l'année la plus récente disponible pour chaque pays ; les années de référence varient entre 2020 et 2024.



de la tempête tropicale Ana, qui ont causé des destructions généralisées dans les régions du centre et du nord du pays. Le taux de mortalité élevé de l'Afrique du Sud pour 2020 (47 décès pour 100 000 habitants) est lié aux inondations au KwaZulu-Natal, qui comptent parmi les événements météorologiques les plus meurtriers de l'histoire récente du pays.

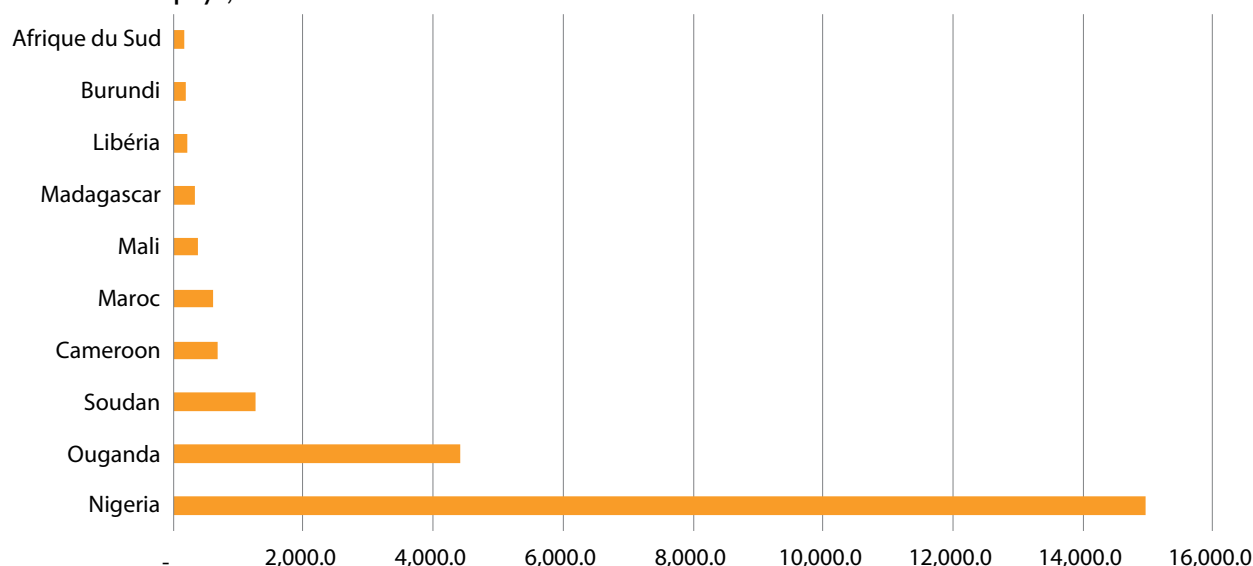
Les pertes économiques liées aux catastrophes en Afrique restent considérables, le Nigeria et l'Ouganda ayant enregistré les deux chiffres absolus les plus élevés en 2022

En valeur absolue, c'est au Nigeria qu'ont été enregistrées les pertes les plus élevées en 2022 (environ 15 milliards de dollars américains), reflétant les inondations généralisées qui ont dévasté les infrastructures, les terres agricoles et les habitations dans les bassins du Niger et de la Bénoué. Les pertes de l'Ouganda, supérieures à 4 milliards de dollars américains

en 2022, ont été liées à des glissements de terrain et à des crues soudaines dans les hautes terres orientales, qui ont gravement affecté les liaisons de transport et les marchés locaux. Le Soudan (2019) et le Cameroun (2019) ont également signalé d'importantes pertes dues à des crues fluviales, qui ont endommagé les cultures et entraîné d'importantes dépenses d'urgence (figure 5.9).

Lorsqu'on mesure ces pertes en pourcentage du PIB, les petites économies montrent à quel point les catastrophes peuvent avoir des effets perturbateurs disproportionnés par rapport à leur taille économique. L'Ouganda, le Lesotho et la Gambie ont tous enregistré des pertes équivalentes à 0,1 % du PIB, principalement en raison d'inondations saisonnières localisées mais destructrices qui ont touché les routes, les écoles et les biens communautaires (figure 5.10).

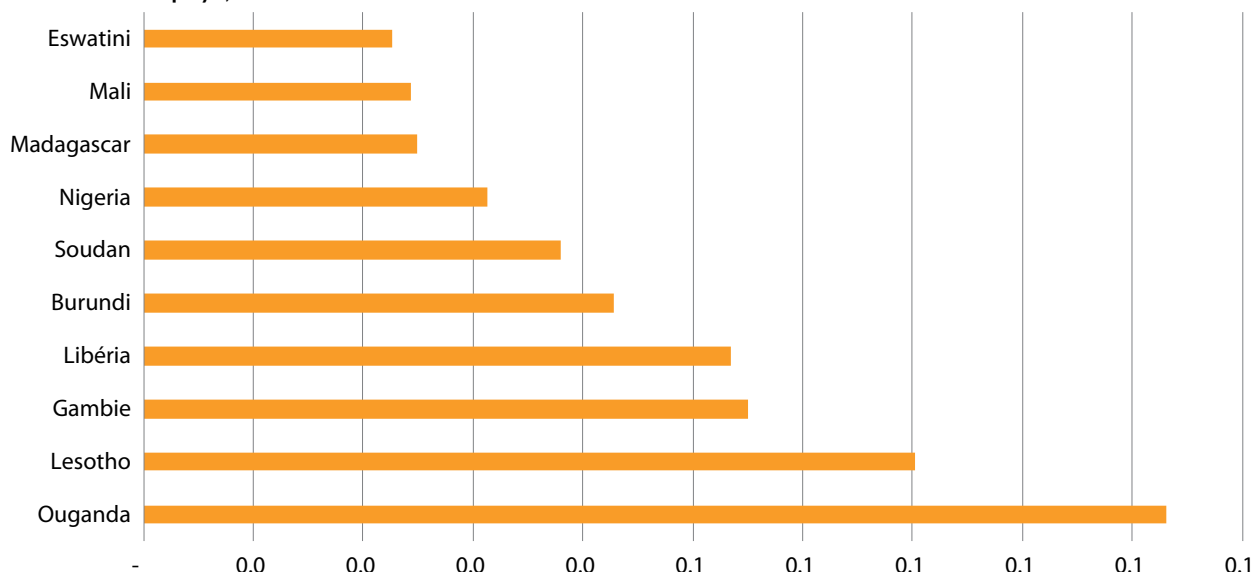
Figure 5.9 : Pertes économiques directement attribuées aux catastrophes (en dollars américains courants) dans certains pays, 2017-2023*



Source : UN DESA (2026a)

* Les données se rapportent à l'année la plus récente disponible pour chaque pays ; les années de référence varient entre 2017 et 2023.

Figure 5.10 : Pertes économiques directement attribuées aux catastrophes en proportion du PIB (en %) dans certains pays, 2017-2023*



Source : UN DESA (2026a)

* Les données se rapportent à l'année la plus récente disponible pour chaque pays ; les années de référence varient entre 2017 et 2023.

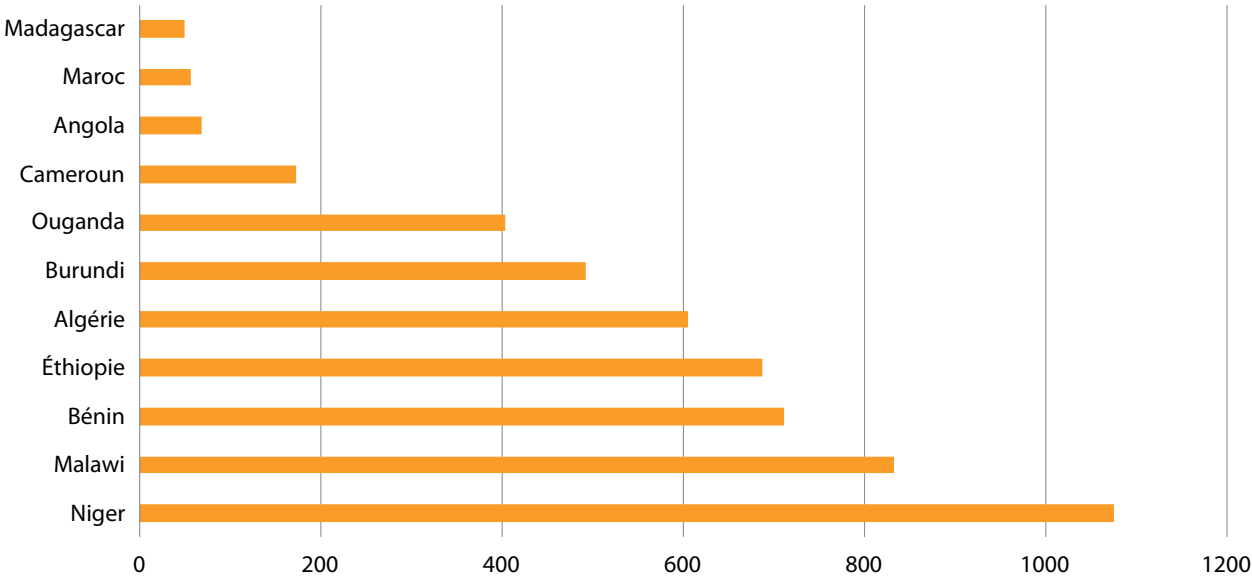
Les catastrophes survenues entre 2015 et 2023 ont causé des dégâts considérables aux infrastructures essentielles et perturbé chaque année des millions de services de base à travers l'Afrique

Selon le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), plus de 92 000 infrastructures essentielles ont été endommagées ou détruites chaque année entre 2015 et 2023, et plus de 1,6 million de services de base, notamment des établissements d'enseignement et de santé, ont été perturbés chaque année (UNDRR, 2025).

En Afrique, c'est le Niger qui a signalé le plus grand nombre de perturbations en 2018 après

que de grandes inondations ont endommagé les réseaux d'approvisionnement en eau, les routes et les écoles. Le Malawi a enregistré plus de 800 perturbations en 2019 à la suite du cyclone Idai, qui a touché l'approvisionnement en électricité et les liaisons de transport. Le Bénin et l'Éthiopie ont connu des centaines d'interruptions dues à des inondations saisonnières et des glissements de terrain qui ont isolé les communautés rurales. En Algérie, les incendies de forêt de 2023 ont endommagé les lignes électriques et de communication, et ont contraint à des fermetures temporaires de services, tandis que le Burundi et l'Ouganda ont connu des coupures répétées causées par de fortes pluies (figure 5.11).

Figure 5.11 : Nombre de perturbations des services de base attribuées à des catastrophes dans certains pays, 2015-2023*



Source : UN DESA (2026a)

* Les données se rapportent à l'année la plus récente disponible pour chaque pays ; les années de référence varient entre 2015 et 2023

5.1.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant

Tableau 5.7 : Cible 11.6 des ODD, indicateurs 11.6.1 et 11.6.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets Indicateur 11.6.1 : Proportion des déchets solides municipaux collectés et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets municipaux générés, par ville Indicateur 11.6.2 : Niveaux moyens annuels de particules fines (par exemple PM2,5 et PM10) dans les villes (pondérés en fonction de la population)	Non aligné

La capacité limitée de gestion des déchets et l'augmentation de la pollution atmosphérique affectent de plus en plus les performances environnementales urbaines en Afrique. L'urbanisation rapide, la croissance démographique

et les lacunes en matière d'infrastructures ont accru la pression sur les systèmes municipaux, tandis que les services de collecte peinent souvent à suivre la demande. Une grande partie des déchets reste non collectée ou mal gérée

dans de nombreuses villes, ce qui contribue à la dégradation de l'environnement, à des risques sanitaires et à une mauvaise qualité de l'air, en particulier là où les décharges à ciel ouvert et les incinérations à l'air libre persistent.

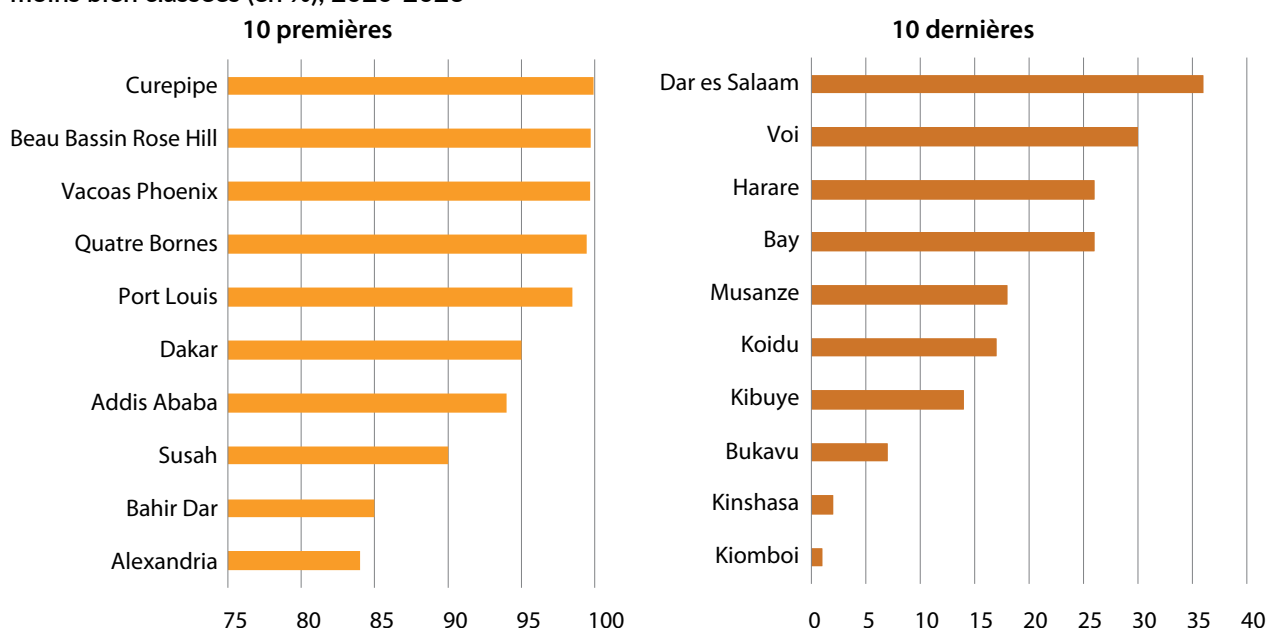
Dans ce contexte, une couverture étendue de la collecte des déchets solides municipaux est largement considérée comme un indicateur des capacités institutionnelles, d'une solide gouvernance urbaine et d'un bon développement économique. Les données disponibles sont limitées : seules 29 villes réparties dans 13 pays africains disposent d'informations pour la période 2020-2023, ce qui rend impossible la production d'estimations sous-régionales fiables. Au niveau des pays et des villes, Maurice arrive en tête du continent, les villes étudiées de Curepipe (99,9 %), Vacoas-Phoenix (99,7 %) et Port-Louis (98,5 %) affichant toutes une couverture quasi totale. Parmi les autres villes très performantes figurent Dakar

(95 %, Sénégal), Addis-Abeba (Éthiopie, 94 %) et Sousse (Tunisie, 90 %). À l'autre extrême, Kiomboi (Tanzanie, 1 %), Kinshasa et Bukavu (République démocratique du Congo, respectivement 2 % et 7 %) font état d'une couverture minimale, ce qui indique d'importantes lacunes dans les services (figure 5.12).

La hausse des niveaux de PM_{2,5} en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, contraste avec les améliorations observées à l'échelle mondiale et révèle des divergences substantielles entre les pays en matière de qualité de l'air

Les niveaux annuels moyens de particules fines en Afrique, un indicateur de la qualité de l'air et de la pollution, sont passés de 32,8 % en 2010 à 33,7 % en 2019 (soit une hausse de 2,7 %), tandis que la moyenne mondiale a baissé de 35,3 % à 31,7 % (- 10,2 %) (voir figure 5.13). Parmi les sous-régions africaines, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont maintenu les niveaux les

Figure 5.12 : Couverture de la collecte des déchets solides municipaux, sur les 10 villes les mieux et les moins bien classées (en %), 2020-2023*



Source : UN DESA (2026a)

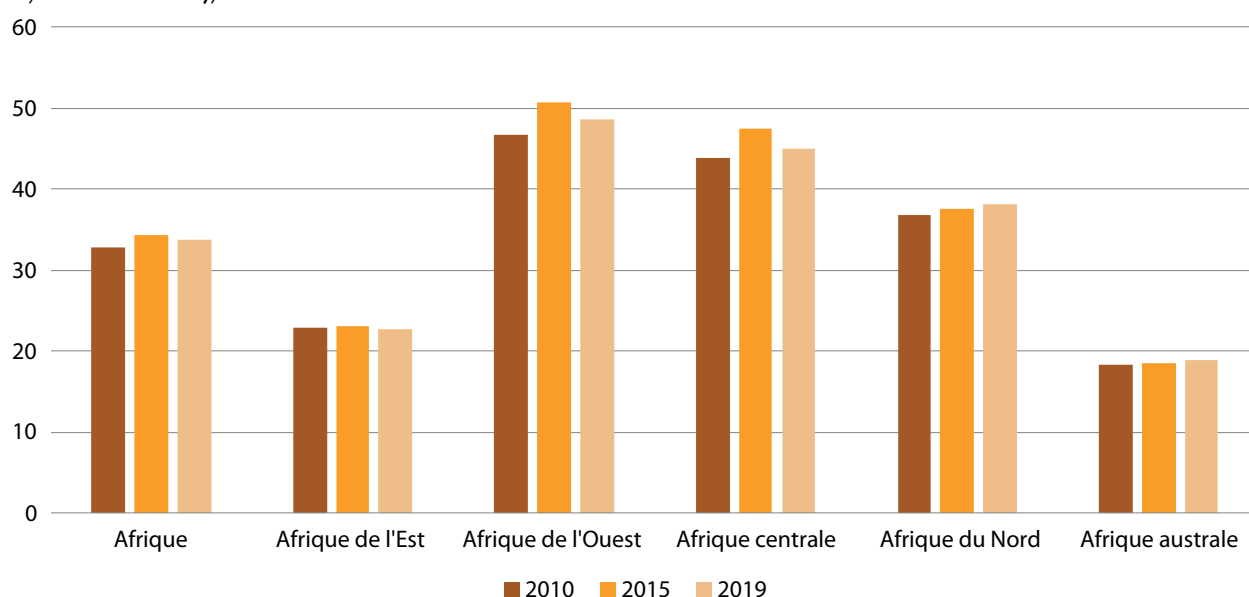
* Les données se rapportent à l'année la plus récente disponible pour chaque pays ; les années de référence varient entre 2020 et 2023. Remarque : l'ordre des villes est établi en fonction de leurs meilleures performances entre 2020 et 2023, sur la base des données disponibles.

plus élevés tout au long de la période, avec des hausses respectives de 4,1 % et 2,5 %. L'Afrique du Nord a également enregistré une augmentation de 4 %, restant au-dessus de la moyenne continentale. L'Afrique australe a affiché une augmentation relativement forte (+4 %), bien qu'elle soit restée la plus faible en termes absolus, passant de 18,22 % à 19 %. En revanche, l'Afrique de l'Est est restée stable, avec une légère baisse (-0,5 %), conservant les deuxièmes valeurs les plus faibles du continent.

Au niveau national, l'Angola a connu la plus forte augmentation des niveaux de PM_{2,5}, avec une hausse de 36,4 %, suivi de la Guinée-Bissau

(+25,8 %) et du Mali (+25,2 %). En revanche, plusieurs pays ont enregistré des améliorations substantielles. Le Gabon a connu la plus forte baisse, avec une diminution de 28,5 % des niveaux de PM_{2,5}, suivi de l'Égypte (-24,3 %) et du Lesotho (-18,2 %). Conscientes des divers effets néfastes de la pollution atmosphérique et de ses implications pour le développement durable, les villes africaines encouragent l'apprentissage par les pairs dans le cadre de l'Initiative African Cities for Clean Air afin de promouvoir une meilleure qualité de l'air et une plus grande résilience climatique urbaine (voir encadré 5.5).

Figure 5.13 : Niveaux moyens annuels de particules fines (particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres), 2010-2019



Source : ECASStats (2026)

Encadré 5.5 : Initiative African Cities for Clean Air (2022-2026)

L'Initiative African Cities for Clean Air (Un air pur dans les villes africaines) est un programme continental d'amélioration de la qualité de l'air mis en place en 2022 par C40 Cities, pour donner aux villes africaines les moyens d'améliorer la gestion de la qualité de

l'air urbain et de protéger la santé publique. Destinée aux villes fortement exposées à la pollution et disposant de capacités de surveillance limitées, cette initiative a fourni une assistance technique, favorisé l'échange de connaissances et renforcé les capacités de

villes telles qu'Addis-Abeba (Éthiopie), Dakar (Sénégal), Durban et Johannesburg (Afrique du Sud), ainsi que Lagos (Nigéria).

Grâce à des ateliers sur mesure, à un accompagnement en matière de politiques et à des occasions d'apprentissage entre pairs, ce programme aide les municipalités à élaborer des stratégies d'action en faveur de la qualité de l'air fondées sur des données factuelles, à mettre en place des systèmes de surveillance et à renforcer les capacités réglementaires locales. En facilitant le partage des meilleures pratiques sur des thèmes variés, cette initiative vise à réduire les polluants atmosphériques nocifs et à aligner les objectifs en matière de climat urbain et de santé publique. Conçue pour couvrir la période 2025–2026, elle met en évidence la priorité croissante accordée par les villes africaines à la gouvernance de la

qualité de l'air, en intégrant les préoccupations de santé environnementale dans les processus d'urbanisme (C40 Cities, 2025).

Parallèlement, le bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec ses partenaires, travaille avec les villes de Nairobi, Kampala et Addis-Abeba dans le cadre de l'initiative « Clean Air for Enhanced Urban Climate Resilience in African Cities » (Un air pur pour une meilleure résilience climatique urbaine dans les villes africaines). Le projet vise à renforcer la résilience climatique urbaine et la gestion de la qualité de l'air à l'aide de capteurs à faible coût, tout en promouvant la santé publique. Il se concentre sur la mise en œuvre de solutions intégrées et fondées sur la science pour améliorer la qualité de l'air dans ces trois villes d'Afrique de l'Est (Macharia, 2025).

5.1.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs

Tableau 5.8 : Cible 11.7 des ODD, indicateurs 11.7.1 et 11.7.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs Indicateur 11.7.1 : Part moyenne de la superficie bâtie des villes constituée d'espaces ouverts au public, par sexe, âge et personnes handicapées Indicateur 11.7.2 : Proportion de personnes victimes de harcèlement non sexuel ou sexuel, par sexe, âge, situation de handicap et lieu où les faits se sont produits, au cours des 12 derniers mois	Non aligné

Des écarts importants apparaissent entre les régions en matière d'accès à des espaces publics inclusifs et sûrs

Des espaces publics sûrs et inclusifs sont essentiels pour atteindre l'ODD 11.7 dans les villes africaines, car ils garantissent l'accès à des en-

vironnements verts, accessibles et accueillants pour tous les résidents, indépendamment de leur âge, de leur sexe ou de leurs capacités. Ces espaces réduisent le harcèlement et améliorent la sécurité, en particulier pour les femmes et les filles, tout en renforçant la cohésion sociale



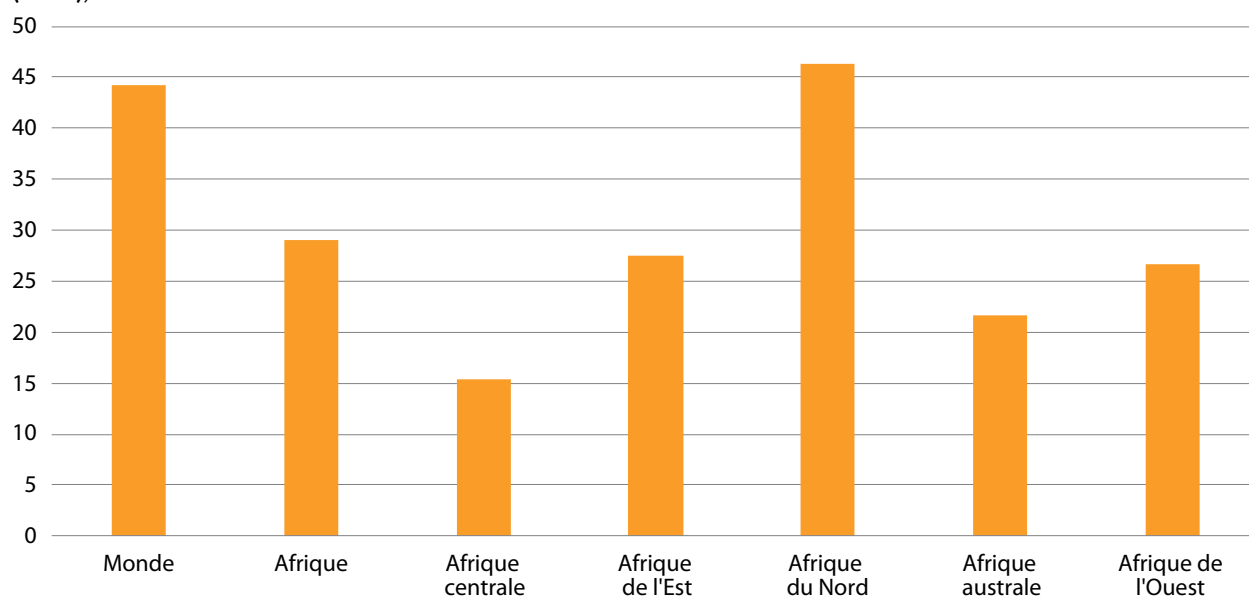
grâce à des possibilités d'interaction, d'activité physique et d'amélioration du bien-être mental. Les espaces verts et ouverts offrent également des avantages environnementaux essentiels en réduisant la chaleur urbaine, en améliorant la qualité de l'air et en favorisant la résilience climatique. De plus, des espaces publics et des pôles de transport bien conçus et accessibles favorisent l'inclusion économique et sociale en reliant les personnes aux emplois, aux services et aux opportunités. Alors que les villes africaines continuent de s'urbaniser rapidement, un accès équitable à l'espace public devient fondamental pour gérer la croissance urbaine, veiller à ce que les groupes marginalisés ne soient pas laissés pour compte et bâtir des communautés résilientes capables de résister aux chocs et aux catastrophes (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, s.d.).

D'après les données de 2020 ou les dernières données disponibles concernant 270 villes

africaines, l'accès aux espaces publics ouverts varie considérablement d'une région à l'autre (figure 5.14). L'Afrique centrale affiche l'accès médian le plus faible, à 15,3 %, suivie de l'Afrique australe (21,6 %), de l'Afrique de l'Ouest (26,7 %) et de l'Afrique de l'Est (27,5 %). L'Afrique du Nord arrive en tête avec une médiane de 46,3 %.

L'accès aux espaces publics ouverts dans les villes africaines présente des disparités importantes, reflétant les inégalités en matière d'urbanisme et d'investissement à travers le continent. Certaines villes offrent un accès généralisé, comme Port-Saïd (Égypte, 95,1 %), Dakar (Sénégal, 92,5 %) et Dar (Éthiopie, 89,9 %). À l'inverse, d'autres font état d'un accès très limité, notamment Nzérékoré (Guinée, 0,9 %), Ode (Nigeria, 1,2 %) et Chingola (Zambie, 1,9 %). Ces contrastes soulignent la nécessité de mener des actions ciblées pour développer des espaces publics inclusifs dans les zones mal desservies.

Figure 5.14 : Part moyenne de la population urbaine ayant aisément accès à des espaces publics ouverts (en %), en 2020



Source : UN DESA (2026)

5.1.8 Favoriser des liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre les zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ; accroître le nombre de villes et d'établissements humains dotés de politiques et de plans intégrés favorisant l'inclusion, l'efficacité des ressources, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux catastrophes ; et soutenir les pays les moins avancés dans la construction de bâtiments durables et résilients.

Tableau 5.9 : Cibles 11.a, 11.b et 11.c des ODD et indicateurs connexes, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	Cible 2.1.1 : Domestiquer et opérationnaliser tous les protocoles et traités menant à la création d'une Afrique unie dans les 55 États membres de l'UA Cible 4.1.1 : Tous les risques pour la paix et la sécurité dans les États membres sont identifiés et traités en temps opportun Cible 4.2.1 : Rendre pleinement opérationnelle l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA) et d'autres cadres continentaux sur la paix, la sécurité et la stabilité Cible 7.1.5 : Plateforme de partenariat mondial africain entièrement fonctionnelle Cible 1.6.1 : Réduire les pertes et les dommages liés aux catastrophes et aux effets du changement climatique à un maximum de 5 % du PIB Cible 1.6.2 : Au moins 30 % des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs ont amélioré leur capacité de résilience aux chocs climatiques, aux autres chocs et aux risques liés aux conditions météorologiques
Indicateur 11.a.1 : Nombre de pays disposant de politiques urbaines nationales ou de plans de développement régionaux qui (a) tiennent compte de la dynamique démographique ; (b) garantissent un développement territorial équilibré ; et (c) augmentent la marge de manœuvre budgétaire locale	

Cible 11.b : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

Indicateur 11.b.1 : Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Indicateur 11.b.2 : Proportion des collectivités locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformes aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe

Cible 11.c : Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Indicateur 11.c.1 : Proportion de l'aide financière accordée aux pays les moins développés qui est allouée à la construction et à la rénovation de bâtiments durables, résilients et économes en ressources utilisant des matériaux locaux

Cible 1.6.4 : Augmenter de 10 % la superficie des forêts

Indicateur 18 : Pourcentage de ménages agricoles ayant mis en place des mesures efficaces pour atténuer les chocs climatiques

Indicateur 19 : Pourcentage de terres couvertes de forêts

L'adoption croissante de politiques urbaines nationales en Afrique témoigne d'une meilleure préparation institutionnelle à soutenir un développement inclusif

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de préparation politique et institutionnelle des pays à gérer la croissance urbaine de manière durable et inclusive. En Afrique, le nombre de pays répondant aux critères de l'indicateur 11.a.1 est passé de 46 en 2020 à 49 en 2023. Les données sous-régionales montrent une amélioration, en particulier en

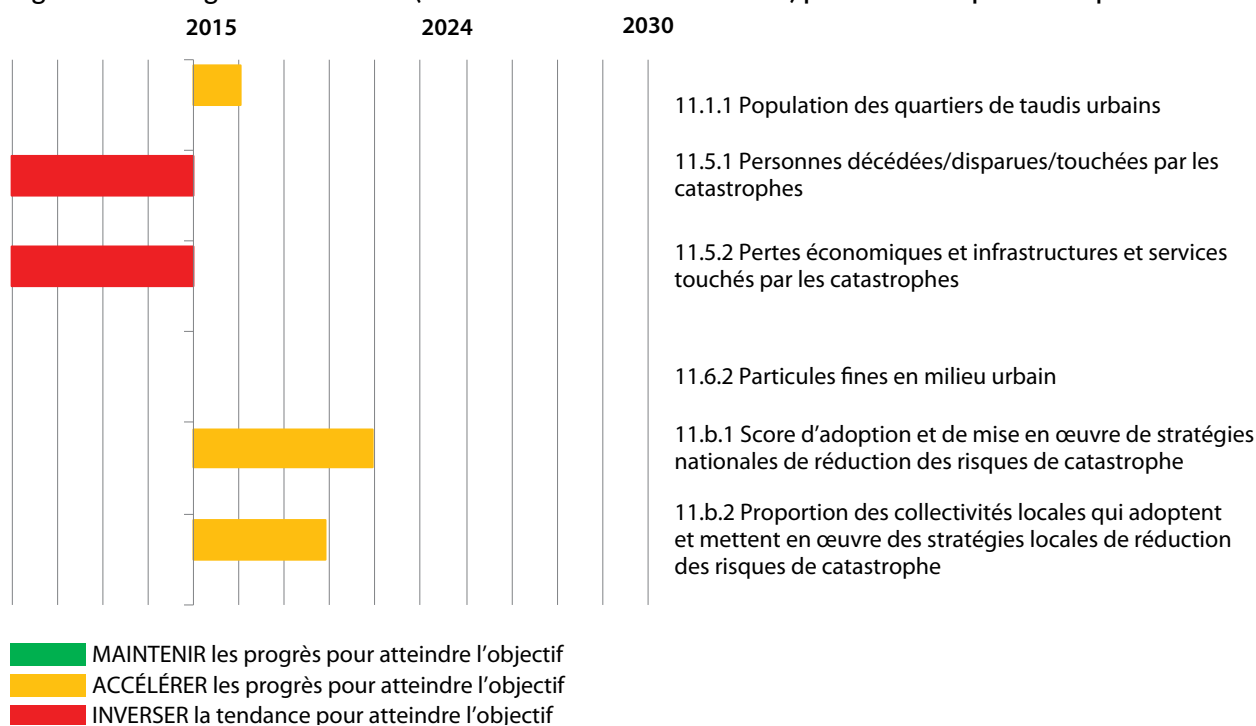
Afrique de l'Ouest, où le nombre de pays dotés de politiques éligibles est passé de 11 à 14, la Sierra Leone étant le seul pays de la sous-région à ne pas disposer de telles politiques. Parmi les autres pays ne disposant pas de politiques éligibles figurent la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Lesotho et les Seychelles. Toutefois, bien que ces progrès soient notables, l'indicateur se concentre sur l'existence de politiques plutôt que sur leur qualité ou leur mise en œuvre, qui peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre.

5.2 Conclusion

Les progrès à l'égard de l'ODD 11 sont inégaux, plusieurs indicateurs clés de la résilience urbaine affichant des reculs. Les décès et les pertes économiques liés aux catastrophes (11.5.1, 11.5.2) présentent des tendances inverses, indiquant une vulnérabilité croissante aux chocs et mettant en évidence des lacunes en matière de préparation et d'infrastructures résilientes. Si les cadres politiques et de gou-

vernance régissant la réduction des risques de catastrophe (11.b.1, 11.b.2) s'améliorent, les progrès doivent être accélérés pour traduire les stratégies en une réduction concrète des risques. Les indicateurs relatifs aux conditions de vie en milieu urbain et à la qualité de l'air ne montrent que des progrès modestes (11.1.1, 11.6.2), soulignant la nécessité d'associer une planification urbaine et une prestation de services renforcées à une mise en œuvre efficace des stratégies de résilience (figure 5.15).

Figure 5.15 : Progrès de l'ODD 11 (villes et communautés durables) par indicateur pour l'Afrique



Source : ECASStats (2026)



Chapitre 6 : ODD 17 : **Partenariats pour la réalisation des objectifs**



Messages clés

- Les résultats de l'Afrique au regard de l'ODD 17 restent mitigés et reflètent le fait que le développement durable du continent est entravé par des pressions mondiales et structurelles, notamment l'affaiblissement du multilatéralisme, la volatilité des flux de capitaux, une inflation élevée, des déficits courants persistants et un alourdissement du fardeau de la dette, dans un contexte de vulnérabilités macroéconomiques.
- La mobilisation des ressources nationales affiche des progrès encourageants en matière de financement fiscal interne. Toutefois, les recettes publiques s'élèvent à environ 23 % du PIB en 2022, bien en deçà de la référence mondiale de 32,4 %. Si l'on considère uniquement les recettes fiscales, ce ratio diminue encore pour s'établir à environ 16 % du PIB, ce qui met en évidence les défis persistants liés à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement du recouvrement des recettes.
- Le financement extérieur affiche des tendances divergentes en Afrique ; l'aide publique au développement (APD) des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est élevée à 35,9 milliards de dollars américains en 2023, soit une baisse de 8,8 % en termes réels par rapport à 2021. L'aide publique au développement nette pourrait diminuer de 9 % à 17 %, pour s'établir entre 170 et 186 milliards de dollars des États-Unis selon les scénarios, ce qui représenterait une baisse potentielle pouvant atteindre 35 milliards de dollars américains par rapport aux niveaux de 2024. En revanche, les envois de fonds, qui ont dépassé 104 milliards de dollars américains en 2024, sont apparus comme un flux financier extérieur stable et significatif sur le continent.
- Les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers l'Afrique restent très volatils et marginaux à l'échelle mondiale, oscillant entre un creux d'environ 40,9 milliards de dollars (2020) et un pic de 97 milliards de dollars (2024), et ne représentant que 3 à 6 % des IED mondiaux, alors que le continent abrite 18 % de la population mondiale.
- La connectivité numérique s'est développée rapidement mais de manière inégale. Environ 73 % de la population des zones urbaines a accès à la 4G, tandis que seulement 49 % de la population rurale a accès aux réseaux 4G. L'Afrique reste en deçà des niveaux de performance mondiaux, compte tenu de sa participation limitée à l'économie numérique dans les zones rurales.
- Les mécanismes de cohérence des politiques sont en cours de renforcement, plus de 60 % des pays africains ayant mis en place des dispositifs institutionnels, en particulier en Afrique du Nord et de l'Est, tandis que des lacunes en matière de coordination, de capacités et de disponibilité des données persistent dans d'autres sous-régions.
- Les capacités statistiques et les systèmes de données s'améliorent régulièrement, avec des scores en hausse pour les infrastructures de données, une législation statistique nationale élargie

et un investissement national accru dans les systèmes de données. Néanmoins, des lacunes persistantes en matière de données, des problèmes de qualité et une dé-

sagrégation limitée continuent de freiner l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et la responsabilisation.

Tableau 6.1 : ODD 17 et objectifs associés de l'Agenda 2063

Objectifs de développement durable	Objectifs stratégiques du STYIP de l'Agenda 2063
ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable	Objectif stratégique 1.2 : Accroître la résilience économique Objectif stratégique 7.1 : Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique dans les affaires mondiales Objectif stratégique 7.2 : Renforcer la capacité de l'Afrique à financer son développement

La mobilisation des ressources nationales reste limitée et inégale d'une sous-région à l'autre

Recettes publiques

23 %
du PIB



En 2022, les recettes publiques en Afrique représentaient en moyenne 23 % du PIB, un chiffre nettement inférieur à la moyenne mondiale de 32 %

57 %
budgets
nationaux



Les impôts ont financé 57 % des budgets nationaux, ce qui correspond globalement à la moyenne mondiale (59 %), mais à partir d'une assiette fiscale plus restreinte



La part des recettes fiscales dans le PIB varie considérablement d'une sous-région à l'autre (2015-2023)

Évolution des recettes fiscales

L'Afrique australe

enregistre les niveaux de recouvrement fiscal les plus élevés, suivie par l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest

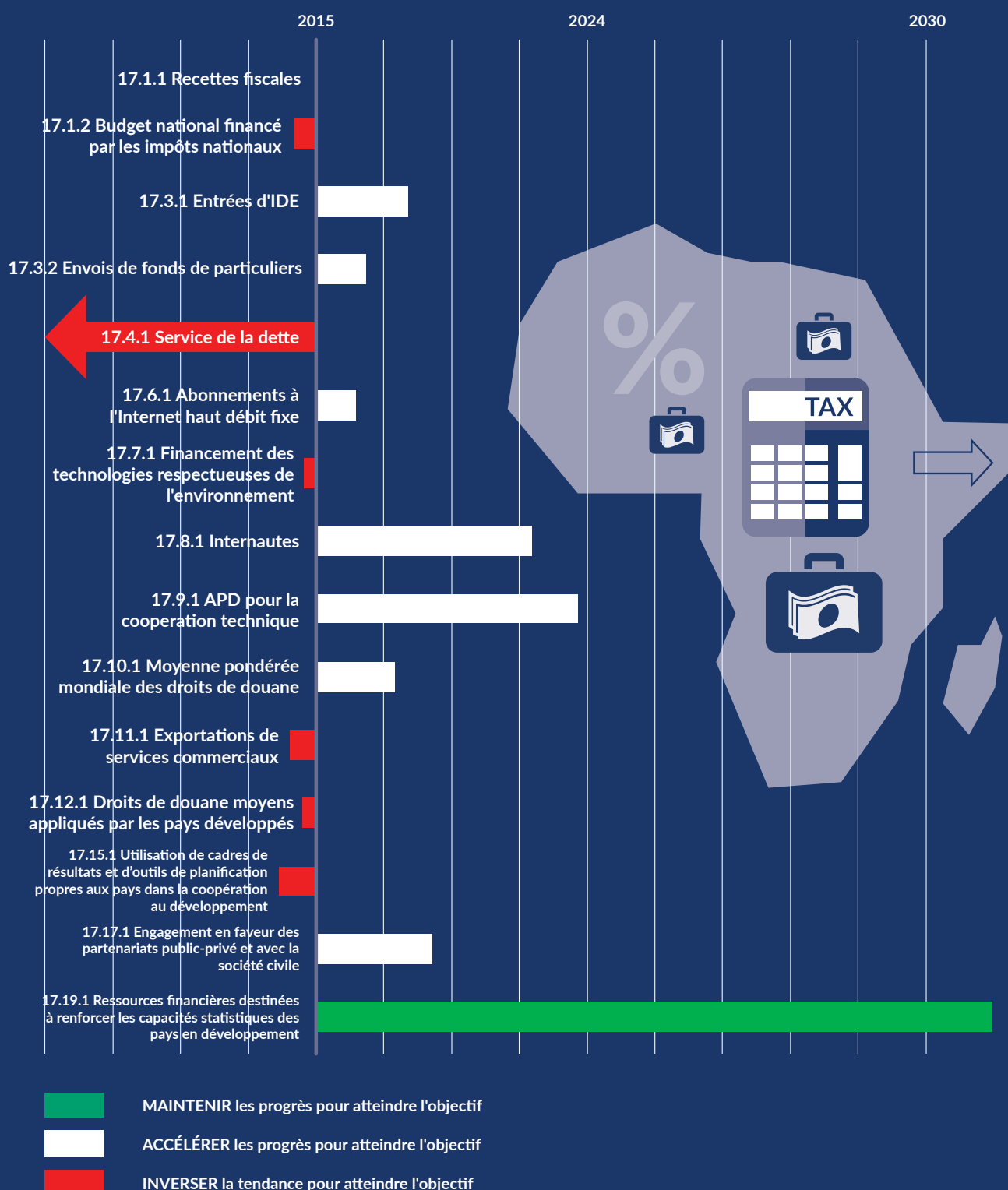


Les autres sous-régions restent à la traîne, ce qui reflète des différences en matière de structure économique, de capacité administrative et d'économie informelle



Les recettes publiques en Afrique restent inférieures aux niveaux mondiaux, avec des disparités importantes dans la capacité de perception fiscale entre les sous-régions, ce qui entrave le financement du développement durable

Progrès à l'égard de l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) par indicateur pour l'Afrique



Source : ECA Stats (2026)

6.1 Progrès accomplis et perspectives de réalisation de l'ODD 17 et des objectifs stratégiques connexes de l'Agenda 2063

L'objectif 17 de l'Agenda 2030 pour le développement durable se concentre sur les catalyseurs essentiels du développement durable, en mettant l'accent sur la coopération mondiale, le financement du développement, le commerce, la technologie et l'innovation, les statistiques et le renforcement des capacités en tant que moteurs clés de la réalisation de tous les ODD. Il constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les cibles de l'ODD 17 relatives à la mobilisation des ressources (17.1–17.5), à la promotion des échanges technologiques (17.6–17.8) et au renforcement des systèmes de données

(17.18–17.19) ne sont pas des objectifs isolés, mais des catalyseurs fondamentaux pour les progrès concernant la santé (ODD 3), l'industrie (ODD 9), la réduction des inégalités (ODD 10) et au-delà. Cependant, les progrès de l'Afrique au regard de cet objectif reflètent des résultats mitigés, façonnés par un paysage géopolitique complexe marqué par des menaces croissantes pour le multilatéralisme, le protectionnisme, la stagflation mondiale et l'escalade des conflits. Les défis de longue date que sont la marge de manœuvre budgétaire limitée et le lourd fardeau de la dette sont encore exacerbés par une baisse persistante des financements concessionnels. Pour relever ces défis, il faut adopter une approche globale, à l'échelle de l'ensemble du système, afin de mobiliser les ressources et les partenariats nécessaires au développement durable (voir encadré 6.1).

Encadré 6.1 : Financement, partenariats et gouvernance dans le cadre de l'Agenda 2063 – Progrès et contraintes structurelles

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 continue de se heurter à des contraintes majeures liées aux déficits de financement, à une coordination insuffisante et à la disponibilité limitée des données. De nombreux pays dépendent fortement de l'aide publique au développement (APD), ce qui restreint leur marge de manœuvre budgétaire. La fragmentation des initiatives et la coordination insuffisante entre les parties prenantes réduisent encore davantage l'efficacité des efforts de développement. En outre, la faiblesse des systèmes statistiques nationaux limite la disponibilité de données fiables et désagrégées pour le suivi des progrès (UA, 2024d).

Les partenariats pour le développement restent essentiels. Les principaux contributeurs, dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les États-

Unis, le Fonds mondial, l'Union européenne et Taïwan, continuent de soutenir la mise en œuvre. La part de l'APD dans les budgets nationaux est passée de 14 % en 2013 à 18 % en 2020, reflétant des taux de décaissement élevés. Le financement national reste cependant limité dans plusieurs pays. En Eswatini, le financement par les marchés de capitaux publics a légèrement augmenté, tandis que les recettes fiscales ont atteint 24 % du PIB en 2022, bien que les mécanismes de financement innovants restent sous-développés.

Les expériences des pays illustrent la diversité des approches en matière de mobilisation des ressources. Le Botswana a renforcé son environnement commercial et d'investissement à la suite de la ratification de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), tout en accueillant le

Sommet des affaires États-Unis-Afrique de 2023 afin de renforcer l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Les Seychelles ont élargi leurs partenariats culturels par le biais d'accords bilatéraux, favorisant ainsi l'échange de connaissances et la visibilité internationale. La Zambie a mené des réformes budgétaires ambitieuses pour réduire sa dépendance à l'aide et accroître le financement national, bien que la baisse de ses recettes mette en évidence des vulnérabilités persistantes. Le Burkina Faso a réalisé des progrès en matière de mobilisation des ressources nationales, avec une augmentation des recettes fiscales et une baisse de la dépendance vis-à-vis du financement extérieur, soutenues par des réformes telles que la numérisation fiscale et des mesures de lutte contre la corruption, malgré des déficits de financement persistants.

Le premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP, 2013-2023) a favorisé la diversification des stratégies de financement et le renforcement des partenariats. Les réformes menées dans des pays tels que le Rwanda et le Ghana ont amélioré le recouvrement des

impôts et la transparence budgétaire, tandis que les partenariats public-privé (PPP) ont été mis à profit pour soutenir les investissements dans les infrastructures et l'énergie (UA, 2024c). Des initiatives continentales telles que la ZLECAf ont encore renforcé l'intégration économique, tandis que les efforts visant à améliorer les systèmes statistiques ont permis d'enrichir les données utilisées pour l'élaboration des politiques (UA, 2024d).

Malgré ces avancées, les progrès restent inégaux. Des déficits de financement persistants, des mécanismes de coordination faibles et des capacités institutionnelles limitées continuent de freiner la mise en œuvre. Le manque de données entrave en outre un suivi et une évaluation efficaces. Pour l'avenir, le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024–2033) met l'accent sur les financements innovants, le renforcement des partenariats et les outils de suivi numériques — notamment par le biais d'initiatives telles que les « SDG-STYIP Impact Labs » — afin de renforcer la responsabilité et d'accélérer les résultats en matière de développement (CEA, 2025g).

6.1.1 Renforcer la mobilisation des ressources nationales afin d'améliorer les capacités nationales en matière de perception des impôts et autres recettes

Tableau 6.2 : Cible 17.1 des ODD, indicateurs 17.1.1 et 17.1.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	Cible 1.3.3 : Le ratio impôts/PIB a augmenté de 30 % et les flux financiers illicites ont été réduits à au plus 1 % du PIB par an
Indicateur 17.1.1 : Recettes publiques totales en pourcentage du PIB, par source	Indicateur 90 : Part des recettes nationales dans le PIB
Indicateur 17.1.2 : Proportion du budget national financée par les impôts nationaux	Non aligné

La mobilisation des recettes nationales reste structurellement faible

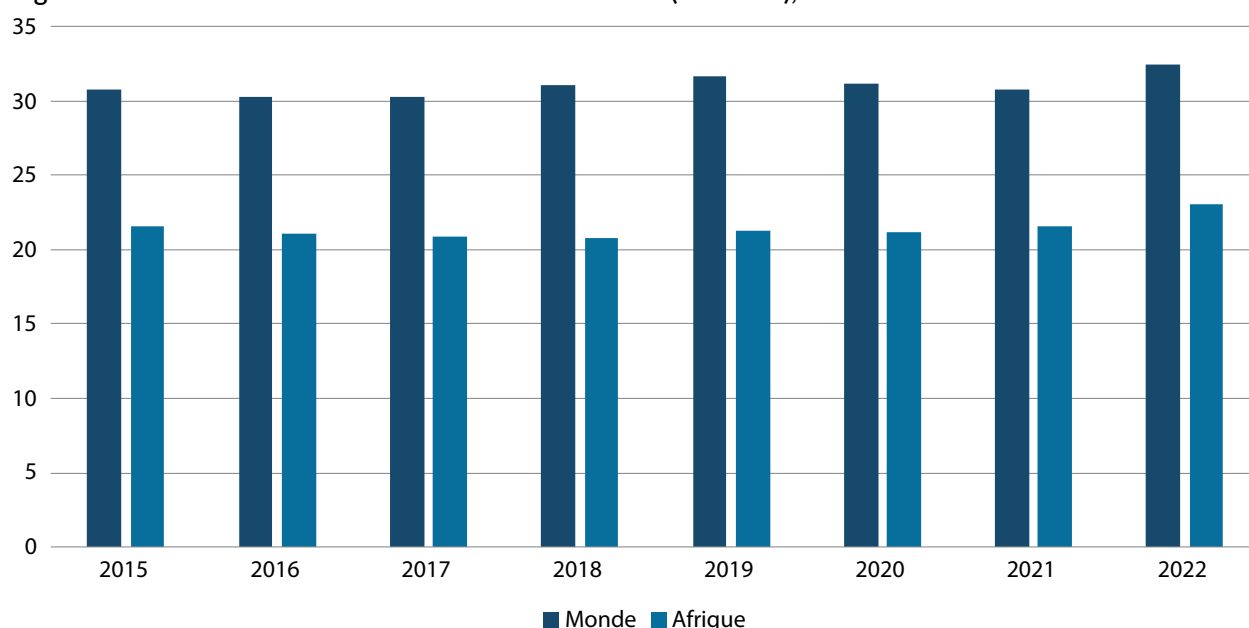
La faible mobilisation des recettes nationales (cible 17.1 des ODD) reste l'un des défis de l'Afrique. En 2022, les recettes publiques de l'Afrique s'élevaient à 23 % du PIB, soit bien en deçà de la moyenne mondiale de 32,4 %, ce qui met en évidence une faiblesse structurelle persistante qui freine la trajectoire de développement du continent (figure 6.1). Ce déficit de recettes limite considérablement la capacité des pays à financer les services essentiels, les infrastructures et les systèmes de protection sociale.

Une analyse des recettes fiscales en pourcentage du PIB révèle des disparités marquées entre les sous-régions africaines pour la période 2015-2022 (figure 6.2). L'Afrique australe affiche les niveaux de recouvrement de l'impôt les plus élevés, grâce à des administrations fiscales relativement mieux structurées, à un secteur formel plus développé et à une moindre dépendance vis-à-vis de l'économie informelle (Ndoya et Bakouan, 2023). Elle est suivie par l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Les

pays africains doivent diversifier leur assiette fiscale, améliorer leurs systèmes de recouvrement et mettre en œuvre des réformes durables s'appuyant sur des institutions fiscales plus solides et une base économique plus large (Ndoya et Bakouan, 2023). Les écarts persistants entre les sous-régions mettent en évidence d'importantes disparités structurelles dans la mobilisation des ressources nationales, ce qui constitue un défi majeur pour le financement du développement durable (OCDE, 2024d).

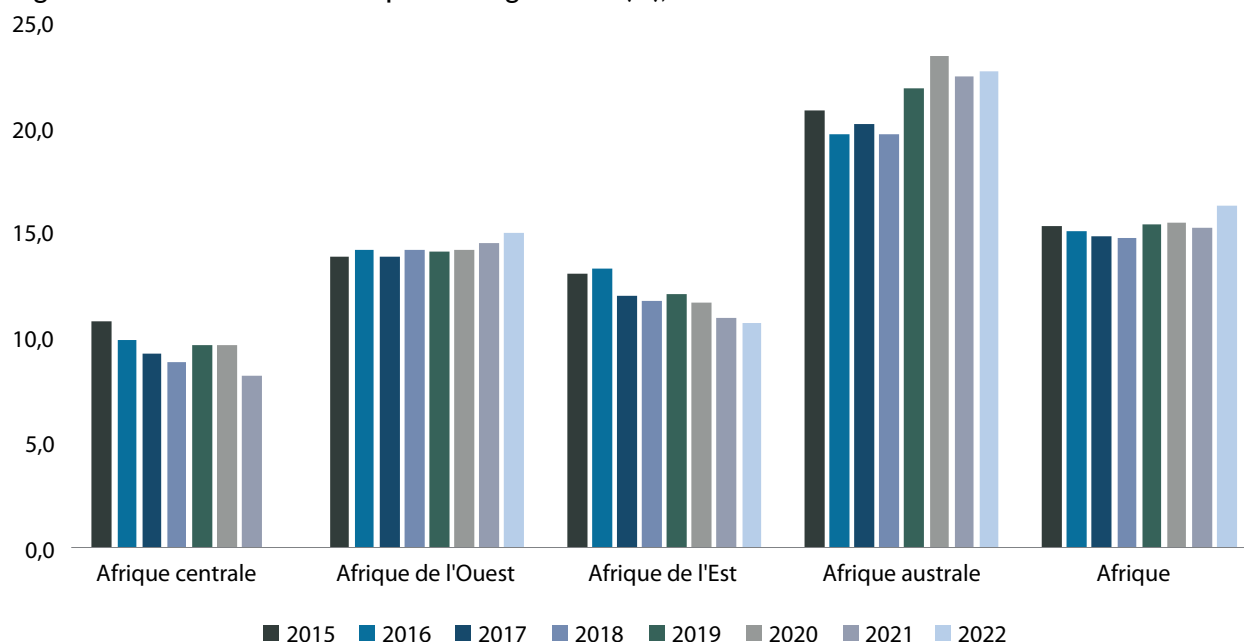
La part du budget national financée par les impôts nationaux (indicateur 17.1.2) constitue un indicateur essentiel de l'autonomie et de la souveraineté budgétaires. Le chiffre de l'Afrique, qui s'établit à 57 % en 2023, non loin de la moyenne mondiale de 59,9 %, masque des disparités importantes et révèle une trajectoire descendante préoccupante par rapport aux niveaux de 2015 (figure 6.3). Cette baisse de 4,1 points de pourcentage sur sept ans indique des vulnérabilités budgétaires croissantes malgré les efforts continus de mobilisation des recettes à travers le continent.

Figure 6.1 : Recettes totales de l'administration centrale (% du PIB), 2015-2022



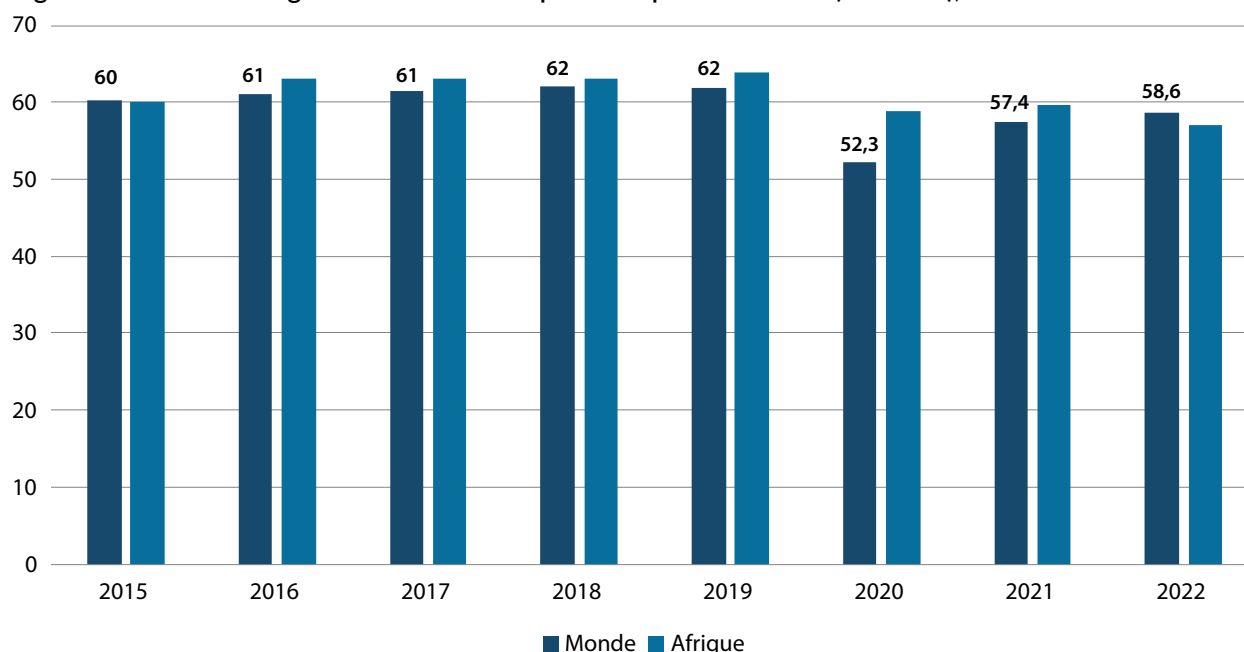
Source : UN DESA (2026a)

Figure 6.2 : Recettes fiscales en pourcentage du PIB (%), 2015-2022



Source : UN DESA (2026a)

Figure 6.3 : Part du budget national financée par les impôts nationaux (% du PIB), 2015-2022



Source : UN DESA (2026a)

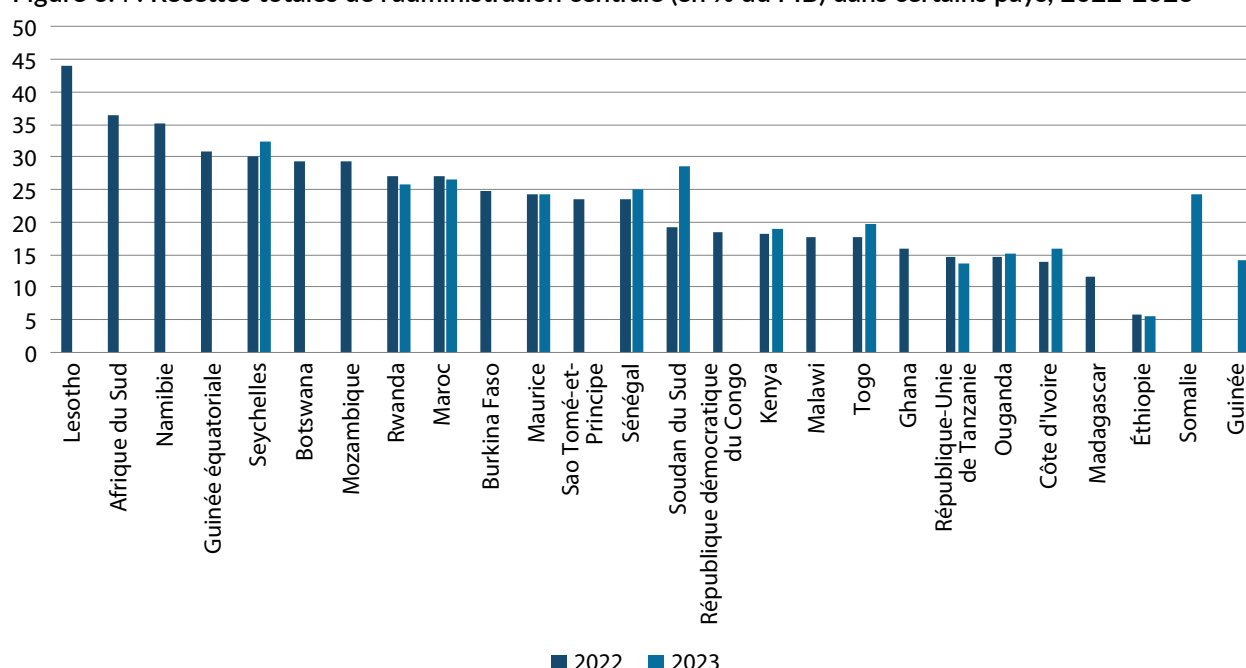
Comme le montre la figure 6.4, plusieurs pays d'Afrique australe ont atteint un taux de mobilisation des recettes relativement élevé. La force comparative de la région tient à la diversification de ses économies, en particulier à l'assiette fiscale multisectorielle de l'Afrique du Sud, qui couvre les secteurs minier, manufactu-

rier et des services, ainsi qu'à la gestion efficace des ressources naturelles du Botswana. Trois pays, le Botswana, le Lesotho et la Namibie, bénéficient considérablement du Fonds commun de recettes de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), qui dépasse 10 % du PIB. L'Afrique du Sud est cependant confrontée à

d'importants défis politiques pour élargir son assiette fiscale, le retrait récent des augmentations proposées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) mettant en évidence l'équilibre délicat entre les besoins de recettes et la politique de coalition. La région démontre que des institutions budgétaires solides et la transparence peuvent favoriser une collecte de recettes relativement plus élevée, même si ces pays les

plus performants sont eux aussi confrontés à la hausse des coûts du service de la dette, qui absorbent désormais le double de la part des recettes par rapport à il y a dix ans. En outre, au sein de cette sous-région, la Zambie montre comment les ressources nationales peuvent être davantage mobilisées grâce à des systèmes numérisés (voir encadré 6.2).

Figure 6.4 : Recettes totales de l'administration centrale (en % du PIB) dans certains pays, 2022-2023



Source : UN DESA (2026a)

Encadré 6.2 : La transformation numérique en Zambie – dynamiser le recouvrement des recettes grâce à la numérisation des services publics

La Zambie a tiré parti de la transformation numérique pour renforcer la mobilisation des ressources nationales et améliorer l'efficacité du secteur public. Dans le cadre de son programme de modernisation des services publics, le gouvernement zambien a donné la priorité à la numérisation des services publics afin d'accroître la transparence, de réduire les détournements et d'améliorer le recouvrement des recettes.

Au cœur de cette réforme se trouve le Government Service Bus (GSB), une plateforme

numérique qui intègre et automatise les services publics et les systèmes de paiement. En octobre 2025, 380 services publics avaient été intégrés au GSB, permettant la saisie numérique en temps réel et la traçabilité des transactions publiques.

Cette réforme a contribué à des gains significatifs tant au niveau de la collecte des recettes fiscales que non fiscales. Les recettes non fiscales sont passées de 0,51 milliard de dollars américains en 2022 à 1,21 milliard de dollars américains en 2024, soit une

augmentation de 137 % en deux ans, pour atteindre 1,27 milliard de dollars américains en octobre 2025. Au-delà des gains de recettes, le GSB a renforcé la transparence, la surveillance et la gestion budgétaire au sein des institutions publiques.

L'expérience de la Zambie montre qu'un investissement dans les infrastructures publiques numériques peut améliorer la mobilisation des ressources nationales et soutenir le développement durable en renforçant le financement durable du développement.

Source : Gouvernement de Zambie (2025) Étude de cas fournie pour la contribution au RDDA 2026.

Les pays d'Afrique du Nord ont enregistré des progrès budgétaires constants ces dernières années, soutenus par des réformes qui ont renforcé les recettes fiscales et la stabilité macroéconomique. L'amélioration des systèmes fiscaux et la modernisation administrative sont essentielles pour élargir les assiettes fiscales et réduire les déficits (Fonds monétaire international [FMI], 2022). Néanmoins, des vulnérabilités budgétaires persistent, car les subventions énergétiques non ciblées et les exonérations fiscales généralisées continuent de limiter la mobilisation des recettes et d'accroître les risques budgétaires dans de nombreux pays d'Afrique du Nord (OCDE, 2024d). Les programmes de réforme mettent de plus en plus l'accent sur l'équilibre entre l'assainissement budgétaire et la protection sociale, afin de maintenir le soutien de la population face à la hausse du coût de la vie. Parallèlement, les initiatives de numérisation de l'administration offrent d'importantes possibilités d'améliorer le respect des obligations fiscales, d'élargir l'assiette fiscale et de renforcer la transparence budgétaire (CEA, 2025a).

Les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) affichent une forte croissance, supérieure à 6 % en 2024, mais sont confrontés à des écarts croissants de re-

venu par habitant entre les États membres (FMI, 2025a). Le Nigeria illustre à la fois les défis et le potentiel de la région : malgré des capacités économiques considérables, le pays souffre d'une situation chronique de recettes insuffisantes, due à une mobilisation fiscale inadéquate. Les récentes réformes du Nigeria, l'unification des taux de change et la suppression des subventions sur les carburants nécessitent des mesures complémentaires de mobilisation des recettes pour aboutir (FMI, 2023a). Des pays comme le Togo ont réalisé des progrès significatifs, faisant passer les recettes fiscales de 16,5 % en 2015 à 19,8 % en 2023, tandis que plusieurs autres ont connu un recul, ce qui met en évidence la vulnérabilité de la région face aux fluctuations des prix des matières premières et aux perturbations commerciales.

Plusieurs pays d'Afrique de l'Est sont confrontés à des difficultés particulièrement importantes en matière de mobilisation des recettes, malgré des perspectives de croissance relativement meilleures au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). L'Éthiopie, dont les recettes publiques totales représentent seulement 5 % du PIB en 2023, soit le taux le plus bas de la CAE, illustre bien ces difficultés. Ce fort recul est attribué à de multiples facteurs,

notamment à des changements économiques structurels, à une non-conformité fiscale et à des conflits armés (Ethiopian Policy Institute, 2025). Le Kenya est confronté à des obligations croissantes en matière de service de la dette tout en tentant d'élargir son assiette fiscale et la résistance de la population aux nouvelles mesures fiscales souligne l'importance cruciale de la transparence dans l'utilisation des ressources et de la responsabilité. Il est établi que la volonté des citoyens de payer des impôts est directement liée à leur confiance dans l'efficacité des dépenses publiques (Magale et Schmidt, 2024). La région doit donner la priorité aux réformes de la gestion des recettes, notamment une amélioration de la TVA et de la fiscalité foncière, tout en renforçant la confiance du public par une efficacité démontrée des dépenses et des mesures de lutte contre la corruption (FMI, 2024).

Plusieurs pays d'Afrique centrale affichent les schémas de recettes les plus volatils en raison de leur forte dépendance vis-à-vis des industries extractives. La République démocratique du Congo a enregistré une augmentation remarquable de 5,07 points de pourcentage de son ratio impôts/PIB entre 2021 et 2022, grâce à la hausse des bénéfices du secteur minier résultant de l'augmentation des prix mondiaux et à la numérisation des déclarations fiscales. La République du Congo et la Guinée équatoriale tirent des recettes non fiscales supérieures à leurs recettes fiscales, les recettes non fiscales atteignant 23,7 % du PIB chez la première. Le Tchad a également connu une augmentation de 3,3 points de pourcentage grâce aux recettes exceptionnelles du secteur pétrolier et gazier (OCDE, CUA et Forum africain sur l'administration fiscale, 2024). Cependant, cette forte dépendance vis-à-vis des ressources crée des schémas budgétaires procycliques et freine la diversification économique. Une faible gouvernance, des environnements commerciaux

fragiles et des conflits fréquents dans plusieurs États d'Afrique centrale risquent d'entraver une croissance durable des recettes. La région doit de toute urgence élargir ses assiettes fiscales au-delà des secteurs extractifs, renforcer sa gestion des recettes et gérer plus efficacement les recettes tirées des ressources afin de réduire la volatilité et de financer les besoins de développement à long terme.

Le manque de données n'a pas permis d'effectuer une analyse sous-régionale. Les données au niveau national révèlent cependant des écarts spectaculaires en matière d'autonomie budgétaire. Alors que le Bénin (102,4 %), l'Algérie (91,3 %) et l'Eswatini (81,3 %) font preuve d'une mobilisation exceptionnelle des ressources nationales, plus d'un tiers des 26 pays sélectionnés pour lesquels des données sont disponibles se situent en dessous du seuil critique de 50 %, finançant ainsi moins de la moitié de leur budget par la fiscalité. Le Soudan du Sud (16,3 % en 2023), São Tomé-et-Príncipe (34,8 % en 2022) et la République du Congo (33,9 % en 2022) constituent des cas extrêmes de dépendance vis-à-vis du financement extérieur (figure 6.5).

La concentration de pays peu performants en Afrique centrale, avec quatre pays sur sept affichant un niveau d'autosuffisance budgétaire inférieur à 50 %, met en évidence la dépendance excessive de la région vis-à-vis des recettes pétrolières et minières plutôt que d'une fiscalité à large assiette. La République du Congo et la Guinée équatoriale tirent davantage de revenus non fiscaux que de recettes fiscales, ce qui crée une volatilité budgétaire procyclique qui sape la planification du développement à long terme. Cette dynamique de « malédiction des ressources » perpétue de faibles capacités de gestion fiscale et le caractère limité des contrats budgétaires entre les citoyens et l'État.

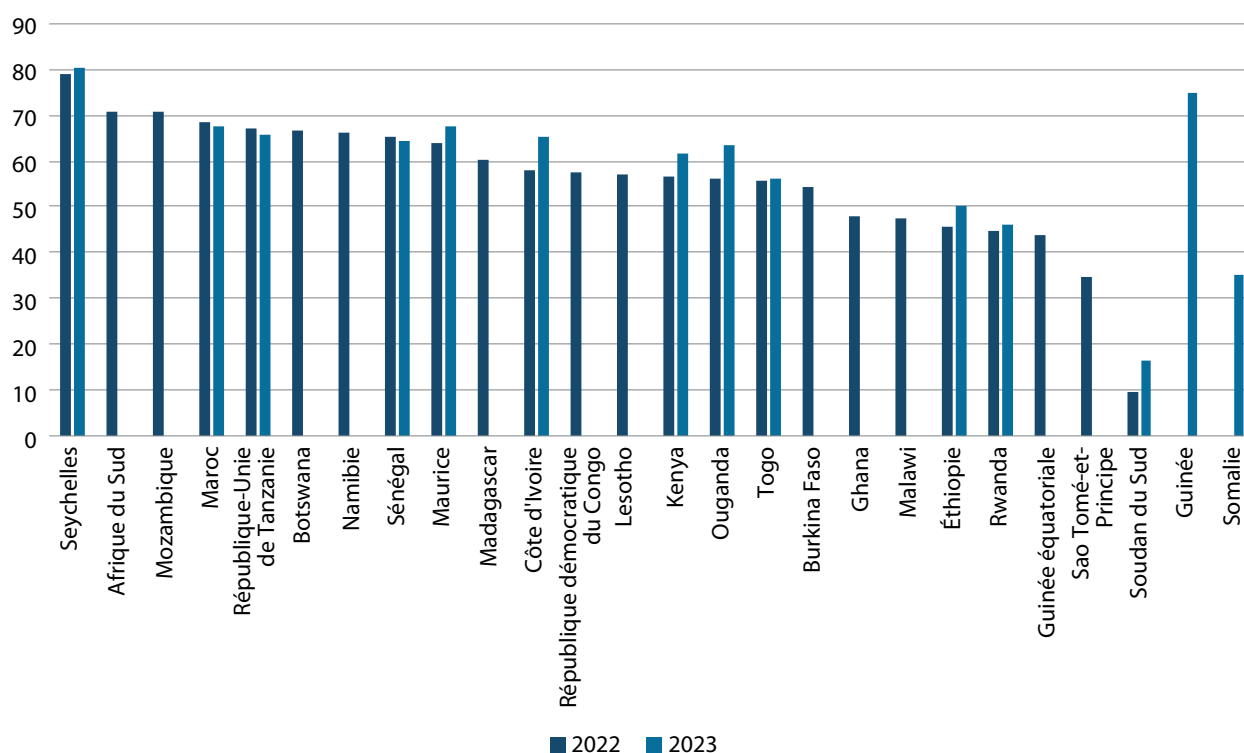
Les implications politiques sont profondes. Les pays dont le niveau est inférieur à 50 % sont exposés à une grande vulnérabilité face aux chocs externes, à la volatilité de l'aide et aux crises de viabilité de la dette. Un assainissement budgétaire durable nécessite d'élargir les assiettes fiscales nationales, plutôt que de réduire les dépenses ou d'augmenter les emprunts extérieurs.

Dans toutes les sous-régions, l'assainissement budgétaire doit reposer sur la mobilisation de recettes plutôt que sur des réductions des dépenses, afin de préserver les investissements essentiels dans la santé, l'éducation et les infrastructures. Alors que les deux tiers des pays mettent en œuvre des mesures d'austérité budgétaire, la réussite dépend : (1) de l'élargissement des assiettes fiscales par la suppression des exonérations peu rentables qui peuvent représenter jusqu'à 15 % du PIB ; (2) de l'utilisation des outils de l'administration nu-

mérique pour améliorer la gestion fiscale et le respect des obligations fiscales ; (3) de renforcer la confiance du public grâce à une gestion transparente des ressources et à des mesures de lutte contre la corruption ; (4) de mettre en place une protection sociale ciblée pour amortir l'impact des réformes sur les populations vulnérables ; et (5) d'élaborer des stratégies de recettes à moyen terme assorties d'objectifs annuels réalistes. Le potentiel fiscal moyen du continent est estimé à 19,6 % du PIB (Banque mondiale, 2019), ce qui reste inférieur aux niveaux mondiaux en raison de l'importance des secteurs agricoles et de contraintes structurelles, mais la plupart des pays peuvent mobiliser des ressources nettement plus importantes grâce à des réformes globales.

Afin de soutenir un développement inclusif et durable, les gouvernements doivent élargir l'assiette fiscale tout en réduisant leur dépendance excessive à l'égard de la TVA et d'autres

Figure 6.5 : Part du budget national financée par la fiscalité nationale (% du PIB) dans certains pays, 2022 et 2023



Source : UN DESA (2026a)

taxes à la consommation, qui pèsent de manière disproportionnée sur les ménages à faibles revenus et risquent d'exacerber les inégalités. Il est essentiel de mettre davantage l'accent sur une fiscalité progressive, y compris sur une imposition équitable et efficace des sociétés, une meilleure imposition des hauts revenus et des impôts sur la fortune, afin de garantir que les stratégies de mobilisation des recettes s'alignent sur les objectifs d'équité. Il est tout aussi crucial de réduire les dépenses fiscales

inefficaces, en particulier les exonérations et les incitations mal ciblées qui érodent l'assiette fiscale sans apporter de preuves tangibles de retombées positives sur l'investissement ou l'emploi. La rationalisation de ces dépenses peut générer une marge de manœuvre budgétaire substantielle, améliorer la transparence et renforcer l'équité et la crédibilité des systèmes fiscaux, tout en libérant des ressources pour les dépenses sociales et de développement prioritaires.

6.1.2 Les pays développés doivent mettre pleinement en œuvre leurs engagements en matière d'aide publique au développement

Tableau 6.3 : Cible 17.2 des ODD, indicateur 17.2.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 17.2 : Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés Indicateur 17.2.1 : Aide publique au développement nette, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut (RNB) des donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Non aligné

La baisse de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique a exacerbé les pressions liées à la dette auxquelles le continent est confronté

De nombreux pays africains sont confrontés à trois contraintes majeures : une faible mobilisation des ressources nationales, un resserrement des prêts concessionnels et une forte

baisse de l'aide publique au développement (APD). L'évolution du paysage géopolitique reflète des perspectives de plus en plus complexes en matière de financement concessionnel. L'APD a diminué de 0,05 % entre 2023 et 2024. Ce recul aggrave les difficultés budgétaires de l'Afrique à un moment critique où le continent a besoin de ressources accrues

pour atteindre les ODD et faire face aux vulnérabilités climatiques.

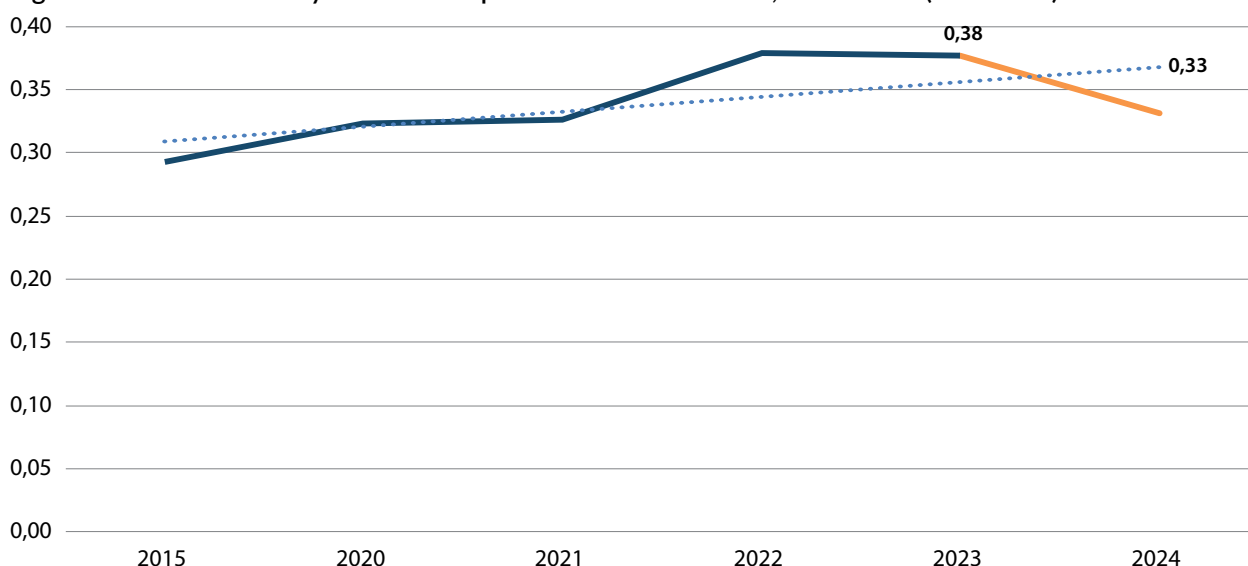
L'aide publique au développement (APD) devrait diminuer en 2025, prolongeant la tendance à la baisse observée depuis 2020. Selon les estimations de l'OCDE, l'APD nette pourrait reculer de 9 % à 17 %, pour s'établir entre 170 et 186 milliards de dollars américains selon les scénarios, ce qui représenterait une baisse potentielle pouvant atteindre 35 milliards de dollars américains par rapport aux niveaux de 2024 (OCDE, 2025c). Comme le montre la figure 6.6, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE n'ont alloué que 0,33 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD (équivalent-don) en 2024, contre 0,38 % en 2023. Ces niveaux restent inférieurs à la moitié de l'objectif de 0,7 % des dépenses d'aide fixé par les Nations Unies et inscrit dans la cible 17.2 des ODD. L'érosion de l'engagement des donateurs est flagrante : alors que cinq membres du CAD avaient atteint l'objectif de 0,7 % en 2023 (Danemark, Allemagne, Luxembourg, Norvège et Suède), seuls trois l'ont atteint en 2024 (Luxembourg, Norvège et

Suède), ce qui témoigne d'un recul inquiétant des engagements en matière de financement du développement, même parmi les donateurs traditionnellement généreux.

L'impact sur l'Afrique a été particulièrement grave. Les versements d'APD des membres du CAD à l'Afrique se sont élevés à 35,9 milliards de dollars américains en 2023, ce qui représente une baisse de 8,8 % en termes réels par rapport au niveau de 2021 (OCDE, 2025b). Cela se traduit par une réduction d'environ 3,5 milliards de dollars américains des ressources consacrées au développement, à un moment où les pays africains sont confrontés à des obligations croissantes en matière de service de la dette, à des besoins d'adaptation au changement climatique et à des défis de relance post-pandémique (figures 6.7 et 6.8).

Depuis 2015, des changements fondamentaux dans les modalités de l'APD ont profondément influencé les schémas d'allocation des ressources et l'appropriation des processus de développement par les pays. Malgré des augmentations nominales des volumes absolus de

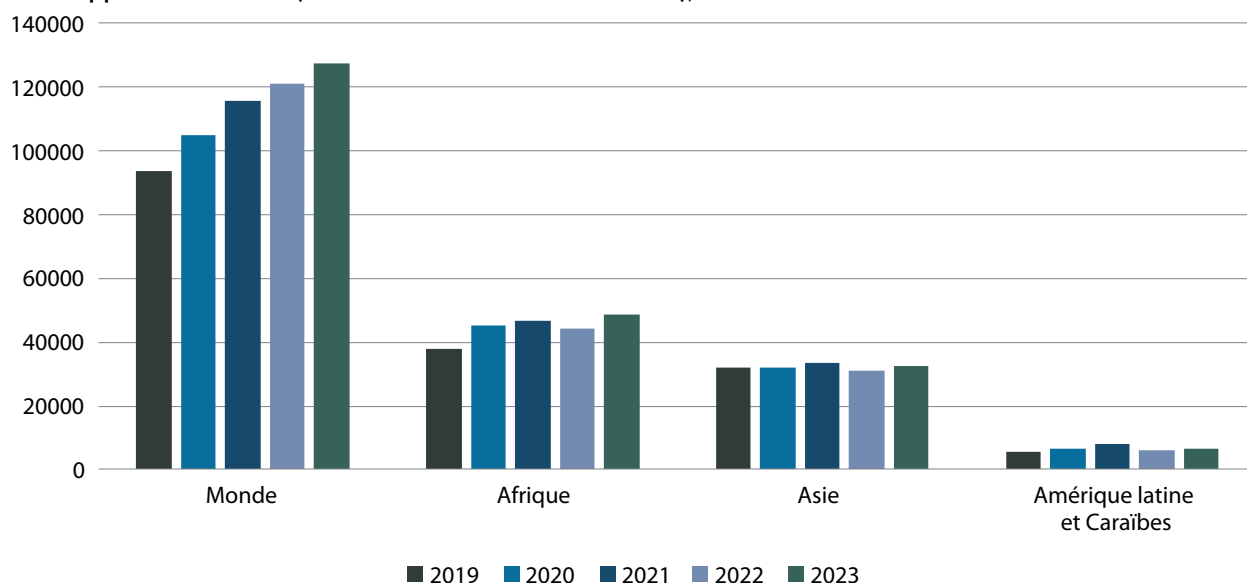
Figure 6.6 : Allocation moyenne à l'APD par les membres du CAD, 2015-2024 (% du RNB)



Source : OCDE, « DAC1 : Flux par fournisseur (APD + AASP + privé) », Explorateur de données de l'OCDE.

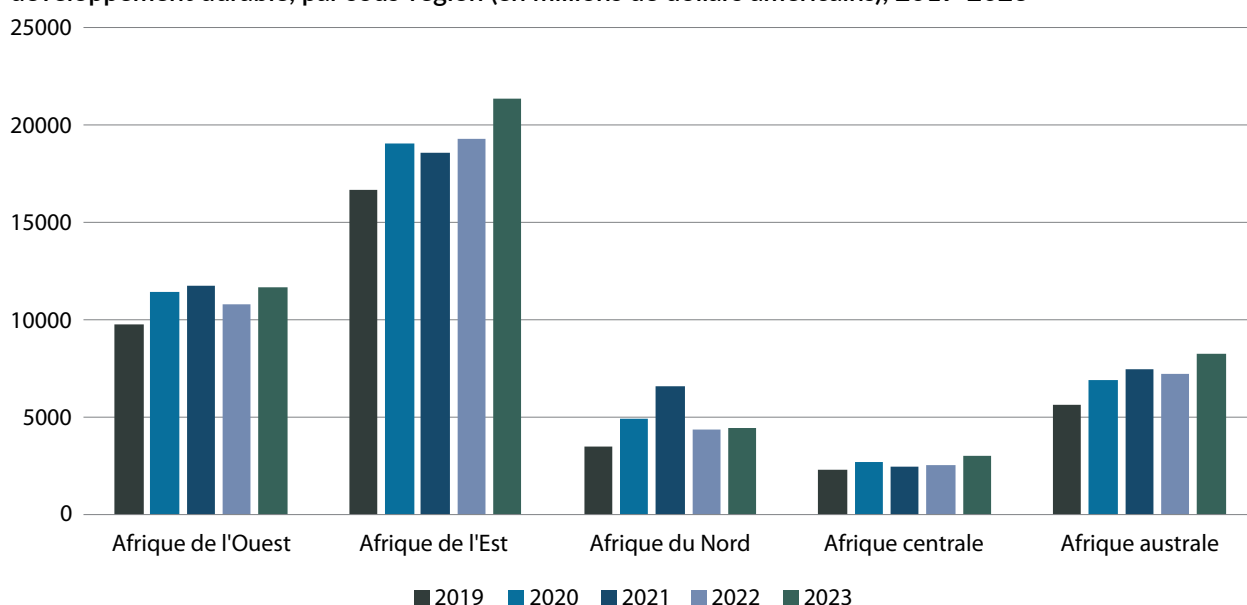
Disponible sur : Explorateur de données de l'OCDE • DAC1 : Flux par fournisseur (APD + AASP + privé) (consulté le 31 août 2025)

Figure 6.7 : Recettes brutes des pays en développement provenant de dons officiels pour le développement durable (en millions de dollars américains), 2019-2023



Source : UN DESA (2026)

Figure 6.8 : Recettes brutes des pays en développement provenant de dons officiels pour le développement durable, par sous-région (en millions de dollars américains), 2019-2023



Source : UN DESA (2026a)

l'APD, la part de l'Afrique dans le total mondial de l'APD reste bloquée à environ 35,3 % depuis 2000, ce qui représente une stagnation frappante sur plus de deux décennies. Ce plateau persistant révèle que les pays donateurs ont systématiquement diversifié leurs portefeuilles de bénéficiaires en fonction de considérations géopolitiques et stratégiques, plutôt

qu'en donnant la priorité aux besoins de développement ou aux critères de vulnérabilité. Ces schémas d'allocation contredisent directement le principe fondamental du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA), qui consiste à cibler l'aide sur les nations les plus vulnérables du monde, dont beaucoup sont concentrées en Afrique. L'évolution des prêts accordés par

les banques multilatérales de développement (BMD) révèle un paradoxe encore plus troublant derrière des gros titres en apparence positifs.

Alors que les décaissements annuels des BMD ont bondi de 58 milliards de dollars américains en 2015 à 96 milliards de dollars américains en 2022, soit une hausse de 66 %, cette expansion masque une profonde transformation de la composition des prêts qui compromet les objectifs de développement. Les financements concessionnels, qui offrent des éléments de subvention essentiels et des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché aux pays les plus pauvres, se sont effondrés, passant de 35 % du total des prêts des BMD en 2004 à seulement 13 % en 2022. Cette chute vertigineuse de 22 points de pourcentage marque un glissement fondamental du financement axé sur le développement vers des conditions de prêt commerciales, empêchant de fait les pays africains à faible revenu d'accéder aux ressources accrues des BMD (UN DESA, 2024b). Le FMI souligne que cette baisse de la disponibilité des financements concessionnels, combinée à la « brutale contraction des financements » due à la baisse de l'APD et à l'accès restreint aux marchés, place les nations africaines devant des choix impossibles entre les dépenses de développement essentielles et la viabilité budgétaire (CEA, 2024a).

La voie à suivre nécessite un changement structurel du modèle de financement du développement en Afrique, allant au-delà de la dépendance à l'égard de l'APD pour s'orienter vers une plus grande autonomie et une meilleure viabilité. Le développement durable doit

s'ancrer dans une mobilisation renforcée des ressources nationales, l'intégration régionale et l'utilisation stratégique de financements privés et innovants. Les ressources concessionnelles externes devraient rester complémentaires, prévisibles et alignées sur les priorités nationales – en soutenant, et non en remplaçant, les efforts nationaux.

Il sera essentiel d'élargir la marge de manœuvre budgétaire grâce à une meilleure gestion des recettes, à la lutte contre les flux financiers illicites, à l'approfondissement des marchés de capitaux et à l'exploitation des opportunités offertes par la ZLECAf. Les partenariats internationaux devront donner la priorité aux investissements catalyseurs, au transfert de technologies et aux mécanismes de partage des risques qui renforcent la résilience à long terme et l'autonomie politique plutôt que de perpétuer la dépendance à l'aide.

Un financement mixte nécessite de nouveaux cadres guidés par l'initiative de la Plateforme d'action de Séville, donnant la priorité à l'impact sur le développement plutôt qu'aux ratios d'endettement, avec des indicateurs standardisés et un accès simplifié pour les pays aux capacités réduites. Les BMD doivent élargir leurs bases de capital et rationaliser leurs procédures grâce à des déclarations harmonisées et à une meilleure coordination. L'architecture du financement climatique doit être repensée autour de mécanismes intégrés combinant les objectifs climatiques et de développement, avec des points d'accès unifiés, des procédures standardisées et des mécanismes de mise en commun régionaux pour aider les petits pays à surmonter les obstacles liés à leur taille.

6.1.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

Tableau 6.4 : Cible 17.3 des ODD, indicateurs 17.3.1 et 17.3.2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

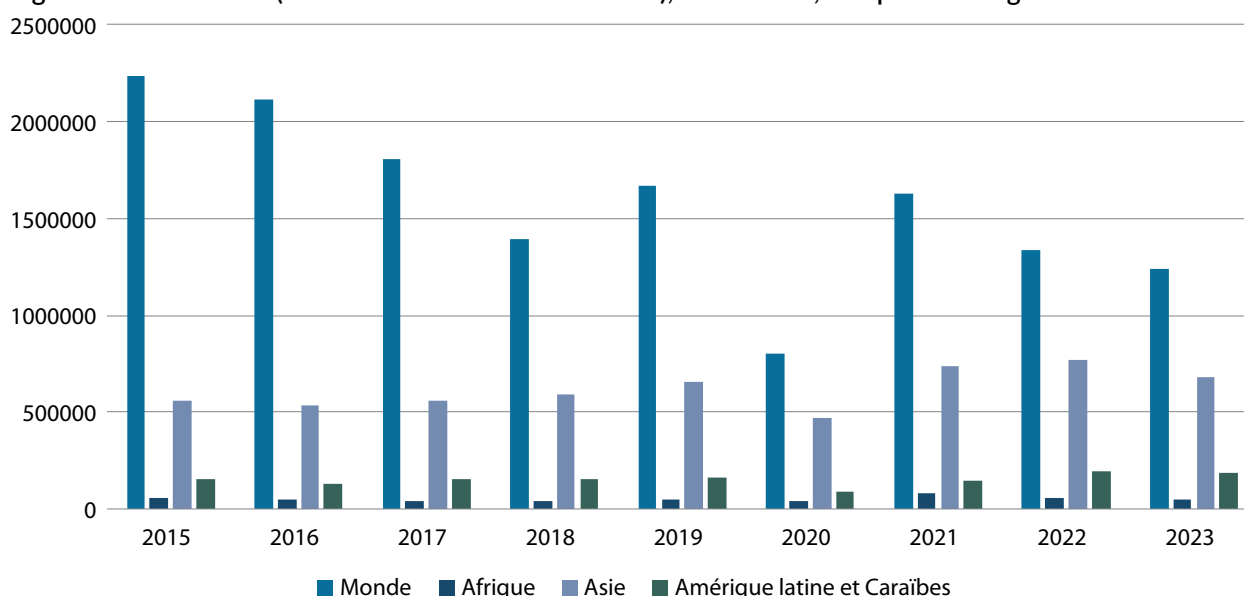
Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	Non aligné
Indicateur 17.3.1 : Ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement	
Indicateur 17.3.2 : Volume d'envois de fonds (en dollars américains) en proportion du PIB total	

Les flux d'investissements directs étrangers vers l'Afrique sont très volatils et concentrés

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique se caractérisent par une forte volatilité et une répartition régionale inégale, ce qui compromet la stabilité du financement du développement du continent. De plus, les flux d'IDE vers l'Afrique restent très faibles par rapport aux flux totaux vers l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes (figure 6.9).

Le total des IDE vers l'Afrique a connu de grandes fluctuations, passant de 47,1 milliards de dollars américains (2019) à un pic de 51,1 milliards de dollars américains (2023), avec des creux importants à 41 milliards de dollars américains (2020) et 54,7 milliards de dollars américains (2022). Cette variation de 102,7 % entre le point le plus bas (en 2017) et le point le plus haut (en 2021), qui dépasse de loin la volatilité des envois de fonds, met en évidence la vulnérabilité de l'Afrique face aux

Figure 6.9 : Flux d'IDE (en millions de dollars américains), 2015-2023, comparaison régionale



Source : UN DESA (2026a)

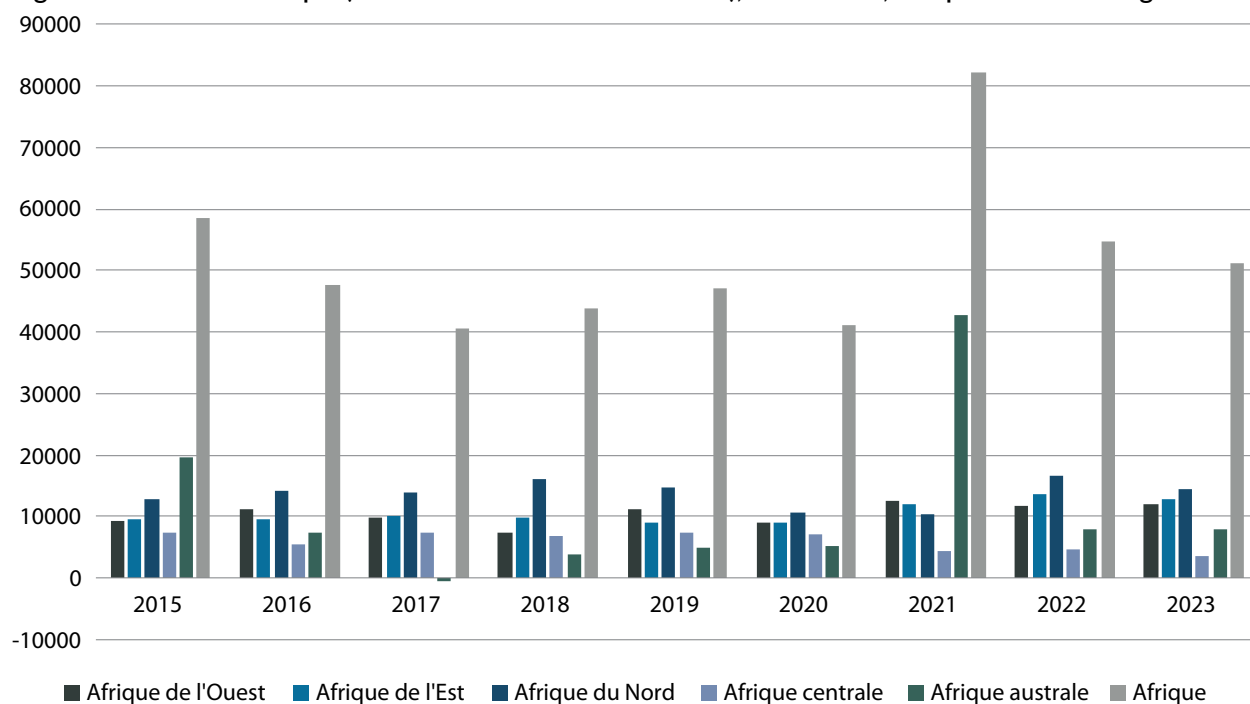
chocs économiques mondiaux et aux fluctuations des sentiments des investisseurs. Plus grave encore, les IDE restent modestes par rapport aux flux totaux vers les pays en développement, et sont insignifiants comparés aux volumes mondiaux d'IDE, qui se situent entre 0,8 et 2,2 billions de dollars américains par an, l'Afrique ne captant que 2,2 à 5,1 % des IDE mondiaux alors qu'elle abrite 18 % de la population mondiale.

Les tendances régionales révèlent de fortes disparités et des évolutions préoccupantes entre les cinq sous-régions d'Afrique (figure 6.10). L'Afrique australe a affiché la plus grande volatilité, des pays comme l'Angola, l'Eswatini et le Lesotho enregistrant des flux négatifs. En moyenne, l'Afrique du Nord a attiré les niveaux d'IDE les plus élevés, tandis que l'Afrique centrale en a reçu le moins. Cette performance exceptionnelle reflète probablement les investissements majeurs réalisés dans le secteur énergétique égyptien, les projets d'extension du canal de Suez et les pôles industriels

nord-africains ciblant les marchés européens. Cette concentration crée cependant de nouvelles vulnérabilités, car la forte dépendance de l'Afrique du Nord à l'égard de quelques grands projets et secteurs introduit un risque systémique pour les agrégats continentiels d'IDE. Selon la CNUCED (2025c), ces différences s'expliquent principalement par des disparités en matière de qualité des institutions, de taille et d'attractivité des marchés, de disponibilité des infrastructures, ainsi que de politiques publiques favorisant l'ouverture économique et des incitations à l'investissement. Plus fondamentalement, la CNUCED souligne qu'en l'absence d'améliorations durables du climat des affaires, des infrastructures logistiques et de la diversification productive, la sensibilité des flux d'IDE aux chocs externes continuera d'alimenter ces cycles d'expansion et de contraction.

L'Afrique de l'Est a fait preuve d'une relative résilience, passant de 9,6 milliards de dollars américains (2015) à 12,9 milliards de dollars américains (2023), grâce à l'effort d'industrialisation

Figure 6.10 : IDE en Afrique (en millions de dollars américains), 2015-2023, comparaison sous-régionale



Source : ECAStats (2026)

lisation de l'Éthiopie, à l'émergence du secteur technologique au Kenya et au développement du secteur pétrolier en Ouganda. La région a maintenu une trajectoire de croissance stable malgré les perturbations mondiales, ce qui dénote le succès des réformes de l'investissement et des stratégies de diversification économique. L'Afrique de l'Ouest a suivi une tendance similaire, passant de 9,3 milliards de dollars américains à 12,1 milliards de dollars américains (soit une croissance de 30,3 %), bien que la domination du Nigeria et la dépendance au pétrole continuent de façonner les tendances régionales. L'Afrique australe a affiché la volatilité la plus extrême, reflétant la détérioration du climat d'investissement, les problèmes d'infrastructures et l'incertitude politique, parallèlement à la réduction des investissements dans les matières premières dans la région.

Les dimensions sectorielles et qualitatives des flux d'IDE limitent encore davantage l'impact sur le développement. La concentration des investissements dans les industries extractives (pétrole, gaz, minéraux) et les mégaprojets d'infrastructure génère peu d'emplois, de transferts de technologie ou de liens industriels (OCDE, 2023). Les IDE dans le secteur manufacturier restent négligeables dans la plupart des pays africains, perpétuant le rôle du continent en tant que fournisseur de matières premières plutôt que comme centre de production manufacturière. La forte hausse enregistrée en Afrique du Nord en 2023, bien qu'impressionnante sur le plan quantitatif, reflète probablement des projets énergétiques à forte intensité de capital plutôt qu'une industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre qui créerait des emplois en masse pour la population jeune d'Afrique en pleine croissance. L'absence d'IDE diversifiés et générateurs d'emplois exacerbe le décalage entre la croissance des investissements et la réduction de la pauvreté, sapant l'objectif de développe-

ment inclusif de l'Engagement de Séville. Elle met également en évidence le manque de fiabilité fondamental des IDE en tant que source stable de financement du développement pour les pays africains, contrastant fortement avec les flux plus réguliers d'envois de fonds, qui ont systématiquement dépassé les IDE en pourcentage du PIB dans de nombreux pays africains.

Les implications politiques exigent une attention urgente sur plusieurs fronts. Premièrement, les stratégies de promotion des investissements devraient passer d'une concurrence fondée sur des incitations fiscales coûteuses, qui érodent les assiettes fiscales, à la mise en place d'infrastructures de qualité, d'environnements politiques stables et d'une main-d'œuvre qualifiée susceptibles d'attirer des IDE durables et diversifiés. Deuxièmement, les initiatives d'intégration régionale doivent s'accélérer afin de créer des marchés plus vastes qui attirent les investisseurs du secteur manufacturier en quête d'efficacité.

Les envois de fonds, toujours plus nombreux, deviennent la source de financement extérieur la plus stable de l'Afrique

Les envois de fonds vers l'Afrique ont fait preuve d'une résilience et d'une croissance remarquables entre 2019 et 2024, le montant total des entrées passant d'environ 86 milliards de dollars américains à 104,5 milliards de dollars américains, soit une augmentation de 21,5 % qui souligne le rôle crucial et grandissant du financement de la diaspora dans le développement africain (Banque mondiale, s.d.-b) (figures 6.11-6.13). Cette trajectoire ascendante s'est maintenue malgré de multiples chocs mondiaux, notamment la pandémie de COVID-19, les tensions géopolitiques, les pressions inflationnistes et les ralentissements économiques dans les principaux pays d'origine des envois de fonds. Les chiffres continuent

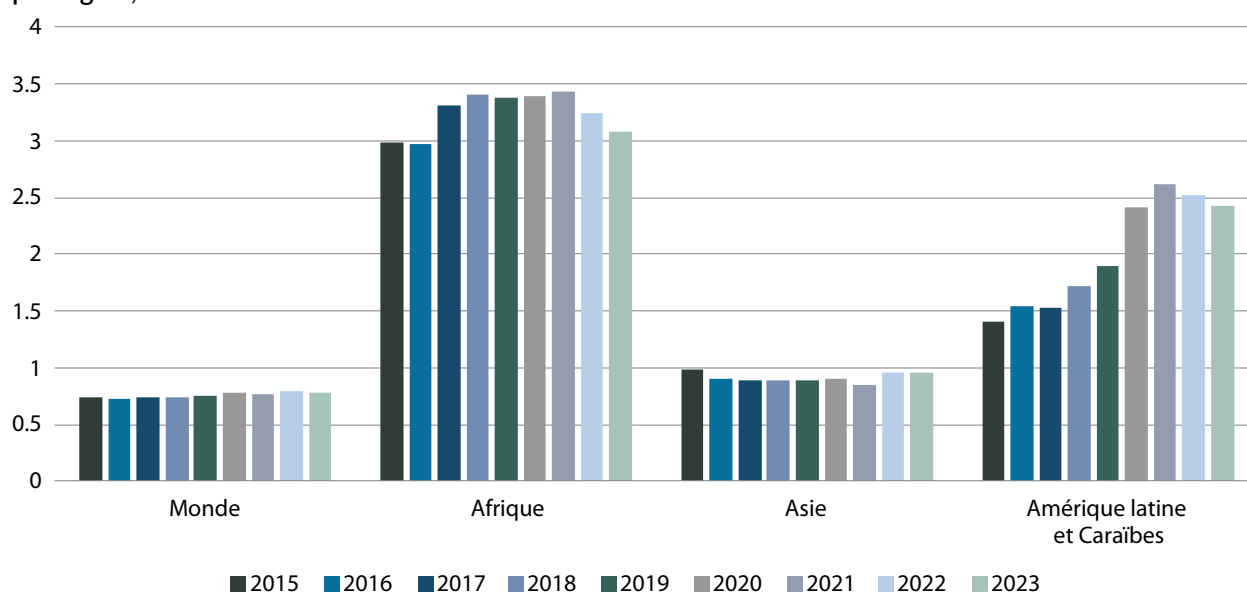
aggrégés masquent cependant d'énormes disparités régionales tant en termes de volumes absolus que de dynamiques de croissance (figures 6.11–6.13). Le volume et la part des envois de fonds dans le PIB continuent d'afficher des tendances positives pour l'Afrique, surpassant les moyennes mondiales, asiatiques, ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes. En 2023, la part des envois de fonds dans le PIB s'élevait à 3,1 % pour l'Afrique, contre 0,8 % à l'échelle mondiale (figure 6.11).

L'Afrique du Nord a régulièrement enregistré les flux d'envois de fonds les plus élevés en valeur absolue parmi toutes les sous-régions africaines, recevant entre 37 et 48 milliards de dollars américains par an entre 2019 et 2024 (figure 6.12). Cette position dominante reflète à la fois l'importance de la diaspora nord-africaine et les couloirs migratoires établis de longue date reliant des pays tels que le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte à l'Europe et au Golfe (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), 2025). L'Afrique de l'Ouest arrive en deuxième position parmi les régions bénéficiaires, avec

des entrées annuelles comprises entre 28,7 et 34,5 milliards de dollars américains, affichant une forte tendance à la hausse jusqu'en 2024. L'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique australe ont reçu des volumes plus modestes. La stabilité des envois de fonds en Afrique témoigne de la résilience face aux perturbations économiques mondiales et de la forte capacité d'envoi de fonds de ses communautés de la diaspora.

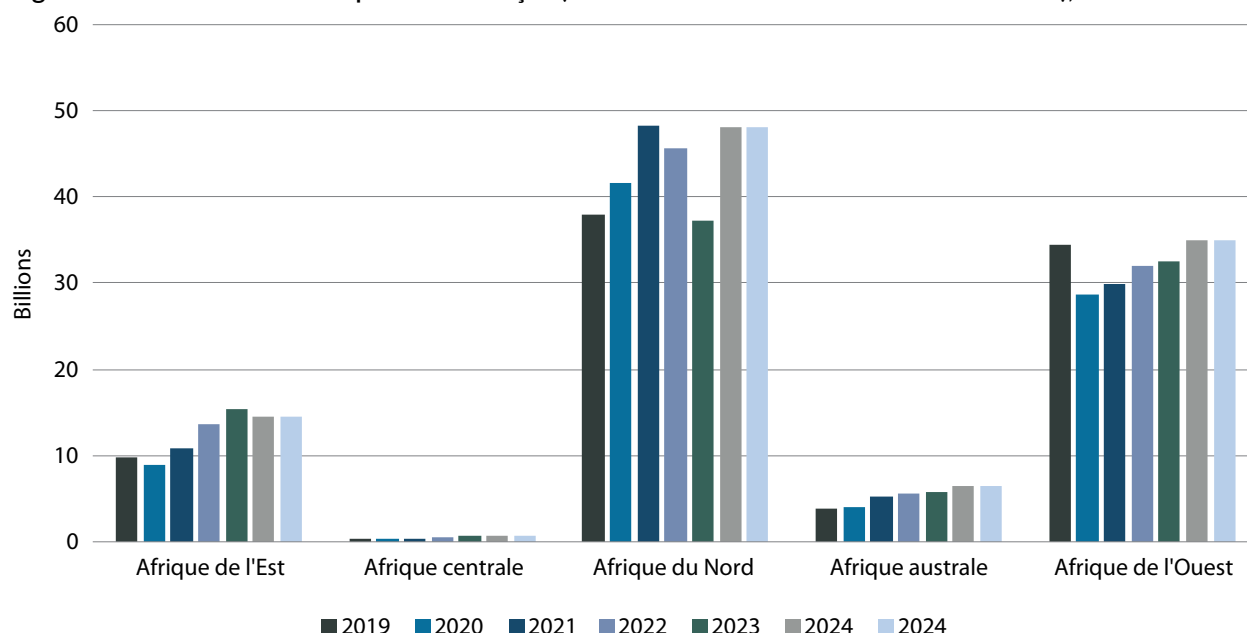
Maurice est un pays qui a tiré profit des envois de fonds, notamment grâce à son système d'envois bien développé et à sa politique nationale relative à la diaspora (voir encadré 6.3). L'Afrique du Sud illustre également la réalité nuancée des envois de fonds, le pays étant à la fois un grand destinataire d'envois provenant de sa diaspora à l'étranger et, plus important encore, la principale source d'envois de fonds pour les millions de travailleurs venus du Lesotho, de l'Eswatini, du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe employés dans les mines, les exploitations agricoles et les villes sud-africaines (Banque mondiale, n.d.b). La volatilité relative qui ressort des données, avec une baisse

Figure 6.11 : Volume des envois de fonds (en dollars américains) en pourcentage du PIB total (%), par région, 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

Figure 6.12 : Envois de fonds personnels reçus (en milliards de dollars américains courants), 2019-2024



Source : Groupe de la Banque mondiale (2026)

à 810 millions de dollars américains en 2020 pendant la pandémie de COVID-19, pour remonter à 872 millions de dollars en 2022, redescendre à 803 millions de dollars en 2023, puis grimper à 855 millions de dollars en 2024, reflète probablement les cycles économiques en Afrique du Sud qui influencent les opportunités d'emploi des travailleurs migrants de la région, les fluctuations des taux de change, les changements de politique influençant les mouvements transfrontaliers et les variations dans la méthodologie de collecte des données.

Le Lesotho illustre la dépendance extrême de la région à l'égard des envois de fonds, ceux effectués par les travailleurs basés en Afrique du Sud représentant historiquement 20 à 30 % du PIB (Banque mondiale, n.d.c), et soutenant l'économie nationale grâce aux salaires des mineurs et aux envois de fonds des travailleurs urbains.

L'Afrique centrale affiche les ratios envois de fonds/PIB les plus faibles du continent, oscillant généralement entre 0,4 et 0,75 % du PIB

Encadré 6.3 : Mobiliser l'engagement de la diaspora et les envois de fonds pour le développement national à Maurice

Avec environ 300 000 Mauriciens vivant à l'étranger, le gouvernement mauricien a adopté une série de politiques structurées visant à mobiliser sa diaspora en tant que partenaire de développement et à renforcer l'impact des envois de fonds sur le développement (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2025).

À Maurice, l'engagement de la diaspora a été institutionnalisé par le biais du Mauritian Diaspora Scheme (MDS) en vertu de la loi sur la promotion des investissements (2015) adoptée par le Conseil de développement économique. Ce programme offre des incitations fiscales, des procédures simplifiées pour l'obtention de permis et des mesures de facilitation des investissements afin d'encourager les

Mauriciens qualifiés et fortunés à revenir au pays et à participer au développement économique (Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2015 ; Government of Mauritius 2025).

La dynamique politique s'est accélérée à la suite des élections générales de 2024. Le programme gouvernemental 2025-2029 s'engage à élaborer une politique nationale relative à la diaspora, tandis que le budget national 2025-2026 a annoncé des réformes visant à remplacer le MDS existant par un programme plus flexible et à créer un Conseil consultatif mondial et de la diaspora relevant du bureau du Premier ministre. Ensemble, ces mesures visent à renforcer la participation de la diaspora, à améliorer l'environnement propice aux envois de fonds et à aligner plus

étroitement les financements de la diaspora sur les priorités nationales de développement (OIM, 2025).

Dans le même temps, Maurice continue de maintenir des coûts très bas pour les transferts financiers. Les envois entrants sont soumis à des frais moyens d'à peine 0,06 %, bien en dessous de la référence internationale de 3 %, tandis que les envois sortants sont facturés en moyenne à 1 %, avec des taux variant de 0 % à 1,9 % selon les banques et les bureaux de change. Ces faibles coûts de transaction renforcent la position de Maurice en tant que destination attractive pour les transferts financiers et garantissent le respect des normes mondiales (Rédacteur en chef de News Moris, 2025).

de 2015 à 2023. Plutôt que d'indiquer des flux entrants importants en valeur absolue, cette tendance reflète la dépendance structurelle limitée de la sous-région à l'égard des financements de la diaspora et la prédominance des canaux de transfert informels, qui ne sont que partiellement pris en compte dans les statistiques officielles (figure 6.13). Certains pays tels que la République centrafricaine et le Tchad comptent d'importantes populations de migrants en Europe (Belgique, France), en Amérique du Nord et en Afrique du Sud (ISS African Futures, 2025), mais disposent d'une infrastructure formelle d'envois de fonds peu développée ; la plupart des envois transitent donc par des systèmes informels tels que les réseaux hawala, les réseaux religieux et les coursiers privés. Ces canaux contribuent à expliquer à la fois les faibles ratios mesurés et la légère augmentation observée en 2023, qui pourrait refléter une amélioration des déclarations, un soutien économique temporaire de la part des communautés de la diaspora ou des changements entre les modes de transfert informels et formels.

L'Afrique de l'Ouest affiche certains des ratios envois de fonds/PIB les plus élevés d'Afrique, oscillant régulièrement entre 4,3 et 5 % de 2015 à 2023 (figure 6.14). Ces ratios constamment élevés soulignent l'importance structurelle des envois de fonds au sein des économies ouest-africaines par rapport aux importants flux entrants en valeur absolue. La stabilité de ces ratios sur la majeure partie de la période, suivie de la hausse de 2023, témoigne d'une base d'envois de fonds résiliente, soutenue par des réseaux de la diaspora étendus et géographiquement dispersés. Le Nigeria reste le principal contributeur aux tendances sous-régionales, recevant environ 17 à 23 milliards de dollars américains par an (Banque mondiale, s.d.-b), avec d'importantes communautés de la diaspora aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les pays du Conseil de coopération du Golfe. D'autres contributeurs majeurs, dont le Sénégal, le Ghana, le Mali et la Côte d'Ivoire, renforcent cette tendance. Collectivement, ces flux constituent une source de financement extérieur essentielle pour les ménages d'Afrique de l'Ouest, ce qui explique



en partie pourquoi la sous-région se classe régulièrement parmi les plus dépendantes des envois de fonds en Afrique en termes de PIB.

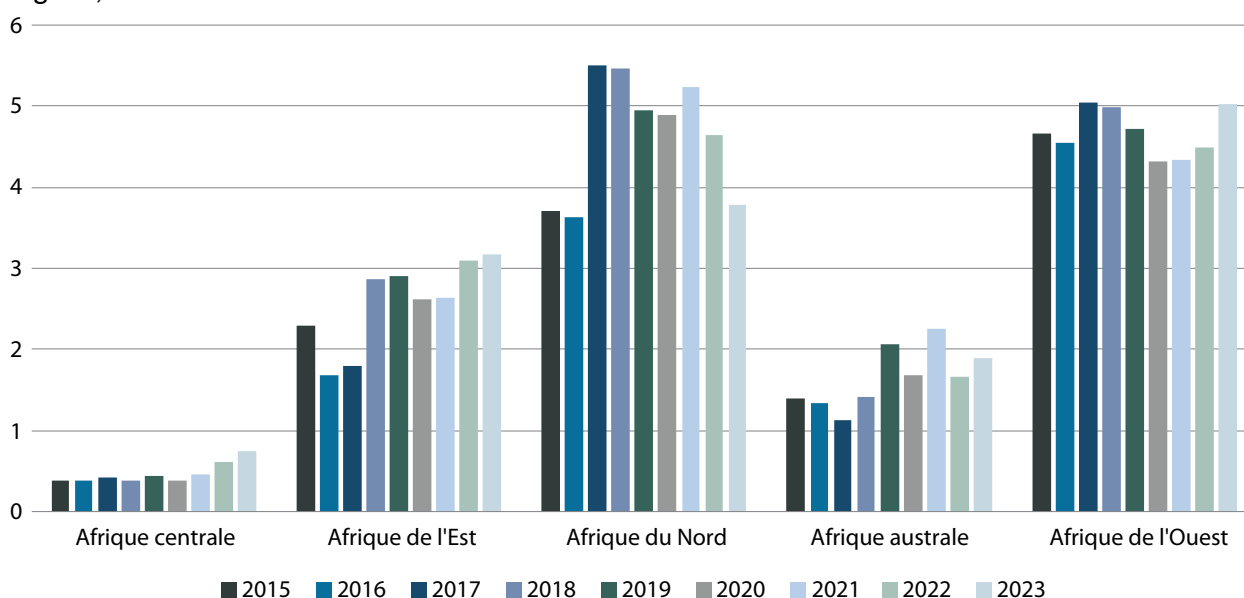
L'Afrique du Nord affiche également des ratios envois de fonds/PIB élevés. Entre 2019 et 2024, ses recettes tirées d'envois de fonds sont passées de 37 milliards de dollars américains à plus de 48 milliards de dollars américains (figure 6.13). Les entrées de fonds conséquentes et les ratios envois de fonds/PIB élevés de l'Afrique du Nord sont principalement tirés par l'Égypte, qui représente la majorité des flux entrants dans la région, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie y contribuant également. Cette tendance stable reflète une migration de main-d'œuvre soutenue vers les pays du Golfe et l'Europe, ainsi que des améliorations progressives de l'accès aux canaux d'envois de fonds formels.

En Afrique de l'Est, les entrées de fonds ont augmenté plus progressivement et ont affiché une faible volatilité d'une année sur l'autre, passant d'environ 9,9 milliards de dollars américains en 2019 à 14,6 milliards de dollars amé-

ricains en 2024. Le Kenya et la Somalie sont les principaux bénéficiaires. En Somalie, les envois de fonds constituent une bouée de sauvetage essentielle, dépassant 30 % du PIB certaines années (The Outlier, 2024). Au Kenya, les entrées de fonds rivalisent désormais avec les recettes traditionnelles issues des exportations agricoles, telles que celles du thé et du café, voire les dépassent, ce qui souligne l'importance croissante des fonds de la diaspora en tant que source majeure de devises étrangères dans les économies d'Afrique de l'Est.

La comparaison des envois de fonds avec d'autres flux financiers renforce la primauté des transferts de la diaspora dans le financement du développement africain. Les 104 milliards de dollars américains reçus en 2024 dépassent de loin l'APD (35,9 milliards de dollars américains vers l'Afrique en 2023 (OCDE, 2024a). Les envois de fonds dépassent également largement les IDE vers l'Afrique (53 milliards de dollars américains en 2024) (CNUCED, 2024), affichant une plus grande stabilité et une plus grande fiabilité que les flux d'IDE volatils, qui fluctuent considérablement en fonction du

Figure 6.13 : Volume des envois de fonds (en dollars américains) en pourcentage du PIB total (%), sous-régions, 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

climat d'investissement mondial. La résilience face à la COVID-19 s'avère particulièrement frappante : alors que les IDE se sont effondrés de 48 % à l'échelle mondiale en 2020, les envois de fonds vers l'Afrique n'ont que légèrement diminué, passant de 177 milliards de dollars (2019) à 167 milliards de dollars (2020), soit une baisse de seulement 6 %, ce qui reflète la détermination des familles de la diaspora à soutenir leurs proches en période de crise, même lorsque les migrants eux-mêmes ont été confrontés à des pertes d'emploi. Du fait de cette stabilité anticyclique, les envois de fonds constituent des filets de protection sociale privés plus fiables que les programmes gouvernementaux dans de nombreux contextes africains.

L'impact sur le développement des 104 milliards de dollars d'envois de fonds annuels va bien au-delà des statistiques agrégées. Environ 75 % des envois de fonds financent des besoins de consommation immédiats (alimentation, logement, éducation, soins de santé), offrant une protection sociale là où les systèmes publics font défaut (Forum mondial sur les envois de fonds, l'investissement et le développement, 2022). Dans les zones rurales en particulier, les envois de fonds constituent la principale, voire la seule, source de revenus en espèces pour des millions de ménages coupés de l'emploi formel. Les 25 % restants, disponibles pour l'épargne et l'investissement, financent la création de petites entreprises, l'amélioration de l'agriculture et la construction de logements, générant ainsi des effets multiplicateurs sur l'emploi local. Les recherches de la Banque mondiale montrent que les ménages bénéficiaires d'envois de fonds présentent des taux de pauvreté nettement inférieurs, un meilleur niveau d'éducation et de meilleurs résultats en matière de santé par rapport à des ménages non bénéficiaires présentant des caractéristiques démographiques similaires.

Les implications politiques exigent que la contribution des envois de fonds au développement soit maximisée tout en gérant les risques de dépendance. Premièrement, la réduction des coûts de transaction de 8 à 10 % pour atteindre l'objectif des ODD de 3 % permettrait d'augmenter les transferts nets de 5 à 7 milliards de dollars américains par an. Le développement de l'argent mobile, en particulier des plateformes telles que M-Pesa qui connaissent un grand succès en Afrique de l'Est, peut réduire considérablement les coûts tout en élargissant l'inclusion financière aux bénéficiaires d'envois de fonds en milieu rural (Mwangi, K., 2025a). Deuxièmement, les stratégies d'engagement de la diaspora doivent aller au-delà des envois de fonds aux ménages, afin de mobiliser les compétences, les réseaux et les capitaux d'investissement.

Troisièmement, les programmes d'éducation financière pourraient réorienter l'affectation des envois de fonds vers des investissements productifs (éducation, création d'entreprises, améliorations agricoles) générant des sources de revenus durables et réduisant la dépendance à long terme vis-à-vis des transferts. Enfin, le fait que les envois de fonds dépassent désormais 200 milliards de dollars américains par an, éclipsant l'APD et les IDE tout en affichant une plus grande stabilité, nécessite d'intégrer le financement de la diaspora dans les stratégies nationales de développement, les cadres macroéconomiques et les programmes de réduction de la pauvreté en tant que pilier structurel permanent plutôt que comme un phénomène temporaire au niveau des ménages.

Afin d'intégrer systématiquement le financement de la diaspora dans les stratégies nationales de développement, les pays africains doivent cesser de traiter les envois de fonds comme de simples transferts privés entre ménages et les positionner plutôt comme une

composante stratégique du financement du développement, alignée sur les projets d'investissement nationaux. Les gouvernements peuvent encourager le passage de la consommation à l'investissement en proposant des obligations-diaspora, des véhicules d'investissement communs et des plateformes de co-investissement liés à des projets crédibles dans les domaines des infrastructures, du logement, des PME et de l'environnement, idéalement assortis d'une réduction des risques par le biais

d'institutions de financement du développement (IFD). L'intégration du financement de la diaspora dans les plans de développement nationaux, les stratégies relatives aux marchés de capitaux et les opportunités d'investissement régionales rendues possibles par la ZLECAf pourrait stabiliser les flux d'envois de fonds, attirer des capitaux privés et transformer la source de financement extérieur la plus résiliente de l'Afrique en un catalyseur de transformation à long terme.

6.1.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées, et adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement

Tableau 6.5 : Cibles 17.4 et 17.5 des ODD, indicateurs 17.4.1 et 17.5.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 17.4 : Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en pourcentage des exportations de biens, de services et du revenu primaire	Cible 7.2.3 : Le ratio impôts/PIB est augmenté de 30 % Indicateur 92 : Service de la dette en pourcentage du PIB
Cible 17.5 : Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés Indicateur 17.5.1 : Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés	Non aligné

L'alourdissement de la dette en Afrique réduit les dépenses consacrées au développement

La viabilité de la dette de l'Afrique s'est considérablement détériorée entre 2015 et 2023, la dette publique atteignant environ 1 800 milliards de dollars américains en 2022, revenant

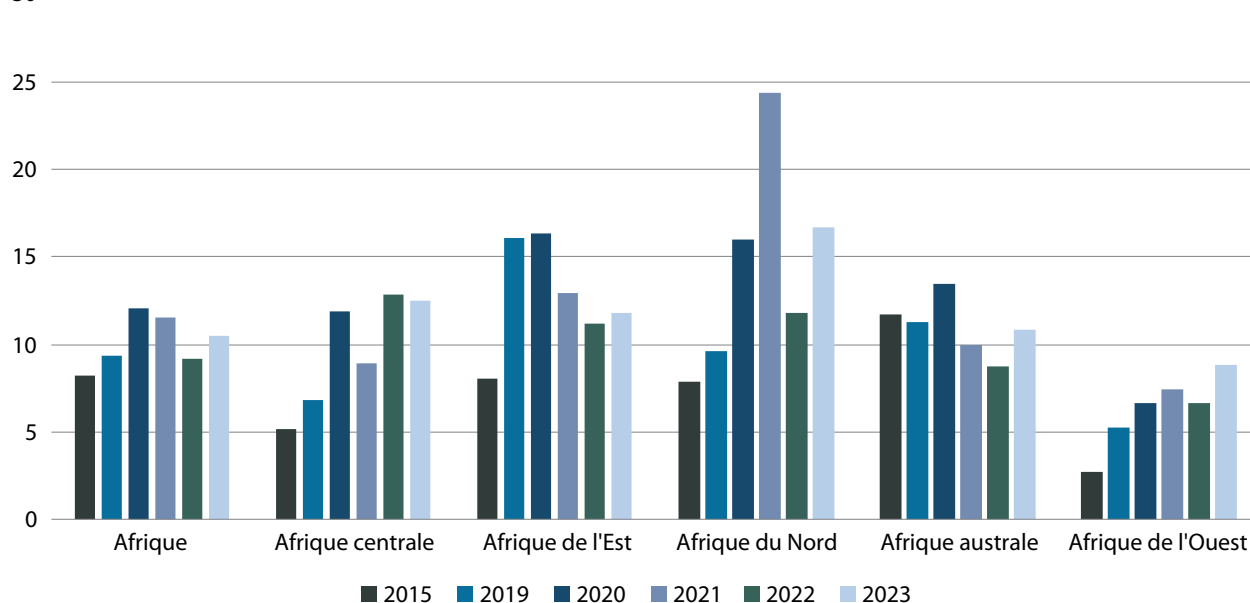
ainsi aux niveaux d'avant l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et réduisant à néant des décennies de progrès durablement acquis (CNUCED, 2023). Le service de la dette en pourcentage des exportations en Afrique s'élevait à 10,5 % en 2023. Cela traduit une augmentation de 69 % entre 2015

et 2023, reflétant non seulement une hausse des emprunts, mais aussi des taux d'intérêt mondiaux plus élevés, une dépréciation des taux de change et le recours croissant à des instruments de financement non concessionnels (figure 6.14).

Au niveau régional, le ratio du service de la dette de l'Afrique a largement dépassé la moyenne mondiale en 2023, en partie en raison des ratios exceptionnellement bas observés dans les économies avancées et chez les emprunteurs bénéficiant de conditions concessionnelles ailleurs. Cela met en évidence l'ampleur des difficultés de liquidité de l'Afrique et confirme l'existence d'un « piège du service de la dette », situation dans laquelle l'escalade des obligations de remboursement évince les dépenses essentielles au développement et perpétue la stagnation économique. Cette trajectoire contraint les nations africaines à des compromis impossibles entre le service de la dette et la poursuite des objectifs de développement essentiels prévus par l'Agenda 2063 de l'UA.

Les tendances régionales révèlent des disparités dans la gravité du surendettement. L'Afrique du Nord a enregistré le ratio de service de la dette le plus élevé, à 16,7 % des exportations en 2023, en raison des obligations extérieures croissantes de l'Égypte et de la forte dépendance de la région vis-à-vis des marchés obligataires internationaux (Barbary et Mohamed, 2025). Ce ratio a atteint un pic d'environ 24 % en 2021 avant de se modérer, ce qui indique un allègement temporaire du service de la dette par le biais de restructurations ou de refinancements plutôt que des améliorations fondamentales de la viabilité. Le fardeau du service de la dette de l'Afrique de l'Est est passé d'environ 8 % (2015) à 16 % (2020), avant de redescendre à 11,8 % (2023), reflétant la restructuration de la dette de l'Éthiopie dans le cadre du Cadre commun du G20 et les efforts du Kenya pour gérer les échéances des euro-obligations. L'Afrique australe est la seule sous-région à enregistrer une baisse, le service de la dette ayant diminué de 7,4 % sur la période, ce qui reflète probablement le fait que les marchés de la dette intérieure relativement développés de l'Afrique du Sud et la gestion budgétaire pru-

Figure 6.14 : Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services (%), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

dente du Botswana compensent les difficultés rencontrées en Zambie et au Zimbabwe.

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont connu une forte augmentation du service de la dette. En Afrique de l'Ouest, ce ratio a bondi de 221,3 % entre 2015 et 2023, passant d'environ 2,8 % à plus de 8,8 % des exportations. Cette explosion reflète les coûts croissants du service de la dette du Nigeria, la situation d'endettement critique du Ghana en 2022 nécessitant une restructuration, et le recours généralisé à des emprunts commerciaux coûteux dans les économies de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'Afrique centrale a enregistré une hausse alarmante de 142,5 %, passant d'environ 5 % à 12 % des exportations. L'évolution de la région montre que les économies dépendantes des matières premières ont été confrontées à la fois à un effondrement des recettes et à une flambée du service de la dette pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a provoqué de graves crises de liquidité.

La concentration des obligations liées au service de la dette dans ces deux sous-régions, qui sont déjà confrontées à une diversification limitée des exportations et à une faible capacité institutionnelle, aggrave leurs difficultés en matière de financement du développement.

La transformation de la composition des créanciers du continent a fondamentalement exacerbé les difficultés liées à la viabilité. L'Afrique s'est résolument détournée des créanciers multilatéraux traditionnels et du Club de Paris au profit de prêteurs privés et non membres du Club de Paris, en particulier la Chine. Ce changement structurel introduit des complexités sans précédent : les créanciers privés exigent des rendements conformes aux taux du mar-

ché et s'opposent à la restructuration ; les prêts chinois ont des échéances plus courtes et des taux d'intérêt plus élevés que les financements concessionnels ; et la coordination entre les divers groupes de créanciers s'avère pratiquement impossible.

Les pays africains sont confrontés à une « prime africaine » persistante, supérieure en moyenne de 1,7 point de pourcentage à celle des économies comparables, un surcoût qui reflète une combinaison de risque perçu, de structure de marché et de méthodologies de notation. Bien qu'elle ne soit pas totalement déconnectée des réalités économiques, cette prime exacerbe l'accumulation de la dette en augmentant les coûts de refinancement et en limitant la capacité d'emprunt anticyclique en période de chocs. Conscientes du rôle des notations de crédit souverain dans le renforcement des coûts d'emprunt élevés de l'Afrique, l'UA et des organisations internationales telles que la CEA et le PNUD s'efforcent de renforcer les marchés de capitaux africains et la notation de crédit souverain. Le PNUD, par exemple, a lancé des initiatives ciblées visant à renforcer les capacités nationales, afin de comprendre et de maîtriser les cadres mondiaux d'évaluation du crédit (voir encadré 6.4).

Les marchés de la dette intérieure, susceptibles de réduire les vulnérabilités externes, introduisent également de nouveaux risques systémiques. Des échéances plus courtes accentuent les risques de refinancement, des coûts d'emprunt intérieurs plus élevés pèsent sur les ressources budgétaires, et la concentration des avoirs entre les mains des banques commerciales et centrales évince les prêts du secteur privé. Les marchés financiers africains, relativement peu développés, amplifient ces vulnérabilités, créant des interconnexions dan-

Encadré 6.4 : Initiative du PNUD concernant les notations de crédit, visant à renforcer les capacités des gouvernements africains pour mieux comprendre et maîtriser les notations de crédit

Le volume et la charge de la dette ne résultent pas uniquement d'un recours accru aux marchés mondiaux des capitaux. Le coût de l'emprunt a considérablement augmenté, sous l'effet du resserrement monétaire mondial et de perceptions persistantes du risque qui pénalisent systématiquement les notations de crédit souveraines africaines. Le coût de la dette a également augmenté pour les pays africains, en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis et pour d'autres sources de capitaux, mais aussi parce que la plupart des pays africains sont perçus comme des investissements risqués.

Ce risque d'investissement est évalué à travers les notations de crédit souveraines attribuées par les trois grandes agences de notation : S&P, Moody's et Fitch. Sur les 35 pays africains disposant d'une notation de crédit souverain, seuls trois (le Maroc, Maurice et le Botswana) bénéficient d'une notation de qualité « investment grade ». Les autres sont classés comme « spéculatifs » ou « hautement spéculatifs », ce qui se traduit par des taux d'intérêt très élevés sur leurs emprunts.

Les méthodologies de notation comprennent à la fois des évaluations quantitatives et qualitatives, ce qui laisse une marge de subjectivité aux agences. Un rapport du PNUD de 2023 a révélé que, pour les pays africains pour lesquels des données sont disponibles, ces subjectivités en matière de notation ont coûté au total 75 milliards de dollars

américains, incluant à la fois des taux d'intérêt excessifs et des prêts non accordés.

Le PNUD travaille actuellement avec divers partenaires pour renforcer les capacités des gouvernements africains à mieux comprendre et maîtriser le processus de notation de crédit, afin de réduire la marge de subjectivité et d'améliorer le discours sur la solvabilité des économies africaines.

Ce soutien comprend une plateforme dédiée aux notations de crédit en Afrique (PNUD, s.d.), un Concilium de 15 experts en notations de crédit souverain déployés dans les pays pour apporter une assistance technique ciblée, ainsi qu'une communauté de pratique proposant des ateliers, des webinaires et des podcasts visant à renforcer les capacités et les connaissances sur le processus et les méthodologies des notations de crédit souverain.

À ce jour, l'initiative du PNUD a formé près de 200 fonctionnaires dans 19 pays africains, à travers 7 ateliers nationaux et régionaux. La communauté de pratique, qui compte plus de 500 membres actifs, a bénéficié de 4 webinaires et de 9 épisodes de podcasts. L'initiative a récemment publié un nouvel ouvrage intitulé « *Les notations de crédit souverain : perspectives pour le développement de l'Afrique* » (PNUD, 2025a) et élabore actuellement un cours en ligne sur les notations de crédit souverain.

gereuses entre la crise de la dette souveraine et la stabilité du secteur bancaire. Le rebond partiel de l'accès aux marchés internationaux observé en 2024, au cours duquel plusieurs gouvernements ont fait leur retour sur les marchés des euro-obligations, a apporté un soulagement temporaire mais n'a pas permis de résoudre les problèmes de viabilité sous-jacents, se contentant de refinancer les obligations

existantes à des taux toujours élevés plutôt que de réduire le fardeau global de la dette.

Les cadres institutionnels de règlement de la dette se révèlent manifestement insuffisants. Le Cadre commun du G20, malgré sa conception ambitieuse, n'a attiré que quatre participants africains (le Tchad, l'Éthiopie, le Ghana et la Zambie), ce qui met en évidence des limites structurelles dans la gestion des problèmes



actuels liés à la dette (Simelane, 2025). La longueur des processus de restructuration (les négociations de l'Éthiopie ont duré plus de trois ans), associée à une préférence pour le rééchelonnement plutôt que pour l'annulation, sapte fondamentalement l'appel à des interventions rapides lancé par l'Engagement de Séville. L'allocation de droits de tirage spéciaux du FMI en 2021 a certes fourni 33 milliards de dollars américains à l'Afrique, mais cela ne représentait que 5 % du total mondial alors que le continent abrite 18 % de la population mondiale, ce qui met en évidence les inégalités persistantes dans l'architecture financière internationale. Ces défaillances institutionnelles surviennent alors que les obligations liées au service de la dette évincent de plus en plus les dépenses de développement. La hausse de 27,1 % des ratios de service de la dette depuis 2015 crée une situation de pression où les gouvernements africains sont confrontés à la fois à une augmentation des coûts de la dette et à une baisse de l'aide extérieure.

La voie à suivre exige une réforme globale sur plusieurs fronts. Premièrement, le Cadre commun nécessite une restructuration fondamentale pour accélérer les procédures, impliquer

les créanciers privés dès le début, étendre l'éligibilité aux pays à revenu intermédiaire et privilégier l'annulation de la dette plutôt qu'un simple rééchelonnement¹¹. Deuxièmement, l'infrastructure du marché de la dette intérieure doit être renforcée, tout en développant des outils analytiques allant au-delà des cadres traditionnels d'analyse de la viabilité de la dette afin de recenser les seuils de dette intérieure et les indicateurs d'alerte précoce. Troisièmement, la transparence doit être renforcée grâce à de solides cadres de gouvernance de la dette publique qui limitent la corruption, évaluent les besoins réels d'emprunt et garantissent que les fonds levés servent aux fins prévues. Enfin, les banques multilatérales de développement régionales doivent être mobilisées pour fournir des financements à long terme abordables qui contrebalancent le recours croissant à des créanciers commerciaux et bilatéraux coûteux. Pour relever les défis liés à la dette en Afrique, il faut faire progresser l'intégration financière continentale, renforcer la mobilisation des ressources financières nationales et régionales, et améliorer l'écosystème financier global à travers le continent (voir encadré 6.5).

Encadré 6.5 : Plaider en faveur d'une collaboration financière continentale en Afrique

Une coordination financière continentale est de plus en plus cruciale pour le financement du développement en Afrique, en particulier dans un contexte mondial marqué par une marge de manœuvre budgétaire restreinte, des flux de capitaux volatils et une baisse de l'aide au développement. En mettant en commun les ressources, en coordonnant les stratégies et en renforçant le pouvoir de négociation collectif, les

mécanismes financiers continentaux peuvent considérablement accroître l'ampleur et l'efficacité du financement du développement à travers le continent.

L'Alliance des institutions financières multilatérales africaines (AAMFI) illustre ce potentiel. Créée en 2024, elle compte parmi ses membres dix institutions financières multilatérales africaines, avec un bilan collectif

¹¹ Voir le rapport Jubilee pour une analyse plus approfondie de la réforme du Cadre commun, disponible à l'adresse : <https://ipdcolumbia.org/wp-content/uploads/2025/08/Executive-Summary-of-Jubilee-Report.pdf>

de plus de 70 milliards de dollars américains (Zubairu, 2025). En octobre 2025, l'AAMFI a lancé, en collaboration avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine, un mécanisme de financement des infrastructures de 1,5 milliard de dollars américains visant à débloquent des investissements coordonnés dans les infrastructures en Afrique. Cela démontre que les cadres financiers collaboratifs peuvent contribuer au financement du développement africain (Afreximbank, 2025b).

En s'appuyant sur le succès de cette initiative,

il est essentiel d'accélérer la mise en place du Fonds monétaire africain (FMA), de la Banque africaine d'investissement (BAI) et de la Banque centrale africaine (BCA) (UA, s.d.-a). Ces institutions mandatées par l'UA renforceraient la stabilité macroéconomique, mobiliseraient des investissements à long terme et soutiendraient l'intégration monétaire et financière. Faire avancer leur ratification et leur mise en œuvre améliorerait considérablement l'autonomie financière de l'Afrique et sa capacité à financer l'Agenda 2063 et les ODD selon ses propres modalités.

Les systèmes de promotion de l'investissement en Afrique varient considérablement d'une sous-région à l'autre

Le nombre de pays ayant mis en place des systèmes de promotion de l'investissement au bénéfice direct des pays les moins avancés (PMA) reste concentré en Afrique du Nord, bien que cet indicateur constitue un moyen important de renforcer les partenariats mondiaux et d'atteindre les ODD. Selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2025 et le SDG Pulse 2025 de la CNUCED, les systèmes de promotion des IDE en direction des économies en développement, y compris les PMA, sont principalement mis en place par les économies développées (CNUCED, 2024, 2025d). Cependant, dans un contexte de baisse des IDE mondiaux, les systèmes de promotion de l'investissement sont devenus de plus en plus essentiels pour combler le déficit de financement nécessaire à la réalisation des ODD. Les flux d'investissement vers les économies en développement dans les secteurs liés aux ODD ont fortement chuté en 2024. Les infrastructures ont reculé de 35 %, les énergies renouvelables de 31 %, l'eau et l'assainissement de 30 % et les systèmes agroalimentaires de 19 % ; seuls les secteurs de la santé et de l'éducation ont enregistré une croissance de 25 %. Dans ce

contexte, les pays africains ont mis en œuvre diverses initiatives et mesures incitatives visant à faciliter et à promouvoir les investissements, en mettant notamment l'accent sur le développement de l'économie numérique, les réformes du climat des affaires et le ciblage de secteurs stratégiques (CNUCED, 2025a).

Au niveau national, plusieurs pays africains démontrent que des stratégies proactives de promotion de l'investissement, combinées à un soutien gouvernemental par le biais de partenariats internationaux financiers et stratégiques, peuvent aider les entreprises locales à se développer et à être compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux. Le succès de l'Afrique du Sud dans la promotion des investissements à l'étranger, soutenu par son leadership en matière d'IA et de fintech (Le Cap accueillant plus de 450 entreprises technologiques), illustre cette approche (Mwangi, K., 2025b). Le Plan directeur pour l'économie numérique du pays vise à porter la part de l'économie numérique à 15-20 % du PIB, tandis que des engagements récents, tels que l'investissement de 5,4 milliards de rands (300 millions de dollars américains) de Microsoft jusqu'en 2027 pour le développement de l'IA et des infrastructures de cloud, témoignent de la confiance continue

des investisseurs. L'Afrique du Sud est en tête du continent tant en matière d'infrastructures d'IA que d'investissements, avec le plus haut niveau de préparation des données en Afrique et 610 millions de dollars américains de financement de start-ups axées sur l'IA pour la seule année 2023 (Mwangi, K., 2025c).

Le Rwanda s'est imposé comme un exemple de réussite notable en matière de promotion de l'investissement, grâce à des réformes systématiques et à des mandats institutionnels clairement définis. Le pays a enregistré 3,2 milliards de dollars américains d'engagements d'investissement en 2024, soit une hausse de 32,4 % par rapport à l'année précédente, tirée par les secteurs industriel et financier (Chilamphuma, 2025). L'écosystème des start-ups rwandaises a connu une croissance remarquable, avec plus de 55 entreprises financées et 80 opérations d'investissement contribuant à un pool de financement dépassant 1 milliard de dollars américains, dont le plus important cycle de financement du continent, d'un montant de 330 millions de dollars américains. Rien qu'en 2024, les start-ups rwandaises ont levé 150 millions de dollars américains, soit une augmentation de 75 % par rapport à l'année précédente, créant plus de 10 000 emplois (Mwangi, K., 2025c).

Le Kenya, surnommé « Silicon Savannah », est le leader de l'Afrique de l'Est en matière de promotion de l'investissement grâce à des stratégies globales d'économie numérique et au développement des infrastructures. En 2023, les entrepreneurs kenyans ont attiré près de 800 millions de dollars américains de financement, principalement dans le secteur technologique, se hissant à la première place en Afrique et recevant plus de capital de démarrage que le Nigeria, l'Égypte et l'Afrique du Sud en valeur absolue (Département américain du Commerce, 2024). Le secteur kényan des

TIC a connu une croissance annuelle moyenne de 10,8 % au cours de la dernière décennie, et l'économie numérique devrait représenter 9,24 % du PIB d'ici 2025 (Cliffe Dekker Hofmeyr, 2026).

Maurice et l'Éthiopie constituent d'autres exemples de réussite en matière de stratégies de promotion de l'investissement. Maurice a mis en place des conseils de développement économique pour attirer les investissements, soutenant les PME dans de multiples secteurs, notamment les TIC, le tourisme, l'agriculture et l'industrie manufacturière. La rationalisation des procédures administratives et la réduction des coûts d'enregistrement des nouvelles entreprises ont été des facteurs clés de succès (Banque mondiale, n.d.d). L'Éthiopie, malgré les difficultés rencontrées récemment, a mis en place des commissions de développement économique qui ont attiré des investissements majeurs, notamment des mégaprojets tels que des initiatives d'hydrogène vert. La poussée d'industrialisation du pays a contribué à faire de l'Éthiopie le deuxième plus grand bénéficiaire d'IDE en Afrique, avec 3,3 milliards de dollars américains en 2023 (CNUCED, 2024).

Les marchés émergents gagnent également du terrain dans la promotion de l'investissement. L'Égypte s'est positionnée comme le principal pôle d'IA d'Afrique du Nord, grâce à son vaste vivier de talents, à sa situation géographique stratégique et au soutien massif du gouvernement en faveur de la transformation numérique. Au deuxième trimestre de l'exercice 2025, l'Afrique du Nord a dominé les flux de capital-risque en Afrique pour la première fois en cinq ans, l'Égypte ayant dépassé les 300 millions de dollars américains de financement sur le premier semestre de l'exercice 2025 (African Private Capital Association [AVCA], 2025). Le Sénégal réalise des progrès significatifs, avec des activités de fintech qui devraient croître de

13 % par an d'ici 2025, portées par des collaborations régionales et des initiatives gouvernementales favorables (Tech in Africa, 2025a). Le Ghana, en dépit des difficultés économiques qu'il rencontre, continue d'attirer des investissements grâce à son écosystème technologique bien établi. En Algérie, l'écosystème des start-ups prend également de l'ampleur, cinq start-ups devant être cotées en bourse pour lever des capitaux privés. Les progrès mentionnés ci-dessus, tels que l'expérience réussie de l'Algérie, ont été présentés plus en détail lors du Forum des entreprises africaines de 2026 (Conseil européen des Affaires pour l'Afrique et la Méditerranée [EBCAM], 2026). Ces pôles émergents bénéficient de cadres régionaux tels que la Smart Africa Alliance (qui promeut les PPP dans le domaine de l'innovation numérique) et le Protocole de la ZLECAf sur le commerce numérique (qui établit des cadres réglementaires pour le commerce électronique transfrontalier et les services numériques) (Digital Forum Institute, 2024).

La perception du risque en Afrique par les investisseurs est moins influencée par la faiblesse des éléments fondamentaux de croissance que par la volatilité macroéconomique, les risques de change, l'imprévisibilité réglementaire et les marchés financiers peu développés, qui augmentent le coût du capital et freinent les investissements à long terme (Banque mondiale, 2020). Attirer des IDE de meilleure qualité et plus résilients nécessite donc une transition vers une compétitivité fondée sur les capacités, ancrée dans le développement des compétences, la fiabilité des infrastructures et des systèmes de réglementation prévisibles.

À l'avenir, les pays africains doivent continuer à renforcer leurs cadres de promotion de l'investissement en : (1) développant les infrastructures numériques (en particulier le cloud computing, qui connaît une croissance annuelle de 25 à 30 %) afin d'atteindre les régions mal desservies au-delà des « Big Four » (Nyanje, 2025) ; (2) harmonisant les cadres réglementaires par le biais d'organismes régionaux tels que la stratégie de l'UA en matière d'IA et la Déclaration sur l'IA responsable en Afrique ; (3) développant des agences spécialisées dans la promotion de l'investissement dotées de mandats clairs, comme l'a démontré le Kenya (Thigo, 2025) ; (4) tirant parti de la ZLECAf pour créer un marché unique intégré et attractif pour les investisseurs en quête d'efficacité (Banque mondiale, 2025b) ; (5) renforçant les marchés de capitaux nationaux, étant donné que le Ghana et le Nigeria disposent à eux seuls de 40 milliards de dollars américains de fonds de pension, dont plus de 90 % sont placés dans des titres d'État en raison du manque d'opportunités d'investissement (ISS African Futures, 2025) ; et en (6) veillant à ce que la promotion de l'investissement donne la priorité à la création d'emplois, au transfert de technologies et à la modernisation industrielle plutôt qu'aux simples entrées de capitaux. Avec une augmentation de 740 millions de personnes en âge de travailler en Afrique prévue d'ici 2050, ce qui représente les trois quarts de l'augmentation nette sur l'ensemble des marchés émergents, on ne saurait trop insister sur l'urgence de mettre en place de solides systèmes de promotion de l'investissement créant des emplois productifs et de qualité (Africa Growth Initiative at Brookings, 2026).

6.1.5 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation, ainsi que la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines, et promouvoir des technologies respectueuses de l'environnement pour les pays en développement à des conditions favorables

Tableau 6.6 : Cibles 17.6 et 17.7 des ODD, indicateurs 17.6.1 et 17.7.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies Indicateur 17.6.1 : Nombre d'abonnements au haut débit fixe pour 100 habitants, par débit	Cible 6.1.9 : L'Afrique contribue à hauteur d'au moins 10 % aux résultats de la recherche scientifique mondiale ; au moins 50 % des résultats de la recherche se traduisent par l'innovation et la production Cible 6.1.10 : L'économie spatiale africaine est doublée
Cible 17.7 : Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord Indicateur 17.7.1 : Montant total des financements destinés aux pays en développement et aux pays développés pour promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Non aligné

Les progrès rapides en matière de connectivité numérique contrastent avec les disparités persistantes entre zones urbaines et rurales en Afrique

En 2024, la moyenne mondiale des abonnements au haut débit fixe s'élevait à 19,6 pour 100 habitants, contre un faible taux de 0,9 pour 100 habitants en Afrique (figure 6.15) ; cet écart de chiffre multiplié quasiment par sept reflète l'insuffisance des investissements dans les infrastructures, des coûts prohibitifs

et un faible pouvoir d'achat qui empêchent des centaines de millions de personnes de participer à l'économie numérique. L'Afrique du Nord affiche le plus grand nombre d'abonnements du continent, tandis que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale en comptent le moins. Entre 2015 et 2024, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est ont connu une croissance substantielle, bien que partant d'un niveau très bas.

Le succès relatif de l'Afrique du Nord s'explique par des connexions stratégiques par câbles sous-marins vers l'Europe, notamment le projet de système de câbles MEDUSA, estimé à 360 millions de dollars américains, qui améliorera la connectivité sous-marine entre l'Europe et l'Afrique du Nord d'ici 2026 (Africa-Europe Foundation, 2024).

L'Afrique australe affiche des résultats modérés avec des taux de pénétration d'Internet relativement plus élevés, principalement grâce à l'infrastructure de télécommunications avancée et aux initiatives de numérisation de l'Afrique du Sud. Selon les évaluations du DESA des Nations unies (2024a), Maurice et l'Afrique du Sud sont toutes deux passées d'une couverture numérique « élevée » à « très élevée » en matière d'administration en ligne, démontrant ainsi des capacités institutionnelles parallèlement au développement des infrastructures. La Namibie est l'un des quatre pays africains (avec la Tunisie, l'Égypte et Maurice) à proposer des tarifs de données abordables pour les trois quarts de leur population (CUA et OCDE, 2021), un seuil critique étant donné que les barrières financières constituent le principal obstacle à l'adoption d'Internet sur le continent.

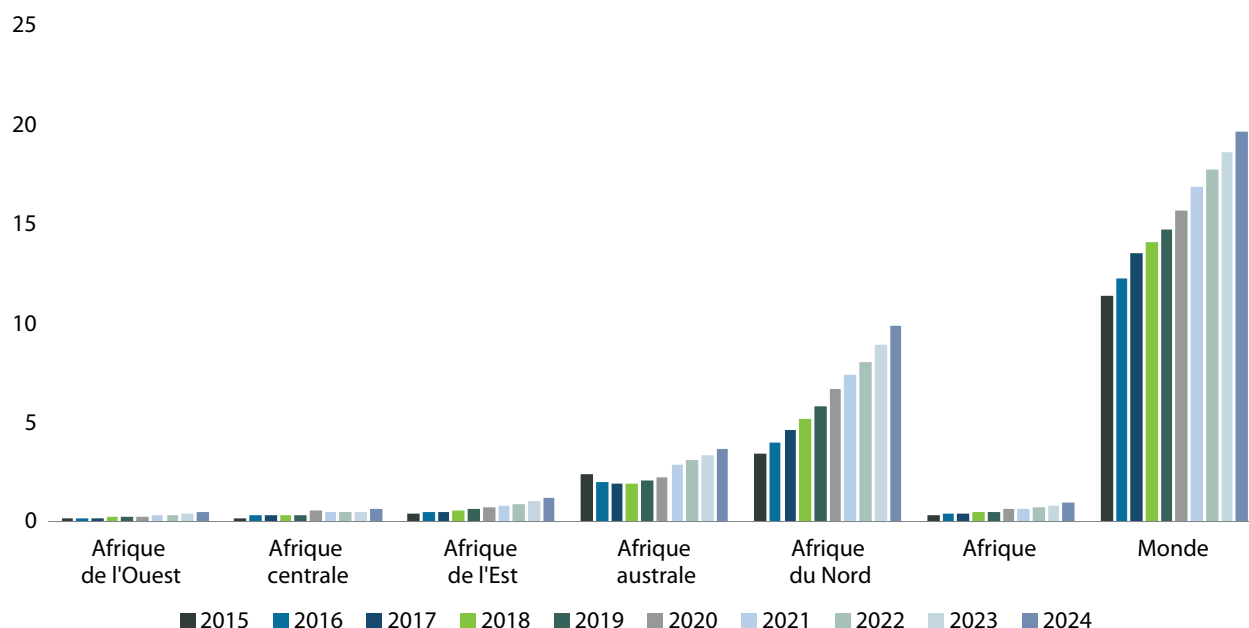
L'Afrique de l'Est a connu la trajectoire de croissance la plus spectaculaire, avec une multiplication par plus de cinq de la pénétration d'Internet entre 2015 et 2023, même si elle partait d'un niveau extrêmement bas. Cette croissance exponentielle reflète le succès des stratégies axées sur le mobile, en particulier la plateforme pionnière M-Pesa du Kenya, qui a démontré que la connectivité mobile permettait de contourner les contraintes liées aux infrastructures traditionnelles. Les initiatives de coopération régionale promettent une nouvelle accélération : le projet « Regional Smart Hub Facility and Data Centre » vise à améliorer

la connectivité TIC pour 285 millions de personnes en Éthiopie, au Kenya, en Somalie, au Soudan du Sud, en Tanzanie et en Ouganda grâce à la présence de câbles à fibre sous-marins transfrontaliers (AUDA-NEPAD, 2021 ; AUDA-NEPAD, n.d ; ECA, 2025).

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale accusent un retard significatif par rapport aux autres sous-régions malgré des progrès notables. L'Afrique de l'Ouest a connu une croissance substantielle par rapport aux niveaux très bas de 2015, tirée par l'importante base démographique du Nigeria et l'expansion du secteur des télécommunications, ainsi que par les initiatives du Sénégal, du Ghana et de la Côte d'Ivoire en matière d'économie numérique. Les taux de pénétration absolus restent cependant faibles en raison des limitations infrastructurelles, des coûts élevés et des environnements opérationnels difficiles dans les pays du Sahel et les pays côtiers touchés par les conflits et l'instabilité. L'Afrique centrale a presque doublé son taux de pénétration d'Internet entre 2015 et 2023 ; cette région partait toutefois d'un niveau tellement bas qu'elle reste la moins connectée d'Afrique. L'instabilité politique, les investissements limités dans les télécommunications, le relief difficile et la faible densité de population constituent des obstacles redoutables à l'expansion de la connectivité dans les pays d'Afrique centrale tels que la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Tchad et la République du Congo.

Le fossé entre la connectivité urbaine et rurale représente sans doute l'inégalité numérique la plus flagrante en Afrique. Dans les zones urbaines, seuls 25 % de la population ont accès aux réseaux 5G, tandis que 73 % bénéficient d'un accès 4G (Union internationale des télécommunications [UIT], 2024), ce qui montre que même les villes sont à la traîne par rap-

Figure 6.15 : Abonnements au haut débit fixe pour 100 habitants, par débit (pour 100 habitants), 2015-2024



Source : UN DESA (2026)

port aux normes mondiales de connectivité urbaine, où le déploiement de la 5G est sur le point d'atteindre une couverture majoritaire. L'Afrique rurale est confrontée à de faibles taux de connectivité, l'accès à la 4G ne concernant que 49 % des populations rurales, tandis que la 3G, une technologie pratiquement obsolète dans les pays développés, ne dessert que 26 % d'entre elles. Cela signifie qu'environ la moitié des Africains vivant en zone rurale n'ont pas accès aux services de base de haut débit mobile, ce qui les exclut de facto des services financiers numériques, du commerce électronique, de l'éducation en ligne, de la télémédecine et des systèmes d'information agricole susceptibles de transformer les moyens de subsistance en milieu rural. Le fossé entre zones urbaines et rurales perpétue les inégalités spatiales, concentrant les opportunités économiques dans les villes, tandis que les zones rurales restent prisonnières d'une agriculture de subsistance et d'activités informelles.

Les barrières financières freinent encore davantage l'expansion de la connectivité malgré

les améliorations des infrastructures. En 2025, le haut débit mobile coûtait 5,3 % du RNB par habitant en Afrique, contre 1,4 % à l'échelle mondiale, soit un chiffre multiplié par 3,8 qui rend les services de données inabordables pour des centaines de millions de personnes. Le coût du haut débit fixe s'avère encore plus prohibitif, représentant 13,8 % du RNB par habitant, contre 2,5 % à l'échelle mondiale (UIT, 2025). La stratégie de transformation numérique de l'UA vise un prix des données ne dépassant pas 1 centime de dollar américain par mégaoctet (soit 10 dollars américains pour 1 gigaoctet) d'ici 2030 afin de garantir l'accessibilité financière (UA, 2021). Toutefois, les tarifs actuels doivent être considérablement réduits pour devenir abordables, et des réductions supplémentaires sont nécessaires pour garantir l'accessibilité universelle. Ces structures de coûts reflètent une concurrence limitée entre les opérateurs de télécommunications, des coûts élevés de déploiement des infrastructures, des obstacles réglementaires, des politiques fiscales et de faibles économies d'échelle sur les petits marchés.

Les implications de la fracture numérique en Afrique sur le développement sont profondes et multiples. Un accès fiable à Internet est essentiel pour atteindre plusieurs ODD, notamment : une éducation de qualité (ODD 4) grâce aux plateformes d'apprentissage en ligne qui se sont révélées cruciales lors des fermetures d'écoles liées à la COVID-19 ; l'industrie et l'innovation (ODD 9) via la fabrication numérique et le commerce électronique ; et les initiatives de renforcement des capacités (ODD 17) par le biais de programmes de transfert de connaissances et de développement des compétences. Le taux de pénétration d'Internet de 44,4 % en Afrique et les 3,8 abonnements au haut débit fixe pour 100 habitants¹² constituent des contraintes existentielles pour la transformation économique, car la quatrième révolution industrielle, portée par l'IA, l'Internet des objets, l'analyse des mégadonnées et le cloud computing, nécessite intrinsèquement une connectivité universelle à haut débit.

Des interventions stratégiques ouvrent la voie à la réduction de la fracture numérique en Afrique. Des projets d'infrastructure phares, tels que le corridor Abidjan-Lagos, revêtent une importance stratégique pour la connectivité régionale et la croissance économique. La stratégie continentale de l'UA en matière d'IA, approuvée lors de la 45^e session ordinaire en 2024, vise à repositionner l'Afrique en tant que leader mondial de l'IA inclusive, même si son succès dépendra de la capacité à combler les déficits de compétences en développement

logiciel, en science des données et en IA qui freinent actuellement le développement de la main-d'œuvre numérique (UA, 2024a). L'Agenda 2063 de l'UA et la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STI-SA) 2024 promeuvent une vision d'économie fondée sur la connaissance et axée sur l'innovation, mais leur mise en œuvre révèle des disparités dans l'état de préparation des infrastructures qui perpétuent l'exclusion numérique. Les initiatives de coopération régionale (fibre optique transfrontalière, centres de données partagés, réglementations harmonisées) offrent des approches rentables pour étendre la connectivité par rapport aux investissements purement nationaux. Les PPP mobilisant les entreprises de télécommunications, les institutions financières de développement (IFD) et les ressources publiques peuvent accélérer le déploiement, tout en garantissant l'accessibilité financière grâce à des subventions ciblées et à des obligations de service universel. L'impératif fondamental reste clair : sans une accélération considérable de l'expansion de la connectivité, sans une réduction des coûts pour atteindre les objectifs d'accessibilité financière de l'UA et sans garantie d'un accès équitable au-delà des clivages entre zones urbaines et rurales et entre régions, l'Afrique risque d'être définitivement exclue de l'économie numérique mondiale, condamnant les générations actuelles et futures à la marginalisation économique, quels que soient leurs talents, leurs ambitions ou leur potentiel entrepreneurial.

¹² Sur la base des données de 39 pays africains en 2023 (UN DESA) (consulté le 20 janvier 2026).

6.1.6 Rendre pleinement opérationnels la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés

Tableau 6.7 : Cible 17.8 des ODD, indicateur 17.8.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications Indicateur 17.8.1 : Proportion de personnes utilisant Internet	Non aligné

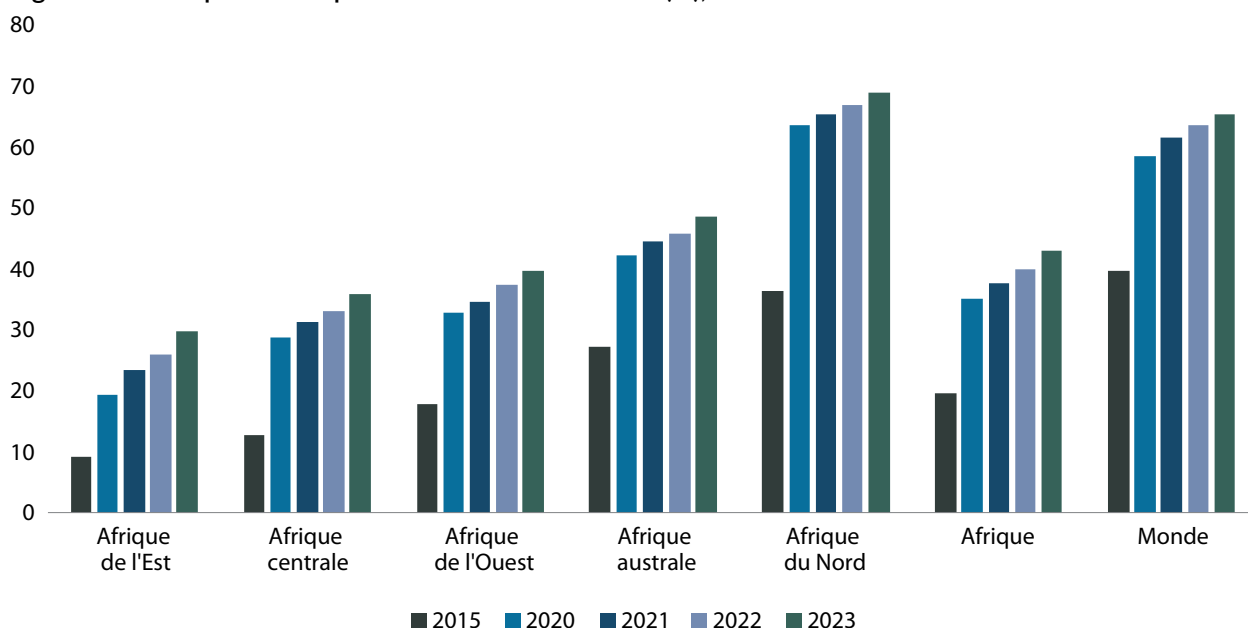
L'utilisation d'Internet en Afrique progresse régulièrement malgré des disparités régionales marquées

L'Afrique a connu une hausse significative de l'utilisation d'Internet, qui est passée de 19,6 % en 2015 à 42,9 % en 2023. L'Afrique du Nord arrive en tête, avec 68,9 % de la population ayant accès à Internet en 2023. Il convient de noter que l'Afrique de l'Est a vu son taux multiplié par plus de cinq au cours de cette période, malgré un niveau de départ faible, tandis que l'Afrique centrale a presque doublé sa part (figure 6.16). L'Afrique du Nord et l'Afrique australe se distinguent, avec des taux d'utilisation bien supérieurs aux moyennes africaines pour la période 2020-2023. Ce résultat s'explique par des investissements soutenus dans les infrastructures numériques, une forte pénétration des réseaux 4G et 5G, et un cadre réglementaire plus favorable (Mensah et Traoré, 2024). Le RDDA (ECA et al., 2024) a souligné que ces deux sous-régions bénéficient d'écosystèmes numériques relativement matures et d'un développement technologique soutenu, permettant une croissance robuste et continue de l'utilisation d'Internet.

L'Afrique australe conserve les niveaux d'utilisation les plus élevés du continent, grâce aux performances de l'Afrique du Sud et de Maurice, soutenues par des améliorations structurelles et une transformation numérique stable. L'Afrique du Nord suit une trajectoire similaire, mais affiche également des progrès constants. En revanche, les sous-régions d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et centrale affichent des niveaux d'utilisation plus faibles, bien que leurs progrès soient positifs. L'Afrique de l'Ouest enregistre des progrès significatifs, le pourcentage d'utilisateurs ayant plus que doublé entre 2019 et 2024 grâce aux avancées observées au Nigeria, au Ghana et au Sénégal. L'Afrique de l'Est continue également de progresser de manière régulière, portée par l'expansion rapide des services numériques et de l'argent mobile au Kenya et en Ouganda.

Malgré un niveau de départ particulièrement bas, l'Afrique centrale a connu une accélération notable de l'utilisation d'Internet depuis 2018, traduisant les effets positifs des initiatives visant à étendre la couverture et à améliorer les infrastructures de télécommunications (voir encadré 6.6). Toutes les sous-régions africaines

Figure 6.16 : Proportion de personnes utilisant Internet (%), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

ont connu une accélération après 2019, probablement liée à la pandémie de COVID-19, qui a stimulé l'utilisation des services numériques, du télétravail, de l'enseignement en ligne et du commerce électronique. Ces évolutions confirment à la fois le potentiel du continent en matière de transformation numérique et la persis-

tance de disparités importantes, soulignant le besoin urgent d'accroître les investissements, de renforcer la coopération régionale et de promouvoir des politiques inclusives afin de réduire la fracture numérique et de soutenir la réalisation de l'ODD 17 en Afrique.

Encadré 6.6 : Améliorer l'accès à Internet pour les populations rurales des pays d'Afrique centrale

Tchad – Projet de transformation numérique du Tchad

En 2024, la Banque mondiale a approuvé une subvention de 92,2 millions de dollars américains pour financer le projet de transformation numérique du Tchad. Ce projet vise à étendre la connectivité haut débit dans les zones rurales, périurbaines et urbaines du Tchad, et à renforcer les compétences numériques de la population, en particulier celles des femmes et des jeunes. Le projet peut également contribuer aux services et systèmes administratifs numériques, en renforçant les capacités numériques des acteurs du secteur public. Étant un pays enclavé, le Tchad accuse un retard considérable en matière

de pénétration et d'accès à Internet. Grâce à la mise en œuvre de ce projet quinquennal, plus de 4,5 millions de personnes dans les zones rurales auront accès au haut débit, et plus de 2 millions de personnes pourront utiliser activement les plateformes numériques publiques soutenues par le projet. Environ 40 000 bénéficiaires recevront directement une formation numérique, dont au moins 25 000 femmes et filles, ainsi que 2 000 personnes en situation de handicap (Banque mondiale, 2024c).

République du Congo – 20 nouveaux points d'accès à l'Internet haut débit

En 2025, le gouvernement congolais a mis en

service de nouveaux points d'accès à l'Internet haut débit dans 20 zones rurales afin de réduire la fracture numérique à l'échelle nationale. Ces 20 points d'accès font partie des 76 sites de connectivité qui ont été construits et équipés à travers le pays. Dans le cadre de la Stratégie nationale numérique 2030 et du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) de 100 millions de dollars américains, cofinancé par la Banque mondiale et l'Union

européenne, le gouvernement prévoit de connecter l'ensemble des 76 sites à la 4G d'ici fin 2025. Le projet PATN figure parmi les plus importants investissements numériques jamais réalisés par le pays, et le gouvernement congolais a également alloué 3 millions de dollars supplémentaires à la modernisation des infrastructures, en donnant la priorité à la technologie 4G afin de garantir une connexion stable et de haute qualité (Njoya, 2025).

6.1.7 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement

Tableau 6.8 : Cible 17.9 des ODD, indicateur 17.9.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	Agenda 2063
Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire Indicateur 17.9.1 : Valeur en dollars de l'aide publique au développement engagée en faveur des pays en développement	Non aligné

La coopération technique Nord-Sud ne reçoit qu'une part marginale de l'APD totale

La coopération Nord-Sud reste un catalyseur essentiel pour accélérer les efforts de l'Afrique en vue d'atteindre les ODD de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063. Ce partenariat est nécessaire pour combler les lacunes en matière de capacités, qu'il s'agisse de ressources financières, de savoir-faire technologique ou de qualité institutionnelle. Les gouvernements africains peuvent tirer parti des connaissances collectives et des initiatives d'expertise spécialisée, de transfert de technologie et de travail normatif. Les partenariats de coopération

Nord-Sud devraient contribuer au renforcement de la planification nationale, des systèmes de données, des capacités du secteur public et des écosystèmes d'innovation. Cette coopération peut notamment compléter les initiatives menées par l'Afrique et la collaboration Sud-Sud en comblant le manque de capacités critiques, en soutenant le développement des compétences et en permettant aux pays de concevoir et de mettre en œuvre des politiques efficaces fondées sur des données factuelles. Face à la demande croissante de résilience climatique, de transformation numérique et de renforcement des systèmes de gouvernance,

les partenariats Nord-Sud continuent de jouer un rôle indispensable pour élargir les opportunités, renforcer les institutions et accélérer les progrès vers la réalisation de l'Agenda 2030 à travers le continent.

Malgré l'importance cruciale que peut avoir la coopération technique en accélérant la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA, le continent a continué de recevoir une part minime de l'APD totale consacrée à la coopération technique. Les résultats historiques reflètent un montant infime, oscillant autour de 1 % de l'APD totale.

Outre les initiatives traditionnelles de coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont indispensables pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD de l'Agenda 2030 et du STYIP de l'Agenda 2063. Comme l'indique cet objectif, les partenariats entre pays en développement

sont essentiels pour garantir le partage des connaissances, de l'expertise et des approches innovantes.

Alors que l'indicateur 17.9.1 rend traditionnellement compte de l'aide financière et technique officielle engagée en faveur des pays en développement, un ensemble croissant de données suggère que les migrations internationales constituent un canal important, mais encore sous-exploité, de soutien au renforcement des capacités. Les migrants agissent non seulement en tant qu'acteurs du marché du travail, mais aussi en tant qu'investisseurs, innovateurs, transmetteurs de connaissances et partenaires dans la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. Considérer la migration sous l'angle du renforcement des capacités permet de mieux comprendre comment l'aide internationale est mobilisée, fournie et maintenue au regard de la réalisation des ODD (voir encadré 6.7).

Encadré 6.7 : Migration, engagement de la diaspora et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des ODD

La migration internationale offre un prisme important pour comprendre les engagements de renforcement des capacités pris au regard de la cible 17.9 des ODD, en particulier du fait que les migrants jouent de plus en plus le rôle d'agents économiques, de transmetteurs de connaissances et de partenaires de développement. Les recherches montrent qu'ils contribuent à la formation du capital humain et au renforcement des institutions en transférant des connaissances, des technologies et des compétences vers leurs pays d'origine par le biais de la migration de retour, de la mobilité temporaire et de l'engagement virtuel (Clemens et McKenzie, 2018 ; Docquier et Rapoport, 2012). Les réseaux de la diaspora facilitent les échanges professionnels, la collaboration en matière de recherche, les liens commerciaux et le dialogue

politique, sous-tendant souvent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Considérer la migration comme un catalyseur de l'accumulation de capital humain plutôt que comme une simple question de mobilité de la main-d'œuvre s'inscrit pleinement dans la lignée de l'ODD 17.9, qui met l'accent sur un soutien ciblé visant à renforcer les systèmes nationaux pour la mise en œuvre des ODD.

Les envois de fonds constituent un deuxième canal essentiel reliant la migration au renforcement des capacités. Les flux d'envois de fonds officiellement enregistrés vers l'Afrique, qui dépassent désormais les IED et l'APD, représentent une source stable de financement extérieur (Ratha et al., 2023). Bien qu'il s'agisse principalement de transferts aux ménages, les envois de fonds soutiennent les investissements dans l'éducation, la santé, le



logement et l'entrepreneuriat, renforçant ainsi indirectement les capacités productives et sociales. Dans le cadre de l'indicateur 17.9.1, qui assure un suivi de l'aide financière et technique, les instruments liés aux envois de fonds, tels que les obligations de la diaspora et les véhicules d'investissement collectif, élargissent l'écosystème de financement du développement et estompent la frontière entre les transferts privés et les ressources publiques de renforcement des capacités (Ketkar et Ratha, 2010). Les politiques qui réduisent les coûts des envois de fonds, renforcent l'inclusion financière et canalisent l'épargne de la diaspora vers les secteurs productifs peuvent donc compléter les engagements d'aide traditionnels.

La littérature sur le « gain de cerveaux » et la « circulation des cerveaux » remet davantage en cause la notion de perte permanente de capital humain associée à la migration (Docquier et Rapoport, 2012). Les progrès des technologies numériques ont permis aux migrants qualifiés de contribuer au développement national sans revenir définitivement, grâce à l'enseignement à distance, à la télémedecine, aux partenariats de recherche, au mentorat et à la participation à des écosystèmes d'innovation (Panizzon et van Riemsdijk, 2019). Ces modèles de mobilité virtuelle et circulaire offrent une assistance technique flexible et axée sur la demande qui complète les cadres formels de coopération

Nord-Sud. L'intégration de politiques sensibles à la migration (notamment les partenariats de renforcement des compétences, la reconnaissance des qualifications et les plateformes numériques de la diaspora) dans les stratégies nationales relatives aux ODD peut renforcer les capacités institutionnelles et faire en sorte que la mobilité contribue à une transformation structurelle durable.

Enfin, le fait de positionner les migrants comme des partenaires de développement met en évidence la nécessité d'intégrer la gestion de la migration dans des cadres plus larges de renforcement des capacités. Les institutions nationales de la diaspora, les politiques de double nationalité et les plateformes d'engagement structurées ont été associées à des contributions plus efficaces de la diaspora aux résultats de développement (OIM, 2018). Du point de vue de l'ODD 17, le soutien international peut aller au-delà des transferts financiers pour inclure une assistance technique aux systèmes de données sur les migrations, à la cartographie de la diaspora et aux mécanismes de coordination institutionnelle. De cette manière, la migration s'intègre dans l'architecture des partenariats mondiaux, renforçant l'ampleur, le ciblage et la durabilité des efforts de renforcement des capacités mesurés au titre de l'indicateur 17.9.1.

6.1.8 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, accroître les exportations des pays en développement et permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent

Tableau 6.9 : Cibles 17.10, 17.11 et 17.12 des ODD, indicateurs 17.10.1, 17.11.1 et 17.12.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda 2063
Cible 17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement Indicateur 17.10.1 : Moyenne pondérée des droits de douane à l'échelle mondiale	Non aligné
Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 Indicateur 17.11.1 : Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales	Cible 1.1.2 : La diversification des exportations intra-africaines s'est améliorée grâce à une réduction de la dépendance à l'égard des exportations de matières premières en tant que part des exportations totales Indicateur 13 : Part du commerce intra-africain dans le commerce africain total
Cible 17.12 : Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés Indicateur 17.12.1 : Moyenne pondérée des droits de douane auxquels sont soumis les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Non aligné

L'Afrique continue de représenter une part limitée du commerce mondial, en raison de ses contraintes structurelles

La part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises et de services reste faible et pratiquement inchangée, oscillant

entre 2 % et 1,9 % entre 2018 et 2023. Au niveau sous-régional, l'Afrique du Nord arrive en tête, suivie de l'Afrique australe, tandis que l'Afrique centrale est celle qui contribue le moins (figure 6.17). Parmi les obstacles structurels de longue date qui expliquent la faible



part du commerce de marchandises figurent la dépendance vis-à-vis des matières premières, une diversification limitée, des coûts commerciaux élevés et un marché régional fragmenté. La diversification des biens commercialisables, ainsi que la création de valeur ajoutée, sont nécessaires pour améliorer les performances commerciales. En outre, la réduction des coûts commerciaux peut améliorer la compétitivité des exportations de marchandises.

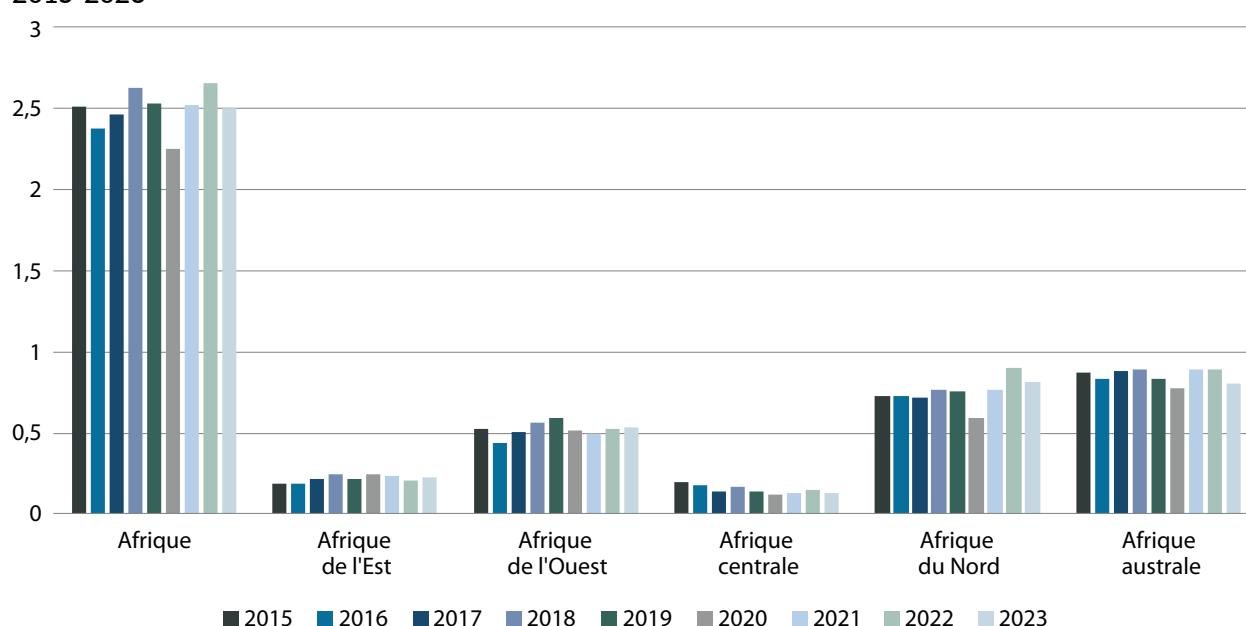
La mise en œuvre de la ZLECAf démontre le potentiel du commerce intra-africain

La ZLECAf offre un immense potentiel d'expansion de la base commerciale et de création d'emplois. Une plus grande intégration dans le cadre de la ZLECAf pourrait permettre aux pays africains d'accroître considérablement leur contribution au marché continental. En élargissant l'accès au marché d'un continent de 1,4 milliard d'habitants dont le PIB cumulé s'élève à environ 3 000 milliards de dollars américains, la ZLECAf offre une plateforme pour la diversification des exportations, la mo-

dernisation industrielle et la participation aux chaînes de valeur régionales (CEA et al., 2025).

Le commerce intra-africain se caractérise déjà par une part de produits manufacturés et semi-transformés plus importante que dans le commerce de l'Afrique avec le reste du monde, ce qui met en évidence ses possibilités d'accélérer la transformation structurelle et la création d'emplois. Le commerce intra-africain de marchandises a légèrement reculé, passant de 15 % en 2012 à 14,6 % en 2023, mais sa valeur a légèrement augmenté, passant de 185,1 milliards de dollars américains en 2012 à 185,7 milliards de dollars américains en 2023 (CEA, 2025a). La baisse des prix des matières premières (en particulier dans les secteurs de l'exploitation minière, des carburants et des matières premières agricoles) et la réduction de la demande mondiale de la Chine, principal partenaire commercial de l'Afrique, ont été les facteurs déterminants de cette tendance.

Figure 6.17 : Part des exportations mondiales de marchandises par sous-région africaine (en %), 2015-2023



Source : ECA Stats (2026)

Le commerce intra-africain des services s'élevait à 21,5 milliards de dollars américains en 2012, a atteint 24,7 milliards de dollars américains en 2019 et a culminé à 26,8 milliards de dollars américains en 2023. Malgré cette augmentation, le commerce intra-africain des services reste globalement très faible. Les transports et les voyages sont restés les principaux services exportés par l'Afrique tout au long de cette période. Au cours de la période considérée, les services de voyage ont connu une légère baisse, passant de 31,9 % en 2012 à 31,7 % en 2023, tandis que les services de transport ont enregistré une hausse, passant de 28,2 % en 2012 à 30,5 % en 2023 (CEA, 2025a).

En février 2025, 49 pays africains avaient ratifié l'accord de la ZLECAf, et les échanges commerciaux dans le cadre de cet accord ont déjà commencé. En septembre 2022, le Rwanda a effectué sa première expédition de café, de thé, d'huile d'avocat et de miel vers le Ghana dans le cadre de la ZLECAf (National Agricultural Export Development Board,

2024). En octobre 2025, l'Éthiopie a emboîté le pas, exportant de la viande, des fruits, des légumes et du khat vers la Somalie ; des haricots et du café vers l'Afrique du Sud ; et du maïs et des produits à base de haricots vers le Kenya (Orjiude-Ndibe, 2025). Ces transactions démontrent les opportunités concrètes qui s'offrent aux pays africains pour accéder aux marchés continentaux, renforcer les liens productifs et jeter les bases d'une croissance durable et résiliente.

À l'avenir, pour tirer le meilleur parti de la ZLECAf, il faudra mettre en place des politiques ciblées visant à renforcer les capacités de production, à améliorer la facilitation des échanges et à aider les PME à accéder aux marchés régionaux. En approfondissant l'intégration par le biais de la ZLECAf, les pays africains peuvent consolider leurs acquis en matière de développement, diversifier leurs économies et renforcer la résilience nécessaire pour accélérer la réalisation des ODD.

6.1.9 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale grâce à la coordination et à la cohérence des politiques

Tableau 6.10 : Cible 17.13 des ODD, indicateur 17.13.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda de 2063
17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	Cible 1.1.1 : Augmenter le revenu par habitant au niveau national en 2023 à au moins 3 048 dollars américains
Indicateur 17.13.1 : Tableau de bord macroéconomique	Indicateur 1 : PIB réel par habitant
	Objectif 1.2.1 : Atteindre une croissance annuelle du PIB d'au moins 6 %
	Indicateur 9 : Taux de croissance du PIB
	Objectif 7.2.3 : Réduire le service de la dette en pourcentage du PIB
	Indicateur 92 : Service de la dette en pourcentage du PIB



Objectif 7.2.2 : Aucun pays n'est en crise de la dette.

Indicateur 90 : Part des recettes fiscales intérieures dans le PIB

Cible 1.1.3 : Augmenter le commerce intra-africain à 30 % du commerce africain total

Indicateur 13 : Part du commerce intra-africain dans le commerce africain total

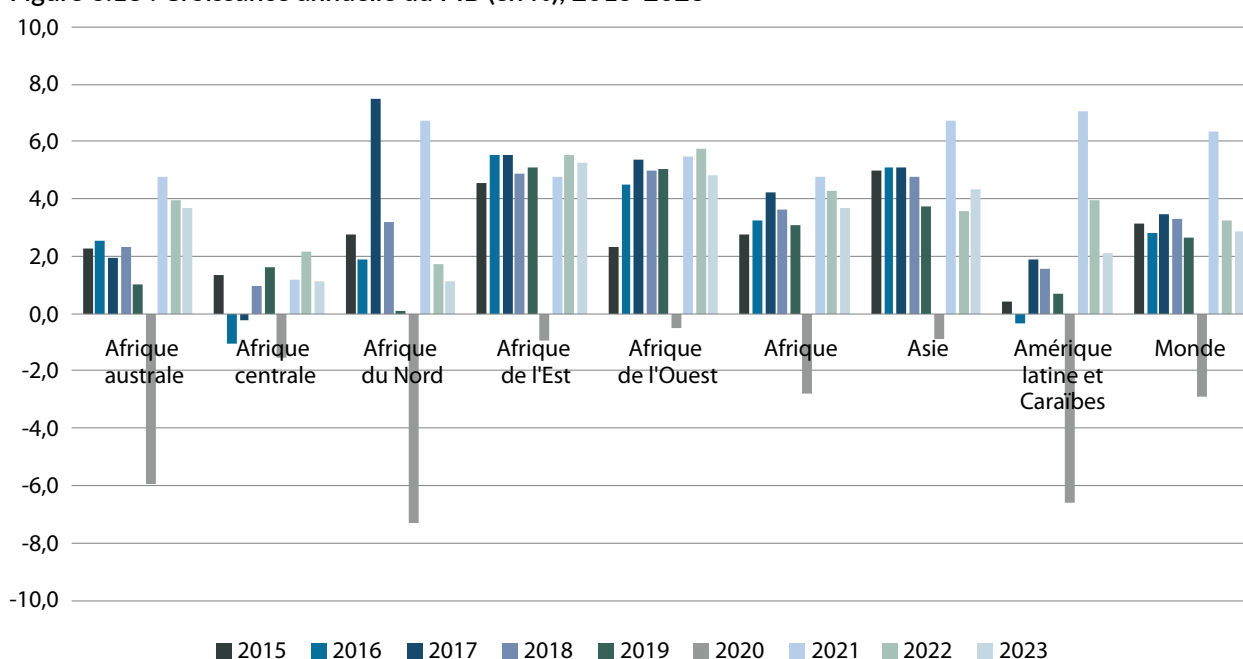
Les résultats macroéconomiques de l'Afrique reflètent une exposition accrue aux chocs extérieurs

La croissance annuelle du PIB entre 2015 et 2023 révèle d'importantes disparités structurelles entre les sous-régions africaines (figure 6.18). L'Afrique de l'Est affiche les meilleurs résultats du continent, grâce à la diversification progressive de ses économies, à l'essor du secteur des services et à des investissements soutenus dans les infrastructures. Elle est suivie par l'Afrique du Nord et de l'Ouest, l'Afrique centrale et, en dernière position, l'Afrique australe. Ce classement sous-régional concorde avec les conclusions d'Oloo et al.

(2022), qui soulignent la relative résilience de l'Afrique de l'Est et la plus grande vulnérabilité de l'Afrique centrale et australe aux chocs extérieurs.

Les conclusions de la Banque mondiale (2025b), du Fonds monétaire international (FMI, 2025b) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA, 2023) soulignent que la volatilité de la croissance constitue un obstacle majeur à la réalisation des cibles de l'ODD 17, en particulier celles liées à la cohérence macroéconomique.

Figure 6.18 : Croissance annuelle du PIB (en %), 2015-2023



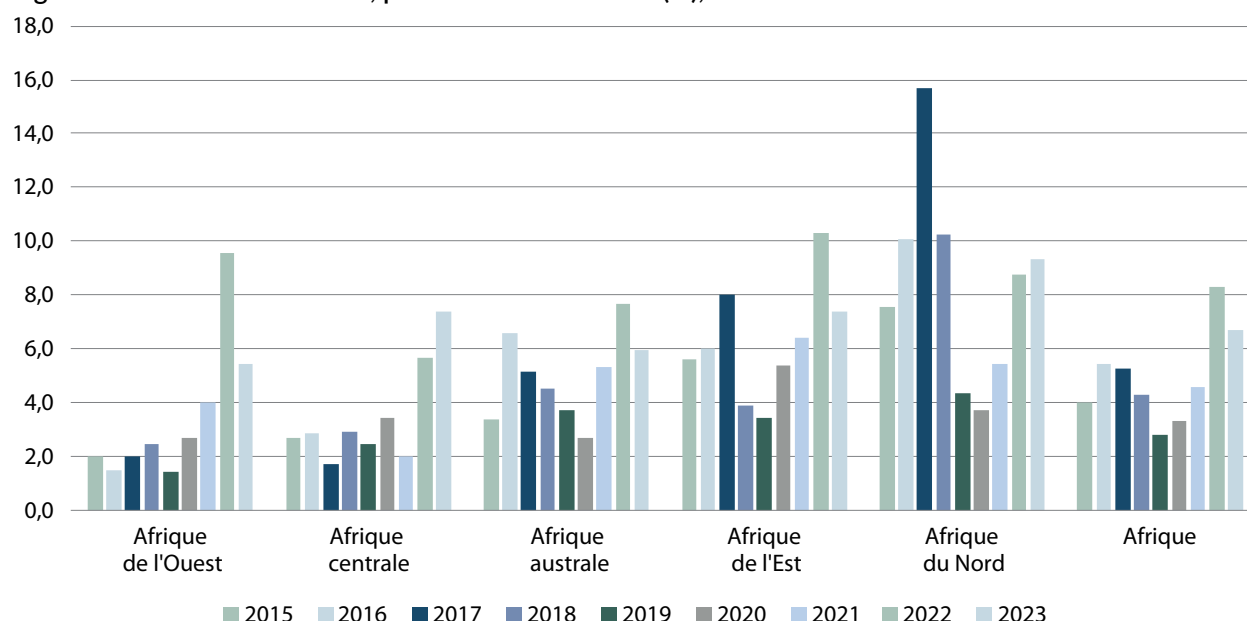
Source : UN DESA (2026)

L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation révèle des contrastes significatifs entre les sous-régions africaines sur la période 2015-2023 (figure 6.19). L'Afrique du Nord affiche les taux d'inflation les plus élevés sur l'ensemble de la période, dépassant systématiquement les moyennes observées en Afrique et dans le monde. Selon Omang et Zambo (2025), cette dynamique reflète la sensibilité de plusieurs économies nord-africaines aux chocs extérieurs, notamment la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, les tensions géopolitiques régionales et les contraintes d'ajustement budgétaire. Derrière l'Afrique du Nord viennent l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, où l'inflation est principalement alimentée par des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la dépréciation monétaire et la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires. Ces statistiques montrent également une volatilité spécifique dans d'autres sous-régions. L'Afrique de l'Ouest a connu une flambée particulièrement importante de l'inflation en 2022, due en grande partie aux effets de la crise russo-ukrainienne sur les prix des denrées alimentaires et des engrais,

tandis que l'Afrique centrale a atteint un pic en 2023 en raison de tensions budgétaires et monétaires persistantes. Ces tendances corroborent les conclusions de la Banque mondiale (2025b), du FMI (2023b), de la CEA (2023) et de la BAD (2023b), qui soulignent que l'inflation élevée constitue un obstacle majeur à la stabilité macroéconomique, en particulier à la cohérence des politiques de développement durable et à la préservation de la marge de manœuvre budgétaire.

L'analyse de l'encours de la dette extérieure en pourcentage du RNB révèle des disparités marquées entre les sous-régions africaines sur la période 2015-2023. L'Afrique de l'Est affiche les niveaux de dette extérieure les plus élevés par rapport au RNB, ce qui reflète une dynamique de la dette liée à d'importants programmes d'investissement dans les infrastructures, à une forte demande de financement extérieur et à une vulnérabilité accrue aux pressions extérieures, en particulier à la dépréciation monétaire (figure 6.20). Elle est suivie par l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe, où la dette extérieure a également augmenté, bien

Figure 6.19 : Inflation annuelle, prix à la consommation (%), 2015-2023



Source : ECA Stat (2026a)

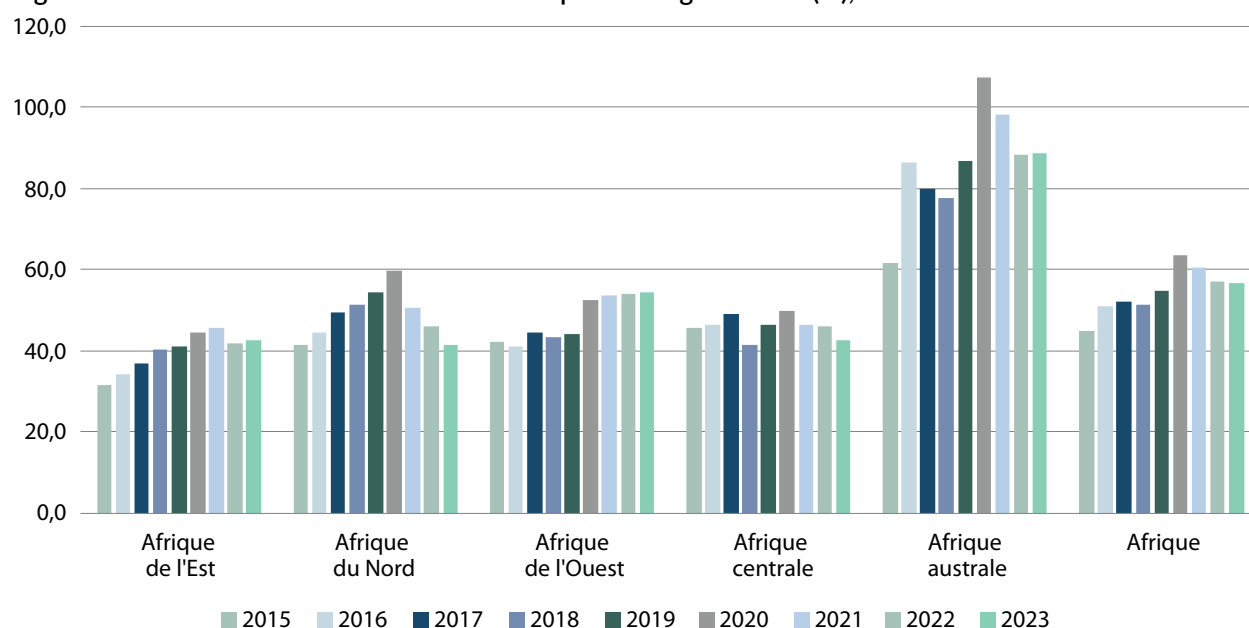


que de manière plus modérée. Ces tendances montrent que la croissance de la dette dans ces sous-régions est souvent liée à une combinaison de déficit de financement intérieur structurel et de recours accru à des emprunts non concessionnels (Songwe et Awiti, 2021). Plus important encore, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord affichent des ratios de dette extérieure par rapport au RNB nettement plus faibles, avec des niveaux généralement contenus, reflétant soit une capacité d'emprunt plus limitée, soit un recours accru à des financements internes ou concessionnels. Toutefois, malgré ces disparités régionales, les niveaux observés dans toutes les sous-régions restent inférieurs à la moyenne mondiale, confirmant une certaine hétérogénéité structurelle en matière de viabilité de la dette et de modèles de financement du développement (FMI, 2025b ; BAD, 2023b). Ainsi, l'augmentation de la dette extérieure, bien que variable d'une sous-région à l'autre, représente un défi majeur pour la stabilité macroéconomique. Les gouvernements

devraient donner la priorité à la mobilisation des ressources nationales et à une gestion durable de la dette.

L'analyse de la balance courante en pourcentage du PIB révèle un déficit persistant dans les quatre sous-régions africaines¹³, ainsi qu'au niveau continental, entre 2019 et 2023 (figure 6.21). Au cours de la période 2015-2019, ce déficit a été particulièrement marqué en Afrique du Nord, suivie de l'Afrique australe. L'aggravation du déficit de l'Afrique du Nord est imputable aux fluctuations des recettes issues des hydrocarbures et du tourisme (Banque mondiale, 2025b ; BAD, 2023b), tandis que l'Afrique du Sud a été confrontée à un déficit courant plus élevé en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de pressions inflationnistes. Cependant, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest affichent des déficits relativement plus faibles, en partie grâce à une structure économique plus diversifiée et à une croissance relativement dynamique

Figure 6.20 : Encours de la dette extérieure en pourcentage du RNB (%), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

¹³ L'Afrique centrale, pour laquelle peu de données sont disponibles, ne présente pas de statistiques représentatives au niveau sous-régional.

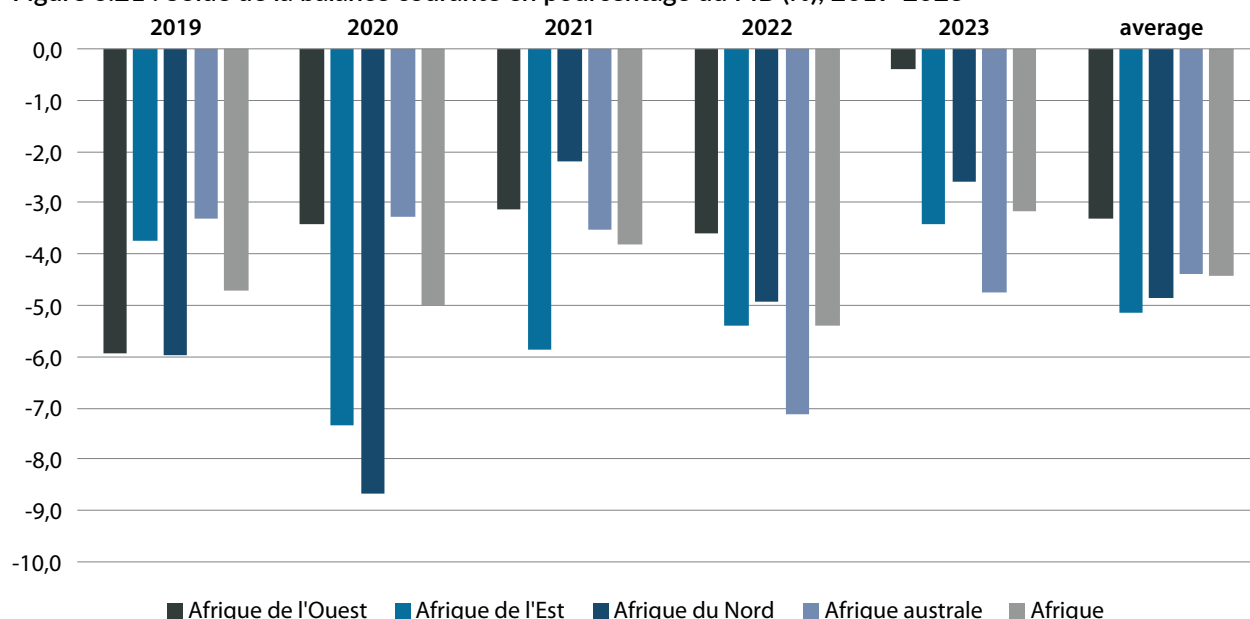
dans les secteurs des services et des technologies. En outre, la période 2020-2023 a été marquée par des disparités importantes entre les sous-régions, sous l'effet de chocs exogènes tels que la pandémie de COVID-19, la crise russo-ukrainienne et la volatilité accrue des prix mondiaux des matières premières. Cette hétérogénéité indique que les déséquilibres de la balance courante restent un élément essentiel à la stabilité macroéconomique des pays africains afin d'atteindre les cibles de l'ODD 17.

Le rapport global de la masse monétaire sur les réserves totales affiche un pic marqué dans les cinq sous-régions africaines entre 2016 et 2017, par rapport à l'ensemble de la période (figure 6.22). Ce phénomène reflète un assouplissement des conditions monétaires, associé à une expansion de la masse monétaire plus rapide que la croissance des réserves internationales, souvent liée à des besoins accrus de financement extérieur et à des pressions sur la balance des paiements (Alemu et al., 2025). Après 2017, le rapport global de la masse monétaire sur les réserves totales affiche une tendance à la baisse tant en Afrique que dans

toutes les sous-régions, suivie d'une évolution en dents de scie entre 2018 et 2023. Cette volatilité reflète l'impact des crises successives, y compris la pandémie de COVID-19, de perturbations du commerce mondial, de pressions inflationnistes et de la détérioration des termes de l'échange, qui ont simultanément réduit les réserves de change et exacerbé les tensions monétaires (FMI, 2025b). La Banque mondiale (2025) met cependant en exergue la fragilité monétaire persistante dans plusieurs pays africains et souligne la nécessité d'une gestion cohérente des réserves internationales pour garantir la résilience financière.

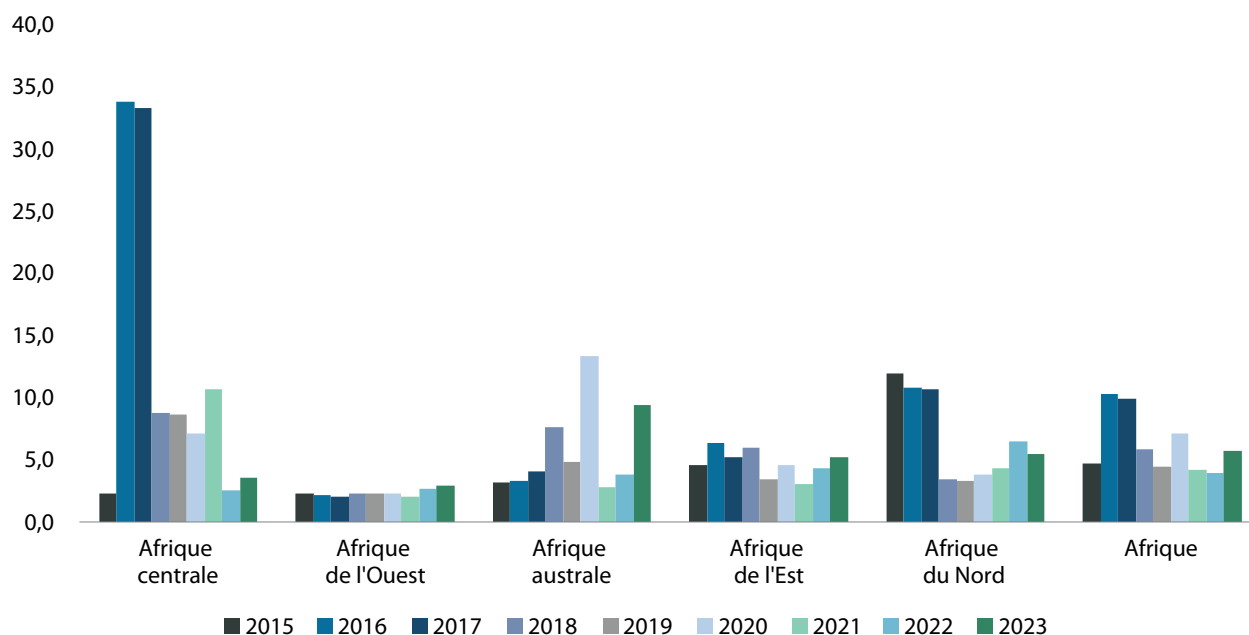
La CEA (2025a) montre qu'à l'échelle continentale, la part des biens dans le PIB reste modeste par rapport à d'autres régions du monde, et que les gains observés sont vulnérables aux chocs extérieurs (pandémie, fluctuations des prix des matières premières, coûts logistiques élevés). Au cours de la période 2015-2023, la part du commerce de marchandises dans le PIB affiche des niveaux relativement élevés dans plusieurs sous-régions africaines, l'Afrique australe (71,1 %) enregistrant la moyenne la plus

Figure 6.21 : Solde de la balance courante en pourcentage du PIB (%), 2019-2023



Source : UN DESA (2026a)

Figure 6.22 : Rapport global de la masse monétaire sur les réserves totales – moyenne pondérée, 2015-2023



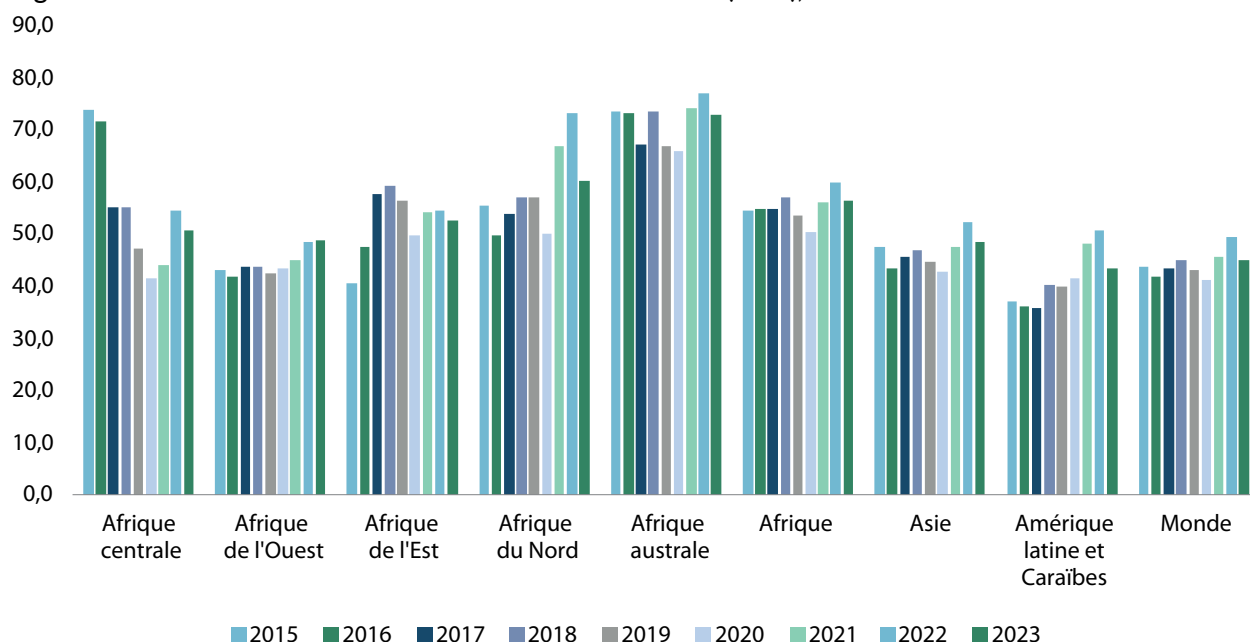
Source : UN DESA (2026a)

élevée, tandis que l'Afrique du Nord (58,2 %) et l'Afrique centrale (54,9 %) suivent à des niveaux comparables (figure 6.23). Cette tendance reflète des profils économiques distincts, le poids relatif des exportations de matières premières et de produits manufacturés, les degrés d'ouverture et d'intégration régionale, ainsi que la diversification des exportations, ce qui explique pourquoi certaines sous-régions tirent davantage parti des marchés mondiaux et régionaux que d'autres. La CEA (2025a) souligne le rôle central des corridors d'exportation, de la performance des pôles portuaires et des efforts d'intégration régionale par le biais de la ZLECAf pour accroître la part du commerce dans le PIB de certaines régions africaines. La CEA (2025a) met en avant trois leviers pour accroître de manière durable la part du commerce de marchandises dans le PIB : (1) accélérer la transformation structurelle et la modernisation des exportations ; (2) améliorer les infrastructures logistiques et la facilitation des échanges ; et (3) renforcer l'intégration régionale afin de capter davantage de valeur ajoutée intra-africaine.

Les investissements de portefeuille nets en Afrique sont restés globalement négatifs dans les cinq sous-régions entre 2015 et 2020 (figure 6.24), avec une augmentation marquée du déficit en 2017, suivie d'une nouvelle contraction entre 2018 et 2020, malgré un léger répit en 2019. Cette tendance reflète la forte sensibilité des flux de portefeuille aux conditions financières internationales, à la volatilité des marchés émergents et aux perceptions du risque macroéconomique sur le continent (Ahmed et Suardi, 2009). En outre, le FMI (2025b) souligne que les sorties nettes de capitaux sont souvent amplifiées par les cycles mondiaux des taux d'intérêt, les incertitudes politiques et les fluctuations des prix des matières premières. La Banque mondiale (2025b) confirme également que les périodes 2015-2018 et 2018-2020 correspondent à des phases de resserrement des conditions financières mondiales, incitant les investisseurs à réduire leur exposition aux actifs africains.

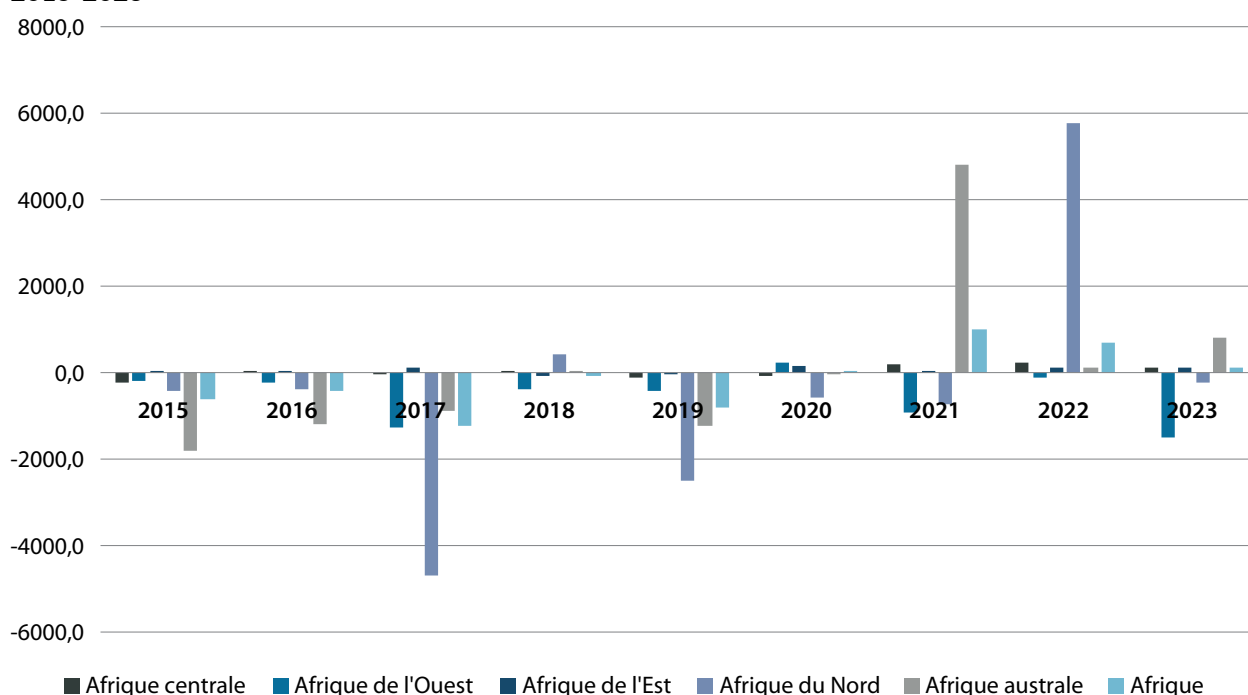
On observe toutefois une amélioration temporaire entre 2020 et 2022, période durant

Figure 6.23 : Part du commerce de marchandises dans le PIB (en %), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

Figure 6.24 : Investissements de portefeuille, nets (balance des paiements, en dollars américains courants), 2015-2023



Source : UN DESA (2026a)

laquelle les investissements de portefeuille redeviennent positifs sur l'ensemble du continent, avec un pic particulièrement marqué en Afrique australe, soutenu par les émissions d'obligations souveraines et un regain d'inté-

rêt pour les marchés financiers sud-africains. Cette reprise s'essouffle toutefois rapidement. Les flux retombent brusquement en négatif après 2022 dans l'ensemble de l'Afrique, ainsi qu'en Afrique australe, en Afrique du Nord, en

Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, sous l'effet combiné du resserrement monétaire mondial, de l'augmentation du risque souverain et de la détérioration des perspectives de croissance post-pandémiques. L'Afrique centrale constitue une exception notable, les investissements de portefeuille nets restant pratiquement nuls tout au long de la période 2015-2023, ce qui reflète la faible profondeur des marchés financiers sous-régionaux et l'accès

très limité aux instruments de dette ou de capitaux propres. Ces résultats concordent avec les conclusions de la BAD (2023b) et de l'OCDE (2024d), qui soulignent la nécessité de renforcer la stabilité macroéconomique, la gouvernance financière et le développement des marchés de capitaux, afin de réduire la vulnérabilité structurelle des flux de portefeuille africains.

6.1.10 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Tableau 6.11 : Cible 17.14 des ODD, indicateur 17.14.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda de 2063
Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable Indicateur 17.14.1 : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes visant à renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Cible 7.1.1 : Les engagements des États membres sur les questions mondiales sont fondés sur la position commune de l'Afrique Indicateur 84 : Proportion d'engagements multilatéraux et de collaborations alignés sur le STYIP

Certaines sous-régions d'Afrique ont fait progresser l'institutionnalisation de la cohérence des politiques de développement durable

La disponibilité des données constitue un problème lors de l'analyse de cet indicateur. Shawoo et al. (2023) montrent que les pays d'Afrique du Nord se distinguent par leurs structures institutionnelles solides, notamment des commissions interministérielles et des cadres de planification nationaux alignés sur l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063. L'Afrique de l'Est a bénéficié d'initiatives régionales menées par la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), qui a favorisé l'harmonisation des cadres de planification et le renforcement des capacités des institutions publiques.

Le rapport (2025) du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et de l'OCDE, ainsi que Chimhowu et al. (2019), soulignent la fragmentation fréquente des systèmes de planification et l'alignement insuffisant entre les cadres nationaux de développement et les engagements internationaux en Afrique. Le manque de données limite la portée de l'évaluation des progrès régionaux et souligne l'importance de renforcer la collecte, la normalisation et la disponibilité des données institutionnelles sur les ODD. Le Lesotho constitue toutefois un exemple de réussite en Afrique australe (voir encadré 6.8). Ces disparités soulignent la nécessité d'aider les États à renforcer leurs mécanismes de cohérence des politiques, qui sont essentiels pour accélérer la mise en œuvre du développement durable en Afrique.

Encadré 6.8 : Renforcement de la cohérence des politiques et de l'appropriation nationale pour le développement durable au Lesotho

Le Lesotho a réalisé des progrès réguliers dans le renforcement de la cohérence des politiques et de l'appropriation nationale en faveur du développement durable, grâce à une planification intégrée. Cet effort repose principalement sur le cadre de planification et de coordination intégré du pays, ancré dans le Plan stratégique national de développement II élargi (NSDP II Extended), qui assure la coordination interministérielle et établit des cadres de résultats appropriés par le pays et des systèmes de coordination de l'aide. L'alignement des politiques au Lesotho est en outre renforcé par des stratégies complémentaires, notamment la Stratégie nationale de financement, la Politique relative au changement climatique, la Stratégie de transformation numérique et des initiatives sectorielles telles que le Fonds fiduciaire pour une transition énergétique juste. Ensemble, ces cadres favorisent une prise

de décision cohérente dans les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

Afin de soutenir ce programme de cohérence des politiques, le Lesotho a maintenu une stabilité macroéconomique grâce à une coordination étroite entre le ministère des Finances et de la Planification du développement et la Banque centrale, soutenue par un cadre macro-budgétaire à moyen terme et des réserves de change soutenues supérieures au seuil de couverture des importations sur trois mois. L'expérience du Lesotho montre qu'une planification intégrée, de solides mécanismes de coordination et des politiques macroéconomiques alignées peuvent renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Source : Gouvernement du Lesotho (2025)

6.1.11 Respecter l'espace politique et le leadership de chaque pays dans la définition et la mise en œuvre de politiques en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable ; et renforcer ; renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, en particulier dans les pays en développement, et encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile

Tableau 6.12 : Cibles 17.16 et 17.17 des ODD, indicateurs 17.15.1, 17.16.1 et 17.17.1, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda de 2063
Cible 17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable Indicateur 17.15.1 : Degré d'utilisation des cadres de résultats et des outils de planification propres à chaque pays par les bailleurs de fonds de la coopération au développement	

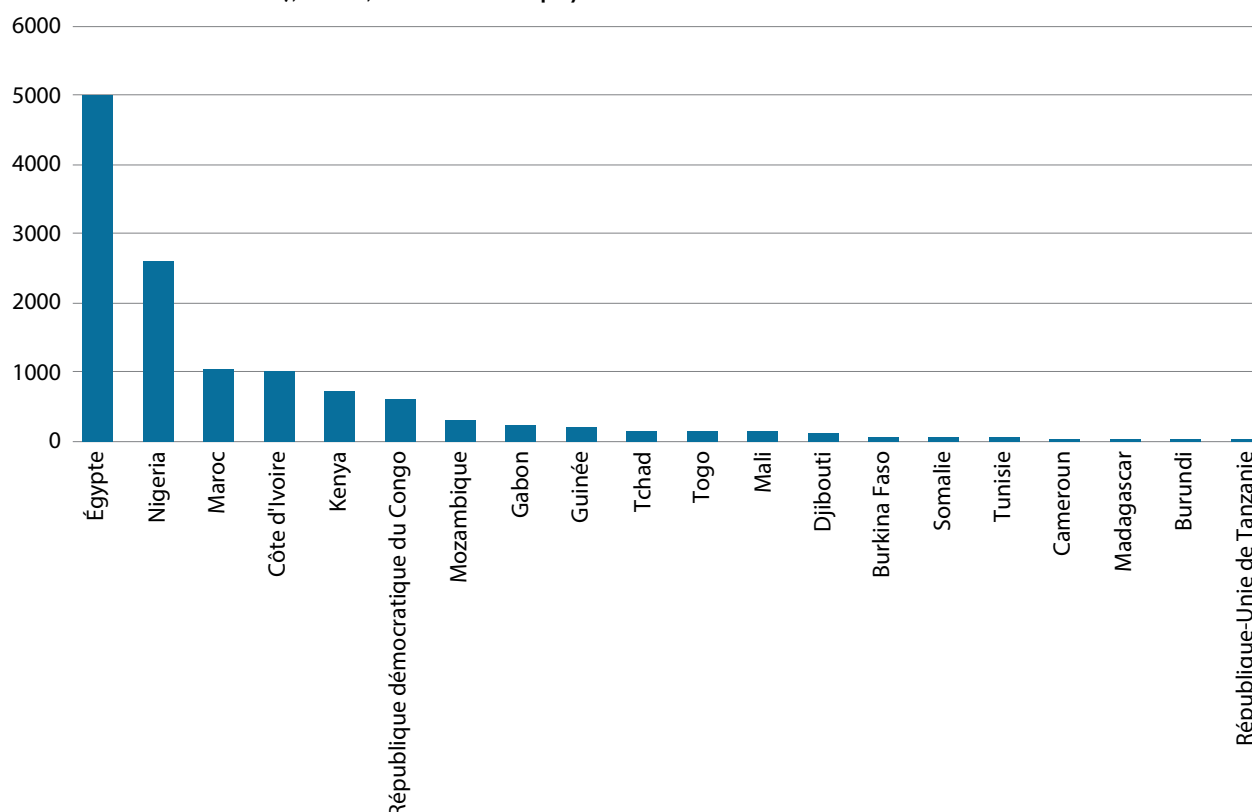
Cible 17.16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable Indicateur 17.16.1 : Nombre de pays faisant état de progrès au niveau des cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement qui soutiennent la réalisation des ODD	
Cible 17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière Indicateur 17.17.1 : Montant en dollars américains engagé dans des partenariats public-privé pour les infrastructures	Cible 7.1.5 : Mise en place d'une plateforme de partenariat mondial pour l'Afrique pleinement opérationnelle Indicateur non aligné

Pour être efficaces, les partenariats multipartites en Afrique nécessitent des systèmes de suivi plus solides et un soutien financier accru

Le suivi des partenariats multipartites, élément clé de la cible 17.16 des ODD, reste un défi majeur en Afrique. Le nombre de pays rendant compte des progrès réalisés dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement qui soutiennent la réalisation des ODD était extrêmement faible, avec des données communiquées uniquement par le Burkina Faso en 2023 et par l'Ouganda en 2024. Ce nombre extrêmement limité de rapports dénote une lacune importante dans le suivi et l'évaluation systématiques des résultats des partenariats à travers le continent. Il met en évidence un besoin urgent de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux et des institutions concernées, non seulement pour favoriser ces partenariats, mais aussi pour mesurer efficacement leur contribution aux ODD.

Les investissements dans les PPP pour les infrastructures à travers l'Afrique présentent une tendance à la volatilité et à la concentration plutôt qu'à une croissance soutenue. En 2020, un total d'environ 8,9 milliards de dollars américains a été engagé, réparti sur seulement 13 pays, ce qui indique que la grande majorité des pays africains n'ont attiré aucun investissement de ce type (figure 6.25). Le paysage était dominé par l'Égypte, qui représentait à elle seule plus de la moitié du total continental avec des engagements de 5 milliards de dollars américains. La Côte d'Ivoire s'est imposée comme un acteur majeur avec 1 milliard de dollars, suivie du Kenya (723 millions de dollars) et du Maroc (1 milliard de dollars). Cela met en évidence une dépendance persistante à l'égard d'un petit groupe d'économies diversifiées ou orientées vers les réformes pour attirer des capitaux privés destinés au développement des infrastructures, tandis que de nombreux autres pays, en particulier dans les régions centrales et fragiles, étaient totalement absents de la carte des PPP.

Figure 6.25 : Montant en dollars américains engagé dans des PPP pour les infrastructures (en millions de dollars américains réels), 2020, dans certains pays



Source : UN DESA (2026a)

Des progrès ont été réalisés dans le renforcement des partenariats multipartites pour le développement durable en Afrique, en grande partie grâce au cadre intégré de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (PCRA). Cette plateforme rassemble toutes les entités des Nations Unies travaillant sur l'Agenda 2030 au niveau régional, s'attaquant aux défis transfrontaliers et apportant un soutien coordonné aux équipes de pays des Nations Unies (UNCT). Le travail de fond de la PCRA est mené à bien par six coalitions dynamiques axées sur les opportunités et les enjeux (OIBC), qui mettent en commun l'ex-

pertise de l'ensemble du système des Nations Unies en fonction de la demande afin de s'attaquer à des priorités transversales, comme le renforcement des systèmes de données intégrés et l'accélération de la transformation économique dans le cadre de la ZLECAf, ou la promotion de l'action climatique, de la numérisation et d'une paix durable. Ce mécanisme structuré mais flexible garantit que les partenariats sont axés sur les résultats, évitent la duplication des efforts et canalisent efficacement l'expertise collective vers la réalisation des ODD et des aspirations de l'Agenda 2063.

6.1.12 Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement afin de disposer d'un nombre bien plus grand de données de qualité, actualisées et exactes, et tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable

Tableau 6.13 : Cibles 17.18 et 17.19 des ODD, indicateurs 17.18.1–3, 17.19.1–2, et cibles et indicateurs associés de l'Agenda 2063

Agenda 2030	STYIP de l'Agenda de 2063
Cible 17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays Indicateur 17.18.1 : Indicateurs des capacités statistiques Indicateur 17.18.2 : Nombre de pays dotés d'une législation nationale en matière de statistiques conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle Indicateur 17.18.3 : Nombre de pays disposant d'un plan statistique national entièrement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	Non aligné
Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement Indicateur 17.19.1 : Valeur en dollars de l'ensemble des ressources mises à disposition pour renforcer les capacités statistiques des pays en développement Indicateur 17.19.2 : Proportion de pays qui (a) ont réalisé au moins un recensement de la population et du logement au cours des dix dernières années ; et (b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %	Non aligné

Les capacités statistiques et les infrastructures de données en Afrique ont enregistré une croissance encourageante

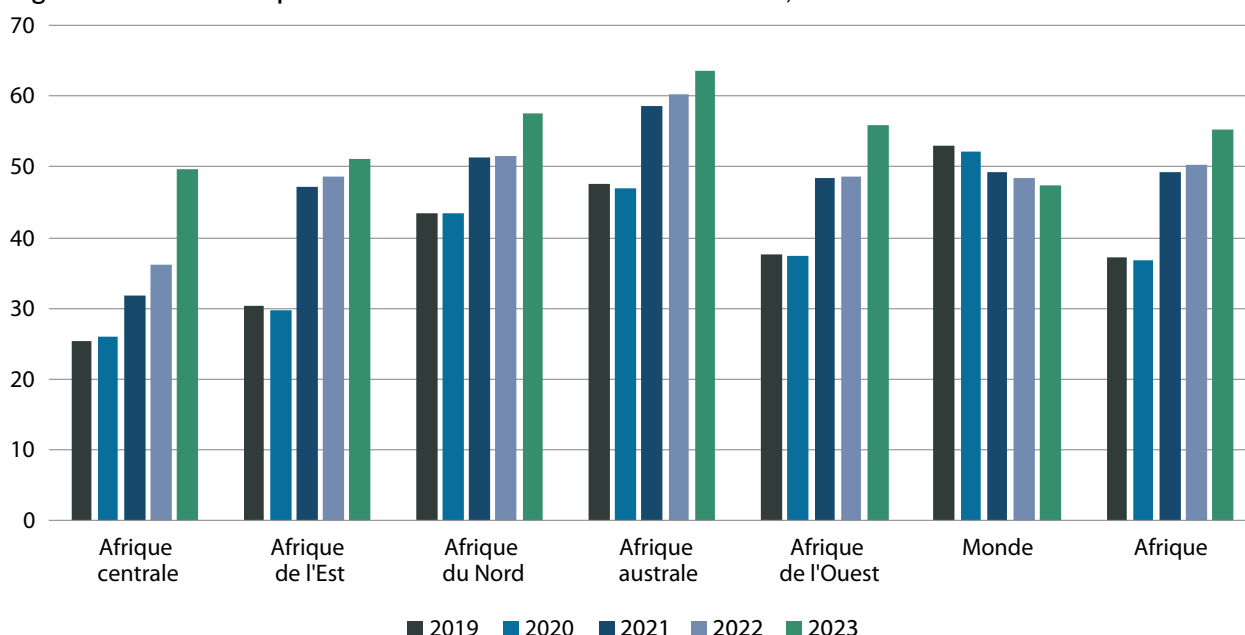
Des données de qualité disponibles en temps opportun sont essentielles pour suivre les progrès réalisés à l'égard de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 et des plans nationaux. L'infrastructure de données de l'Afrique s'est améliorée au cours de la dernière décennie, les scores de l'indice de performance ayant augmenté dans toutes les sous-régions entre 2019 et 2023. En 2023, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe étaient en tête, suivies de près par l'Afrique de l'Ouest (figure 6.26).

Partant d'un niveau de référence faible, l'indice de performance de l'infrastructure de données du continent dépasse les niveaux de toutes les autres régions et du monde. De 2019 à 2023, les scores de cet indice, qui mesure l'état de préparation et l'efficacité des systèmes statistiques nationaux, ont augmenté dans toutes les sous-régions africaines. L'Afrique australe a conservé le score le plus élevé du continent, atteignant 63,51 en 2023, grâce à des pays affichant des performances élevées et constantes

comme l'Afrique du Sud (85) et aux bons résultats du Botswana (60), de la Namibie (60) et de l'Eswatini (60). L'Afrique du Nord a enregistré une croissance substantielle pour atteindre 57,48, l'Égypte (75) et la Tunisie (60) y contribuant de manière notable. L'Afrique de l'Ouest a affiché des progrès remarquables, grimpant à 55,91, grâce aux performances exceptionnelles du Sénégal (75), du Ghana (60) et de la Gambie (55), ainsi qu'aux améliorations spectaculaires enregistrées au Burkina Faso (80) et en Côte d'Ivoire (65). L'Afrique de l'Est a atteint 51,10, emmenée par l'Ouganda (75) et le Kenya (70). Il convient de noter que l'Afrique centrale, bien qu'ayant historiquement accusé un retard, a réalisé le bond en avant le plus significatif entre 2022 et 2023, la valeur de son indice passant de 36,28 à 49,62. Cette amélioration se reflète dans les progrès de pays comme le Cameroun (55) et la République centrafricaine (45) (figure 6.28).

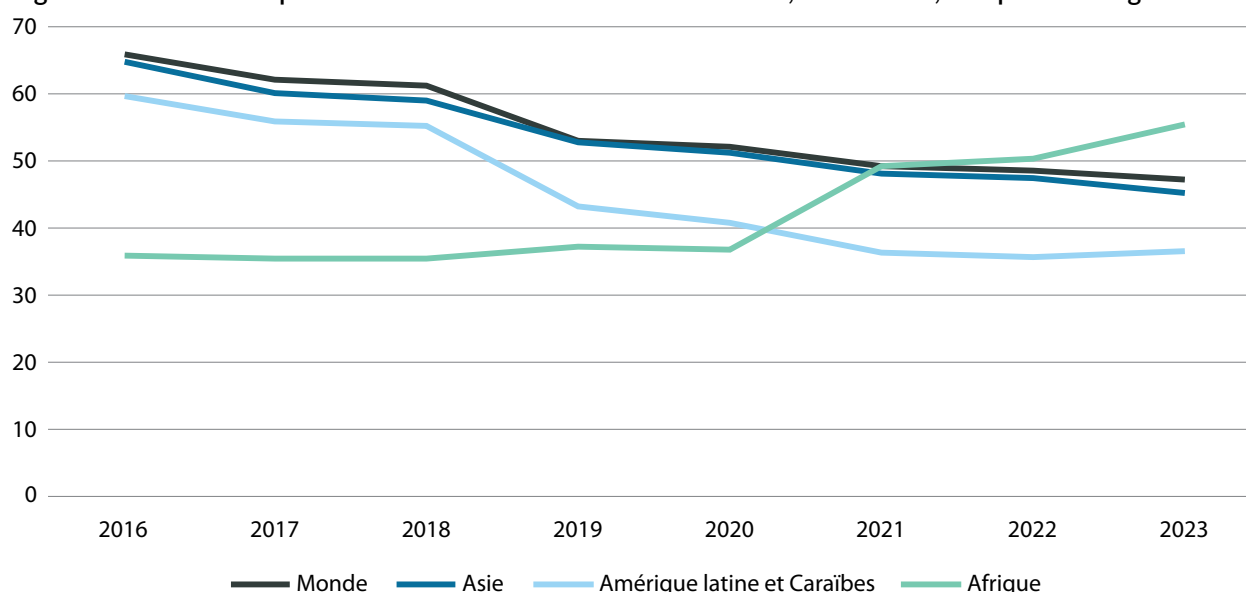
Cette amélioration soutenue à l'échelle du continent s'explique probablement par un engagement institutionnel accru et des efforts de mise en œuvre ciblés. Les pays les plus per-

Figure 6.26 : Indice de performance de l'infrastructure de données, 2019-2023



Source : UN DESA (2026)

Figure 6.27 : Indice de performance de l'infrastructure de données, 2016-2023, comparaison régionale



Source : UN DESA (2026a)

formants – notamment l'Afrique du Sud (85), le Sénégal (75), l'Égypte (75), le Kenya (70) et Maurice (75) – restent en tête, grâce à leurs infrastructures technologiques de pointe en matière de données et à leurs cadres institutionnels solides. À l'inverse, des pays tels que l'Érythrée (10), le Soudan du Sud (30) et le Soudan (30) sont toujours confrontés aux difficultés les plus importantes, une situation lar-

gement imputable à des capacités limitées en matière de production de données et, dans certains cas, à une instabilité politique prolongée. On constate qu'un nombre croissant de pays africains renforcent leurs capacités nationales en matière de données grâce à des stratégies nationales de développement des statistiques (voir encadré 6.9).

Encadré 6.9 : Exemples de stratégies nationales pour le développement des statistiques en Afrique

Burundi : en 2025, le gouvernement du Burundi a officiellement validé sa première stratégie nationale de gouvernance des données, marquant ainsi l'aboutissement d'un processus collaboratif co-dirigé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) dans le cadre de l'initiative « Gouvernance des données en Afrique ». La stratégie s'articule autour de sept piliers stratégiques, allant de la gouvernance et du leadership aux cadres juridiques, en passant par la gestion et l'infrastructure des données, la sécurité des données, le renforcement des capacités, ainsi que l'économie des données et l'innovation. Dans un deuxième temps,

la stratégie prévoit la création d'un comité national et d'un plan d'action triennal pour concrétiser sa vision (CEA, 2025e).

Lesotho : la Stratégie nationale pour le développement des statistiques II (NSDS II) du Lesotho est activement mise en œuvre dans le cadre du renforcement de l'écosystème de données du pays. Selon l'Examen national volontaire 2025 du Lesotho, cette stratégie a été élaborée et est utilisée par le Bureau des statistiques (BoS) pour soutenir l'intégration de la dimension de genre, la coordination du Système statistique national (SSN) et la modernisation des données. La NSDS II

met l'accent sur l'alignement des systèmes de données nationaux sur les normes internationales et donne la priorité à des domaines clés tels que la santé, le travail, l'égalité des sexes et l'environnement. Bien que sa mise en œuvre soit en cours, la NSDS II reste sous-financée, en particulier pour les enquêtes à grande échelle et les infrastructures numériques (Gouvernement du Lesotho, 2025).

Rwanda : le gouvernement du Rwanda a publié la Quatrième stratégie nationale pour le développement des statistiques (NSDS4), couvrant la période 2024-2029, qui sert de cadre directeur élaboré pour renforcer le système statistique national (SSN) du Rwanda. Dirigée par l'Institut national de la statistique du Rwanda (National Institute of Statistics of Rwanda, NISR), cette stratégie vise à répondre à la demande croissante de données statistiques de qualité, actualisées et accessibles pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et le suivi du développement, tout en tirant parti de l'IA pour des analyses avancées et une diffusion

innovante des données afin d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité. La stratégie NSDS4 s'aligne également sur la Vision 2050 du Rwanda, la Deuxième stratégie nationale de transformation, la Vision 2050 de la CAE, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les ODD des Nations Unies (NISR, 2025).

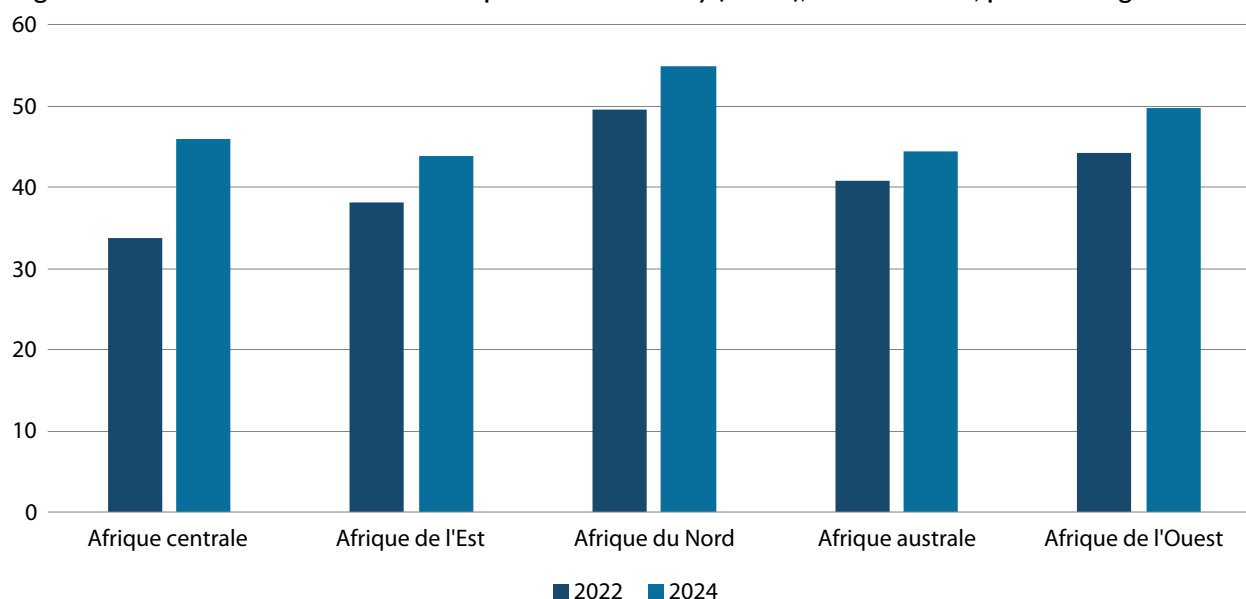
Gambie : le gouvernement gambien a adopté la Stratégie nationale pour le développement des statistiques (NSDS III) 2024-2028, un cadre global visant à renforcer le Système statistique national (SSN). Des progrès notables ont été réalisés par le gouvernement, notamment l'amélioration de la collaboration entre le Bureau gambien des statistiques (Gambia Bureau of Statistics, GBoS) et les institutions nationales impliquées dans la production et l'utilisation des données statistiques. La NSDS III n'est cependant pas entièrement financée. Actuellement, le financement des activités statistiques en Gambie provient principalement de partenaires de développement, tels que l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD, la BAD et la CEA (Gouvernement de la Gambie, 2025).

Le paysage des données ouvertes en Afrique affiche une évolution prometteuse, même si d'importantes disparités régionales persistent (figures 6.28 et 6.29). En 2024, l'Afrique du Nord arrivait en tête du continent avec un score de 55,0 à l'indice de couverture de l'Open Data Inventory Index (ODIN), suivie de près par l'Afrique de l'Ouest avec 49,8. Des pays comme le Burkina Faso (66,9), le Maroc (65,3) et l'Égypte (64,6) font preuve d'un engagement fort en faveur des politiques de données ouvertes, tandis que le Kenya (60,6) et le Sénégal (60,0) s'imposent comme leaders régionaux dans leurs sous-régions respectives. L'Afrique centrale, bien que partie d'un niveau plus bas, avait réalisé des progrès remarquables en 2024, atteignant 40,3 (la plus forte progression parmi toutes les sous-régions africaines) avec des pays comme le Cameroun (53,2) qui

affichent une amélioration substantielle, tandis que la République démocratique du Congo (35,6) continue de se heurter à des difficultés. L'Afrique de l'Ouest affiche des évolutions particulièrement encourageantes au-delà des nations de tête, le Togo (55,3), le Bénin (53,5) et le Niger (51,5) ayant tous atteint des scores supérieurs à 50 points, ce qui indique une tendance positive générale dans l'écosystème des données ouvertes de la sous-région.

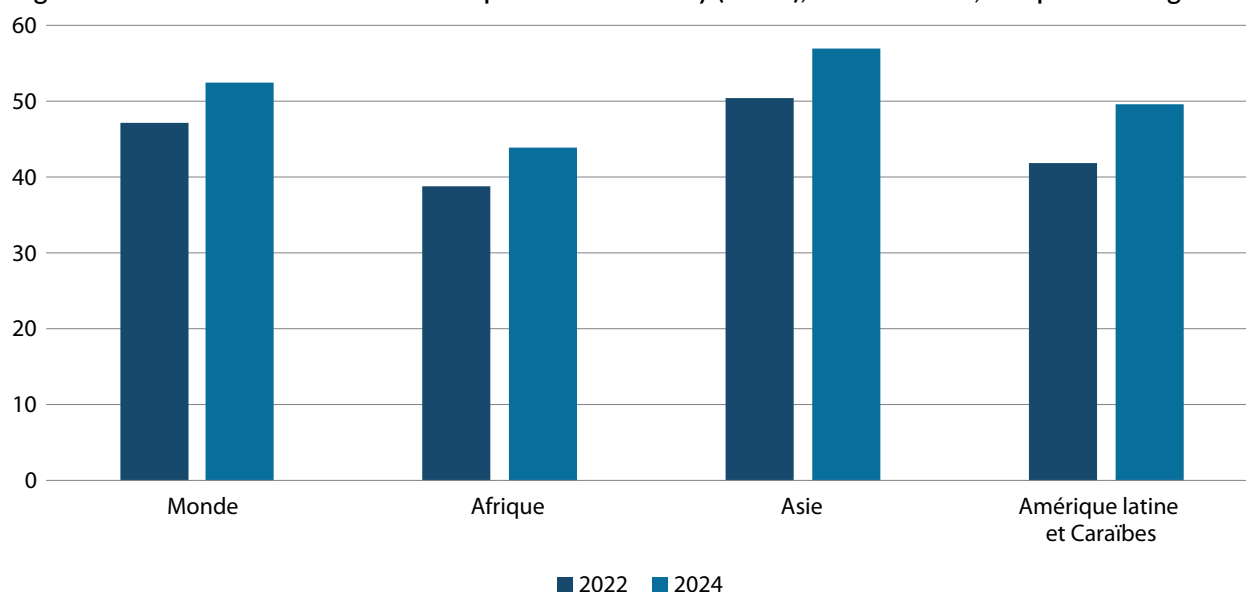
La qualité des données reste un défi majeur sur l'ensemble du continent. Des incohérences méthodologiques et des mécanismes de collecte de données inadéquats compromettent la fiabilité des résultats statistiques. Les inégalités technologiques, notamment en matière de connectivité rurale et d'infrastructures numériques, associées à une pénurie de personnel

Figure 6.28 : Indice de couverture de l'Open Data Inventory (ODIN), 2022 et 2024, par sous-région



Source : UN DESA (2026a)

Figure 6.29 : Indice de couverture de l'Open Data Inventory (ODIN), 2022 et 2024, comparaison régionale



Source : UN DESA (2026a)

qualifié, entravent l'adoption effective d'innovations telles que le big data et les technologies géospatiales.

Les ressources financières limitées freinent la modernisation des systèmes statistiques, ce qui entraîne des retards dans des activités essentielles telles que les recensements, les enquêtes et les statistiques d'état civil vitales. L'absence persistante de données ventilées par

sexe, âge et zone géographique limite considérablement le suivi des indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063, restreignant ainsi les données factuelles nécessaires à l'élaboration de politiques ciblées. En outre, les préoccupations croissantes concernant la confidentialité des données, les cadres de gouvernance et la cybersécurité exigent la mise en place de mécanismes réglementaires solides pour instaurer la confiance dans l'écosystème numé-

rique. En 2024, 41 pays africains ont déclaré disposer d'une législation statistique nationale conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (indicateur 17.18.2), soit une augmentation par rapport aux 29 pays recensés en 2019. En 2024, 39 pays africains ont déclaré avoir mis en œuvre un plan statistique national. Parmi ceux-ci, 17 plans étaient entièrement financés. Les sources de financement de ces plans étaient diverses, provenant principalement des budgets gouvernementaux (17 pays) et des contributions de bailleurs de fonds (17 pays), un nombre plus restreint s'appuyant sur d'autres sources (4 pays) (UN DESA, 2025a).

En 2022, 875 millions de dollars américains ont été décaissés pour renforcer les capacités statistiques des pays en développement. Dans ce contexte mondial, les pays africains ont eux-mêmes engagé 274 millions de dollars américains pour améliorer leurs propres systèmes statistiques, ce qui représente près d'un tiers des dépenses totales (indicateur 17.19.1). Cet investissement substantiel souligne la reconnaissance croissante, parmi les gouvernements africains, du rôle fondamental des données dans la planification du développement et le suivi des ODD (Division de statistique des Nations Unies [UNSD], 2025).

En 2021, l'Afrique a été confrontée à d'importantes difficultés dans la mise en place de systèmes complets d'état civil. Seuls 10 pays (l'Algérie, le Cap-Vert, Maurice, le Maroc, São Tomé-et-Príncipe, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tunisie, l'Égypte et le Botswana) ont déclaré disposer de données sur l'enregistrement des naissances présentant un taux d'exhaustivité d'au moins 90 %. Par ailleurs, seuls 9 pays ont pu fournir des données d'enregistrement des décès atteignant le seuil de 75 % d'exhaustivité, le Botswana n'ayant pas réussi à maintenir ses résultats dans ce domaine crucial

(indicateur 17.19.2). La couverture limitée de ces sources de données fondamentales compromet gravement la capacité à suivre avec précision la dynamique démographique, à évaluer les besoins en matière de santé publique et à formuler des politiques fondées sur des données factuelles dans la plupart des pays africains (UNSD, 2024).

La résolution de ces problèmes multiformes requiert un cadre politique global et intégré qui privilégie un investissement soutenu dans les capacités statistiques, encourage la coopération régionale pour le transfert de connaissances et accélère l'adoption de technologies numériques inclusives afin de ne laisser personne de côté dans la révolution des données.

Les progrès à l'égard de l'ODD 17 et des partenariats mondiaux reflètent la trajectoire générale des ODD, avec des résultats qui restent mitigés. Les pays africains ont progressé sur plusieurs cibles et indicateurs, mais des difficultés majeures persistent au niveau des moteurs macroéconomiques du financement du développement. L'augmentation des obligations liées au service de la dette continue de détourner des ressources essentielles qui ne profitent plus à une croissance durable et inclusive, tandis que la mobilisation des ressources nationales reste insuffisante. Dans un contexte géopolitique changeant marqué par des risques accrus pour le multilatéralisme, l'APD risque de rester insuffisante.

Dans ce contexte, il est impératif que les pays africains recherchent des mécanismes de financement innovants et alternatifs, conformément aux recommandations de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est récemment tenue à Séville, en Espagne. L'augmentation des flux d'envois de fonds et la reprise des IED en pourcentage du PIB offrent des opportunités évidentes à

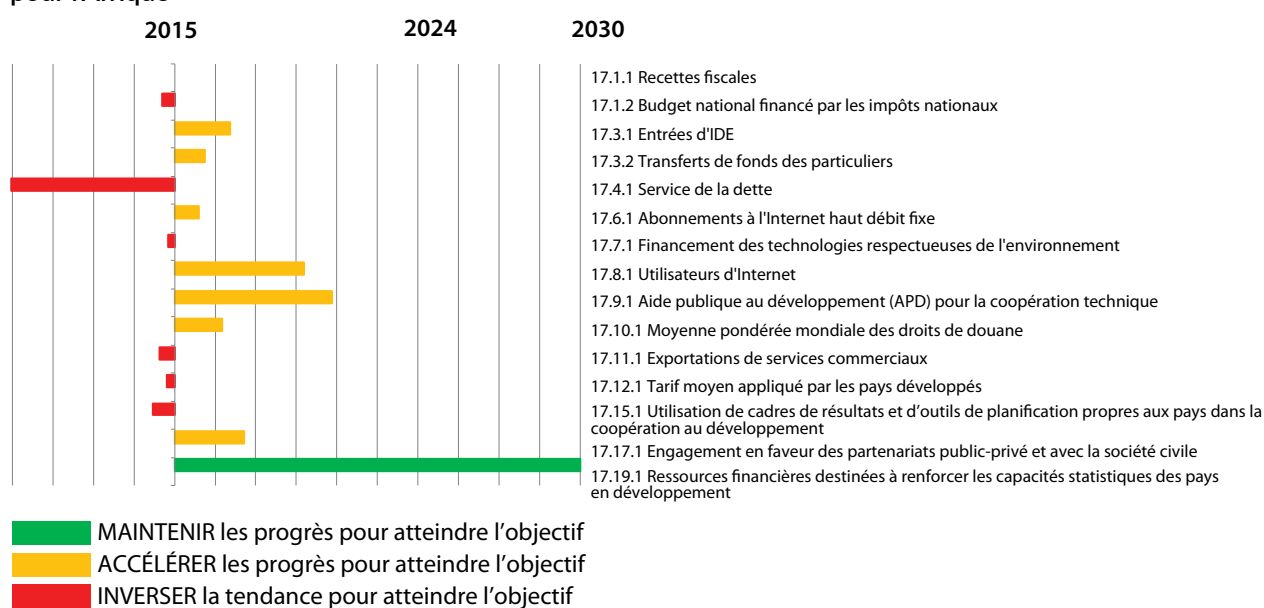
exploiter. Parallèlement, il sera essentiel d'accroître les financements concessionnels et de renforcer la coopération Sud-Sud pour accélérer les progrès à l'égard des ODD et des aspirations de l'Agenda 2063, tout en encourageant des actions transformatrices, équitables et coordonnées en faveur d'un avenir durable pour tous.

6.2 Conclusion

Les progrès réalisés à l'égard de l'ODD 17 présentent un tableau contrasté en matière de financement, de commerce, de technologies et de partenariats. Plusieurs indicateurs relatifs aux financements et aux technologies, tels que les flux d'IDE (17.3.1), les envois de fonds

(17.3.2), l'accès à Internet (17.6.1, 17.8.1) et l'APD pour la coopération technique (17.9.1), montrent des progrès mais nécessitent une accélération pour rester sur la bonne voie d'ici 2030. Dans le même temps, certains indicateurs liés au commerce et à la dette affichent des tendances inverses (17.4.1, 17.11.1, 17.12.1), signalant des pressions croissantes liées au service de la dette et un environnement extérieur susceptible de freiner le financement du développement. Il est encourageant de constater que les efforts visant à renforcer les capacités statistiques sont en bonne voie (17.19.1), mais il reste essentiel de traduire ces cadres en un financement accru et prévisible ainsi qu'en un transfert de technologies (figure 6.30).

Figure 6.30 : Progrès à l'égard de l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) par indicateur pour l'Afrique



Source : ECA Stats (2026)

Chapitre 7 : **Faire progresser la réalisation des programmes**





7.1 Recommandations transversales

Renforcer la planification et la mise en œuvre intégrées du développement

Les pays africains doivent passer résolument d'interventions fragmentées et progressives à des stratégies de développement cohérentes axées sur les systèmes. Le renforcement des capacités de planification et de mise en œuvre du développement aux niveaux national et infranational reste essentiel. Cela nécessite un alignement plus étroit des visions à long terme, des plans de développement nationaux et des stratégies sectorielles sur les ODD de l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063. L'utilisation d'outils numériques de planification, de suivi et de transmission d'informations devrait être étendue afin de renforcer la cohérence des politiques, la transparence, la responsabilité et la mise en œuvre axée sur les résultats.

Accélérer le financement du développement durable

La mobilisation et l'alignement des financements en faveur du développement durable doivent constituer une priorité absolue. Les pays doivent accélérer la mise en œuvre des cadres nationaux de financement intégrés afin de mieux articuler les processus de planification, de budgétisation et de financement. Cela passe notamment par une plus grande mobilisation des ressources nationales, une efficacité accrue des dépenses publiques et la mobilisation de financements privés et mixtes. Il reste essentiel de remédier aux vulnérabilités de l'Afrique en matière d'endettement grâce à une meilleure gestion de la dette, à une plus grande transparence en la matière et à une coopération internationale renforcée, notamment la réforme de l'architecture financière mondiale, afin de préserver la marge de manœuvre budgétaire et de soutenir les investissements en faveur du développement.

Comblar les lacunes en matière de données et renforcer les systèmes statistiques

Comblar les lacunes persistantes en matière de données est fondamental pour pouvoir élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et assurer un suivi efficace des progrès en matière de développement. Cela nécessite des investissements soutenus dans des statistiques officielles régulières, de qualité, actualisées et désagrégées, ainsi que le renforcement des systèmes statistiques nationaux et l'amélioration de l'interopérabilité des données entre les institutions, afin de garantir un suivi précis des progrès et la mise en œuvre de mesures correctives en temps opportun. Au-delà de la disponibilité des données, le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place de systèmes de données robustes sont essentiels pour accroître la crédibilité et la facilité d'utilisation. Cela implique notamment de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation, d'intégrer des indicateurs clés pour évaluer les progrès et de développer l'expertise locale en impliquant les parties prenantes nationales et infranationales dans l'examen et la validation des données. La modernisation des agences statistiques grâce à la formation du personnel, aux technologies modernes de collecte de données et à une validation rigoureuse de ces dernières (comme l'identification des valeurs aberrantes, la réalisation d'analyses de sensibilité et le recoupement avec d'autres sources telles que la Banque mondiale, le FMI, la CNUCED et la BAD) garantira davantage la fiabilité et l'exploitabilité des résultats statistiques.

Renforcer la cohérence des politiques grâce à une approche holistique

La cohérence des politiques doit être renforcée par des approches impliquant l'ensemble du gouvernement et de la société. Cela implique d'améliorer la coordination entre les ministères, les secteurs et les niveaux de gou-

vernement, ainsi que de renforcer la collaboration avec le secteur privé, la société civile et les autorités locales. Une telle approche est essentielle pour gérer les interconnexions, les synergies et les compromis entre les objectifs de développement, et pour garantir des résultats politiques plus intégrés et plus efficaces.

Investir dans la mise en œuvre des politiques et des plans

Le renforcement des capacités de mise en œuvre de l'Afrique aux niveaux régional, national, infranational et sectoriel reste impératif pour traduire les engagements en résultats mesurables. Cela nécessite un engagement politique soutenu, des lignes de responsabilité claires et des systèmes rigoureux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de traduire l'intention politique en résultats mesurables, tout en investissant dans les capacités fondamentales de préparation, d'approvisionnement, de gestion, de données et de mise en œuvre des projets à tous les niveaux. En outre, il sera crucial d'investir dans le renforcement de toutes les dimensions des capacités de mise en œuvre (techniques, institutionnelles et financières) pour accélérer les progrès à l'égard des ODD et de l'Agenda 2063.

Renforcer la résilience face aux chocs

Enfin, le renforcement de la résilience face aux chocs mondiaux et régionaux (notamment le changement climatique, les tensions géopolitiques et la volatilité macroéconomique) devrait être systématiquement intégré dans la planification du développement. Des politiques adaptatives, tournées vers l'avenir et tenant compte des risques sont nécessaires pour protéger les acquis du développement, réduire les vulnérabilités et garantir que les progrès restent inclusifs, résilients et durables à long terme.

7.2 Recommandations pour l'ODD 6 : eau propre et assainissement

L'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat reste une condition préalable fondamentale à la santé, à la dignité et au développement durable. En Afrique, garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous se situe à la croisée du bien-être humain, de la gestion responsable de l'environnement et de la transformation économique. Les principaux leviers d'action doivent inclure les éléments suivants.

- **Accélérer les actions intégrées en matière de sécurité de l'eau :** faire progresser la mise en œuvre coordonnée de tous les piliers du Cadre d'accélération global de l'ODD 6 en optimisant le financement, en renforçant les systèmes de données et en consolidant la gestion intégrée des ressources en eau, afin d'assurer à tous un accès résilient et inclusif à l'eau et à l'assainissement.
- **Améliorer les systèmes d'assainissement et l'engagement communautaire :** renforcer les investissements dans les infrastructures d'assainissement, améliorer la coordination des politiques et promouvoir les initiatives d'hygiène menées par les communautés, afin d'accélérer l'accès universel à des services d'assainissement gérés de manière sûre.
- **Renforcer les infrastructures de lavage des mains et le suivi :** investir dans des installations de lavage des mains de base avec de l'eau et du savon, et mettre en place des systèmes de données robustes et continus pour suivre l'accès, orienter l'allocation des ressources et combler les



lacunes en matière de services dans les zones urbaines et rurales.

- **Favoriser la gestion communautaire de l'eau :** renforcer la gestion intégrée des ressources en eau en encourageant la participation active des communautés et en apportant un soutien ciblé dans les régions particulièrement vulnérables, afin de garantir des solutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement adaptées au contexte local et durables.
- **Accroître le financement et garantir la durabilité :** (1) mobiliser des financements nationaux et innovants, au-delà de l'APD, pour financer les infrastructures d'eau et d'assainissement ; (2) concevoir des interventions qui restent opérationnelles après la fin du financement externe ou du soutien des bailleurs de fonds.
- **Investir dans les infrastructures d'eau et d'assainissement :** (1) développer les systèmes d'eau potable, d'assainissement et de traitement des eaux usées, y compris pour les écoles et les établissements de santé ; (2) mobiliser les acteurs du secteur privé pour compléter les investissements publics.
- **Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau et la résilience climatique :** (1) promouvoir une utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture, l'énergie, l'industrie et d'autres secteurs ; (2) protéger et gérer de manière durable les eaux souterraines et les écosystèmes aquatiques, en lien avec l'économie bleue et les objectifs environnementaux.
- **Promouvoir l'équité dans la gestion de l'eau :** soutenir des mécanismes tels que le paiement des services écosystémiques

et les initiatives de conservation de l'eau liées aux moyens de subsistance afin de garantir un accès inclusif, en particulier pour les communautés marginalisées et rurales.

- **Aligner les politiques sur les ODD et les cadres régionaux :** (1) intégrer l'ODD 6 à l'ODD 5 (égalité des sexes) et à d'autres objectifs sectoriels (énergie, industrie, sécurité alimentaire) ; (2) traduire la Vision africaine de l'eau 2063 et les politiques nationales de l'eau en plans d'action concrets alignés sur les communautés économiques régionales (CER) et les cadres mondiaux tels que la Convention des Nations Unies sur l'eau.

7.3 Recommandations pour l'ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable

L'Afrique a fait des progrès prometteurs à l'égard de l'ODD 7. Cependant, pour atteindre pleinement cet objectif d'ici 2030, le continent doit intensifier ses efforts dans plusieurs domaines clés. Les principales actions stratégiques doivent couvrir les points suivants.

- **Mobiliser des investissements :** tirer parti d'instruments financiers multilatéraux, du secteur privé et innovants pour financer des projets d'énergies renouvelables à grande échelle, étendre les infrastructures de réseau et soutenir les solutions hors réseau et les mini-réseaux, en particulier dans les zones rurales et reculées où résident plus de 80 % des personnes sans électricité.
- **Renforcer les infrastructures et l'efficacité :** remédier au déficit en infrastructures énergétiques en modernisant les systèmes existants et en promouvant des

mesures d'efficacité énergétique afin de réduire le gaspillage et d'améliorer la fiabilité.

- **Réformes politiques et réglementaires :** élaborer et mettre en œuvre des politiques et des cadres clairs et cohérents pour attirer les investissements privés, faciliter le transfert de technologies et favoriser la coopération régionale.
- **Élargir l'accès et renforcer les garanties sociales :** promouvoir des politiques inclusives qui donnent la priorité à l'électrification rurale, aux garanties sociales et aux solutions de cuisson propres et financièrement abordables, afin d'atténuer les risques sanitaires et environnementaux liés aux combustibles polluants.
- **Tirer parti de la coopération régionale et des technologies :** encourager la collaboration régionale pour exploiter l'énorme potentiel de l'Afrique en matière d'énergies propres grâce à des projets d'infrastructures partagés, au renforcement des capacités et à l'adoption de technologies innovantes.
- **Vulnérabilités climatiques et sociales :** reconnaître la vulnérabilité climatique du continent et sa contribution minime aux émissions mondiales en mettant l'accent sur des solutions d'énergies propres qui favorisent la résilience climatique, la croissance économique et l'équité sociale.
- **Exploiter le potentiel des énergies renouvelables :** les pays doivent accroître leurs investissements dans les projets solaires, éoliens, hydroélectriques et d'hydrogène vert afin d'accélérer la transition énergétique. (1) Mettre en place des mesures incitatives, telles que l'importation

en franchise de droits d'équipements liés aux énergies renouvelables, afin de stimuler la production et l'utilisation. (2) Faciliter l'accès au financement, notamment aux fonds pour le climat, aux prêts concessionnels et aux instruments financiers innovants, afin de soutenir le déploiement des énergies renouvelables.

- **Renforcer les dispositifs institutionnels et les systèmes de données :** les États membres doivent aligner leurs stratégies énergétiques nationales sur les indicateurs de l'ODD 7 afin de suivre l'accès à l'électricité, l'adoption de modes de cuisson propres et les progrès en matière d'efficacité énergétique. (1) Intégrer la collecte, le suivi et la communication des données énergétiques dans les systèmes nationaux et régionaux, afin de permettre la prise de décisions politiques fondées sur des données factuelles. (2) Simplifier les procédures d'accréditation pour le financement de la lutte contre le changement climatique et des énergies renouvelables, afin de garantir que les États membres puissent accéder aisément aux fonds disponibles.
- **Promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale :** les initiatives énergétiques doivent explicitement bénéficier aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés en garantissant leur participation à la planification et leur accès à des utilisations productives d'énergie. (1) Soutenir les solutions énergétiques pour les PME, l'agriculture et les activités à valeur ajoutée, afin de créer des opportunités génératrices de revenus et des résultats de développement inclusifs.
- **Renforcer la coopération régionale et la planification de la transition énergé-**



tique : les pays africains doivent coopérer pour développer un réseau continental et mettre en œuvre des projets régionaux d'énergies renouvelables. (1) Promouvoir les échanges transfrontaliers d'énergies et le partage des infrastructures afin de réduire la dépendance vis-à-vis des pays voisins. (2) Intégrer des stratégies de transition énergétique qui concilient les objectifs climatiques, la viabilité financière et les avantages en matière de développement économique.

- **Élargir l'accès à l'électricité en garantissant la fiabilité et l'accessibilité financière** : les pays doivent donner la priorité aux investissements dans des solutions raccordées au réseau et hors réseau afin d'atteindre les communautés rurales et mal desservies. (1) Développer des mini-réseaux et des systèmes solaires domestiques destinés aux ménages hors réseau. (2) Promouvoir les projets d'infrastructures énergétiques transfrontaliers et régionaux afin de tirer parti des économies d'échelle et du partage des ressources. (3) Encourager les partenariats public-privé (PPP) pour élargir l'accès à l'énergie tout en améliorant la qualité des services et la résilience des systèmes.
- **Promouvoir la cuisson propre et réduire la dépendance à la biomasse** : les gouvernements doivent accélérer la transition de la biomasse vers le GPL et d'autres solutions de cuisson propres, en particulier pour les ménages ruraux où une famille sur quatre recourt à la biomasse. (1) Concevoir des interventions visant à garantir l'accessibilité financière et physique. (2) Associer ces initiatives à des campagnes de sensibilisation communautaire mettant en avant les avantages sanitaires et environnementaux.

- **Améliorer l'efficacité énergétique et les normes** : les pays africains doivent élaborer et appliquer des normes obligatoires d'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, commercial et résidentiel. (1) Promouvoir les technologies et les pratiques économes en énergie afin de réduire la forte intensité énergétique du continent. (2) Fournir une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités pour soutenir la bonne mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

7.4 Recommandations pour l'ODD 9 : industrie, innovation et infrastructures

L'objectif 9 de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui vise à construire des infrastructures résilientes, à promouvoir une industrialisation inclusive et durable et à favoriser l'innovation, s'aligne étroitement sur les priorités de l'Agenda 2063. Afin de garantir que des progrès supplémentaires puissent être réalisés dans les délais proposés, les actions stratégiques clés doivent inclure les éléments suivants.

- **Investir dans des infrastructures de transport résilientes au changement climatique** : renforcer les stratégies d'investissement dans les infrastructures en donnant la priorité à des infrastructures de transport de qualité, bien entretenues et résilientes au changement climatique, en veillant à ce que le développement des infrastructures soutienne une transformation économique durable et inclusive dans le cadre d'une intégration régionale à long terme (connectivité physique transfrontalière).

- **Soutenir les PME et les industries émergentes par des approches multiples (favorisant la création d'emplois et la valeur ajoutée) :** renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation afin de mieux accompagner les PME et les start-ups, tout en mettant en œuvre des politiques adaptées au contexte qui améliorent l'accès au financement, le développement des compétences, la formalisation et l'intégration dans les chaînes de valeur régionales. Ces politiques doivent inclure des mesures concrètes telles que des incitations fiscales, des subventions, une simplification réglementaire et le développement de parcs d'activités et de zones économiques spéciales, afin de fournir des infrastructures partagées et de réduire les obstacles pour les investisseurs. Aligner la formation professionnelle et technique sur les besoins sectoriels, afin de garantir une main-d'œuvre qualifiée pour la croissance manufacturière et industrielle. Ensemble, ces efforts peuvent renforcer l'inclusion financière, la résilience et la contribution à une industrialisation inclusive et durable.
- **Renforcer l'industrialisation en encourageant la production locale et la création d'emplois :** afin d'accroître la part du secteur manufacturier dans le PIB africain, il est nécessaire de renforcer les stratégies industrielles nationales et régionales, en s'appuyant sur une utilisation efficace des instruments stratégiques pour stimuler la production par la création de valeur ajoutée et favoriser la création d'emplois, tout en renforçant les capacités de conception, de gestion et de financement de projets industriels innovants, comblant ainsi les lacunes en matière de préparation à l'investissement.
- **Favoriser l'innovation et les technologies émergentes :** les États membres doivent renforcer l'écosystème d'innovation africain afin de soutenir le développement industriel et la R&D, pour améliorer la compétitivité, la transformation structurelle et la résilience technologique. (1) Promouvoir l'adoption de technologies émergentes telles que l'IA dans tous les secteurs, y compris l'agriculture et les services publics, conformément à l'Agenda 2063. (2) Développer les pôles d'innovation et les clusters technologiques, notamment les applications, les outils numériques et les plateformes répondant aux besoins locaux. (3) Créer des incubateurs et des programmes visant à soutenir les start-ups et les PME axées sur la technologie, en veillant à ce que les projets soient financables et attractifs pour les investisseurs privés. (4) Soutenir l'enseignement des STEM et le développement des compétences numériques à tous les niveaux, afin de renforcer le capital humain du continent en matière d'innovation.
- **Renforcer les infrastructures numériques et la connectivité :** des infrastructures numériques solides sont essentielles à l'industrialisation, à l'innovation et à une croissance inclusive. (1) Développer la connectivité haut débit, y compris les réseaux 3G, 4G et 5G, pour permettre la participation à l'économie numérique. (2) Investir dans les centres de données, les pôles d'innovation et les infrastructures publiques numériques.
- **Accélérer l'adoption d'énergies propres et à faible émission de carbone dans les secteurs industriels :** la croissance industrielle doit s'aligner sur la transition énergétique et la durabilité environnementale. (1) Accroître les investissements dans l'ef-



efficacité énergétique et les pratiques industrielles vertes afin de réduire l'intensité carbone. (2) Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans l'industrie manufacturière, notamment les technologies solaires, éoliennes et à faible émission de carbone. (3) Encourager les politiques et les mesures incitatives qui facilitent la transition énergétique, tout en soutenant la compétitivité industrielle.

- **Promouvoir la coopération régionale et l'utilisation de la ZLECAf :** l'industrialisation continentale doit tirer parti de l'intégration régionale pour gagner en envergure et en efficacité. (1) Accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf afin de faciliter le commerce transfrontalier et d'harmoniser les normes industrielles. (2) Développer les infrastructures régionales et les installations partagées afin de réduire les coûts et d'accroître la compétitivité industrielle. (3) Encourager la collaboration entre les États membres pour attirer les investissements et renforcer les chaînes de valeur à travers l'Afrique.

7.5 Recommandations pour l'ODD 11 : villes et communautés durables

Les villes africaines ont réalisé des progrès considérables, notamment au niveau de la réduction de la population des quartiers de taudis en Afrique du Nord et de l'élargissement de la couverture des politiques d'urbanisme dans la plupart des pays. Cependant, des problèmes importants subsistent, tels que l'accès limité aux transports publics et aux espaces ouverts, des inégalités dans l'efficacité de l'utilisation des sols, l'augmentation de la pollution atmosphérique et des disparités marquées entre les sous-régions et les villes. Afin d'atteindre

l'ODD 11 d'ici 2030, les actions clés doivent inclure les éléments suivants.

- **Promouvoir une expansion urbaine équilibrée :** aligner l'aménagement du territoire sur la croissance démographique afin de prévenir à la fois l'étalement urbain et la surpopulation, optimiser les infrastructures existantes, soutenir l'urbanisme durable et réduire le risque d'implantations sauvages.
- **Renforcer la gouvernance urbaine participative :** institutionnaliser des mécanismes réguliers et démocratiques pour l'engagement de la société civile dans la planification et la gestion urbaines, tout en élargissant la couverture des données et le suivi, afin de réduire les disparités et de favoriser une prise de décision plus inclusive au niveau des villes.
- **Élargir l'accès aux espaces publics :** donner la priorité à un aménagement urbain et à des investissements équitables afin de réduire les disparités régionales et urbaines, en veillant à ce que les zones mal desservies bénéficient d'espaces inclusifs et bien conçus qui améliorent la qualité de vie et l'inclusion sociale.
- **Développer les infrastructures et les services urbains :** investir dans le logement abordable, les transports publics, l'eau, l'assainissement, l'électricité et les services urbains de base dans les villes mal desservies et en plein essor, en veillant à ce que tous les investissements soient résilients au changement climatique et soutiennent la résilience des communautés, afin de réduire les disparités entre zones urbaines et rurales et d'améliorer la qualité de vie urbaine dans son ensemble.

- **Améliorer la gestion de l'environnement urbain :** renforcer la gestion de la qualité de l'air, des services de gestion des déchets et de la durabilité environnementale, tout en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe et de résilience climatique dans l'urbanisme et le développement urbain.
- **Développer les infrastructures et les services sociaux en milieu rural :** investir dans les routes, l'électricité, l'eau, l'assainissement et la connectivité numérique, tout en renforçant l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé et à la protection sociale, afin de réduire les disparités entre les zones rurales et urbaines et de soutenir un développement rural inclusif.
- **Renforcer les systèmes de données au niveau des villes et la gouvernance fondée sur des données factuelles :** développer les capacités institutionnelles des autorités locales à collecter, vérifier et gérer les données urbaines, en intégrant des projections prospectives sur la croissance démographique, l'utilisation des sols et les impacts connexes sur les ODD afin d'orienter la planification et les décisions politiques.
- **Renforcer les capacités des autorités locales et favoriser l'apprentissage entre pairs :** permettre aux collectivités locales de diriger le développement urbain et la prestation de services, tout en encourageant la collaboration transnationale et l'échange de connaissances afin de partager les meilleures pratiques à travers l'Afrique.
- **Mobiliser des financements et intégrer l'urbanisation dans les plans nationaux :**

tirer parti des cadres de gouvernance pour combler les déficits de financement des zones urbaines et intégrer les considérations relatives à l'urbanisation dans les plans de développement nationaux et les stratégies d'investissement, afin de garantir une croissance urbaine durable et inclusive.

7.6 Recommandations pour l'ODD 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs

L'objectif 17 met l'accent sur les catalyseurs essentiels en tant que moteurs clés de la réalisation de tous les ODD. Il constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Par conséquent, les mesures clés suivantes devraient être prises.

- **Renforcer l'assainissement budgétaire axé sur les recettes :** privilégier la mobilisation des recettes plutôt que la réduction des dépenses afin de protéger les investissements clés, en élargissant les assiettes fiscales, en tirant parti des outils numériques, en garantissant la transparence, en protégeant les groupes vulnérables et en mettant en œuvre des stratégies de recettes à moyen terme pour libérer le potentiel budgétaire de l'Afrique.
- **Réformer le financement international et climatique :** restructurer l'APD, les financements mixtes et multilatéraux, afin de garantir des ressources entièrement décaissées, non liées et concessionnelles, alignées sur les priorités nationales ; rationaliser les procédures, normaliser les indicateurs et intégrer le financement climatique et le financement du développement pour améliorer l'accessibilité et l'impact, en particulier pour les pays plus petits et à faible capacité.



- **Promouvoir un investissement durable et une intégration régionale :** réorienter les stratégies d'IDE, en délaissant les incitations fiscales coûteuses au profit d'infrastructures de qualité, de politiques stables et d'une main-d'œuvre qualifiée, tout en accélérant l'intégration régionale, afin de créer des marchés plus vastes et plus attractifs pour les investisseurs en quête d'efficacité et de diversification, avec le soutien du Secrétariat de la ZLE-CAf.
- **Mobiliser les financements de la diaspora et les envois de fonds :** maximiser l'impact des envois de fonds en réduisant les coûts de transaction, en développant les plateformes de paiement mobile et en mettant en œuvre des stratégies d'engagement de la diaspora qui mobilisent les compétences, les réseaux et les capitaux, avec les gouvernements nationaux comme point d'ancrage. Compléter ces mesures par des programmes d'éducation financière organisés par les CER, grâce auxquels les expériences réussies peuvent être partagées entre les États membres afin d'orienter les envois de fonds vers des usages productifs, et intégrer les financements de la diaspora dans la planification nationale du développement et les cadres macroéconomiques en tant que ressource structurelle.
- **Réformer la gestion de la dette et renforcer les cadres de financement :** accélérer les réformes du Cadre commun afin de rationaliser les procédures, d'inclure les créanciers privés, d'élargir l'éligibilité et de donner la priorité à l'annulation de la dette, les cadres multilatéraux tels que le G20, les BMD et les IFD pouvant jouer un rôle clé de plaidoyer pour faire avancer ce processus. (1) Créer une agence africaine de notation de crédit et réformer les méthodologies de notation afin de réduire les primes de risque, sous l'égide de l'UA. (2) Renforcer l'infrastructure du marché de la dette domestique à l'aide d'outils analytiques allant au-delà des agents de vente directe traditionnels. (3) Améliorer la transparence grâce à une solide gouvernance de la dette publique. (4) Mobiliser les BMD régionales pour fournir des financements à long terme abordables. (5) Renforcer la voix et la représentation de l'Afrique au sein d'institutions mondiales telles que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale.
- **Renforcer les cadres de promotion des investissements :** étendre les infrastructures numériques aux régions mal desservies, harmoniser les cadres réglementaires au niveau régional, développer des agences spécialisées de promotion des investissements au sein des États et des CER, tirer parti de la ZLECAf pour créer des marchés intégrés, renforcer les marchés de capitaux nationaux et donner la priorité aux investissements qui génèrent des emplois, favorisent le transfert de technologies et améliorent les capacités industrielles.
- **Accélérer la transformation numérique et le développement de la science, de la technologie et de l'innovation :** promouvoir la connectivité régionale par le biais de projets d'infrastructure et d'initiatives transfrontalières, combler les lacunes en matière de compétences numériques dans les domaines des logiciels, de la science des données et de l'IA, et tirer parti des PPP pour garantir un accès financièrement abordable et équitable au-delà des clivages urbains, ruraux et régionaux, permettant ainsi à l'Afrique de participer plei-

nement à l'économie numérique mondiale. Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), dirigé par l'UA, peut davantage prioriser et promouvoir les projets transfrontaliers.

- **Diversifier les sources de financement :** renforcer la mobilisation des recettes nationales, élargir l'engagement du secteur privé et mobiliser les groupes philanthropiques et les initiatives de responsabilité sociale des entreprises, afin de réduire la dépendance à l'égard d'une APD en baisse.
- **Mobiliser les ressources de la diaspora au service du développement :** impliquer davantage la diaspora africaine afin de mobiliser des ressources financières pour le développement national, en promouvant des canaux d'investissement structurés tels que les obligations de la diaspora, en encourageant les envois de fonds à des fins productives plutôt qu'à de seules fins de consommation, et en réduisant les coûts de ces envois pour en accroître l'efficacité et l'impact. Soutenir l'intégration des fonds de la diaspora dans la planification du développement national, notamment par le biais de projets ciblés dans les domaines des infrastructures, de l'éducation et de la résilience climatique, tout en renforçant la transparence et la confiance dans les plateformes numériques, afin de faciliter les investissements financés par les envois de fonds.
- **Optimiser les recettes publiques et la gestion budgétaire :** (1) élargir l'assiette fiscale, réduire les dépenses fiscales inefficaces et numériser l'administration fiscale, afin d'améliorer la transparence et l'efficacité. (2) Mettre en place une fiscalité progressive pour veiller à ce que la charge ne pèse pas de manière disproportionnée sur les segments les plus pauvres. (3) Renforcer les sources de recettes non fiscales et intégrer la collecte des recettes à la planification du développement national.
- **Réformer l'architecture financière internationale :** (1) réduire le coût des emprunts souverains et élargir l'accès au financement concessionnel à long terme. (2) Harmoniser le financement climatique avec le financement du développement pour plus d'efficacité. (3) Créer une agence africaine de notation de crédit afin de renforcer la viabilité de la dette et l'autonomie financière régionale.
- **Promouvoir un investissement durable et l'intégration commerciale :** (1) approfondir l'intégration régionale et maximiser les avantages de la ZLECAf grâce à la collaboration entre les organismes de réglementation et les décideurs politiques ; le Secrétaire de la ZLECAf peut jouer le rôle de coordinateur pour faire le lien entre les différentes parties prenantes. (2) S'attaquer aux barrières commerciales et aux déficits en infrastructures, tout en renforçant les capacités productives nationales et les chaînes de valeur régionales. (3) Encourager les IDE durables dans des secteurs diversifiés et réduire les coûts des envois de fonds afin de mobiliser les ressources de la diaspora au service du développement.
- **Renforcer les capacités et les systèmes de données :** (1) investir dans le renforcement des capacités en matière de culture commerciale et financière. (2) Renforcer les capacités des offices nationaux de statistique par la formation du personnel et la modernisation des infrastructures et des technologies de collecte de données, et promouvoir le partage des données afin



d'améliorer la responsabilité, la transparence et la communication en temps opportun des rapports sur les ODD. La CEA et le Centre africain pour la statistique peuvent jouer un rôle de premier plan pour soutenir les États membres. (3) Comblé les lacunes en matière de connectivité numérique, en particulier dans les zones rurales, afin de favoriser l'inclusion financière et la prestation de services.

- **Relier l'ODD 17 aux cadres de mise en œuvre nationaux et régionaux :** aligner les réformes nationales sur les cadres de financement nationaux intégrés, les programmes de gestion des finances publiques et les initiatives continentales telles que l'Agenda 2063, afin d'assurer la cohérence de la planification, du suivi et de la mise en œuvre des actions relatives

à l'ODD 17. La boîte à outils Integrated Planning and Reporting Toolkit (IPRT) développée par la CEA peut servir d'outil pratique pour aider les gouvernements nationaux à réaliser cet alignement (UNECA, s.d.).

- **Définir des mesures concrètes pour l'ODD 17 :** élaborer des mesures claires, séquentielles et mesurables pour la mise en œuvre de l'ODD 17, y compris des calendriers, les institutions responsables, les ressources indicatives et des mesures d'atténuation des risques. Cette approche permet la traduction des recommandations de haut niveau en actions concrètes à court et moyen terme pouvant être suivies, contrôlées et ajustées pour une mise en œuvre efficace dans tous les pays.

Chapitre 8 : Annexe

Évaluation des ODD : méthodologie et disponibilité des données



1. Méthodologie

- **Sélection des indicateurs**

Les données utilisées dans cette analyse sont issues de la Base de données mondiale des ODD, selon la dernière mise à jour de février 2026.¹⁴ Les indicateurs ont été sélectionnés sur la base de la disponibilité d'au moins deux points de données pour plus de 40 % des pays de la région ou de la sous-région concernée.

Par conséquent, sur les 69 indicateurs relevant des ODD 6, 7, 9, 11 et 17, 60 indicateurs disposant de données suffisantes ont été retenus pour le suivi des progrès.

- **Mesures de suivi des progrès**

Comme indiqué ci-dessus, deux principales mesures sont utilisées pour évaluer les progrès aux niveaux régional et sous-régional vers la réalisation des ODD :

¹⁴ <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>



A. **Indice de situation actuelle** : cet indice mesure les progrès réalisés depuis 2015 en vue de l'atteinte d'une cible spécifique des ODD.

B. **Indice de progrès anticipé** : cet indice évalue l'écart entre la valeur projetée de l'indicateur et la valeur cible définie, et fournit une indication de la probabilité d'atteindre les cibles à l'horizon 2030.

• Indice de situation actuelle

Pour une valeur cible donnée des ODD associée à chaque indicateur, les valeurs de l'indicateur pour l'année de référence 2015 et pour l'année en cours peuvent être utilisées afin de construire une mesure permettant d'évaluer les progrès réalisés depuis 2015, relativement aux progrès requis pour atteindre la cible des ODD à l'horizon 2030.

En notant les valeurs de l'indicateur en 2015 et pour l'année en cours respectivement I_0 et I_{cv} et la valeur cible pour 2030, et en normalisant les valeurs de l'indicateur à 0 en 2015 et à 10 en 2030, l'Indice de situation actuelle est calculé comme suit :

$$I_{cv}^N = \frac{I_{cv} - I_0}{|TV - I_0|} \times D \quad \text{dans lequel}$$

$$D = \begin{cases} 10 & \text{Une augmentation est souhaitable} \\ -10 & \text{Une diminution est souhaitable} \end{cases}$$

Quand la direction souhaitée est clairement définie

Pour les indicateurs de parité, la valeur est :

$$I_{cv}^N = \begin{cases} \frac{|TV - I_{cv}|}{|TV - I_0|} \times 10 & \text{if } |TV - I_{cv}| \leq |TV - I_0| \\ \frac{|I_{cv} - I_{cv}|}{|TV - I_0|} \times (-10) & \text{sinon} \end{cases}$$

L'Indice de situation actuelle est normalisé dans l'intervalle $[-10 ; 10]$. Lorsque les valeurs moyennes normalisées globales pour chaque

objectif donnent un indice compris entre 0 et 10, cela signifie que la région ou la sous-région a progressé. En revanche, des valeurs négatives indiquent que la région ou la sous-région a régressé. Par ailleurs, si la valeur actuelle d'un indicateur a déjà atteint ou dépassé la valeur cible, l'indice est automatiquement fixé à 10.

• L'indice de progrès anticipé

Cet indice compare les progrès anticipés (prévis) aux progrès visés. En estimant la valeur de l'indicateur pour l'année cible et en comparant cette valeur estimée à la valeur cible, nous pouvons déterminer dans quelle mesure nous pourrions nous rapprocher de l'objectif d'ici la fin de l'année cible (2030), en supposant que le rythme des progrès reste le même qu'auparavant.

En désignant par I_t la valeur anticipée de l'indicateur I pour l'année cible et par I_b la valeur de l'année de référence, on peut estimer l'écart de progrès par P lorsqu'il n'y a pas eu de régression, et par P lorsque la valeur de l'indicateur a régressé depuis l'année de référence. Si la direction souhaitée ressort clairement de l'objectif, la valeur de P est définie comme suit :

$$P = \frac{|TV - I_t|}{|TV - I_b|} \times 100$$

En ce qui concerne les indicateurs de parité, nous considérons qu'il n'y a pas eu de régression si

$$|TV - I_t| \leq |TV - I_b|.$$

L'indice de progrès anticipé ne doit être calculé que pour les indicateurs qui ne devraient pas atteindre l'objectif fixé. Les indicateurs pour lesquels la valeur anticipée a déjà atteint ou devrait atteindre l'objectif d'ici 2030, ou a dépassé le niveau de réalisation, sont automatiquement classés comme « sera atteint » et l'indice de progrès anticipé est fixé à 0.

$0 \leq P \leq 10$	<i>l'objectif sera atteint au rythme actuel ou avec un effort supplémentaire minime</i>
$10 < P \leq 100$	<i>il faut accélérer le rythme actuel pour atteindre l'objectif</i>
$P > 100$	<i>on s'attend à un recul ou à une absence de progrès</i>

• Agrégation

La moyenne des indices de progrès est calculée afin de mesurer les progrès globaux au niveau régional ou sous-régional. Lorsqu'il existe plusieurs variantes d'un indicateur (par exemple, l'indicateur 17.10.1 : « Moyenne pondérée mondiale des droits de douane, statut de nation la plus favorisée, par type de produit

(%) »), toutes ces variantes sont utilisées dans les calculs. Chaque variante de l'indicateur est pondérée de telle sorte que la somme des pondérations pour chaque indicateur soit égale à 1. Enfin, une moyenne pondérée des indices de progrès est calculée pour servir d'indice de progrès pour cet indicateur.

• Valeurs cibles

Numero de l'indicateur	Description de la série	Méthode de calcul de la cible	Cible (taux)
Objectif 6			
6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité, par milieu urbain/rural (%)	Direct	100
6.2.1	Proportion de la population disposant de dispositifs de lavage des mains de base sur place, par milieu urbain/rural (%)	Direct	100
6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, par milieu urbain/rural (%)	Direct	100
6.3.1	Proportion des flux d'eaux usées domestiques correctement traitées (%)	Direct	100
6.4.1	Efficacité de l'utilisation de l'eau (dollars américains par mètre cube)	Taux moyen-Top 5	(2.7)
6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (%)	Taux moyen-Top 5	(1.1)
6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (%)	Direct	100
6.5.2	Proportion de bassins transfrontaliers (bassins fluviaux et lacustres ainsi que aquifères) disposant d'un dispositif opérationnel de coopération en matière de gestion de l'eau (%)	Direct	100
6.6.1	Variation de la superficie des eaux permanentes des lacs et des rivières (%)	Direct	1
6.a.1	Aide publique au développement totale (décaissements bruts) destinée à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, par pays bénéficiaire (millions de dollars américains constants de 2020)	Facteur2015	(2)
6.b.1	Pays dont les usagers/communautés participent aux programmes de planification de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, par niveau de participation (3 = élevé ; 2 = modéré ; 1 = faible ; 0 = non disponible)	Direct	3



Numero de l'indicateur	Description de la série	Méthode de calcul de la cible	Cible (taux)
6.b.1	Pays dont les usagers/communautés participent aux programmes de planification et de gestion des ressources en eau, par niveau de participation (3 = élevé ; 2 = modéré ; 1 = faible ; 0 = non disponible)	Direct	3
Objectif 7			
7.1.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité, par milieu urbain/rural (%)	Direct	100
7.1.2	Proportion de la population utilisant principalement des combustibles et technologies propres (%)	Direct	100
7.2.1	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie (%)	Taux moyen-Top 5	(1)
7.3.1	Intensité énergétique de l'énergie primaire (mégajoules par unité de PIB en parité de pouvoir d'achat constante de 2017)	Taux moyen-Top 5	(1)
7.a.1	Flux financiers internationaux à destination des pays en développement en appui à la recherche et au développement dans le domaine des énergies propres ainsi qu'à la production d'énergies renouvelables, y compris les systèmes hybrides (millions de dollars américains constants de 2020)	Facteur2015	(2)
7.b.1	Capacité installée de production d'électricité renouvelable (watts par habitant)	Taux moyen-Top 5	(7)
Objectif 9			
9.1.2	Volume de passagers (passagers-kilomètres), par mode de transport	Taux moyen-Top 5	(8.9)
9.1.2	Volume de fret, par mode de transport (tonnes-kilomètres)	Taux moyen-Top 5	(4.6)
9.1.2	Trafic des ports à conteneurs, transport maritime (équivalents vingt pieds – EVP)	Taux moyen-Top 5	(8.1)
9.2.1	Valeur ajoutée manufacturière (dollars américains constants de 2015) en proportion du PIB (%)	Taux moyen-Top 5	(1.8)
9.2.1	Valeur ajoutée manufacturière par habitant (dollars américains constants de 2015)	Taux moyen-Top 5	(2.5)
9.2.2	Emploi dans le secteur manufacturier en proportion de l'emploi total – 13e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) (%)	Taux moyen-Top 5	(6.1)
9.3.2	Proportion des petites industries disposant d'un prêt ou d'une ligne de crédit (%)	Taux moyen-Top 5	(8.6)
9.4.1	Émissions de dioxyde de carbone par unité de PIB en PPA (dollars américains constants de 2017) (kilogrammes de CO ₂ par dollar)	Taux moyen-Top 5	(0.7)
9.4.1	Émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée manufacturière (kilogrammes de CO ₂ par dollar américains constants de 2015)	Taux moyen-Top 5	(0.3)
9.5.1	Dépenses de recherche et développement en proportion du PIB (%)	Taux moyen-Top 5	(16.8)
9.5.2	Researchers (in full-time equivalent) per million inhabitants (per 1,000,000 population)	Taux moyen-Top 5	(10.2)

Numero de l'indicateur	Description de la série	Méthode de calcul de la cible	Cible (taux)
9.a.1	Flux officiels totaux destinés aux infrastructures, par pays bénéficiaire (millions de dollars américains constants de 2020)	Facteur2015	(2.0)
9.b.1	Proportion de la valeur ajoutée manufacturière de moyenne et haute technologie dans la valeur ajoutée totale (%)	Taux moyen-Top 5	(3.0)
9.c.1	Proportion de la population couverte par un réseau mobile d'au moins 2G (%)	Direct	100
9.c.1	Proportion de la population couverte par un réseau mobile d'au moins 3G (%)	Direct	100
9.c.1	Proportion de la population couverte par un réseau mobile d'au moins 4G (%)	Direct	100
Objectif 11			
11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles (%)	Direct	0
11.5.1	Nombre de personnes directement affectées par des catastrophes, rapporté à 100 000 habitants (nombre)	Direct	0
11.5.1	Nombre de personnes directement affectées par des catastrophes, rapporté à 100 000 habitants (nombre)	Direct	0
11.5.2	Pertes économiques directes imputables aux catastrophes, en proportion du PIB (%)	Direct	0
11.5.3	Nombre de perturbations des services de base imputables aux catastrophes (nombre)	Direct	0
11.5.3	Nombre d'infrastructures critiques endommagées imputables aux catastrophes (nombre)	Direct	0
11.6.2	Niveaux moyens annuels de particules fines (pondérés par la population), par zone géographique (microgrammes par mètre cube)	Taux moyen-Top 5	(0.9)
11.b.1	Score d'adoption et de mise en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes, conformément au Cadre de Sendai	Direct	1
11.b.2	Proportion des administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophes, conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes (%)	Direct	100
Objectif 17			
17.1.1	Recettes publiques totales (administration centrale budgétaire) en proportion du PIB (%)	Special	33
17.1.2	Proportion du budget national financé par les recettes fiscales domestiques (% du PIB)	Taux moyen-Top 5	(2.9)
17.3.2	Volume des envois de fonds (en dollars américains) en proportion du PIB total (%)	Taux moyen-Top 5	(5.2)
17.3.1	Flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrants (millions de dollars américains)	Facteur2015	(2.0)
17.4.1	Service de la dette en proportion des exportations de biens et de services (%)	Taux moyen-Top 5	(0.2)



Numero de l'indicateur	Description de la série	Méthode de calcul de la cible	Cible (taux)
17.6.1	Abonnements au haut débit fixe pour 100 habitants, par débit (pour 100 habitants)	Moyenne-Top 5	13.03
17.7.1	Montant des exportations suivies de technologies écologiquement rationnelles (dollars américains courants)	Taux moyen-Top 5	(31.3)
17.7.1	Montant des importations suivies de technologies écologiquement rationnelles (dollars américains courants)	Taux moyen-Top 5	(4.1)
17.7.1	Commerce total des technologies écologiquement rationnelles suivies (dollars des américains courants)	Taux moyen-Top 5	(4.8)
17.8.1	Proportion de personnes utilisant l'internet (%)	Direct	100
17.9.1	Aide publique au développement totale (décaissements bruts) destinée à la coopération technique (millions de dollars américains de 2020)	Facteur2015	(2.0)
17.10.1	Moyenne mondiale pondérée des droits de douane, statut de nation la plus favorisée, par type de produit (%)	Direct	0
17.10.1	Moyenne mondiale pondérée des droits de douane, régime préférentiel, par type de produit (%)	Direct	0
17.11.1	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales de marchandises (%)	Facteur2015	(2)
17.11.1	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales de services (%)	Facteur2015	(2)
17.11.1	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les importations mondiales de marchandises (%)	Facteur2015	(2)
17.11.1	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les importations mondiales de services (%)	Facteur2015	(2)
17.12.1	Droits de douane moyens appliqués par les pays développés, statut de nation la plus favorisée, par type de produit (%)	Direct	0
17.12.1	Droits de douane moyens appliqués par les pays développés, régime préférentiel, par type de produit (%)	Direct	0
17.15.1	Proportion des objectifs des projets des nouvelles interventions de développement issus des cadres de résultats pilotés par les pays – données par pays bénéficiaire (%)	Direct	100
17.15.1	Proportion des indicateurs de résultats issus des cadres de résultats pilotés par les pays – données par pays bénéficiaire (%)	Direct	100
17.15.1	Degré d'utilisation des cadres de résultats et des outils de planification pilotés par les pays par les fournisseurs de la coopération au développement – données par pays bénéficiaire (%)	Direct	100
17.15.1	Proportion des objectifs des projets des nouvelles interventions de développement issus des cadres de résultats pilotés par les pays – données par pays bénéficiaire (%)	Direct	100
17.17.1	Montant des dollars américains engagés dans les partenariats public-privé pour les infrastructures, en millions de dollars américains constants	Facteur2015	(2)

Numero de l'indicateur	Description de la série	Méthode de calcul de la cible	Cible (taux)
17.19.1	Valeur en dollars de l'ensemble des ressources mobilisées pour renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement (dollars des États-Unis courants)	Facteur2015	(2)
17.19.2	Pays disposant de données d'enregistrement des naissances complètes à au moins 90 % (1 = OUI ; 0 = NON)	Direct	1
17.19.2	Pays disposant de données d'enregistrement des naissances complètes à au moins 75 % (1 = OUI ; 0 = NON)	Direct	1

2. Évaluation de la disponibilité des données

L'analyse s'appuie sur la base de données mondiale des ODD, mise à jour en février 2026, et couvre 69 indicateurs relatifs à cinq objectifs prioritaires : les ODD 6, 7, 9, 11 et 17. Comme l'illustre le graphique, la disponibilité des données pour l'Afrique est globalement satisfaisante. Parmi les 69 indicateurs examinés, 63 (soit 91,3 %) disposent de données suffisantes, définies comme la présence d'au moins deux observations pour au moins 40 % des pays du continent. Toutefois, certaines lacunes subsistent : cinq indicateurs (7,2 %) présentent des données insuffisantes et un indicateur (1,4 %) ne dispose d'aucune donnée pour les pays africains, mettant en évidence des lacunes résiduelles, bien que limitées mais significatives.

Au niveau des objectifs, la disponibilité des données pour les cinq ODD retenus en Afrique est globalement satisfaisante, malgré des disparités notables. Les ODD 6 et 7 présentent une couverture complète, l'ensemble de leurs indicateurs répondant au seuil de suffisance des données. Les ODD 9 et 17 affichent également une couverture relativement élevée, avec respectivement 11 indicateurs sur 12 et 21 indicateurs sur 24 disposants de données suffisantes. En revanche, l'ODD 11 présente la couverture la plus faible, avec seulement 11 de ses 16 indicateurs disposant de données suffisantes, tandis que quatre indicateurs présentent des données insuffisantes et un indicateur est dépourvu de

données. Au total, 60 des 69 indicateurs analysés disposent de données suffisantes, 7 sont insuffisamment couverts et 2 ne disposent d'aucune donnée.

Les lacunes en matière de données demeurent un défi important pour le suivi des ODD en Afrique, bien que la situation varie sensiblement selon les pays. Selon l'évaluation actuelle, la part des indicateurs disposant de données suffisantes — définie comme la présence d'au moins deux années d'observation — varie de 44 % en Érythrée à 78 % en Égypte, avec une moyenne continentale d'environ 67 %.

Plus de la moitié des pays africains (35 sur 54) disposent de données suffisantes pour au moins 65 % de leurs indicateurs. Toutefois, les déficits de données les plus importants sont concentrés dans un nombre limité de pays. Quatre pays présentent 25 indicateurs ou plus totalement dépourvus de données : l'Érythrée (34 indicateurs), la Libye (29), Djibouti (27) et le Soudan du Sud (26). Dans ces cas, entre 38 % et 49 % des 69 indicateurs sont entièrement absents, ce qui limite fortement la capacité à assurer un suivi exhaustif des ODD. La Guinée équatoriale, avec 24 indicateurs sans données, se situe légèrement en dessous de ce seuil.

Dans l'ensemble, bien que de nombreux pays soient en mesure de produire des données pour une majorité d'indicateurs, un soutien ciblé demeure nécessaire pour les pays confrontés à des déficits de données particulièrement importants.

Références



Addis Insight. (8 octobre 2024). *Addis-Abeba annonce la deuxième phase : 8 corridors couvrant 132 kilomètres*. <https://www.addisinsight.net/2024/10/08/addis-ababa-announces-second-phase-8-corridors-spanning-132-kilometers/>

Addis Insight. (4 septembre 2025). *Addis-Abeba inaugure le projet de développement du 5e corridor*. <https://www.addisinsight.net/2025/09/04/addis-ababa-inaugurates-5th-corridor-development-project/>

Adebayo, O. A. (2022). *Repousser les limites du Bus Rapid Transit de Lagos*. Urbanet. <https://www.urbanet.info/expanding-the-frontiers-of-the-lagos-bus-rapid-transit-brt/>

Fondation Afrique-Europe. (2024). *L'état des relations Afrique-Europe : Rapport 2024 de la Fondation Afrique-Europe*. https://www.africaeuropefoundation.org/uploads/The_Africa_Europe_Foundation_Report_February_2024_ca9c64397f.pdf

Initiative pour la croissance en Afrique à Brookings. (2026). *Favoriser le capital humain et les emplois de qualité pour les jeunes*. Dans *Foresight Africa 2026* (pp. 28-45). <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2026/01/Foresight-Africa-2026-CHAPTER-2.pdf>

Commission africaine de l'aviation civile (AF-CAC). (2022). *Rapport sur le cadre de suivi et d'évaluation du SAATM*. https://www.afcac.org/saatm_pip/

Banque africaine de développement (BAD) (2020). *Perspectives économiques en Afrique 2020*. Abidjan : Banque africaine de développement.

Banque africaine de développement (BAD). (2021). *Perspectives économiques en Afrique 2021 : De la résolution de la dette à la croissance*. Abidjan : Banque africaine de développement. <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2021>

Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). (2023a). *L'Afrique doit combler son énorme déficit en infrastructures pour ouvrir la voie à la transformation – rapport*. <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/africa-must-tackle-huge-infrastructure-gap-unlock-opportunities-transformation-report-65734>

Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). (2023b). *Perspectives économiques de l'Afrique 2023 : Mobiliser les financements du secteur privé pour le climat et la croissance verte en Afrique*. https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb23-01_aeo_main_english_0602.pdf

Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). (2024). *Perspectives énergétiques africaines*.

Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) (2025a). *Perspectives économiques africaines 2025*. <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2025>

Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). (2025b, 13 janvier). *La Banque africaine de développement lance un projet pionnier d'efficacité énergétique au Sénégal*. <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-development-bank-launches-pioneering-energy-efficiency-project-senegal-80043>

Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) (2025c, 12 novembre). *Journée de l'Afrique à la COP30 : Promouvoir le financement durable pour un avenir vert et résilient*. <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/africa-day-cop30-advancing-sustainable-financing-green-and-resilient-future-88571#:~:text=L'Afrique%20figure%20parmi%20les%20pays%20les%20plus%20innovants%20et%20les%20plus%20avancés%20en%20matière%20de%20production%20industrielle%20verte>

Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), Commission de l'Union africaine (CUA), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2025). *Rapport sur le développement durable en Afrique 2025*. <https://www.uneca.org/2025-africa-sustainable-development-report>

Chambre africaine de l'énergie. (2025). *L'état de l'énergie en Afrique : rapport sur les perspectives 2025*. https://energychamber.org/wp-content/uploads/The-State-of-African-Energy-2025_digital.pdf

Banque africaine d'import-export (Afreximbank). (28 février 2025a). **Afreximbank et le gouvernement kenyan signent des accords historiques pour promouvoir l'industrialisation**. <https://afreximbank.africa-newsroom.com/press/afreximbank-and-kenyan-government-ink-milestone-agreements-to-promote-industrialisation?lang=en>

Banque africaine d'import-export (Afreximbank). (31 octobre 2025b). **L'AAMFI et l'AUDA-NEPAD lancent une facilité de financement des infrastructures de l'AAMFI d'un montant de 1,5 milliard de dollars**. <https://www.afreximbank.com/aamfi-and-auda-nepad-launch-usd-1-5-billion-aamfi-infrastructure-financing-facility/>

Centre africain de développement minier. (2024). **Stratégie africaine pour les minéraux verts**. <https://au.int/en/documents/20250318/africas-green-minerals-strategy-agms>

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2025). **Évaluation de la cohérence des politiques pour accélérer le développement durable et l'Agenda 2063 en Afrique**. <https://aprm.au.int/en/documents/2025-07-18/assessment-policy-coherence-accelerating-sustainable-development>

Association africaine du capital-risque (AVCA). (2025). **Activité de capital-risque en Afrique au deuxième trimestre 2025**. <https://www.avca.africa/data-intelligence/research-publications/q2-2025-venture-capital-activity-in-africa/>

Union africaine (UA). (s.d.-a). **Institutions financières de l'UA**. <https://au.int/en/ea/epr/aufi>

Union africaine (UA). (s.d.-b). **Premier plan décennal de mise en œuvre (Agenda 2063)**. <https://au.int/en/agenda2063/ftyipAfrican> Union africaine (2024c). Rapport d'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.

Union africaine (2024d). Troisième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.

Union africaine (UA). (2021). **Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030**. <https://au.int/en/documents/20200518/digital-transformation-strategy-africa-2020-2030>

Union africaine (UA). (2024a). **Stratégie continentale en matière d'IA : mettre l'IA au service du développement et de la prospérité de l'Afrique**. https://au.int/sites/default/files/documents/44004-doc-EN-_Continental_AI_Strategy_July_2024.pdf

Union africaine (UA). (2024b). **Décennie de mise en œuvre accélérée : deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033**.

Union africaine (UA). (2024c). **Rapport d'évaluation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063**. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.

Union africaine (UA). (2024d). **Troisième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063**. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine

Union africaine, Banque africaine de développement (BAD), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2024). **Rapport sur le développement durable en Afrique 2024. Renforcer l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 et éradiquer la pauvreté en période de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes.** <https://www.uneca.org/africa-sustainable-development-report-2024>

Commission de l'Union https://au.int/en/saat-mAfricane (CUA). (2018). **Marché unique africain du transport aérien (SAATM).** <https://africanlii.org/en/akn/aa-au/statement/decision/au-assembly/2018/665/eng@2018-01-29>

Commission de l'Union africaine (CUA). (2021). Rapport sur la mise en œuvre de la libre circulation des personnes en Afrique, 2020-2021. Comité technique spécialisé (CTS) sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées. https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/40515-rp-HHS62469_E_Original_REPORT_ON_THE_IMPLEMENTATION_OF_FREE_MOVEMENT_OF_PERSONS_IN_AFRICA.pdf

Commission de l'Union africaine (CUA). (2024). **Agenda 2063 : Deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033 : version de lancement.** https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/43517-wd-Agenda_2063_STYIP_Feb_2024_Launch_Version.pdf

Commission de l'Union africaine (CUA). (2025). **Rapport sur l'intégration africaine 2025.** https://au.int/sites/default/files/documents/45243-doc-20250722_African_Integration_Report_main_report_EN_1_1.pdf

Commission de l'Union africaine (CUA) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2021). **Les dynamiques de développement de l'Afrique 2021 : la transformation numérique au service d'emplois de qualité.** https://www.oecd.org/en/publications/africa-s-development-dynamics-2021_0a5c9314-en/full-report.html

Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD). (2021). **Deuxième plan d'action prioritaire (PAP 2) (2021-2030) : Prospectus des projets.** Union africaine. <https://www.au-pida.org/wp-content/uploads/2023/08/EN-NEPAD-PI-DA-PAP2-Project-Prospectus-Web.pdf>

Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). (2022). **Rapport annuel 2022 de l'AUDA-NEPAD.** <https://www.nepad.org/publication/2024-auda-nepad-2022-annual-report>

Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). (16 juillet 2025). **L'Afrique perd 200 milliards de dollars par an en raison des lacunes et des défaillances des infrastructures d'eau et d'assainissement : des solutions fondées sur le marché peuvent y remédier.**

<https://www.nepad.org/blog/africa-loses-200-billion-year-water-and-sanitation-infrastructure-gaps-and-failures-market>

Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD). (s.d.). **Points de présence (PoP) de fibre sous-marine transfrontalière, hub numérique régional et centre de données.** <https://au-pida.org/prospectus/project.php?id=19>

Agence nationale de l'eau potable en milieu rural (ANAEPMR). (Avril 2025a). **Accès universel à l'eau potable au Bénin : Rapport semestriel de suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin : juillet-décembre 2024**. (Accès universel à l'eau potable au Bénin : Rapport semestriel sur le suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin : juillet-décembre 2024. Gouvernement de la République du Bénin.) Gouvernement de la République du Bénin. <https://www.gouv.bj/doc/807/download>

Agence nationale de l'eau potable en milieu rural (ANAEPMR). (2025b, octobre). **Accès universel à l'eau potable au Bénin : Rapport semestriel de suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin (janvier-juin 2025)**. Gouvernement de la République du Bénin. <https://www.gouv.bj/article/3319/accesuniverselpotablerapportsemestrielsuivipatrimoineperformanceservicepotablemilieururaljanvierjuin2025> Aghion, P., & Howitt, P. (1998). *Théorie de la croissance endogène*. MIT Press.

Ahmed, A. D., & Suardi, S. (2009). Volatilité macroéconomique, commerce et libéralisation financière en Afrique. *World Development*, 37(10), 1623–1636. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2009.03.009>

Alemu, M., Jayamohan, M.K., & Mulugeta, W. (2025). Asymétrie des retombées mondiales en Afrique : implications pour l'intégration monétaire régionale. *Journal of Financial Economic Policy*. Publication en ligne anticipée. <https://doi.org/10.1108/JFEP-03-2025-0105>

Alliance for Financial Inclusion. (2025). **Construire des logements, construire l'avenir : le modèle égyptien de financement du logement abordable**. <https://www.afi-global.org/publication/building-homes-building-futures-egypts-affordable-housing-finance-model>

Atta-Mensah, J., & Lisinge, R. T. (11 mars 2025). **Tirer parti des avantages de la ZLECA : renforcer les services de transport et les infrastructures pour la croissance**. Brookings. <https://www.brookings.edu/articles/reaping-the-benefits-of-the-afcfta-strengthening-transport-services-and-infrastructure-for-growth/> Ayyagari M., Demirgüç-Kunt A. et Maksimovic V. (2008). **Quelle est l'importance des contraintes de financement ? Le rôle de la finance dans l'environnement des affaires**. *World Bank Economic Review*, 22(3), 483–516. <https://doi.org/10.1093/wber/lhn018>

Ayyagari, M., Demirgüç-Kunt, A., & Maksimovic, V. (2008). **Dans quelle mesure les contraintes de financement sont-elles importantes ? Le rôle de la finance dans l'environnement des affaires**. *Revue économique de la Banque mondiale*, 22(3), 483–516. <https://doi.org/10.1093/wber/lhn018>

Barbary, M. M., & Mohamed, R. O. (2025). **La crise de la dette extérieure de l'Égypte : le rôle de la gestion de la dette et de la structure des échéances**. *Economies*, 13(11), article 321. <https://doi.org/10.3390/economies-13110321> Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Maksimovic, V. (2005). Contraintes financières et juridiques à la croissance : la taille de l'entreprise a-t-elle une importance ? *The Journal of Finance*, 60(1), 137–177. <https://doi.org/10.1111/j.1540-6261.2005.00727.x>

- Beine, M., Docquier, F., & Rapoport, H. (2008). *Fuite des cerveaux et formation de capital humain dans les pays en développement : gagnants et perdants*. **Economic Journal**, **118**(528), 631–652. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0297.2008.02135.x>
- Bloom, D. E., Canning, D., & Chan, K. (2006). *L'enseignement supérieur et le développement économique en Afrique*. Banque mondiale.
- Centre de recherche sur les maladies infectieuses de Zambie. (15 octobre 2025). *La Zambie lance une feuille de route nationale sur l'hygiène des mains pour promouvoir le lavage des mains à l'échelle nationale*. <https://www.cidrz.org/2025/10/15/zambia-launches-national-hand-hygiene-roadmap-to-promote-universal-handwashing/>
- Ceramic World Web. (29 avril 2025). *L'Algérie construit 1,4 million de logements supplémentaires*. <https://www.ceramicworldweb.com/en/economics-and-markets/algeria-builds-additional-14-million-housing-units>
- C40 Cities. (2025). *Initiative « African Cities for Clean Air »*. <https://www.c40.org/what-we-do/scaling-up-climate-action/air-quality/african-cities-for-clean-air/>
- Chilamphuma, E. (15 avril 2025). *Le Rwanda enregistre 3,2 milliards de dollars d'investissements en 2024, tirés par les secteurs industriel et financier*. Further Africa. <https://furtherafrica.com/2025/04/15/rwanda-records-3-2-billion-in-investments-in-2024-driven-by-industrial-and-financial-sectors/>
- Chimhowu, A. O., Hulme, D., & Munro, L. T. (2019). La « nouvelle » planification nationale du développement et les objectifs mondiaux de développement : processus et partenariats. **World Development**, **120**, 76–89. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2019.03.013>
- Clemens, M. A., & McKenzie, D. (2018). Pourquoi les transferts de fonds ne semblent-ils pas avoir d'incidence sur la croissance ? **Economic Journal**, **128**(612), F179–F209. <https://doi.org/10.1111/econj.12463>
- Cliffe Dekker Hofmeyr. (21 janvier 2026). *L'IA et le droit : aperçu de certaines questions juridiques dans le paysage technologique émergent du Kenya*. <https://www.cliffedekkerhofmeyr.com/en/news/publications/2026/Kenya/Corporate-Commercial/Corporate-and-commercial-and-technology-and-communications-alert-21-Jan-AI-and-the-law-A-glance-at-select-legal-issues-in-Kenyas-emerging-technology-landscape>
- Connors Belopolsky, J. (17 octobre 2025). *Une avancée décisive pour la cuisine propre au G20*. Clean Cooking Alliance. <https://cleancooking.org/news/a-breakthrough-moment-for-clean-cooking-at-the-g20/>
- The Conversation. (2026, 29 janvier). *Migration africaine : se focaliser sur l'Europe manque l'essentiel – la majorité des personnes migrent au sein du continent*. <https://theconversation.com/african-migration-focusing-on-europe-misses-the-point-most-people-move-within-the-continent-273679>

Corporate Accountability & Public Participation Africa (10 octobre 2023). *Une coalition d'ONG met en garde les dirigeants africains contre la privatisation de l'eau*.

<https://cappaafrica.org/2023/10/10/coalition-of-ngos-cautions-african-leaders-over-water-privatization> Dabalen, A., & Styvanley, D. (11 novembre 2024). *Pour réduire la pauvreté en Afrique, il faut mettre l'accent sur l'éducation et les compétences*. Blogs de la Banque mondiale. <https://blogs.worldbank.org/en/africacan/to-reduce-poverty-in-africa-the-focus-must-be-on-education-and-skills-afe-1124>

Docquier, F., & Rapoport, H. (2012). Mondialisation, fuite des cerveaux et développement. *Journal of Economic Literature*, 50(3), 681–730. <https://doi.org/10.1257/jel.50.3.681>

Duncombe, J. (24 février 2022). *Les sites africains du patrimoine mondial menacés par la montée des eaux*. Eos. <https://eos.org/articles/african-world-heritage-sites-jeopardized-by-rising-seas>

Ebere, C. (22 avril 2025). *Une subvention de 14 milliards de nairas versée pour les tarifs du BRT en six ans, 60 millions de passagers transportés – selon le commissaire de Lagos*. The Nigerian Xpress. <https://www.thexpressng.com/n14b-subsidy-paid-on-brt-fares-in-6-yrs-moved-60m-passengers-lagos-commissioner/>

Agence Ecofin. (18 septembre 2025a). *La Côte d'Ivoire adopte une vaste législation pour soutenir les entreprises locales*. <https://www.ecofinagency.com/news/1809-48787-cote-d-ivoire-approves-broad-legislation-to-bolster-local-businesses>

Agence Ecofin. (23 septembre 2025b). *Le port de Dakar en tête de l'Afrique subsaharienne dans le CPPI 2024, tandis que l'Égypte et le Maroc se classent parmi les meilleurs au monde*. <https://www.ecofinagency.com/news/230948933dakarporttopssubsaharanafricain2024cppiasegyptmoroccoorankamon-gworldsbest>

Ethiopian Policy Institute. (16 août 2025). *Le ratio recettes fiscales/PIB de l'Éthiopie s'effondre en raison de changements économiques structurels, de la non-conformité fiscale, des conflits et de la surestimation du PIB*. <https://ethiopianpolicy.com/2025/08/16/tax-to-gdp-ratio-declines/>

Conseil européen des entreprises pour l'Afrique (EBCAM). (23 février 2026). *L'Africa Business Forum 2026 appelle à des investissements audacieux pour financer l'avenir de l'Afrique par l'emploi et l'innovation*. <https://www.ebcam.eu/news/world/4436-africa-business-forum-2026-calls-for-bold-investments-to-finance-africas-future-through-jobs-and-innovation>

Fotio, H. K., & Nguea, S. M. (2022). Accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique : la mondialisation a-t-elle une incidence ? *International Economics*, 170, 79-91.

Gnimassoun, B et Okara, A. (2024). Politiques migratoires dans les communautés économiques régionales africaines. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099811312042572205/pdf/IDU-d9994f97-948a-4470-ad68-e6d54e905844.pdf>

Forum mondial sur les transferts de fonds, l'investissement et le développement. (2022). [Campagne IDFR 2021-2022 : brochure #FamilyRemittances]. https://gfrid.org/wp-content/uploads/2022/12/IDFR2022_Brochure_inside_print.pdf

Association mondiale pour l'éclairage hors réseau. (2024). **Kenya** [Fiche pays – accès à l'électricité et aperçu du marché de l'énergie solaire hors réseau]. <https://gogla.org/wp-content/uploads/2024/11/Kenya-Country-Brief.pdf>

Agence gouvernementale de publicité. (2025). **Les réformes sectorielles visent à revitaliser et à transformer le Kenya en une plaque tournante mondiale**. Consulté le 20 décembre 2025 sur <https://www.mygov.go.ke/industry-reforms-see-revitalize-and-transform-kenya-global-hub>

Gouvernement de l'Angola (2025). **Deuxième examen national volontaire 2025 de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**. Disponible à l'adresse : <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2025/VNR%202025%20Angola%20Report.pdf>

Gouvernement du Lesotho. (2025). **Examen national volontaire 2025 du Lesotho sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**. <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2025/VNR%202025%20Lesotho%20Report.pdf>

Gouvernement de Maurice. (15 mai 2025). **Tirer parti de la contribution de la diaspora mauricienne au développement durable**. <https://www.govmu.org/EN/newsgov/SitePages/Leveraging-Mauritian-diaspora%E2%80%99s-contribution-towards-sustainable-development.aspx>

Gouvernement de la Gambie. (2025). **Examen national volontaire (ENV) 2025 de la Gambie**. https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2025/VNR%202025%20Gambia%20Report_0.pdf

Gouvernement de l'Angola. (2025). **Examen national volontaire II 2025 de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable**. <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2025/VNR%202025%20Angola%20Report.pdf>

The Guardian. (5 juillet 2025). **La SADC désigne Samia comme principale promotrice de l'énergie propre pour la cuisine**. IPP Media. <https://ippmedia.com/the-guardian/news/local-news/read/sadc-selects-samia-as-clean-cooking-energy-top-promoter-2025-07-05-110249>

Hydrodiplomacy. (18 août 2025). **La République centrafricaine et la BAD lancent un ambitieux programme de valorisation des ressources en eau de l'Oubangui**. <https://hydrodiplomacy.com/la-republique-centrafricaine-et-la-bad-lancent-un-ambitieux-programme-de-valorisation-des-ressources-en-eau-de-loubangui/>

Institut des économies en développement, Organisation japonaise du commerce extérieur. (s.d.). **DP World – AGE (African Growing Enterprises)**. https://www.ide.go.jp/English/Data/Africa_file/Company/senegal06.html

Association internationale du transport aérien (IATA). (2025). **Le marché unique africain du transport aérien (SAATM)**. <https://www.iata.org/en/about/worldwide/ame/saatm>

Centre international d'études pour la préservation et la restauration des biens culturels. (s.d.). **Importance des espaces publics sûrs, accessibles et inclusifs pour le développement durable** [Note d'information interne].

Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC). (2025). **Rapport mondial sur les déplacements internes 2025**. <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2025/International>

Agence internationale de l'énergie (AIE). (2022). Perspectives énergétiques pour l'Afrique 2022. Paris : AIE. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/220b2862-33a6-47bd-81e9-00e586f4d384/AfricaEnergyOutlook2022.pdf>

Agence internationale de l'énergie (AIE). (2024). **Perspectives énergétiques mondiales 2024**. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/c036b390-ba9c-4132-870b-ffb455148b63/WorldEnergyOutlook2024.pdf>

Agence internationale de l'énergie (AIE). (2025a). **Financer l'accès à l'électricité en Afrique**. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/e87bd556-d740-4374-bcb0-bd617b8e3efe/FinancingElectricityAccessinAfrica.pdf>

Agence internationale de l'énergie (AIE). (21 novembre 2025b). **Le G20 approuve un plan d'action visant à accélérer l'accès à des modes de cuisson propres en Afrique**. <https://www.iea.org/news/g20-endorses-action-plan-to-accelerate-clean-cooking-access-across-africa>

Agence internationale de l'énergie (AIE), Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Division des statistiques des Nations Unies (UNSD), Banque mondiale et Organisation mondiale de la santé (OMS). (2025). **Suivi de l'ODD 7 : Rapport 2025 sur les progrès en matière d'énergie**. Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale. <https://trackingsdg7.esmap.org/sites/default/files/download-documents/SDG7-Report2025-0804-V11.pdf>

Société financière internationale (SFI) et Agence internationale de l'énergie (AIE). (21 juin 2023). **Un rapport conjoint de l'AIE et de la SFI appelle à intensifier les investissements dans les énergies propres dans les économies émergentes et en développement** [Communiqué de presse]. <https://www.ifc.org/en/pressroom/2023/iea-ifc-joint-report-calls-for-ramping-up-clean-energy-investments-in-emerging-and-developing-economies>

Organisation internationale du travail (OIT). (1er juillet 2019). **L'augmentation du stress thermique devrait entraîner une perte de productivité équivalente à 80 millions d'emplois**. Salle de presse de l'OIT. <https://www.ilo.org/resource/news/increase-heat-stress-predicted-bring-productivity-loss-equivalent-80#:~:text=Nouveau%20rapport-,L'augmentation%20du%20stress%20thermique%20devrait%20entraîner%20une%20perte%20de%20productivité%20équivalente,effectuées%20à%20l'ombre.>

Organisation internationale du travail (OIT). (2026). **Tendances de l'emploi et de la société 2026**. <https://researchrepository.ilo.org/esploro/outputs/report/995684768902676>

Fonds monétaire international (FMI). (2022). **Mobilisation des recettes pour une reprise résiliente et inclusive au Moyen-Orient et en Asie centrale** (Document départemental du FMI n° 2022/013). <https://www.imf.org/en/publications/departamental-papers-policy-papers/issues/2022/06/30/revenue-mobilization-for-a-resilient-and-inclusive-recovery-in-the-middle-east-and-central-513773>

Fonds monétaire international (FMI). (2023a). **Mobilisation des recettes fiscales au Nigeria : enseignements tirés d'expériences réussies de réforme fiscale** (Document thématique n° 2023/019). <https://www.elibrary.imf.org/downloadpdf/view/journals/018/2023/019/article-A000-en.pdf>

Fonds monétaire international (FMI). (2023b). **Perspectives économiques mondiales : résilience à court terme, défis persistants**. <https://www.imf.org/en/publications/weo/issues/2023/07/10/world-economic-outlook-update-july-2023?gsid=534ebc59-4569-4859-80e3-ffa07d8479d9>

Fonds monétaire international (FMI). (2024). **Moniteur budgétaire, octobre 2024 : transcription de la conférence de presse**. <https://www.imf.org/en/news/articles/2024/10/23/tr-102224-transcript-of-fiscal-monitor> Fonds monétaire international (FMI). (6 mai 2025a). **Le Conseil d'administration du FMI conclut les discussions de 2025 sur les politiques communes des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine** (Communiqué de presse n° 25/130). <https://www.imf.org/en/news/articles/2025/05/06/pr25130-imf-executive-board-concludes-2025-discussions-common-policies-member-countries-waemu>

Fonds monétaire international (FMI). (octobre 2025b). **Perspectives économiques mondiales : une économie mondiale en mutation, des perspectives qui restent sombres**. <https://www.imf.org/en/-/media/files/publications/weo/2025/october/english/text.pdf>

Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2018). **Rapport sur les migrations mondiales 2018**. https://publications.iom.int/system/files/pdf/WMR_2018_EN.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM). (29 octobre 2025). **Appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan d'action en faveur de la diaspora pour la République de Maurice**. <https://www.developmentaid.org/jobs/view/1685271/request-for-expression-of-interest-for-the-formulation-of-a-national-diaspora-policy-action-plan-for>

Union internationale des télécommunications (UIT). (2024). **Mesurer le développement numérique : faits et chiffres 2024**. <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/facts-figures-2024>

Union internationale des télécommunications (UIT). (2025). **Faits et chiffres 2025 : Accessibilité financière des services TIC**. <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2025/10/15/ff25-affordability-of-ict-services/>

ISS African Futures (en collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine). (2025). **10 flux financiers**. <https://futures.issafrica.org/thematic/10-financial-flows/>

Kayira, I. (14 novembre 2025). **Le Malawi promeut des technologies de cuisson propres et durables**. Zodiak. <https://zodiakmalawi.com/national-news/news-in-the-central-region/malawi-pushes-for-sustainable-clean-cooking-technologies>

Ketkar, S., & Ratha, D. (2010). Obligations de la diaspora : tirer parti de la diaspora en période difficile. *Journal of International Commerce, Economics and Policy*, 1(2), 251–263. <https://doi.org/10.1142/S1793993310000147>

KfW Development Bank, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH & International Renewable Energy Agency (IRENA). (2021). **La transition vers les énergies renouvelables en Afrique : favoriser l'accès, la résilience et la prospérité**. https://www.giz.de/en/downloads/Study_Renewable%20Energy%20Transition%20Africa-EN.pdf

Koussemon, J. E. (25 novembre 2025). **Aperçu de la création de PME en Côte d'Ivoire**. F&J Advisory. <https://fjadvisory.com/en/overview-of-sme-creation-in-cote-divoire/>

Kpogli, B. D. (20 novembre 2024). **Le NEIP lance l'ambitieux projet « SME GO » pour soutenir les micro-entreprises**. Modern Ghana. <https://www.modernghana.com/news/1358504/neip-commences-ambitious-sme-go-project-to-suppo.html>

Lema, M. W. (2025). Crise des eaux usées dans les villes d'Afrique de l'Est : défis et opportunités émergentes. *Discover Environment*, 3, article 18. <https://doi.org/10.1007/s44274-025-00206-w>

Lundvall, B.-Å., Joseph, K. J., Chaminade, C., & Vang, J. (Eds.). (2009). **Manuel des systèmes d'innovation et des pays en développement : renforcer les capacités nationales dans un contexte mondial**. Edward Elgar Publishing

Macharia, P. (3 juin 2025). **Soutenir la qualité de l'air et la résilience climatique dans le comté de Nairobi**. Stockholm Environment Institute. <https://www.sei.org/features/supporting-clean-air-and-climate-resilience-in-nairobi-county/>

Magale, E., & Schmidt, M. (octobre 2024). **Sensibilisation fiscale et contournements fiscaux au Kenya contemporain : réactions face aux nouvelles lois fiscales et nécessité de renouveler le contrat social** (Document de travail n° 211 du Centre international pour la fiscalité et le développement). Institut d'études du développement. <https://www.ictd.ac/publication/tax-awareness-kenya-reactions-new-taxation-laws-social-contract/>

Making Finance Work for Africa. (s.d.). **Financement des PME**. <https://www.mfw4a.org/our-work/sme-finance> McMillan, M., Rodrik, D., & Verduzco-Gallo, Í. (2014). **Globalisation, changement structurel et croissance de la productivité, avec une mise à jour sur l'Afrique**. *World Development*, 63, 11–32. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.10.012>

Mensah, J. T., & Traoré, N. (2024). Qualité des infrastructures et flux d'IDE : enseignements tirés de l'arrivée de l'Internet haut débit en Afrique. *The World Bank Economic Review*, 38(1), 1–23. <https://doi.org/10.1093/wber/lhad021>

Ministère des Finances du Ghana. (10 octobre 2024). *Les PME à l'origine d'une forte croissance économique semestrielle – Dr Amin Adam*. <https://www.mofep.gov.gh/news-and-events/2024-10-10/smes-behind-strong-half-year-economic-growth-dr-dr-amin-adam>

Ministère des Investissements, du Commerce et de l'Industrie, Kenya. (2025). *Agrégation des comtés et parcs industriels (CAIP)*. <https://www.industrialization.go.ke/county-aggregation-and-industrial-park-caips>

Ministère de la Planification et du Développement, République fédérale démocratique d'Éthiopie. (2025). *Éthiopie : Troisième examen national volontaire 2025*. <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2025/VNR%202025%20Ethiopia%20Report.pdf>

Fondation Mo Ibrahim. (mai 2022). *En route vers la COP27 : faire valoir la cause de l'Afrique dans le débat sur le climat*. https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2022-05/2022-Ibrahim-Forum_Facts-Figures.pdf Mouton, J., & Waast, R. (2008). *L'état de la science en Afrique : un aperçu*. Dans UNESCO (éd.), *Indicateurs de science, technologie et innovation dans un monde en mutation : répondre aux besoins politiques* (pp. 45–72). UNESCO.

Mwangi, K. (2025a). *Tendances du financement des fintechs en phase de démarrage en Afrique*. Tech In Africa. <https://www.techinafrica.com/early-stage-fintech-funding-trends-in-africa/>

Mwangi, K. (2025b). *Afrique du Nord vs Afrique subsaharienne : tendances en matière d'investissement dans l'IA*. Tech In Africa. [https://www.techinafrica.com/north-vs-saharan-africa-ai-investment-trends/Rodrik,D.\(2015\).Industrialisationprématurée.JournalofEconomicGrowth,21,1–33.https://doi.org/10.1080/2329194X.2024.2397896](https://www.techinafrica.com/north-vs-saharan-africa-ai-investment-trends/Rodrik,D.(2015).Industrialisationprématurée.JournalofEconomicGrowth,21,1–33.https://doi.org/10.1080/2329194X.2024.2397896)

Mwangi, K. (2025c). *Ces 5 pays africains sont à la tête du boom technologique en 2025*. Tech In Africa. <https://www.techinafrica.com/these-5-african-countries-are-leading-the-tech-boom-in-2025/>

Mwangi, E. (2 avril 2025). *Le gouvernement encourage les investissements dans le secteur manufacturier pour promouvoir l'industrialisation, PS*. Kenya News Agency. <https://www.kenyanews.go.ke/government-driving-investments-in-manufacturing-to-promote-industrialization-ps/>

Naili, L. F. (21 août 2024). *L'Algérie enregistre d'importantes avancées sociales et offre des perspectives d'avenir prometteuses*. AL24 News. <https://al24news.dz/en/algeria-secures-major-social-achievements-with-promising-future-prospects/>

Conseil national de développement des exportations agricoles. (s.d.). *Le Rwanda expédie son premier lot de produits agricoles à valeur ajoutée vers le Ghana dans le cadre de la ZLECA*. <https://www.naeb.gov.rw/1/updates/news-detail/rwanda-dispatches-first-value-added-agri-products-consignment-to-ghana-under-afcfta>

Institut national de la statistique du Rwanda (NISR). (2025). *Quatrième stratégie nationale pour le développement des statistiques (NSDS4)*. <https://statistics.gov.rw/documents/strategies-and-policies/fourth-national-strategy-development-statistics-nsds4>

Ndoya, H., & Bakouan, P. (2023). Les recettes fiscales améliorent-elles la complexité économique en Afrique ? *Journal of Economic Integration*, 38(2), 278–301.

Rédacteur en chef de News Moris. (30 septembre 2025). *Les travailleurs étrangers envoient 2,7 milliards de roupies dans leur pays d'origine alors que les transferts de la diaspora baissent de 6,4 %*. NewsMoris. <https://news-moris.com/2025/09/30/foreign-workers-send-rs-2-7-billion-home-as-diaspora-transfers-fall-by-6-4/>

Njoya, S. (16 octobre 2025). *Le Congo lance l'Internet haut débit dans 20 zones rurales pour réduire la fracture numérique*. Agence Ecofin. <https://www.ecofinagency.com/news-digital/1610-49593-congo-launches-high-speed-internet-in-20-rural-areas-to-bridge-digital-gap>

Nnamani, A. (4 février 2026). *Le Nigeria et la Banque mondiale lancent le programme DIS-REP de 500 millions de dollars pour les DisCos*. The Sun. <https://thesun.ng/nigeria-world-bank-launch-500m-disrep-for-discos/>

Nordling, L. (16 janvier 2025). *La carte scientifique africaine redessinée alors que l'Égypte domine les dépenses en R&D*. Research Professional News. <https://www.researchprofessionalnews.com/rr-news-africa-pan-african-2025-1-african-science-map-redrawn-as-egypt-dominates-r-d-spending/>

Nyanje, P. (6 novembre 2025). *Wingu Africa et l'alliance Africa Data Centres s'apprêtent à dynamiser l'économie numérique de l'Afrique de l'Est*. Business Insider Tanzania. <https://businessinsider.co.tz/wingu-africa-africa-data-centres-alliance-set-to-power-east-africas-digital-economy/>

Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (OHRLLS). (2025). *Liste des PEID*. <https://www.un.org/ohrlls/content/lists>.

Oloo, M., Mbithi, M., & Oleche, M. (2022). Effet de seuil des critères de convergence macroéconomique sur le taux de croissance du PIB réel au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est. *European Journal of Development Studies*, 2(2), 11–25. <https://doi.org/10.24018/ejdevelop.2022.2.2.67>

Omang, M. O., & Zambo, F. A. (2025). Effet de la mondialisation sur la vulnérabilité économique dans 142 pays. *Journal of the Knowledge Economy*, 17, 2845–2888. <https://doi.org/10.1007/s13132-025-02664-2>

Omohwovo, E. J. (2024). Gestion des eaux usées en Afrique : défis et recommandations. *Environmental Health Insights*, 18. <https://doi.org/10.1177/11786302241289681>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2023). *La dynamique du développement en Afrique 2023* (Composante 7 : Flux financiers et IDE). https://www.oecd.org/en/publications/africa-s-development-dynamics-2023_3269532b-en.html

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2024a). **DAC2A : Versements d'aide (APD) aux pays et régions** [Ensemble de données]. OECD Data Explorer. Consulté le 31 août 2025, à l'adresse <https://data-explorer.oecd.org/>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2024b). **Diversifier les sources de financement pour l'eau en Afrique** (Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement n° 248). https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2024/08/diversifying-sources-of-finance-for-water-in-africa_2b308e53/114791fd-en.pdf

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2024c). **Cadres de résultats efficaces pour le développement durable : obtenir un impact dès la conception**. <https://doi.org/10.1787/aaa4bb52-en>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2024d). **Statistiques des recettes en Afrique 2024 : Facilitation et confiance comme moteurs de l'adhésion volontaire à l'impôt dans certaines administrations fiscales africaines**. https://www.oecd.org/en/publications/revenue-statistics-in-africa-2024_78e9af3a-en/full-report/tax-revenue-trends-2013-22_888ef554.html

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2025a). **DAC5 : Aide (APD) par secteur et par donateur** [Ensemble de données]. Explorateur de données de l'OCDE. Consulté le 20 février 2026, à l'adresse <https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=en&tm=ODA&pg=0&snb=56&vw=tb&df>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2025b). **DAC2A : Versements d'aide (APD) aux pays et régions** [Ensemble de données]. Explorateur de données de l'OCDE. Consulté le 31 août 2025, à l'adresse [https://data-explorer.oecd.org/vis?fs\[0\]=Topic%2C0%7CDevelopment%23DEV%23&fs\[1\]=Topic%2C2%7CDevelopment%23DEV%23%7COfficial%20Development%20Assistance%20%28ODA%29%23DEV_ODA%23%7C-Flux%20par%20fournisseur%20et%20bénéficiaire%23DEV_ODA_FPR%23&pg=0&fc=Thème&snb=7&vw=tb&df\[ds\]=ds-DisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_DAC2%40DF_DAC2A&df\[ag\]=OECD.DCD.FSD&df\[vs\]=1.3&dq=.F%2BDPGC.206.USD.Q&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to\[-TIME_PERIOD\]=false](https://data-explorer.oecd.org/vis?fs[0]=Topic%2C0%7CDevelopment%23DEV%23&fs[1]=Topic%2C2%7CDevelopment%23DEV%23%7COfficial%20Development%20Assistance%20%28ODA%29%23DEV_ODA%23%7C-Flux%20par%20fournisseur%20et%20bénéficiaire%23DEV_ODA_FPR%23&pg=0&fc=Thème&snb=7&vw=tb&df[ds]=ds-DisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_DAC2%40DF_DAC2A&df[ag]=OECD.DCD.FSD&df[vs]=1.3&dq=.F%2BDPGC.206.USD.Q&lom=LASTNPERIODS&lo=5&to[-TIME_PERIOD]=false)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Commission de l'Union africaine (CUA) et Forum africain sur l'administration fiscale. (2024). **Statistiques fiscales en Afrique 2024 : Facilitation et confiance comme moteurs de l'adhésion volontaire à l'administration fiscale dans certaines administrations fiscales africaines**. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2024/12/revenue-statistics-in-africa-2024_a51701c6/78e9af3a-en.pdf

Orjiude-Ndibe, A. (10 octobre 2025). **L'Éthiopie rejoint 24 autres pays participant à la ZLE-CA**. Finance in Africa. <https://financein africa.com/news/ethiopia-joins-24-others-under-afcfta>

Ouedraogo, N. S., & Kilolo, J. M. (2024). Les minéraux critiques de l'Afrique peuvent alimenter la transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone. *Progress in Energy*, 6, Article 033004. <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/2516-1083/ad46da>

Outlier The. (28 octobre 2024). *Les transferts de fonds africains dépassent les 90 milliards de dollars par an*. https://www.theoutlier.co.za/articles/economy/2024-10-28/89541/african-remittances-top-90-billion-in-2023?_bhlid=00765fde65c1b57235378c-0f7e1e649d1d08c3a6

Oyelaran-Oyeyinka, B., & Abejirin, O. (2024). *Du revers de fortune à la reprise économique : industrialisation et leadership dans la prospérité de l'Asie et le recul du Nigeria*. Anthem Press.

Panizzon, M., & van Riemsdijk, M. (2019). Introduction au numéro spécial : La gouvernance des migrations à l'ère des grands mouvements migratoires. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(4), 537–552. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1441600>

PolicyVault Africa. (2022). *Plan pour les villes secondaires 2063*. <https://www.policyvault.africa/policy/secondary-cities-plan-2063/>

Association de gestion portuaire d'Afrique orientale et australe. (2024). *Rapport final : Conférence 2023 sur le cabotage maritime africain et l'économie bleue*. https://www.pmaesa.org/wp-content/uploads/2024/01/Final-Report-for-African-Maritime-Cabotage-and-Blue-Economy_Conference-2023-Version-Jan-2024.pdf

Ratha, D., De, S., Plaza, S., Kim, E. J., & Seshan, G. (2023). *Note d'information sur la migration et le développement n° 39 : Les envois de fonds restent solides mais leur croissance ralentit*. Banque mondiale.

Realty Plus. (2024). *L'Égypte lance le plus grand projet de logement au monde destiné aux citoyens à faibles revenus*. <https://www.rprealtyplus.com/international/egypt-launches-worlds-largest-housing-project-for-low-income-citizens-116727.html>

Rodrik, D. (2015). Industrialisation prématurée. *Journal of Economic Growth*, 21, 1–33. <https://doi.org/10.1080/2329194X.2024.2397896>

Romer, P. M. (1990). *Endogenous technological change*. *Journal of Political Economy*, 98(5, Partie 2), S71–S102. <https://doi.org/10.1086/261725>

Samunderu, E. (2023). Les infrastructures de transport aérien en Afrique : défis, complexités et opportunités. Dans *Gestion du transport aérien africain : analyse stratégique du marché aérien africain* (pp. 151-187). Cham : Springer International Publishing. https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-031-29324-5_5

School Meals Coalition. (20 février 2025). *Malawi : Adopter des modes de cuisson propres pour des écoles respectueuses de la planète*. <https://schoolmealscoalition.org/stories/malawi-embracing-clean-cooking-provide-planet-friendly-schools>

Samunderu, E. (2023). *Le transport aérien en Afrique : défis et opportunités*. Shawoo, Z., Maltais, A., Dzebo, A., & Pickering, J. (2023). Les moteurs politiques de la cohérence des politiques pour le développement durable : un cadre analytique. *Environmental Policy and Governance*, 33(4), 339–350. <https://doi.org/10.1002/eet.2039>

Simelane, L. (21 novembre 2025). *Le panel de Trevor Manuel dénonce le système de dette « défaillant » du G20 qui coûte des milliards à l'Afrique*. News24. <https://www.news24.com/citypress/politics/trevor-manuel-panel-exposes-failed-g20-debt-system-costing-africa-billions-20251121-0806>

Songwe, V., & Awiti, C. (2021). La dette des pays africains : une histoire d'accélération à plusieurs vitesses et nuances. *Journal of African Economies*, 30(Suppl. 1), i14–i32. <https://doi.org/10.1093/jae/ejab020>

Énergie durable pour tous. (16 octobre 2024). *Analyse de SEforALL sur les progrès de l'ODD 7*. <https://www.seforall.org/data-stories/seforall-analysis-of-sdg7-progress>

TanzaniaInvest. (6 juin 2025). *Lancement d'une stratégie de communication sur les énergies propres pour la cuisine en Tanzanie*. <https://www.tanzaniainvest.com/energy/clean-cooking-energy-communication-strategy-launch>

Thigo, P. (3 avril 2025). *Façonner un avenir numérique inclusif et fiable pour l'Afrique : comment le Kenya réinvente son leadership technologique*. Brookings. <https://www.brookings.edu/articles/shaping-africa-inclusive-and-trustworthy-digital-future-how-kenya-is-reimagining-technology-leadership/>

Tsobo, L. (29 janvier 2026). *L'Afrique est loin d'être en voie d'atteindre l'accès universel à l'énergie d'ici 2030*. BusinessDay. <https://www.businessday.co.za/economy/2026-01-29-africa-way-off-track-to-achieve-universal-energy-access-by-2030>

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. (s.d.). *Conditions d'utilisation*. <https://whc.unesco.org/en/syndication>

ONU-Habitat. (2024). *État d'avancement des efforts visant à garantir progressivement un logement convenable pour tous*. <https://unhabitat.org/sites/default/files/2024/10/2416772e.pdf>

UNESCO & UNICEF. (2023). *De l'obscurité à la lumière : le besoin urgent d'une énergie durable dans les écoles en Afrique subsaharienne*. <https://www.unicef.org/reports/darkness-to-light-2023>

Nations Unies. (2025a). *Engagement de Séville : document final adopté (A/RES/79/323)*. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 août 2025 à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, Séville, Espagne, 30 juin–3 juillet 2025. <https://docs.un.org/en/A/RES/79/323>.

Nations Unies. (2025b, 22 décembre). *Développement social : mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/RES/80/178)*. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 2025. <https://docs.un.org/en/A/RES/80/178>

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). (2023). **ODD 7 : Énergie propre et abordable – Principales conclusions sur les enfants et l'énergie** [Note technique]. UNICEF <https://www.unicef.org/media/138096/file/SDG%207%202023%20rev.pdf>

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la santé (OMS). (2023). **Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène dans les ménages 2000-2022 : focus particulier sur le genre** [Programme conjoint OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène]. <https://data.unicef.org/resources/jmp-report-2023/>

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). (s.d.). **Bilan mondial**. Consulté le 30 décembre 2025, à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/global-stocktake>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2022). **Bilan du transport maritime 2022**. <https://unctad.org/publication/review-maritime-transport-2022>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2023). **Récits régionaux : Afrique (2023)**. <https://unctad.org/publication/world-of-debt-regional-stories>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2024). **Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 : facilitation des investissements et administration numérique**. https://unctad.org/system/files/official-document/wir2024_en.pdf

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (21 août 2025a). **Lancement en Afrique du Rapport sur l'investissement dans le monde 2025**. <https://unctad.org/meeting/afri-ca-launch-world-investment-report-2025>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2025b). **Flux d'investissement : face à la baisse des investissements directs étrangers, les régimes de promotion des investissements revêtent une importance croissante pour atteindre les ODD**. <https://sdgpulse.unctad.org/investment-flows/>

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2025c). **Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique : Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : dynamiser les marchés régionaux et réduire les risques. Aperçu**. https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2024-overview_en.pdf

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2026). Liste des pays les moins avancés des Nations Unies. [https://unctad.org/topic/least-developed-countries/list#:~:text=Afrique%20\(32\):%20Angola%2C%20Bénin,République%20de%20Tanzanie%20et%20Zambie](https://unctad.org/topic/least-developed-countries/list#:~:text=Afrique%20(32):%20Angola%2C%20Bénin,République%20de%20Tanzanie%20et%20Zambie). Consulté le 25 mars 2026.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2025d). **Rapport sur l'investissement dans le monde 2025 : L'investissement international dans l'économie numérique**. https://unctad.org/system/files/official-document/wir2025_en.pdf

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA). (2024a). **Enquête sur l'administration en ligne 2024 : Accélérer la transformation numérique au service du développement durable**. <https://desapublications.un.org/publications/un-e-government-survey-2024>

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA). (2024b). **Rapport 2024 sur le financement du développement durable**. <https://desapublications.un.org/publications/financing-sustainable-development-report-2024>

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA). (2025a). **Rapport sur les objectifs de développement durable 2025**. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2025.pdf>

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA). (2025b). **Sommet social mondial intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social », du 4 au 6 novembre 2025**. <https://social.desa.un.org/world-summit-2025>

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA). (2026a). **Base de données mondiale sur les ODD**. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA). (2026b). **Situation et perspectives économiques mondiales 2026**. <https://desapublications.un.org/publications/world-economic-situation-and-prospects-2026>

United Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (s.d.). **Plateforme de ressources sur les notations de crédit en Afrique**. Consulté le 31 août 2025, sur <https://www.undp.org/africa/credit-ratings-resource-platform>

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2025a). **Notations de crédit souveraines : perspectives pour le développement de l'Afrique**. <https://www.undp.org/africa/credit-ratings-resource-platform/publications/sovereign-credit-ratings-perspectives-africas-development>

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (5 novembre 2025b). **De Copenhague à Doha : pourquoi le deuxième Sommet mondial pour le développement social est important pour l'Afrique**. <https://www.undp.org/africa/news/copenhagen-doha-why-second-world-summit-social-development-matters-africa#:~:text=Le%20Sommet%20de%20Doha%20offre%20une,plus%20mais%20rester%20au-desus%20de%20cela>

Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale. (2025). **Rapport sur la situation des migrations internationales dans la région arabe en 2025 : Le lien entre migration et développement : les voies vers la prospérité** E/ESCWA/CL2.GPID/2025/1. https://www.unescwa.org/sites/default/files/pubs/pdf/situation-report-international-migration-arab-region-2025-english_0.pdf

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (s.d.). **Aperçu des objectifs de développement durable : G17 : Partenariats pour les objectifs**. Boîte à outils de planification et de reporting intégrés (IPRT). <https://iprt.uneca.org/agenda/sdg/overview/17>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2019). **Rapport économique sur l'Afrique 2019 : Politique budgétaire pour le financement du développement durable en Afrique**. Addis-Abeba : CEA.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2022). **Concrétiser la Communauté économique africaine : vers une union douanière continentale africaine et un marché commun (ARIA XI)**. https://www.uneca.org/sites/default/files/fullpublicationfiles/ARIA%20XI_Book_EN_12June_rev1.pdf

CEA (2022). La zone de libre-échange continentale africaine et la demande en infrastructures et services de transport. <https://www.uneca.org/the-african-continental-free-trade-area-and-demand-for-transport-infrastructure-and-services>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2023). **Rapport économique sur l'Afrique 2023 : Renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs économiques mondiaux**. <https://repository.uneca.org/server/api/core/bitstreams/f41ae2ff-021b-46e7-942d-b9892c48eceb/content>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2024a). **Priorités africaines pour la FdD4 : la quatrième Conférence sur le financement du développement**. https://www.uneca.org/eca-events/sites/default/files/resources/documents/ffd/ffd4/ffd4_outcome_paper.pdf

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2024b). **Tirer parti des ressources en énergies renouvelables pour une transition énergétique juste en Afrique australe : exploration des opportunités et des défis : projet de rapport**. Bureau sous-régional de l'UNECA pour l'Afrique australe. <https://repository.uneca.org/entities/publication/60c8774b-715d-400f-835e-4f946f387dbf>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (22 décembre 2024c). **Les ressources minérales essentielles de l'Afrique, un atout pour le commerce intra-africain et l'intégration régionale**. Bulletin trimestriel de la CEA. <https://www.uneca.org/stories/africa%E2%80%99s-critical-mineral-resources%2C-a-boon-for-intra-african-trade-and-regional-integration>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2025a). **Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposer des mesures stratégiques transformatrices**. <https://www.uneca.org/economic-report-on-africa-2025>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2025b, 10 avril). **La main-d'œuvre africaine à la croisée des chemins : faire face au changement climatique et à la transition verte**. Bulletin trimestriel de la CEA. <https://www.uneca.org/stories/africa%27s-workforce-at-a-crossroads-navigating-climate-change-and-the-green-transition>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (1er septembre 2025c). **Déclaration de M. Claver Gatete lors du Forum africain sur les systèmes alimentaires 2025 – Sommet présidentiel**. Bulletin trimestriel de la CEA. <https://www.uneca.org/stories/statement-by-mr.-claver-gatete-at-the-africa-food-systems-forum-2025-%E2%80%93-presidential-summit#:~:text=La%20CEA%20pr%C3%A9voit%20qu'avec%20une%20pleine,les%20agriculteurs%20africains%20vers%20les%20march%C3%A9s%20africains>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (7 septembre 2025d). **La 13e Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique s'achève par un appel en faveur d'un programme climatique africain unifié**. Bulletin trimestriel de la CEA. <https://www.uneca.org/stories/13th-conference-on-climate-change-and-development-in-africa-concludes-with-a-call-for-a>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (7 novembre 2025e). **Le Burundi valide sa stratégie nationale de gouvernance des données**. Bulletin trimestriel de la CEA. <https://www.uneca.org/stories/burundi-validates-national-data-governance-strategy>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (28 novembre 2025f). **Résultats de la COP30 issus du « Global Mutirão » : implications pour les priorités climatiques de l'Afrique** [avant-projet]. https://www.uneca.org/eca-events/sites/default/files/resources/documents/ACPC/COP30/uneca_synthesis_of_cop30_outcomes_from_an_african_lens.pdf

Nations Unies Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2025g, 11 décembre). **La technologie devient le nouveau pilier de la transformation budgétaire : l'Afrique nous montre comment**. Bulletin trimestriel de la CEA. <https://www.uneca.org/stories/technology-is-becoming-the-new-backbone-of-fiscal-transformation-africa-shows-us-how>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2026a). [Documents thématiques pour la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique]. <https://www.uneca.org/eca-events/cfm2026/documents>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (5 février 2026b). **Suivi des progrès réalisés dans le cadre de la « Décision de Yamoussoukro » et du Marché unique africain du transport aérien**. Bulletin trimestriel de la CEA. <https://www.uneca.org/stories/monitoring-progress-on-the-%27yamoussoukro-decision%27-and-the-single-african-air-transport>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (2026c, 28-30 mars). **Aperçu de l'évolution économique et sociale récente en Afrique**. Quarante-quatrième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, Tanger, Maroc.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). (sous presse a). **Document de référence pour le Forum régional africain sur le développement durable (ARFSD)**. CEA

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (sous presse b). L'escalade au Moyen-Orient depuis fin février 2026 n'est pas un événement géopolitique lointain. Pour de nombreuses économies africaines, il s'agit d'un choc économique qui s'aggrave — et qui exige une réponse urgente et coordonnée. CEA.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Commission de l'Union africaine (CUA) et Banque africaine de développement (BAD). (2025). *Évaluation de l'intégration régionale en Afrique (ARIA XI) : Concrétiser la Communauté économique africaine : vers une union douanière continentale africaine et un marché commun continental africain*. <https://www.uneca.org/assessing-regional-integration-in-africa-aria-xi>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et Oxford Economics Africa. (2023). *Capital humain et création d'emplois productifs : combler le déficit de compétences en Afrique*. <https://www.uneca.org/human-capital-and-productive-employment-creation-addressing-africa%E2%80%99s-skills-gap>

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique – Statistiques (CEA Stats). (2026). *Indicateurs des Objectifs de développement durable*. Commission économique pour l'Afrique. <https://ecastats.uneca.org/data/data-products/sdgs/24>

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). (2025). *Progrès de la coopération sur les eaux transfrontalières : état d'avancement à mi-parcours de l'indicateur ODD 6.5.2, avec un accent particulier sur les changements climatiques*. Rapport de l'Initiative de suivi intégré d'ONU-Eau pour l'ODD 6 ; ISBN 9789211065435. https://unece.org/sites/default/files/2025-08/SDG652_2024_3rd_Progress_Report_EN_web.pdf Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). (2021). *Considérations clés pour un retour en classe en toute sécurité : à l'intention des décideurs* (ED/2021/PI/5). <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380523>

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). (2024). *Rapport sur l'écart entre les émissions 2024 : Finies les paroles en l'air... s'il vous plaît !* <https://wedocs.unep.org/items/31ad9a4b-0c90-408e-adc0-921538ead02a>

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). (2023). *ODD 11 : Villes et communautés durables*. <https://unhabitat.la/sdg-11>

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). (2024). *État des efforts visant à réaliser progressivement le droit à un logement convenable pour tous* [PDF]. <https://unhabitat.org/sites/default/files/2024/10/2416772e.pdf>

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). (2025a). *Rapport national du Malawi 2025*. <https://www.urbanagendaplatform.org/media/1526>

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). (2025b). **Ouverture de l'Assemblée d'ONU-Habitat avec un appel urgent à l'action face à la crise mondiale du logement.**

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). (2025). **Rapport sur le développement industriel 2026 : L'avenir de l'industrialisation : Bâtir des industries prêtes pour l'avenir au service du développement durable.** <https://www.unido.org/sites/default/files/unido-publications/2025-11/UNIDO%20IDR26.pdf>

Réseau des Nations Unies sur les migrations. (2015). **Règlement sur la promotion des investissements (Programme de la diaspora mauricienne).** <https://migrationnetwork.un.org/policy-repository/investment-promotion-mauritian-diaspora-scheme-regulations>

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR). (2025). **Rapport d'évaluation mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2025 : La résilience est payante : Financer et investir pour notre avenir** (GAR 2025). <https://www.undrr.org/media/106863/download>

Division des statistiques des Nations Unies (UNSD). (2024). **Métadonnées pour l'indicateur 17.19.2b : Proportion de pays qui (a) ont réalisé au moins un recensement de la population et du logement au cours des dix dernières années et (b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %.** <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-17-19-02b.pdf>

Division de statistique des Nations Unies (UNSD). (2025). **Rapport détaillé sur les objectifs de développement durable 2025 : Objectif 7 – Garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne.** https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/extended-report/Extended-Report-2025_Goal-7.pdf

UN-Water. (1er octobre 2024). **Progrès réalisés en matière de niveau de stress hydrique – mise à jour 2024.** <https://www.unwater.org/publications/progress-level-water-stress-2024-update>

Département américain du Commerce. (2024). **Guide commercial du Kenya : Économie numérique.** <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/kenya-digital-economy>

Wanjiru, J. (2024). **Un logement pour 127 millions de personnes : l'avenir du logement en Égypte en 2030.** OCDE. <https://www.oecd.org/en/blogs/2024/11/a-home-for-127-million-the-future-of-housing-in-egypt-in-2030.html>

Banque mondiale. (s.d.-a). **Mission 300 : aperçu.** <https://www.worldbank.org/en/programs/energizing-africa/overview>

Banque mondiale. (s.d.-b). **Transferts de fonds personnels, reçus (en dollars américains courants).** <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT>

Banque mondiale. (s.d.-c). **Envois de fonds personnels reçus (% du PIB) – Afrique subsaharienne.** Indicateurs du développement dans le monde. Consulté le 31 décembre 2025, à l'adresse suivante : <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?locations=ZG>

Banque mondiale. (s.d.-d). *Indicateurs relatifs à la création d'entreprise*. Consulté à l'adresse suivante : <https://archive.doingbusiness.org/en/data/exploretopics/starting-a-business>

Banque mondiale. (9 septembre 2019). *Mobiliser les ressources fiscales pour stimuler la croissance et la prospérité en Afrique subsaharienne*. <https://www.worldbank.org/en/results/2019/09/09/mobilizing-tax-resources-to-boost-growth-and-prosperity-in-sub-saharan-africa>

Banque mondiale. (2020). *Rapport sur la compétitivité des investissements mondiaux 2019/2020 : Restaurer la confiance des investisseurs en période d'incertitude*. <http://hdl.handle.net/10986/33808>

Banque mondiale (2023). Rapport annuel 2023 sur la participation du secteur privé dans les infrastructures (PPI). Washington, DC : Banque mondiale. <https://ppi.worldbank.org/content/dam/PPI/documents/PPI-2023-Annual-Report-Final.pdf>

Banque mondiale. (2024a). *Le pouls de l'Afrique : Transformer l'éducation pour une croissance inclusive* (Volume 30). <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099701010212431519/pdf/IDU1e6a9aa8e114f4146d11963d1df19e098107c.pdf>

Banque mondiale. (2024b). *Données sur les migrations et les transferts de fonds : Transferts de fonds vers l'Afrique subsaharienne*. Consulté le 31 août 2025, sur <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data>

Banque mondiale. (25 septembre 2024c). *La Banque mondiale améliore l'accès à la connectivité haut débit au Tchad* [Communiqué de presse]. <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2024/09/25/world-bank-increases-access-to-broadband-connectivity-in-chad>

Banque mondiale. (2025a). *Africa's pulse : Pathways to job creation in Africa* (Volume 32). <https://www.worldbank.org/en/publication/africa-pulse>

Banque mondiale. (2025b). *Perspectives économiques mondiales*. <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/0e685254-776a-40cf-b0acf329dd182e9b/content>

Banque mondiale. (2025c, 30 juin). *Développement du marché des mini-réseaux au Nigéria*. <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2025/03/07/expanding-nigeria-s-mini-grid-market>

Organisation mondiale de la santé (OMS). (2023a). *Rapport sur la situation mondiale de la sécurité routière 2023*. <https://www.who.int/teams/social-determinants-of-health/safety-and-mobility/global-status-report-on-road-safety-2023>

Organisation mondiale de la santé (OMS). (31 août 2023b). *L'électricité dans les établissements de santé* [Fiche d'information]. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/electricity-in-health-care-facilities>

Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2025). *Gérer la fuite des cerveaux parmi le personnel de santé en Afrique*.

Organisation mondiale de la Santé (OMS) & Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). (2026). *GLAAS : Portail d'analyse et d'évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable*. <https://glaas.who.int/glaas/data>

Zhang, A., & Graham, A. (2020). *Libéralisation du transport aérien et ses impacts sur l'aviation africaine*. Journal de la gestion du transport aérien, 87, 101859.

Zouiten, S. (24 septembre 2025). *Tanger Med recule à la deuxième place en Afrique mais reste parmi les cinq premiers ports mondiaux*. Morocco World News. <https://www.moroc-coworldnews.com/2025/09/260431/tanger-medslipstosecondinafricabutstaysamongworldstopfiveports/>

Zubairu, S. (24 juin 2025). *Comment le leadership africain en matière d'investissement peut jouer un rôle clé dans un monde post-aide*. Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/stories/2025/06/how-african-investment-leadership-can-play-a-key-role-in-a-post-aid-world/>

